

GUIDE DU MARIN

2018



 MARINE NATIONALE



Liberté • Égalité • Fraternité
REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES ARMÉES

Bienvenue dans la Marine nationale, institution riche de traditions qui vous ouvre aujourd'hui ses portes sur le monde militaire et maritime.

Cet ouvrage, élaboré par vos aînés, a pour vocation de faciliter votre intégration dans un univers qui vous est encore inconnu ou peu familier. Il y guidera vos premiers pas.

Les différentes informations qu'il contient représentent le complément indispensable à l'approche professionnelle, qui vous sera enseignée en école de formation initiale. Les divers sujets abordés vous seront également utiles, au cours de votre carrière, lors de vos affectations successives dans différentes unités de la Marine.

Afin de répondre à vos attentes ou interrogations du quotidien, ce guide aborde le sujet en développant trois grands thèmes :

les connaissances de base du métier de militaire et de marin comme la sécurité, la protection, la manœuvre, le secourisme,

un regard sur l'organisation des armées, plus particulièrement les forces de la Marine ainsi que ses traditions,

la grande diversité des métiers et les possibilités d'évolution de carrière.

Bonne découverte...

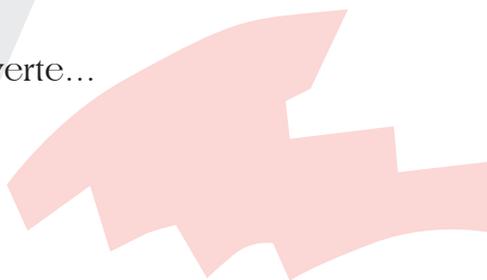


TABLE DES MATIERES

Marine et traditions

4

- 4 Le code du marin
- 5 L'hymne de la Marine
- 5 La Marseillaise
- 7 La Constitution française
- 8 Le Drapeau tricolore
- 10 Les cérémonies commémoratives
- 14 Les traditions
- 18 La Marine et son histoire

Marine et défense

20

- 20 Rôle du ministère des armées
- 21 L'organisation des pouvoirs en matière de défense et de sécurité
- 24 Les grandes instances en matière de défense et de sécurité
- 27 Cinq grandes fonctions stratégiques
- 40 Organisation de la marine
- 41 Le commandement des forces maritimes
- 45 Les zones stratégiques
- 47 Les bases de défense

Forces de la marine

52

- 52 La force d'action navale
- 66 La force sous-marine
- 68 La force de l'aéronautique navale
- 76 La force des fusiliers marins et commandos
- 82 La gendarmerie maritime
- 85 Le bataillon des marins pompiers de Marseille
- 86 La réserve

Vie en équipage

88

- 88 Vie courante à bord
- 95 Le cadre de vie journalière et le service courant
- 97 Activités d'un bâtiment
- 98 Participation et droit d'expression
- 104 Action Sociale des Armées
- 108 Réagir face au harcèlement
- 110 La communication à bord des unités

Marin et militaire

113

- 113 Les grades dans la marine
- 116 Les autres armées
- 118 L'uniforme
- 124 Les insignes des métiers initiaux
- 137 Le comportement militaire
- 142 Discipline, droits et devoirs du militaire
- 151 Le cérémonial dans la marine
- 154 Le droit des conflits armées

La manoeuvre	158
159 Le matelotage	
164 Amarrage - mouillage	
168 Navigation - passerelle	
173 Le balisage	
177 Le sauvetage et la survie	
La protection	182
182 La protection des installations	
193 Le rôle du marin en protection	
Sécurité et prévention	201
201 La sécurité pourquoi ?	
202 La sécurité par qui ?	
204 La prévention des sinistres	
217 Le matériel de protection et de lutte contre les incendies	
236 Organisation de la lutte	
241 La prévention des accidents	
Secours aux personnes	251
251 Les premiers secours	
258 La société nationale de sauvetage en mer	
Les carrières	261
261 Officiers marinières et équipage	
274 Officiers	
278 Validation des compétences acquises (VCA)	
279 Validation des acquis de l'expérience (VAE)	
280 La réserve	
281 Défense mobilité	
Annexes	286
286 Guide de lavage et de détachage	
292 Noeud de cravate	
Vocabulaire	293

MARINE ET TRADITIONS

Le code du marin

Il vise à constituer, en stricte cohérence avec le statut général des militaires et les textes réglementaires, un guide pour le comportement des hommes et des femmes qui servent sous l'uniforme de la Marine nationale. Il doit inviter chaque marin à une réflexion plus approfondie sur sa mission, ses responsabilités et les devoirs qui s'imposent à lui, et qui devront toujours guider son action.

- ⚓ Au service de la nation, le marin lui est entièrement dévoué, en tout temps et en tout lieu.
- ⚓ Déterminé, il accomplit sa mission avec abnégation, si nécessaire au péril de sa vie.
- ⚓ Conscient de la force dont il est dépositaire, il obéit aux ordres, dans le respect des lois, de l'éthique et des conventions internationales.
- ⚓ Membre de la communauté des gens de mer, il s'attache à la sauvegarde de la vie en mer.
- ⚓ Marin professionnel, il entretient ses capacités intellectuelles et physiques, et développe en permanence sa compétence et sa force morale.
- ⚓ Il fait preuve d'initiative et s'adapte en toutes circonstances, dans l'exercice quotidien de son métier et les situations extrêmes des missions opérationnelles.
- ⚓ Homme ou femme d'un même groupe solidaire, le marin agit avec honneur, franchise et loyauté.
- ⚓ Attentif aux autres et déterminé à surmonter les difficultés, il œuvre pour la cohésion et le dynamisme de son équipe, de son service, de son unité.
- ⚓ Il s'attache à maintenir l'esprit d'équipage, en mer comme à terre.
- ⚓ Il est ouvert sur le monde et la société, dont il connaît les valeurs et respecte les différences.
- ⚓ Il s'exprime avec réserve pour ne pas porter atteinte à la neutralité des armées en matière philosophique, politique ou religieuse.
- ⚓ Fier de son engagement, il est, en uniforme comme en civil, un ambassadeur de sa spécialité, de son unité, de la Marine nationale et de la France.

L'hymne de la Marine

Désireuse de renouer avec la tradition et de fédérer les marins d'État, la Marine a décidé en 2011 de se doter d'un hymne valorisant le métier de marin et ses valeurs.

Refrain :

Honneur, Valeur et Discipline
Mis au service de la Patrie
C'est la devise de la Marine
qui s'est inscrite dans ta vie.

1.

Marin, rejoins ton équipage
Tu es paré pour la mission
Bientôt commence l'appareillage
Du patrouilleur au porte-avions.

2.

Marin, au cours de ton voyage
Tu hisses notre pavillon
Au loin, très haut tu portes l'image
De la France aux autres nations.

3.

Comme autrefois à l'abordage
Marin, à l'instant du danger
N'oublie pas que par ton courage
Tu défends notre liberté.

4.

La mer t'a forgé un visage
D'honneur et de fidélité
La France veut te faire l'hommage
De sa confiance, et de sa fierté.

La Marseillaise

A l'origine chant de guerre révolutionnaire et hymne à la liberté, la Marseillaise s'est imposée progressivement comme un hymne national. Elle accompagne aujourd'hui la plupart des manifestations officielles. <http://www.elysee.fr>



En 1792, à la suite de la déclaration de guerre du Roi à l'Autriche, un officier français en poste à Strasbourg, Rouget de Lisle, compose dans la nuit du 25 au 26 avril, chez Dietrich, le maire de la ville, le «Chant de guerre pour l'armée du Rhin».

Ce chant est repris par les fédérés de Marseille participant à l'insurrection des Tuileries le 10 août 1792. Son succès est tel qu'il est déclaré chant national le 14 juillet 1795.

Interdite sous l'Empire et la Restauration, la Marseillaise est remise à l'honneur lors de la Révolution de 1830 et Berlioz en élabore une orchestration qu'il dédie à Rouget de Lisle.

La III^{ème} République (1879) en fait un hymne national et, en 1887, une «version officielle» est adoptée par le ministère de la guerre après avis d'une commission. C'est également sous la III^{ème} République, le 14 juillet 1915, que les cendres de Rouget de Lisle sont transférées aux Invalides.

Le septième couplet, dont l'auteur reste à ce jour inconnu, a été ajouté en 1792.

Refrain

Aux armes, citoyens !
Formez vos bataillons !
Marchons, marchons !
Qu'un sang impur...
Abreuve nos sillons !

1.

Allons ! Enfants de la Patrie !
Le jour de gloire est arrivé !
Contre nous de la tyrannie,
L'étendard sanglant est levé ! (Bis)
Entendez-vous dans les campagnes
Mugir ces féroces soldats ?
Ils viennent jusque dans vos bras
Égorger vos fils, vos compagnes.

2.

Que veut cette horde d'esclaves,
De traîtres, de rois conjurés ?
Pour qui ces ignobles entraves,
Ces fers dès longtemps préparés ? (Bis)
Français ! Pour nous, ah ! Quel outrage !
Quels transports il doit exciter ;
C'est nous qu'on ose méditer
De rendre à l'antique esclavage !

3.

Quoi ! Des cohortes étrangères
Feraient la loi dans nos foyers !
Quoi ! Des phalanges mercenaires
Terrasseraient nos fiers guerriers ! (Bis)
Dieu ! Nos mains seraient enchaînées !
Nos fronts sous le joug se ploieraient !
De vils despotes deviendraient
Les maîtres de nos destinées !

4.

Tremblez, tyrans et vous, perfides,
L'opprobre de tous les partis !
Tremblez ! Vos projets parricides
Vont enfin recevoir leur prix. (Bis)
Tout est soldat pour vous combattre.
S'ils tombent, nos jeunes héros,
La terre en produira de nouveaux
Contre vous tout prêt à se battre.

5.

Français, en guerriers magnanimes
Portons ou retenons nos coups !
Épargnons ces tristes victimes,
A regret, s'armant contre nous ! (Bis)
Mais ce despote sanguinaire !
Mais ces complices de Bouillé !
Tous ces tigres qui, sans pitié,
Déchirent le sein de leur mère !

6.

Amour sacré de la Patrie
Conduis, soutiens nos bras vengeurs !
Liberté ! Liberté chérie,
Combats avec tes défenseurs ! (Bis)
Sous nos drapeaux que la Victoire
Accoure à tes mâles accents !
Que tes ennemis expirants
Voient ton triomphe et notre gloire !

7.

Nous entrerons dans la carrière
Quand nos aînés n'y seront plus,
Nous y trouverons leur poussière,
Et la trace de leurs vertus (bis),
Bien moins jaloux de leur survivre,
Que de partager leur cercueil,
Nous aurons le sublime orgueil,
De les venger ou de les suivre.



La Constitution française

Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004. *Extraits constitution du 04 octobre 1958*

Article 1.

La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances. Son organisation est décentralisée. La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.

Article 2.

La langue de la République est le français. L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge. L'hymne national est « La Marseillaise ». La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ». Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple.

Article 15.

Le Président de la République est le chef des armées. Il préside les conseils et les comités supérieurs de la défense nationale.

Article 20.

Le Gouvernement détermine et conduit la politique de la nation. Il dispose de l'administration et de la force armée.

Article 21.

Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Il est responsable de la défense nationale.

Article 35.

La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement. Le Gouvernement informe le Parlement de sa décision de faire intervenir les forces armées à l'étranger, au plus tard trois jours après le début de l'intervention. Il précise les objectifs poursuivis. Cette information peut donner lieu à un débat qui n'est suivi d'aucun vote. Lorsque la durée de l'intervention excède quatre mois, le Gouvernement soumet sa prolongation à l'autorisation du Parlement. Il peut demander à l'Assemblée nationale de décider en dernier ressort. Si le Parlement n'est pas en session à l'expiration du délai de quatre mois, il se prononce à l'ouverture de la session suivante.



© Shepard Fairey «liberté Égalité Fraternité»

Le drapeau tricolore

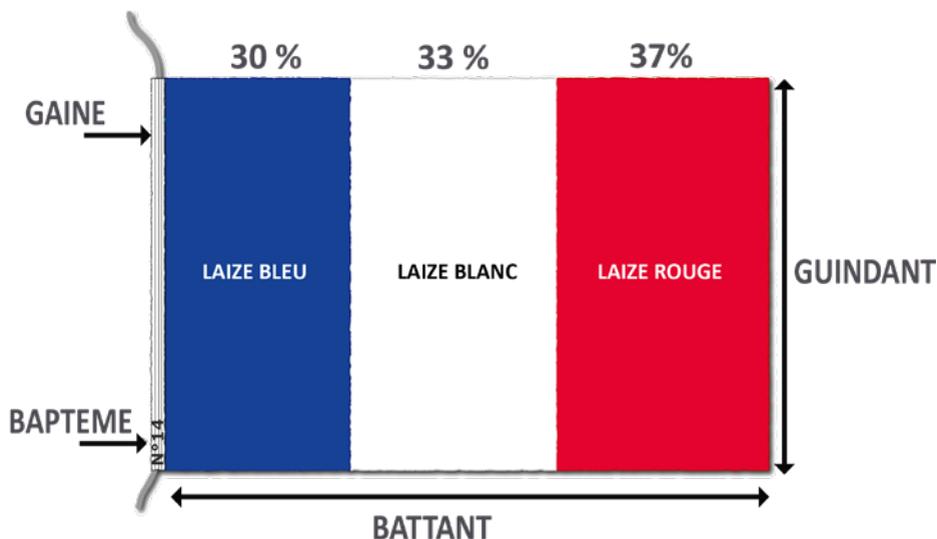
Emblème national, le drapeau tricolore est né de la réunion, sous la Révolution française, des couleurs du roi (blanc) et de la ville de Paris (bleu et rouge). Aujourd'hui, le drapeau français est visible sur les bâtiments publics. Il est déployé lors des commémorations nationales et les honneurs lui sont rendus selon un cérémonial très précis. *instruction n°77*

L'usage veut que dans la marine nationale « le pavillon » désigne ce que l'on appelle couramment le drapeau tricolore commun à toutes les unités de la marine. Le vocable drapeau est réservé au drapeau d'unité.

Le pavillon

Le pavillon national est le symbole de la patrie et la marque de la nationalité. Il est hissé chaque matin par l'ensemble des unités de chaque armée. Au sein de la marine nationale, le mouvement de pavillon national est appelé la « cérémonie des couleurs » et tout militaire se doit de pouvoir rendre les honneurs.

Il existe différentes tailles (répertoriées par des baptêmes) de pavillon national. Elles varient selon les jours de la semaine, fériés et dimanche en fonction du type de bâtiment, ou la taille du bâtiment (plus l'unité est grande, plus la taille est importante). Le pavillon national français est hissé en tout temps sur un mât de pavillon dans les unités à terre. Les unités embarquées disposent de différents emplacements pour arborer le pavillon : beaupré (avant), poupe (arrière) et corne (derrière le bloc passerelle). Ce choix est fonction de la position du bâtiment : à quai, à la mer ou au mouillage. Enfin, tous les bâtiments de guerre hissent en tête de mat une flamme bleu, blanc, rouge appelée flamme de guerre désignant l'appartenance aux forces maritimes. Elle peut être remplacée par une marque de commandement.



Le drapeau d'unité

Certaines unités ayant combattu dans un dispositif de l'armée de terre (ou ayant servi de réserve de personnel à ces unités) et les unités marine de la protection civile, se sont vues attribuer un drapeau avec la devise «Honneur et Patrie» (celle de l'armée de terre).

Un drapeau se compose en trois parties :

- ⚓ le drapeau proprement dit sur lequel sont apposés les inscriptions et les motifs décoratifs ;
- ⚓ la cravate, bande tricolore accrochée sur le fer de lance et sur laquelle sont épinglées fouragères et décorations ;
- ⚓ le fer de lance, emmanché au sommet de la hampe, porte sur une face les initiales R.F. et sur la face avant le nom de l'unité.

Le drapeau est confié à la garde de certaines unités de la marine ; le commandant en est le détenteur responsable. Lorsqu'il est déployé hors de l'enceinte de son unité, le drapeau est toujours accompagné d'un porte drapeau et de sa garde. Dans les écoles d'officiers, il est porté par le major des élèves de la promotion de la dernière année. La garde du drapeau est composée soit d'élèves des différentes promotions soit de deux officiers marins encadrant le drapeau et de trois quartiers-maîtres ou matelots formant le second rang. Les

honneurs sont rendus au drapeau dans toutes les cérémonies où celui-ci est présent.

instruction n° 77/EMM/PL/ORG relative au cérémonial dans la marine

Unités de la marine ayant un drapeau:

- ⚓ 1^{er} régiment de fusiliers marins (Ecole des fusiliers marins) ;
- ⚓ Demi-brigade de fusiliers marins (Compagnie de fusiliers marins de Cherbourg) ;
- ⚓ Ecole navale ;
- ⚓ Ecole militaire de la Flotte (Groupe des écoles du Poulmic) ;
- ⚓ Cannoniers marins (PEM Saint-Mandrier) ;
- ⚓ Ecole des apprentis mécaniciens de la flotte (PEM Saint-Mandrier) ;
- ⚓ Ecole des mousses (Ecole de maistrance, jusqu'à l'ouverture de la nouvelle école des mousses) ;
- ⚓ Bataillon de marins pompiers de Marseille ;
- ⚓ Régiment blindé des fusiliers marins (commandement de la marine - Paris).



© marine nationale

Les cérémonies commémoratives

Elles sont instituées sur décision de l'Etat, elles sont une expression du devoir de mémoire envers ceux qui ont mérité la reconnaissance de la nation. Au nombre de onze aujourd'hui, elles sont organisées, chaque année, sur l'ensemble du territoire :



J.Lempin © ECPAD

Les journées nationales commémoratives

Le 19 mars - journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc

Cette journée, ni fériée ni chômée est fixée au 19 mars, jour anniversaire du cessez le feu en Algérie. Le 19 mars 1962, à midi, prend officiellement effet un cessez-le-feu qui met fin à huit ans de guerre en Algérie. Pourtant, le cessez-le-feu du 19 mars est loin d'aboutir à un retour au calme immédiat. Les combats et les massacres se prolongent jusqu'au 3 juillet et redoublent même de violence. Des attentats aveugles après le cessez-le-feu sont responsables d'environ 2.400 assassinats de Français et surtout d'Algériens. Environ 270 000 algériens sont morts du fait de la guerre, sur une population totale de dix millions d'habitants. Traumatisme durable, l'état français a souhaité commémorer ces événements douloureux afin que les jeunes générations se souviennent.

Le dernier dimanche d'avril - journée nationale du souvenir des victimes et des héros de la Déportation

Quelques années après la fin de la seconde guerre mondiale, la République française décide d'honorer la mémoire des victimes de la déportation, en particulier des déportés de France dans les camps de concentration ou d'extermination nazis.

Aujourd'hui, à Paris la cérémonie se déroule en trois temps, selon un schéma mis au point en 1985 et 1988. Un hommage est d'abord rendu au mémorial du martyr juif inconnu puis au mémorial des martyrs de la déportation. La commémoration se termine par le ravivage de la flamme à l'Arc de Triomphe. Afin d'entretenir le souvenir de la déportation chez les jeunes générations, des poèmes sont lus par des adolescents au mémorial du martyr de la déportation.



Le 8 mai - commémoration de la victoire du 8 mai 1945

Le 7 mai 1945, à 02h41, l'acte de capitulation allemande est signé à Reims. Les combats doivent cesser le 8 mai à 23h01. La nouvelle est communiquée officiellement le 8 mai à 15h00. Le lendemain, 9 mai, à 00h16, la capitulation générale est signée à Berlin. En effet, les Soviétiques, maîtres de la ville depuis le 2 mai, estiment que la capitulation de Reims n'est qu'un acte préliminaire. La France, signataire aux côtés des Alliés de ces deux actes, est représentée à Berlin par le général de Lattre de Tassigny. La reddition sans conditions de l'Allemagne nazie met fin en Europe à un conflit de six ans qui a fait plusieurs dizaines de millions de morts. Lors de cette journée, l'ensemble des événements de la Seconde Guerre mondiale est commémoré: aussi bien la victoire des alliés que la fin de l'oppression nazie sur l'Europe.

Le 2^{ème} dimanche de mai - fête nationale de Jeanne d'Arc et du patriotisme

Cette fête a lieu le deuxième dimanche de mai, jour anniversaire la délivrance d'Orléans. A Paris, une cérémonie est organisée traditionnellement place des Pyramides dans le 1^{er} arrondissement, avec la participation des moyens militaires. L'usage veut qu'elle soit placée sous la présidence du ministre des anciens combattants et victime de guerre et qu'une gerbe soit déposée par le représentant de l'état.

Le 27 mai - journée nationale de la Résistance

Le 27 mai est la date anniversaire de la création du Conseil National de la Résistance, l'instance créée par la France Libre autour de Jean Moulin en 1943 pour donner plus de cohésion et d'efficacité aux différents mouvements de Résistance française, pendant l'Occupation. La Journée nationale de la Résistance est l'occasion d'une réflexion sur les valeurs de la Résistance et celles portées par le programme du Conseil national de la Résistance : courage, défense de la République, souci constant de la justice, solidarité, tolérance et respect d'autrui. Elle permet également de rappeler aux jeunes générations l'engagement des femmes et des hommes qui se sont levés contre l'occupant nazi et le régime collaborationniste de Vichy.

Le dimanche le plus proche du 16 juillet - journée nationale à la mémoire des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux «Justes» de France

Cette journée répond au souhait exprimé par la communauté juive et par des personnalités françaises de voir reconnaître officiellement la responsabilité du régime de Vichy dans les persécutions et les crimes contre les juifs. Cette journée correspond à la date anniversaire des rafles des 16 et 17 juillet 1942 au cours desquelles près de 13 000 personnes furent arrêtées dans Paris et sa banlieue dont plus de 8 000 furent regroupées au Vélodrome d'Hiver, à Paris (XV^{ème}) devant le monument érigé à proximité de l'ancien emplacement du Vélodrome.

Le 25 septembre - journée nationale d'hommage aux harkis et autres membres des formations supplétives

A travers cette journée, la Nation rend hommage chaque année au courage, à la volonté, l'honneur et la fidélité de ceux qui se sont engagés dans un combat difficile et incertain pour défendre les valeurs de la France. Durant la guerre d'Algérie, quelques 200 000 musulmans ont été recrutés par l'armée française pour constituer une force supplétive. Une cérémonie est organisée aux Invalides en présence du président de la République.

Le 11 novembre - commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

Le 11 novembre 1918, à cinq heures, l'Armistice est signé à Rethondes, en forêt de Compiègne. Il met fin aux hostilités de la Première Guerre mondiale sur le front occidental. Entrant en vigueur à onze heures, il est valable pour 36 jours et peut être prorogé. La liesse déferle sur la France, tandis que retentissent les coups de canon que Clemenceau a ordonné de tirer. Au Palais Bourbon, à 16 heures, Clemenceau lit les conditions d'armistice, salue l'Alsace et la Lorraine et rend hommage à la Nation. Ce «jour de bonheur» ne peut faire oublier à l'ancien combattant, revenu à la vie civile, l'expérience tragique et le message dont il est porteur. Il importe en effet que le courage et les sacrifices des soldats durant ces quatre années de guerre restent dans chaque mémoire. Aussi peut-on dire que ce sont les anciens combattants qui vont imposer peu à peu le 11 novembre comme une fête nationale. Loi du 28 février 2012 : ce texte prévoit que cette journée soit aussi un jour d'hommage à l'ensemble de ceux qui sont «morts pour la France» qu'ils soient civils ou militaires, qu'ils aient péri dans des conflits actuels ou des conflits anciens. Cet hommage ne se substitue pas aux autres journées de commémoration nationales.

Le 5 décembre - La journée nationale d'hommage aux morts de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie

Cette journée rend hommage aux militaires, aux anciens harkis et supplétifs de l'armée française, aux membres des forces de l'ordre et aux fonctionnaires qui sont morts au service de la France. Une cérémonie d'hommage est organisée à Paris, devant le Mémorial national de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de la Tunisie.

Appel du 18 juin 1940 du général de Gaulle

Depuis Londres, le général de Gaulle prononce, le 18 juin 1940 sur les ondes de la BBC, un appel à la résistance invitant les Français à refuser la défaite et à combattre. Celui-ci n'a pas été enregistré, les techniciens de la BBC étant alors trop occupés à préparer l'enregistrement du discours de Winston Churchill, Premier ministre britannique. Retrouvez ci-dessous les circonstances et le texte exact du discours du 18 juin 1940 du général de Gaulle.

instruction N° 77/EMM/PL/ORG relative au cérémonial dans la marine.

Le 10 mai 1940, la guerre se porte à nos frontières. Les Allemands, avec des milliers de chars, appuyés par des centaines d'avions, pénètrent en Hollande, en Belgique, au Luxembourg. Les gares, les voies ferrées, les routes de France sont bombardées.



Submergées par le nombre, foudroyées par la violence et la rapidité de l'attaque, les armées françaises et britanniques doivent se replier.

Le 5 juin, le général De Gaulle qui commandait alors une division de chars, est appelé au gouvernement en qualité de sous-secrétaire d'État à la guerre et à la défense nationale.

L'ennemi continue son avance. Il est aux portes de Paris le 12 juin. Il franchit la Loire le 16 juin. Les populations civiles, les réfugiés, sont mitraillés et bombardés sur les routes. La bataille de France est perdue.

L'appel

«Les chefs qui, depuis de nombreuses années, sont à la tête des armées françaises, ont formé un gouvernement.

Ce gouvernement, alléguant la défaite de nos armées, s'est mis en rapport avec l'ennemi pour cesser le combat.

Certes, nous avons été, nous sommes, submergés par la force mécanique, terrestre et aérienne, de l'ennemi.

Infiniment plus que leur nombre, ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui nous font reculer. Ce sont les chars, les avions, la tactique des Allemands qui ont surpris nos chefs au point de les amener là où ils en sont aujourd'hui.

Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non !

Croyez-moi, moi qui vous parle en connaissance de cause et vous dis que rien n'est perdu pour la France. Les mêmes moyens qui nous ont vaincus peuvent faire venir un jour la victoire.

Car la France n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle n'est pas seule ! Elle a un vaste Empire derrière elle. Elle peut faire bloc avec l'Empire britannique qui tient la mer et continue la lutte. Elle peut, comme l'Angleterre, utiliser sans limites l'immense

industrie des Etats-Unis.

Cette guerre n'est pas limitée au territoire malheureux de notre pays. Cette guerre n'est pas tranchée par la bataille de France. Cette guerre est une guerre mondiale.

Toutes les fautes, tous les retards, toutes les souffrances, n'empêchent pas qu'il y a, dans l'univers, tous les moyens nécessaires pour écraser un jour nos ennemis. Foudroyés aujourd'hui par la force mécanique, nous pourrions vaincre dans l'avenir par une force mécanique supérieure. Le destin du monde est là.

Moi, Général de Gaulle, actuellement à Londres, j'invite les officiers et les soldats français qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, avec leurs armes ou sans leurs armes, j'invite les ingénieurs et les ouvriers spécialistes des industries d'armement qui se trouvent en territoire britannique ou qui viendraient à s'y trouver, à se mettre en rapport avec moi.

Quoi qu'il arrive, la flamme de la résistance française ne doit pas s'éteindre et ne s'éteindra pas.

Demain, comme aujourd'hui, je parlerai à la Radio de Londres.»

Principes d'organisation de la Cérémonie

Le personnel est rassemblé aux postes de compagnie, en tenue de sortie, pour la cérémonie des couleurs du matin, garde d'honneur en place. À l'issue des couleurs le personnel étant au garde-à-vous, le commandant rappelle brièvement la situation de la France le 18 juin 1940, puis lit le texte de l'appel lancé par le général De Gaulle .

Le 14 juillet : fête nationale

Journée révolutionnaire parisienne devenue fête nationale, le 14 juillet associe aujourd'hui la solennité des défilés militaires et la convivialité des bals et des feux d'artifice. <http://www.elysee.fr>

En ces premiers mois de la Révolution française, une grande agitation règne à Paris. Au printemps 1789, les États Généraux ont refusé de se dissoudre et se sont transformés en Assemblée nationale constituante. En juillet, le roi Louis XVI fait venir de nouvelles troupes et renvoie Necker, ministre populaire. Le matin du

14 juillet, le peuple de Paris prend des armes aux Invalides puis se dirige vers une vieille forteresse royale, la Bastille. Après une fusillade sanglante, il s'en empare et délivre les quelques prisonniers qui y étaient enfermés.

La prise de la Bastille est une première victoire du peuple de Paris contre un

symbole de l'Ancien Régime. L'édifice est d'ailleurs intégralement démoli dans les mois qui suivent.

La «fête de la Fédération», le 14 juillet 1790, célèbre en grande pompe le premier anniversaire de l'insurrection. A Paris au Champ de Mars, une messe est dite par Talleyrand sur l'autel de la patrie. Par la suite, la commémoration du 14 juillet 1789 est abandonnée, jusqu'à ce que la III^{ème} République, notamment Gambetta, cherche à célébrer les fondements du régime.

Sur proposition du député de la Seine, Benjamin Raspail, la loi du 6 juillet 1880 fait du 14 juillet la fête nationale de la République.

L'accent est mis, dès le début, sur le caractère patriotique et militaire de la manifestation, afin de témoigner du redressement de la France après la défaite de 1870.

Sous la III^{ème} République, elle coïncide avec la fin du calendrier scolaire, avec les travaux agricoles appelant les bras libérés. Depuis, si chaque année l'union de la Nation est réaffirmée à l'occasion de la fête, quelques 14 juillet ont été particulièrement marquants comme celui de 1919, nommé fête de la victoire après l'austérité de la guerre de 1914-1918. Le défilé est imposant. 1000 blessés, les maréchaux Joffre et Foch, toutes

les armées alliées et l'armée française défilent de l'avenue de la Grande Armée à la place de la République en passant par les Champs-Élysées.

Les 14 juillet 1958 et 1959 veulent éblouir. La France, tout en étant alliée des États-Unis, veut affirmer son identité et son indépendance. Ces 14 juillet seront les premiers au cours desquels la France fera défiler ses armes lourdes. Le défilé devient une vitrine pour montrer la puissance militaire française.

Les présidents de la V^{ème} République ont apporté quelques modifications au déroulement de la journée pour renouer avec la tradition du Paris révolutionnaire. En 2007, 2008 et 2009, des centaines de « héros » et de « victimes » anonymes ont été invités à la réception qui est traditionnellement donnée dans le parc du Palais de l'Élysée après le défilé. En 2010, Nicolas Sarkozy décide de supprimer la « garden-party » afin de témoigner de l'effort de l'Élysée en faveur de la bonne gestion des deniers publics, dans un contexte marqué par la crise économique et financière.

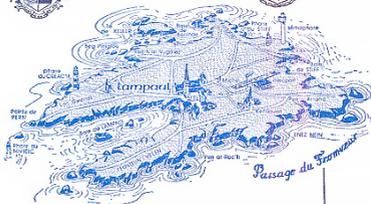
Le 14 juillet connaît toujours un grand succès. A Paris, le traditionnel défilé militaire sur les Champs-Élysées fait l'objet d'une préparation minutieuse. Partout en France se déroulent bals, illuminations ou feux d'artifice.

Les traditions

Les villes marraines

Tous les bâtiments de la Marine nationale sont jumelés avec une ville de France, ce qui occasionne de nombreux échanges culturels et festifs, comme des cérémonies pour les anciens combattants, l'inauguration d'un lieu public... Exemple : le « Primauguet » a pour ville marraine la communauté d'Iroise; « La Motte-Picquet » a pour ville marraine Rennes, le bâtiment école «Chacal» l'île D'Ouessant.

Parrainage du Bâtiment Ecole CHACAL
par l'île d'Ouessant
le 29 mai 1986



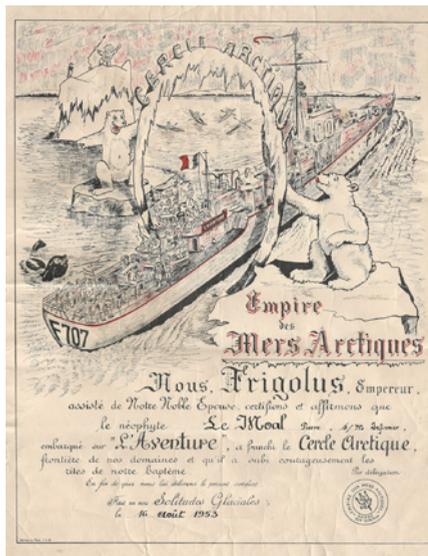
Le passage de la ligne d'équateur

Le franchissement de l'équateur par un bâtiment est appelé passage de la ligne. C'est l'occasion de festivités initiatiques organisées pour les marins qui le franchissent pour la première fois, on les appelle «néophytes».

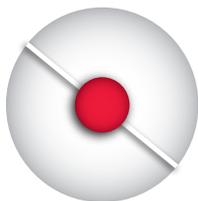
Elles s'achèvent par une cérémonie rituelle (le baptême) qui transforme le néophyte en « chevalier des mers ». Un diplôme est remis.

Le passage du cercle polaire

Dans le même esprit le passage du cercle polaire est l'occasion de festivités initiatiques organisées pour les marins qui le franchissent pour la première fois. Néanmoins les conditions météorologiques sont beaucoup moins agréables qu'au voisinage de l'équateur. Un diplôme est remis en souvenir à chaque nouveau dignitaire. Il devra le présenter à tout passage de cercle suivant, sous peine d'être considéré comme néophyte.



D'où vient le pompon rouge ?



Nul ne sait qui l'a inspiré. Le pompon ornait déjà le shako qui coiffait les marins depuis le décret du 1^{er} avril 1808, et dont la couleur variait selon le numéro de la compagnie. Il disparut en 1825, mais reparut en 1856 sur le bonnet de travail sous forme d'une houppette faite de 112 brins de laine bleue et 76 de laine garance. A partir de 1870, cette houppette ne comportera plus que des brins garance. En 1914-1918, le pompon était très gros et les brins de laine rouge étaient collés sur un petit socle de bois. (*Service Historique de la Défense*)

Les différents pavoisements

Lorsque des cérémonies ou des jours de fêtes sont commémorés, les pavillons sont également utilisés. Les monuments et bâtiments militaires sont pavoisés. Le pavoisement le plus courant est le grand pavois.

Il est déployé pour :

- les fêtes nationales françaises ;
- la fête de la Jeanne d'Arc (2^{ème} dimanche de mai) ;
- les fêtes nationales étrangères lors d'escales ;
- la visite du président de la République française, d'un souverain ou d'un chef d'état étranger, et pour toute occasion prescrite par l'autorité maritime locale (revue navale, Brest 2016...).

Le grand pavois est composé de l'ensemble des pavillons alphanumériques disposés dans un ordre donné sur une draille (câble support métallique) allant de la proue à la poupe du bâtiment en passant par le ou les mâts.





OTAN

alphabet phonétique,
codes & signaux.

Alphabet phonétique

Code morse

Le code morse existe sous différentes forme d'expression : textuelle, sonore, visuelle. Il fut largement utilisé dès 1890 au début de la radio où la transmission vocale n'était pas possible.

Pavillon

chaque nombre et lettre de l'alphabet est visuellement représenté par un pavillon

En situation de danger la possibilité de communiquer et de se faire comprendre rapidement peut faire toute la différence. Imaginer par exemple que vous voulez donner la position d'un homme à la mer à un hélicoptère de sauvetage d'une autre nation. Pour assurer une communication claire il vous faut employer un code simple et universellement connu. Les codes et signaux établis par l'OTAN permettent aux différentes nations de communiquer de façon à être compris de tous.

l'alphabet phonétique

est un code basé sur l'association d'un mot avec chacune des lettres de l'alphabet. Utilisé notamment par l'OTAN, mais aussi les services de secours utilisant les fréquences radio, son intérêt est essentiellement d'assurer l'intelligibilité des signaux vocaux, parfois incompréhensibles en raison des parasites liés aux liaisons radio.

B Bravo
(brab-voh)






C Charlie
(char-lee)






G Golf
(golf)






H Hotel
(boh-tel)






L Lima
(lee-mah)






M Mike
(mike)






Q Quebec
(keh-beck)






R Romeo
(row-me-oh)






V Victor
(vic-tah)






W Whiskey
(wiss-key)






1	One (wan)	-----		
2	Two (too)	-----		
3	Three (tree)	-----		
4	Four (fow-er)	-----		
5	Five (fife)	-----		
6	Six (six)	-----		
7	Seven (sev-en)	-----		
8	Eight (ait)	-----		
9	Nine (nin-er)	-----		
0	Zero (zee-ro)	-----		

Signes à bras

la transmission visuelle peut se faire en fonction de la position des bras prolongés par des pavillons pour améliorer la visualisation de loin.

Signalisation par panneaux

Permet par exemple, à des forces au sol de communiquer avec des pilotes d'aéronefs.

Reprend le code morse.

A Alfa
(al-fah)



D Delta
(dell-tah)



E Echo
(eck-oh)



F Foxtrot
(foks-trot)



I India
(in-dee-ah)



J Juliett
(jew-lee-ett)



K Kilo
(key-loh)



N November
(no-ven-ber)



O Oscar
(oss-cah)



P Papa
(pab-pah)



S Sierra
(see-air-rah)



T Tango
(tang-go)



U Uniform
(you-nee-form)



X Xray
(ecks-ray)



Y Yankee
(yang-key)



Z Zulu
(zoo-loo)



La marine et son histoire

La marine royale

<http://www.defense.gouv.fr/marine/decouverte/patrimoine/histoire/histoire-de-la-marine-nationale>

Armand Jean du Plessis de Richelieu crée la Marine royale en octobre 1626, sous le règne de Louis XIII. Sous la Révolution française la Marine devient nationale et l'ordonnance de l'Assemblée constituante du 24 octobre 1790 crée un pavillon français unique, associant le blanc historique de la France au bleu et rouge de la ville de Paris. Sur les bâtiments ce pavillon remplace les nombreux pavillons bleu et blanc de la marine marchande et le pavillon blanc des vaisseaux de guerre. Sous l'Empire (1804 -1815) la Marine devient impériale. « Honneur-Patrie » constitue alors la devise du drapeau national et de la Légion d'honneur créée le 29 mai 1802 par le premier consul Napoléon Bonaparte pour récompenser les mérites, les talents et les vertus de militaires ou de civils. La seconde devise « Valeur-Discipline » apparaît aussi sur les drapeaux français à l'apogée du premier Empire en 1812.

Sous la Monarchie de juillet (1830-1848) la devise «Le Roi, l'Honneur et la Patrie» s'inscrit au fronton des vaisseaux. Placée à l'arrière près du quartier du commandement et tournée vers le milieu du navire, elle guide l'équipage dans ses missions. En 1848 les emblèmes royaux sont abolis et le mot « Roi » disparaît des frontons de dunette.

Au moment de la seconde République

(1848-1851), le drapeau français reprend la devise « Valeur-Discipline ». Cette devise apparaît au revers de la médaille militaire, sous l'égide de Louis-Napoléon Bonaparte. Instituée par décret du 22 janvier 1852, la médaille récompense les meilleurs soldats et sous-officiers ayant accompli des services exceptionnels et ayant servi au moins 8 ans.

La troisième République (1870-1940) instaure une solide tradition républicaine. Le 14 juillet 1880 la France célèbre officiellement sa première fête nationale. En présence du Président de la République Jules Grévy, le ministre de la guerre distribue aux différents régiments et corps de troupes de nouveaux drapeaux et étendards. La Marine conserve le pavillon national bleu blanc rouge, symbole de l'appartenance républicaine. À cette époque, la devise «Honneur-Patrie» est inscrite sur des plaques scellées réglementairement aux parois les plus nobles des bâtiments. « Honneur » et « Patrie » trouvent leur place à l'avant du bateau. « Valeur » et « Discipline » viendront les compléter vers les années 1890 pour composer la devise qui unit aujourd'hui la Marine nationale. Sur les bâtiments actuels la devise apparaît le plus souvent près de la passerelle, siège du commandement.



La devise à bord des bâtiments

La Marine nationale propose aux jeunes un défi, celui d'une rupture avec leurs habitudes ou leur comportement : partir loin, souvent vers des terres méconnues, longtemps, en laissant derrière eux des êtres chers, pour servir les intérêts de la France au sein d'un équipage dont la diversité est sa richesse. Du XIX^{ème} siècle, la Marine a hérité sa devise dont les mots ornent tous ses bâtiments. Dans une société à la recherche de nouveaux repères, elle offre à ses marins des valeurs qui les guident dans l'accomplissement des missions ordonnées et sont placées au coeur de notre esprit d'équipage : Honneur, Patrie, Valeur, Discipline.

HP VD



L'Honneur est la force d'âme qui pousse chacun à se dépasser dans l'action jusqu'à l'abnégation ; il est également refus de ce qui est bas et vulgaire.

La Patrie rappelle aux marins le sens de leur engagement, celui de servir leur pays.

La Valeur s'exprime dans la recherche individuelle et collective de l'accomplissement d'actions dignes d'estime et demandant du courage.

La Discipline, enfin, est la règle qui permet aux énergies individuelles d'être fédérées.



MARINE ET DEFENSE

Rôle du ministère des armées

<https://www.defense.gouv.fr/portail/ministere/le-role-du-ministere-des-armees>

À l'ère de la mondialisation, les notions de sécurité et de conflits ont évolué. Ce constat impose des réorientations sur la stratégie de défense et la sécurité nationale. Dans ce cadre, le rôle du ministère des Armées est d'assurer la protection du territoire, de la population et des intérêts français. Il répond aussi à d'autres missions dans le cadre des accords et traités internationaux (OTAN) ou régionaux (Europe de la défense).

Au-delà de ces missions, le ministère des Armées s'implique également dans des missions de service public. Ses moyens humains et matériels soutiennent ou suppléent les actions d'autres ministères, au quotidien ou dans l'urgence, sur le territoire national et à l'étranger.

Les programmes stratégiques, politiques et économiques liés à la défense et la sécurité s'inscrivent dans un document de référence : le livre blanc sur la défense et la sécurité nationale qui définit les grands axes et les objectifs précis pour une période donnée. Il propose une stratégie globale de défense et de sécurité pour la France et prend en compte les évolutions de la scène internationale.

<http://www.livreblancdefenseetsecurite.gouv.fr/index.html>

Ministère des armées - site de Balard



©R.Nicolas Nelson / Armée de l'air

L'organisation des pouvoirs en matière de défense et de sécurité

Le Président de la République

- ⚓ Le Président de la République est le chef des armées (article 15 de la Constitution) ;
- ⚓ Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités ;
- ⚓ Il décide l'emploi des forces et détient à cet effet la responsabilité et le pouvoir d'engager le cas échéant les forces nucléaires ;
- ⚓ Il préside le conseil de politique nucléaire et le conseil de défense et de sécurité national (ce dernier est compétent pour toute question de défense et de sécurité et peut se réunir en formations spécialisées : conseil national du renseignement ou conseil restreint pour les problématiques liées aux opérations extérieures).

Le Premier Ministre

- ⚓ Il est le garant de l'action gouvernementale dans tout le champ de la défense et de la sécurité nationale ;
- ⚓ Il dirige l'application de l'ensemble des décisions prises en conseil de défense et de sécurité nationale ;
- ⚓ Il dispose de l'administration et de la force armée et assume devant le Parlement, avec les ministres concernés, la responsabilité des différentes politiques qui concourent à la sécurité nationale ;
- ⚓ Il s'appuie sur le secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN), qui coordonne la préparation et s'assure de la mise en œuvre des mesures concourant à la stratégie de sécurité nationale.

Le Parlement

- ⚓ Il est associé à la définition de la stratégie de sécurité nationale. Les interventions extérieures des forces armées font l'objet d'une procédure d'information et, pour une durée supérieure à quatre mois, d'une autorisation par le Parlement (article 35 de la constitution) à la stratégie de sécurité nationale.



Le Ministre des armées

Il prépare et met en œuvre la politique de défense dont il assume, avec le Premier Ministre, la responsabilité devant le Parlement. Il est chargé de l'exécution de la politique militaire, de la préparation et de l'emploi des forces, de l'effort de défense et de la capacité des forces armées.

- ⚓ Il fixe l'organisation des armées, ainsi que des directions et services du ministère ;
- ⚓ Il établit la programmation des effectifs, des équipements et des infrastructures ; il en contrôle la mise en œuvre ;
- ⚓ Il définit la politique des ressources humaines et veille au respect des droits et obligations des militaires ;
- ⚓ Il organise le soutien des personnels et du matériel et fixe les orientations de la gestion du patrimoine immobilier ;
- ⚓ Il définit les conditions de la contribution du service de santé des armées à la politique de santé publique ;
- ⚓ Au titre de la mise en condition d'emploi et de la sécurité des armées, il est responsable de la sécurité des moyens militaires de défense et de la préparation des armées ;
- ⚓ Il conduit les négociations internationales intéressant la défense ;
- ⚓ Il définit la stratégie et les actions à mener en termes de politique industrielle et de recherche dans les domaines intéressant la défense.

Le Secrétaire Général pour l'Administration (SGA)

Le SGA apporte au ministre des armées et à tous les organismes du ministère une expertise sur les grands dossiers financiers, juridiques, sociaux, de ressources humaines, d'infrastructure, patrimoniaux ou touchant à l'aménagement du territoire, à l'aspect économique. Le SGA assure les relations du ministère avec les autres ministères, notamment avec les Finances, la Fonction Publique, l'Éducation Nationale, la Culture, l'Équipement, l'Outre-Mer, l'Environnement.

Le Délégué Général pour l'Armement (DGA)

Le DGA travaille en étroite relation avec les États-majors pour l'identification des besoins des armées. Il prépare, avec ses services de la délégation générale de l'Armement, l'avenir des systèmes d'armement. Il équipe les forces armées. Il élabore et met en œuvre une stratégie globale en matière technologique, dans le cadre de la politique étrangère de la France. Le DGA anime et coordonne le soutien de l'État aux exportations d'armement. Grâce à son réseau d'attachés de défense et d'armement, le DGA apporte aux entreprises sa connaissance de l'environnement international. Il joue un rôle essentiel à toutes les étapes du processus de prospection, réalisation et suivi des contrats.

Le Chef d'Etat-Major des Armées (CEMA)

Sous l'autorité du Président de la République et du gouvernement, et sous réserve des dispositions particulières relatives à la dissuasion, le CEMA est responsable de l'emploi des forces et assure le commandement des opérations militaires. Il est le conseiller militaire du Gouvernement.

Il est responsable :

- ⚓ de l'organisation interarmées et de l'organisation générale des armées ;
- ⚓ de l'expression du besoin en matière de ressources humaines civiles et militaires des armées et des organismes interarmées ;
- ⚓ de la condition militaire et du moral des armées et organismes interarmées ;
- ⚓ de la définition du format d'ensemble des armées et de leur cohérence capacitaire ;
- ⚓ de la préparation et de la mise en condition d'emploi des armées. Il définit les objectifs de leur préparation et contrôle leur aptitude à remplir leurs missions ;
- ⚓ du soutien des armées. Il en fixe l'organisation générale et les objectifs ;
- ⚓ du renseignement d'intérêt militaire. Il assure la direction générale de la recherche et de l'exploitation du renseignement militaire et a autorité sur la direction du renseignement militaire ;
- ⚓ des relations internationales militaires. Il est chargé des relations avec les armées étrangères et les structures militaires de l'Union européenne et de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Il a autorité sur :

- ⚓ les chefs d'état-major de chacune des trois armées (CEMAA, CEMAT, CEMM) ;
- ⚓ les commandants supérieurs dans les départements d'outre-mer, en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie, et les commandants des forces françaises à l'étranger ainsi que leurs états-majors interarmées ;
- ⚓ les officiers généraux de zone de défense (OGZD).

Il dispose :

- ⚓ de l'état-major des armées placé sous les ordres d'un officier général, major général des armées ;
- ⚓ d'une division affaires générales placée sous les ordres d'un officier général, comprenant un cabinet, un officier général expert dans le domaine de la prospective et de la stratégie, une cellule d'information et de communication, une cellule affaires réservées, un chancelier et des conseillers ;
- ⚓ d'un conseiller diplomatique et d'aumôniers en chef ;
- ⚓ d'autorités et d'organismes interarmées relevant directement de son autorité.

Les Chefs d'État-major de l'Armée de Terre, l'Armée de l'Air et de la Marine nationale

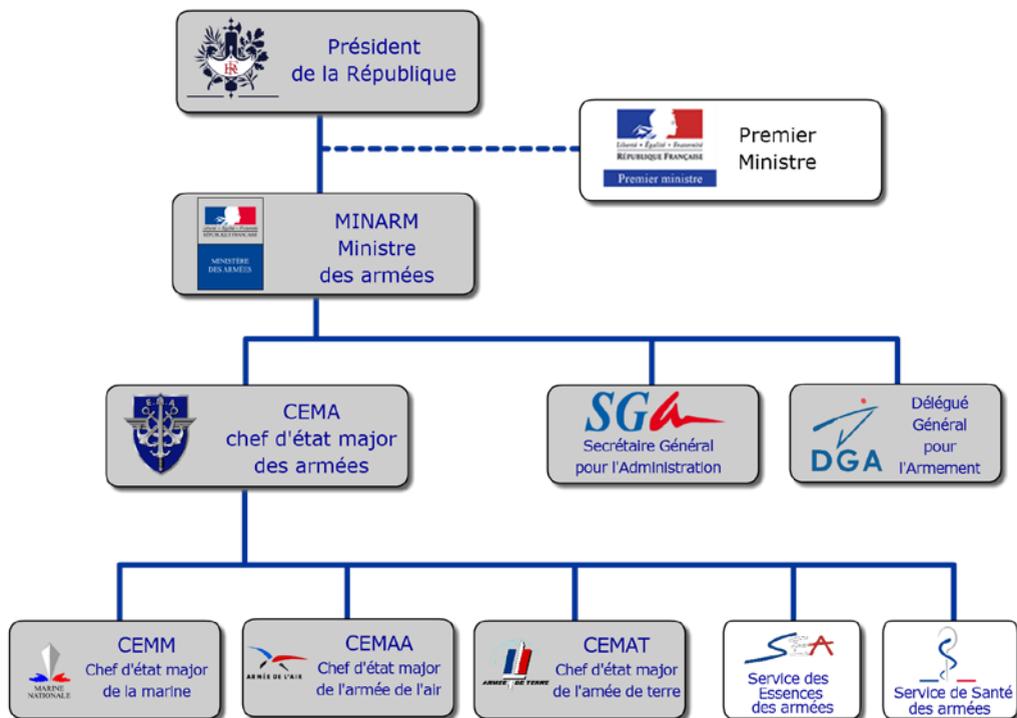
Le rôle des trois chefs d'État-major de l'Armée de Terre (CEMAT), de l'Armée de l'Air (CEMAA) et de la Marine nationale (CEMM) est d'assister le ministre des armées dans ses attributions relatives à la préparation des forces armées. Ils sont chargés d'établir la doctrine d'emploi de leur armée respective, et sont responsables de l'instruction, de l'entraînement et de l'organisation qu'elles impliquent.

Chacun d'eux adresse au ministre des armées, sous couvert du chef d'État-Major des Armées, ses propositions en matière de planification et de programmation des moyens de leur armée respective. Ils établissent des plans de mobilisation de leur personnel

et de leur matériel. Ils participent à la préparation du budget, et sont responsables de l'emploi des crédits ouverts, de la formation, de la discipline et de la gestion de leur personnel militaire à l'exception des officiers généraux.

Ils proposent au ministre des armées les mesures relatives au recrutement, à l'affectation et à l'avancement concernant leur personnel militaire.

Ils définissent les spécifications souhaitées des nouveaux matériels, dirigent l'évaluation opérationnelle des prototypes, et sont responsables de la mise en place des matériels dans les forces.



Les grandes instances en matière de défense et de sécurité

Conseil de défense et de sécurité nationale (CDSN)

Définit les orientations en matière de programmation militaire, de dissuasion, de conduite des opérations extérieures, de planification des réponses aux crises majeures, de renseignement, de sécurité économique et énergétique, de programmation de sécurité intérieure concourant à la sécurité nationale et de lutte contre le terrorisme. Il en fixe les priorités.

Le Conseil de Défense et de Sécurité Nationale rassemble : le Président de la République, le Premier ministre, le ministre des affaires étrangères et européennes, le ministre de l'intérieur, le ministre des armées, le ministre de l'économie et le ministre du budget. Les autres ministres pourront y être associés selon la nature des questions abordées : par exemple, le ministre de la justice pour la lutte contre le terrorisme, le ministre de la santé pour la prévention des crises sanitaires.

Les réunions du conseil de défense et de sécurité nationale sont à la discrétion du chef de l'Etat. Leur fréquence varie en fonction des circonstances et des sujets à traiter.

Il convient de préciser que le conseil de défense et de sécurité nationale se

réunit en deux formations spécialisées qui traitent de sujets spécifiques avec une composition adaptée : le conseil des armements nucléaires (CAN) et le conseil national du renseignement (CNR).

Le secrétariat pour le conseil de défense et de sécurité nationale (SGDSN) assiste le secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale pour la préparation des réunions du conseil de défense et de sécurité nationale. L'équipe du secrétariat est composée d'un officier général et d'un officier supérieur (colonel ou capitaine de vaisseau). A l'issue de chaque réunion du conseil, le SGDSN prépare les relevés de décisions, notifie les décisions prises et en suit l'exécution. Il assure à cet effet la liaison avec les départements ministériels concernés.

Conseil national du renseignement (CNR)

Le CNR définit les orientations stratégiques et les priorités en matière de renseignement. Il établit la planification des moyens humains et techniques des services spécialisés de renseignement. Y siègent, sous la présidence du chef de l'Etat, le Premier ministre, les ministres concernés et les directeurs des services de renseignement dont la présence est requise par l'ordre du jour, ainsi que le Coordonnateur national du renseignement et de la lutte contre le terrorisme. Ce conseil arrête la stratégie nationale du renseignement.

Centre national du contre-terrorisme (CNCT)

Le 7 juin 2017 est entérinée la création d'une « task force » contre le terrorisme. Ce nouveau centre national du contre-terrorisme (CNCT), au départ une équipe d'une vingtaine de personnes, surtout des analystes, sera chargé du « pilotage stratégique des services de renseignements » pour notamment s'assurer de leur bonne coordination. Le CNCT est spécifiquement dédié à la lutte contre le terrorisme qui pilote les services de renseignements, c'est-à-dire la Direction Générale de la Sécurité Extérieure (DGSE) et la Direction générale de la Sécurité intérieure (DGSI). Il n'est nullement chargé de la conduite opérationnelle des services ou de leurs actions puisque ce rôle est dévolu au Conseil national du renseignement, auquel le conseil est intégré.

Conseil des armements nucléaires (CAN)

Ce Conseil est une formation très restreinte à laquelle siègent, sous la présidence du Président de la République, le Premier ministre, le ministre des armées, le chef d'état-major des armées, le délégué général pour l'armement et le directeur des applications militaires du commissariat à l'énergie atomique.

La Direction du renseignement militaire (DRM)

La DRM est le service de renseignement des armées. Organisme interarmées, la direction du renseignement militaire relève du chef d'état-major des armées qui assure la direction générale de la recherche et de l'exploitation du renseignement militaire.

La DRM a une double mission :

- ⚓ Appuyer les forces en opération afin de contribuer à l'orientation de la manœuvre au niveau tactique.
- ⚓ Eclairer la prise de décision pour fournir au Président de la République, au Ministre des armées, au Chef d'état-major des armées et aux grands commandements le renseignement de situation nécessaire à l'exercice de leurs responsabilités.



La DRM anime et coordonne l'ensemble des moyens de recherche et d'acquisition des renseignements d'origine image (ROIM), électromagnétique (ROEM), humaine (ROHUM) et d'origine informatique (ROINF).

La DRM est responsable de l'appui renseignement à la planification et à la conduite des opérations, afin de garantir une appréciation objective et la plus autonome possible des situations. Elle agit en coordination avec le centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) et l'ensemble des services de la défense. Elle participe directement aux travaux d'anticipation stratégique qui fixent les priorités en matière de renseignement et rédige les directives des actions de renseignement.

La direction du renseignement et de la sécurité de la défense (DRSD)

Est le service de renseignement dont dispose le ministre des armées pour assumer ses responsabilités en matière de sécurité du personnel, des informations, du matériel et des installations sensibles. Dans son périmètre de compétence, à savoir la sphère défense, la DRSD agit auprès de nos forces partout où elles sont stationnées ou déployées en opérations comme auprès des entreprises liées par contrat à la défense.



La DRSD est un service de renseignement dont la mission est de « RENSEIGNER POUR PROTÉGER ».

La Défense doit protéger ses personnels, ses matériels, ses informations et installations sensibles, d'actes hostiles, qualifiés d'ingérence, qui peuvent émaner d'organisations ou d'individus qui chercheraient ainsi à porter atteinte aux capacités opérationnelles de la défense par d'autres voies que la confrontation militaire.

Ainsi, le terrorisme, l'espionnage, les actions de subversion comme celles de sabotage ou encore le crime organisé (TESSCo) recouvrent les actes d'ingérence.

Alerter sur les vulnérabilités

Pour se protéger contre les actions d'ingérence, il est nécessaire d'identifier les vulnérabilités des personnels, des infrastructures, des systèmes d'information et de commandement... La DRSD agit dans ce domaine en émettant des avis de sécurité sur les personnels et les personnes morales, en effectuant des audits de sécurité, des inspections vérifiant l'application des normes et directives de protection physique et de sécurité informatique, en participant aux travaux de contrôle des ventes d'armement.

Renseigner sur les ingérences

L'action de contre-ingérence nécessite d'identifier les menaces pesant sur la Défense dans les domaines du terrorisme, de l'espionnage, du sabotage, de la subversion et du crime organisé. Pour cela, la DRSD recueille, analyse et diffuse le renseignement de contre-ingérence.

Protéger contre les ingérences

En matière de protection, la DRSD apporte son expertise et ses conseils aux responsables de la Défense et aux entreprises pour protéger les personnels, les informations, matériels et installations sensibles. Elle porte un effort soutenu sur les actions de sensibilisation. Elle peut mener des actions de neutralisation des menaces.

Cinq grandes fonctions stratégiques

La stratégie de défense et de sécurité nationale est aujourd'hui définie grâce à cinq grandes fonctions stratégiques :

- ⚓ connaître et anticiper ;
- ⚓ prévenir ;
- ⚓ dissuader ;
- ⚓ protéger ;
- ⚓ intervenir.

Contribution des forces maritimes aux grandes fonctions stratégiques

La dimension maritime tient une place essentielle au sein de la stratégie de défense de la France. Dans un monde globalisé où les menaces présentent désormais un visage transnational, la Marine nationale contribue au besoin de défense et de sécurité dans l'espace aéromaritime. La montée du terrorisme en Europe et sur notre territoire fait peser une menace permanente et directe sur nos intérêts nationaux et ceux de nos alliés.

Cet environnement stratégique transformé nécessite de défendre les intérêts vitaux du pays et d'agir le plus tôt possible et donc parfois le plus loin dans un cadre le plus souvent interallié et prioritairement européen. C'est pourquoi les contributions de la Marine nationale s'organisent autour des cinq fonctions stratégiques.

Connaître et anticiper

La fonction stratégique « connaissance et anticipation » doit permettre aux décideurs politiques et militaires de disposer, le plus en amont possible, d'éléments pour la prévision et l'action. C'est l'une des clés de l'autonomie stratégique nationale. Ainsi, le dernier Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale valorise le renseignement, composante majeure de cette nouvelle fonction.

La Marine concourt au recueil de l'information pouvant présenter un intérêt pour la France, à son exploitation ainsi qu'à son utilisation par ses moyens tant techniques qu'humains. Elle participe pleinement à la chaîne interarmées du renseignement coordonnée par la Direction du renseignement militaire (DRM).

Surveillance maritime

La Marine nationale collecte et diffuse des renseignements maritimes au profit des autorités.

La surveillance s'appuie sur la chaîne sémaphorique (FOSIT), les bâtiments en mission de sauvegarde maritime et les vols réguliers de surveillance maritime. Pour une meilleure efficacité, les sémaphores ont été reliés en réseaux. Outre-mer, les missions de surveillance générale sont effectuées dans le cadre de la sauvegarde maritime. Les sémaphores ont tout d'un navire opérationnel. Armés telle la passerelle d'un bâtiment, ils sont en première ligne et répondent aux missions essentielles de la marine pour toutes les opérations côtières. Depuis la surveillance des approches maritimes jusqu'aux

opérations inter-administrations en mer, les sémaphores participent à la sûreté du trafic maritime, à la lutte contre les pollutions et les trafics illicites ou encore aux opérations de sauvetage. Ils concrétisent l'omniprésence de la Marine nationale en surveillant activement la frontière de l'espace Schengen.

Le littoral français est jalonné de 59 sémaphores, chacun ayant un secteur maritime défini. La Manche et la Mer du Nord comptent 14 sémaphores, de la frontière belge à la baie du Mont St Michel. L'Atlantique 26, de la baie de St Malo à la frontière espagnole, et la Méditerranée 19, répartis de la frontière espagnole à la frontière italienne, ainsi qu'en Corse.

Le centre de renseignement dans la Marine (CRMar)

La Marine nationale est soutenue par la DRM et a délégué pour le recueil et le suivi du renseignement d'intérêt maritime partout dans le monde : ce sont en moyenne 12 000 bâtiments militaires et jusqu'à 250 000 navires civils que le centre de renseignement de la Marine (CRMar) est chargé de suivre sur tous les océans. Il réalise pour cela la synthèse de l'ensemble des données provenant aussi bien de sources nationales qu'alliées. Le renseignement maritime permet en outre de tenir à jour une base de données recensant les flottes de guerre et de commerce comme de suivre la situation maritime mondiale. Pour ce faire, l'ensemble des unités de la Marine dispose de moyens d'acquisition du renseignement. Par ailleurs, ce domaine s'élargit jusqu'à la collecte des données hydrographiques et océanographiques destinées à un usage militaire mais aussi civil.



Prévenir

Prévenir consiste à agir pour éviter l'apparition ou l'aggravation des menaces contre la sécurité. La prévention passe, notamment, par la lutte contre le terrorisme et les trafics de drogues, par la maîtrise de l'armement, ou encore par le déploiement préventif dans des zones de crises potentielles. Nos forces sont présentes sur l'ensemble du globe, de façon permanente ou temporaire.

La planification gouvernementale en matière de lutte contre le terrorisme et les malveillances s'articule autour du plan Vigipirate, des plans d'intervention de la famille « Pirate », des plans de secours aux personnes et des plans de continuité d'activité.

Vigipirate

Relevant du Premier ministre, le plan Vigipirate est l'outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux, l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens, à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Le plan Vigipirate vise deux objectifs :

- ⚓ implanter une culture de la vigilance et de la sécurité dans l'ensemble de la société, afin de prévenir ou déceler, le plus en amont possible, toute menace d'attaque terroriste ;
- ⚓ adapter en permanence la protection des citoyens, du territoire et des intérêts de la France contre la menace terroriste.

Les attaques terroristes de 2015 et 2016 et les dispositions législatives adoptées en 2016 ont conduit à une révision du plan VIGIPIRATE pour l'adapter à une menace particulièrement élevée. Parmi ses nouveautés, le plan VIGIPIRATE comprend désormais 3 niveaux, qui permettent au dispositif de sécurité intérieure de s'adapter rapidement, en fonction de l'intensité de la menace terroriste.



- ⚓ Le niveau de vigilance correspond à la posture permanente de sécurité et à la mise en œuvre de 100 mesures toujours actives.



- ⚓ Le niveau sécurité renforcée risque d'attentat adapte la réponse de l'Etat à une menace terroriste élevée, voire très élevée. Plusieurs mesures particulières additionnelles peuvent alors être activées en complément des mesures permanentes de sécurité et selon les domaines concernés par la menace (établissements hospitaliers, écoles, aéroports, gares, lieux de cultes, etc.). Ce niveau de sécurité renforcée peut s'appliquer à l'ensemble du territoire national.



- ⚓ Le niveau urgence attentat peut être mis en place à la suite immédiate d'un attentat ou si un groupe terroriste identifié et non localisé entre en action. Sa durée est limitée : le temps de la gestion de crise. Il permet notamment d'assurer la mobilisation exceptionnelle de moyens, mais aussi de diffuser des informations susceptibles de protéger les citoyens dans une situation de crise.



La marine en posture de vigilance

La Marine exerce une posture de vigilance permanente dans les zones stratégiques pour les intérêts nationaux :

- ⚓ en Atlantique-Nord, point de convergence des approvisionnements français ;
- ⚓ au large de l'Afrique de l'Ouest ;
- ⚓ en Méditerranée, lien entre l'Europe, l'Afrique et le Moyen-Orient ;
- ⚓ en océan Indien et en Asie du sud-est, noeud de communications maritimes et stratégiques ;
- ⚓ Partout où la France a des intérêts, en particulier dans ses collectivités d'outremer, ainsi que dans ses zones économiques exclusives (ZEE).

Les dispositifs permanents de prévention de la Marine

Dispositifs	Éléments de forces	Rôles
Bâtiments de présence et de souveraineté	Frégates de surveillance Bâtiments de transport légers Patrouilleurs	Action de l'état en mer : Sauvegarde maritime Missions humanitaires Soutien aux autres armées
Aéronefs de surveillance maritime	FALCON 200 Gardian Falcon 50 M	
Bâtiments de combat	Frégates (ASM et AA) SNA Atlantique 2 Missile de croisière naval	Manifester l'intention de la France de contribuer au contrôle de crise potentiel. Se réserve l'éventualité d'une montée en puissance pouvant aller jusqu'au déploiement de forces de projection et d'intervention. Sera mis en œuvre par les FREMM et les sous-marins Barracuda, renforcera la capacité de réaction immédiate du dispositif naval de prévention pour la gestion des crises.

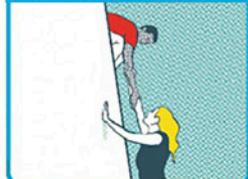
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE,
CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



Si possible, aidez les autres personnes à s'échapper



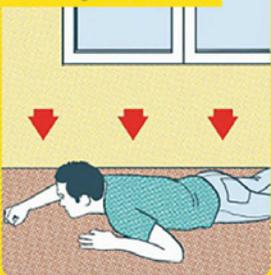
Ne vous exposez pas



2 Eteignez la lumière et coupez le son des appareils



3 Eloignez-vous des ouvertures, allongez-vous au sol



4 **SINON**, abritez-vous derrière un obstacle solide (mur, pilier...)



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE

Ne courez pas vers les forces de l'ordre et ne faites aucun mouvement brusque



QUE FAIRE EN CAS D'EXPOSITION À UN GAZ TOXIQUE

AVANT L'ARRIVÉE DES SECOURS, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER LA VIE...

1 Protégez votre nez et votre bouche par tous les moyens possibles : mouchoir, foulard ou tissus humides.



2 Même si vous vous sentez mal, ne vous allongez pas, ne vous asseyez pas, vous ne pourriez plus vous relever.



3 Quittez rapidement les lieux semblant présenter un danger (si odeur anormale, si des personnes larmoient ou font des malaises...)



4 Si vous apercevez des gens en train de s'évanouir ou de suffoquer, aidez-les à sortir de la zone sans revenir sous vos pas.



5 Une fois à distance et à l'abri, retirez délicatement votre première couche de vêtements, sans en toucher l'extérieur et cherchez à les isoler, si possible dans un sac plastique (type sac poubelle) ou sinon les mettre au sol à distance de soi et les indiquer à l'arrivée des secours. Si vous le pouvez déshabillez-vous complètement et lavez-vous les mains à l'eau et au savon.



6 Utilisez votre portable uniquement pour alerter les secours en précisant votre emplacement et s'il faut intervenir rapidement sur un cas grave.

Pompiers

18
ou
112

SAMU

15

114



7 Ne rentrez surtout pas chez vous. Ne vous rendez pas de vous-même à l'hôpital. Attendez impérativement les secours et suivez leurs consignes, vous risqueriez de contaminer vos proches !



8 Les services de secours organisent un point de rassemblement où des soins vous seront donnés.



9 Ne serrez pas les mains. Ne buvez pas. Évitez de vous frotter le visage. Ne mangez pas. Ne fumez pas.



RESTEZ CALME, VOUS FACILITerez L'ORGANISATION DES SECOURS ET DES SOINS.

Dissuader

Dissuader, c'est l'acte qui garantit à la France sa sécurité contre tout adversaire étatique qui voudrait s'en prendre à ses intérêts vitaux, par quelque moyen que ce soit. La dissuasion nucléaire reste la garantie ultime de la sécurité et de l'indépendance de la France vis-à-vis de toute agression.



© Marine nationale - P-F WATRAS

Face à la diversité des situations auxquelles nous pourrions être confrontés à l'heure de la mondialisation, la crédibilité de la dissuasion repose sur la possibilité pour le chef de l'État de disposer, de façon indépendante, d'une gamme d'options suffisamment large et de moyens suffisamment diversifiés. Cela implique de moderniser les deux composantes, missile balistique et missile aéroporté. Même si aucune menace d'agression directe ne pèse aujourd'hui sur la France, la capacité de notre pays à conserver sa liberté d'action face à toute forme de chantage contre nos intérêts vitaux doit

être garantie. Ces capacités reposent sur :

- ⚓ des missiles balistiques (dont une partie de la trajectoire est influencée uniquement par la gravité) équipant les sous-marins de la force océanique stratégique (FOST) ;
- ⚓ des missiles à trajectoire aérobie (utilise l'oxygène de l'air ambiant comme comburant pour sa propulsion) pour la composante aéroportée, dont font partie les avions de l'armée de l'air et ceux de l'aéronautique navale.

Les principaux éléments de force de la Marine qui participent pleinement à la fonction de dissuasion sont :

- ⚓ les sous-marins Nucléaires Lanceur d'Engin (SNLE) ;
- ⚓ le porte-avions «Charles de Gaulle» avec ses Rafale embarqués.

Protéger

La protection de la population et du territoire est au cœur de la stratégie de sécurité nationale. Les défis majeurs auxquels peuvent être confrontés les pouvoirs publics appellent une organisation, des dispositifs et des moyens spécifiques. L'État relève ces défis grâce à une coordination entre la sécurité intérieure et les forces armées. Les différentes forces armées sont susceptibles d'être employées, en appui d'un dispositif commun, à la sécurité intérieure et à la sécurité civile.

L'opération sentinelle

Elle crée un dispositif à trois niveaux rendant la force plus flexible, réactive et imprévisible par la concentration des efforts selon l'évolution de la menace. Elle permet de concentrer les efforts au bon moment, partout où cela est nécessaire, tant au niveau zonal que national, en anticipant mieux les besoins de sécurisation et en fournissant un effort mieux ciblé dans une logique de juste besoin. Sentinelle concerne 7 000 militaires et jusqu'à 10 000 pouvant être engagés au regard de la situation. L'opération est articulée selon trois niveaux :

- ⚓ un socle (dispositif opérationnel permanent) dont l'objectif est d'assurer les missions permanentes de sécurisation dans les lieux les plus sensibles et vulnérables ;
- ⚓ un échelon de manoeuvre (capacité de renforcement planifié) permet de porter un effort là où le besoin se fait le plus sentir. Il vise principalement à contribuer à la sécurisation d'évènements ponctuels ou saisonniers, majoritairement planifiés à l'avance.
- ⚓ Une réserve stratégique de 3 000 hommes pouvant être engagée sur décision du Président de la République pour faire face à un évènement d'ampleur exceptionnelle. Cette meilleure anticipation pourra en outre favoriser l'engagement des réservistes de la garde nationale.



La sauvegarde maritime

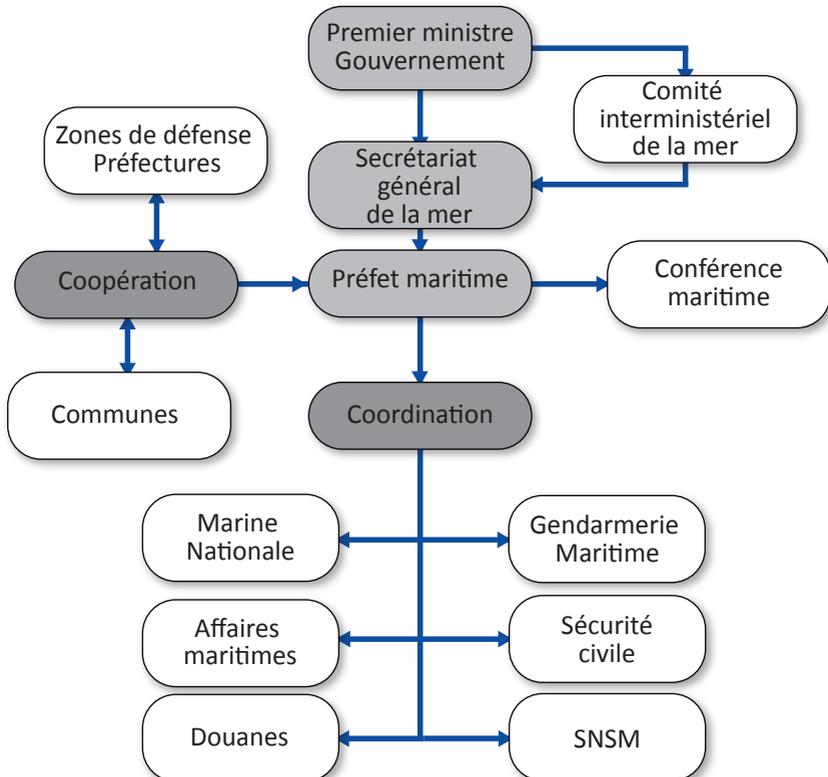
La sauvegarde maritime est le cadre dans lequel s'inscrivent les opérations menées par la Marine pour faire face à toutes les menaces susceptibles de venir de la mer (terrorisme, narcotraffic, piraterie, transport illicite de migrants...), assurer la défense des droits souverains en mer et la maîtrise des risques liés à l'activité maritime (accidents de mer, pollution...). La sauvegarde maritime englobe donc la défense du territoire à partir de la mer ainsi que la défense et la protection des intérêts de la France en mer et à partir de la mer.

Les opérations de sauvegarde maritime sont résolument inter-administrations et de plus en plus internationales. Les moyens de la Marine viennent en complément de ceux des douanes, des affaires maritimes, de la sécurité civile. La coopération avec la justice et la police est un des piliers de l'efficacité et de la réussite des opérations.

Pour remplir ces missions, la Marine met en oeuvre un dispositif permanent de surveillance et d'intervention, dense sur les côtes et étendu au large, permettant de prévenir ou de traiter une large gamme de menaces, risques ou infractions se déroulant en mer ou provenant de la mer.

Cette posture permanente de sauvegarde repose sur trois piliers :

- ⚓ le renseignement d'intérêt maritime (sémaphores, moyens aériens...) ;
- ⚓ la chaîne de planification et de conduite des opérations dirigées par les préfets maritimes, (schéma ci-dessous) ;
- ⚓ l'action de l'état en mer en collaboration avec les autres administrations.



Participation de la Marine nationale à l'action de l'état en mer

Elle fournit les moyens lourds, hauturiers et à capacité tout temps pour :

- ⚓ les différentes polices en mer ;
- ⚓ le maintien de l'ordre public ;
- ⚓ la sécurité de la navigation ;
- ⚓ le sauvetage en mer.

Les Centres Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage (CROSS)

Les CROSS assurent sous l'autorité des préfets maritimes, une mission de surveillance et de police de la navigation. Celle-ci consiste à faire respecter en mer, les règlements nationaux et internationaux concernant la circulation maritime. Les sémaphores contribuent également à cette mission. Les CROSS coordonnent l'ensemble des moyens aériens et nautiques mis en œuvre par les différents services dans leur zone de responsabilité (y compris les moyens privés) pour l'assistance en mer.



L'Abeille Bourbon

©infographie CIN Brest

Service Hydrographique et Océanographique de la Marine SHOM

La diffusion des informations nautiques (fournies par le SHOM) concourt à la sécurité de la navigation. Elle est assurée par l'autorité maritime locale (CECLANT, CECMED...) et relayée aux usagers de la mer par les services des affaires maritimes et les capitaineries des ports. Les CROSS diffusent des bulletins météorologiques.

Intervenir

La protection de la population et du territoire est au cœur de la stratégie de sécurité nationale. Les défis majeurs auxquels peuvent être confrontés les pouvoirs publics appellent une organisation, des dispositifs et des moyens spécifiques. L'État relève ces défis grâce à une coordination entre la sécurité intérieure et les forces armées. Les différentes forces armées sont susceptibles d'être employées, en appui d'un dispositif commun, à la sécurité intérieure et à la sécurité civile.

Une intervention nationale est possible dans trois cas :

- ⚓ la protection de nos ressortissants à l'étranger ;
- ⚓ la mise en œuvre des accords de défense bilatéraux nous liant à certains États ;
- ⚓ la riposte à des actions ponctuelles dirigées contre nos intérêts.

De façon générale, la France entend conserver la capacité d'agir seule si ses intérêts nationaux ou ses engagements bilatéraux l'exigent. Au-delà de ce principe fondamental, la France s'attache, autant que possible, à ce que toute intervention de ses forces armées à l'extérieur s'effectue dans le cadre d'un accord ou sous mandat d'une autorité internationale.

La projection de forces dans la marine

Dispositifs	Éléments de forces	Rôles
Le groupe aéronaval	Porte-avions Frégates (ASM et AA) SNA Atlantique 2 Rafale	Il projette ses avions sur mer et sur terre pour des missions de reconnaissance, de démonstration de force, d'appui ou d'assaut, mettant en œuvre à brève échéance des armes de précision.
Les groupes amphibies	Bâtiments amphibies porte hélicoptères	Ils sont un moyen essentiel de déploiement de forces à terre (troupes et véhicules), d'évacuation de ressortissants ou d'assistance à population en zones sinistrées.
Le groupe de lutte contre les mines	Chasseurs de mine	Il est projeté au sein d'une force navale en cas de piégeage par mines d'une zone d'opération.
Les groupes d'action maritime	Une ou deux unités (frégate ou SNA)	Ils sont déployés pour des opérations de contrôle d'embargo, d'interdiction ou de surveillance maritime.

LE GROUPE AERONAVAL



Atlantique 2
Protection anti sous-marin



Rafale-groupe d'assaut



Hawkeye
surveillance large zone



FREMM
frégate européenne
multimission

Pedro
sauvetage



Porte-avions

FDA-
Frégate de défense anti aérienne
protection éloignée



FREMM
frégate européenne multimission
protection rapprochée



bâtiment de commandement
et de ravitaillement
soutien logistique



SNA
chasse / renseignement

©infographie CIN Brest

La composition du groupe aéronaval varie en fonction de la mission et de la menace.



©defense.gouv.fr

Bilans de la contribution de la Marine aux fonctions stratégiques

Les activités 2017 en quelques chiffres

35 navires en permanence à la mer.

5000 marins sur, sous et au-dessus de la mer.

Plus de 300 vies de sauvées.

Permanence de la dissuasion océanique depuis 1972 avec au moins 1 SNLE en patrouille.

Intervenir - Protéger – Dissuader en permanence : la Marine 3+1

La marine assure la sécurité des Français 365 jours par an, 24 heures sur 24, sur toutes les mers du monde. Elle protège les approches maritimes et les intérêts de la France. Elle intervient au plus proche des menaces et dans les zones de crise. Elle contribue à la posture de dissuasion nucléaire.

Protéger, intervenir, dissuader : c'est la marine « 3+1 » le « +1 » correspond à la dimension supplémentaire apportée par le déploiement permanent. La permanence permet de connaître les théâtres d'opération et d'anticiper les crises en suivant leur évolution dans la durée contribuant ainsi à leur prévention.

Missions majeures

CHAMMAL : Fin 2015, le groupe aéronaval est déployé en Méditerranée orientale puis dans le golfe Arabo-Persique. Intégré à la coalition multinationale qui lutte contre le groupe terroriste Daech. Ses avions Rafale embarqués réalisent des opérations de renseignement et des frappes sur des objectifs terrestres.



Opération Chammal

- Contribuer à la formation des forces armées irakiennes
- Appuyer les forces de la coalition contre Daesch



Moyens déployés :



• 1 100 militaires



4 canots Caesar

> Avions de chasse



• 10 Rafale

> Moyens non-permanents



1 avion de patrouille maritime Atlantique 2



• 1 C-135 FR



• 1 E-3F AWACS



• 1 frégate

©infographie Armées d'aujourd'hui

BARKHANE : un avion de patrouille maritime Atlantique 2 a renforcé le dispositif Barkhane en mission de renseignement sur les activités des groupes terroristes armés dans la bande Sahélo-saharienne.

CORYMBE : Déployée en permanence dans le golfe de Guinée depuis plus de 25 ans. La marine participe à la protection des ressortissants français établis dans les différents pays du golfe de Guinée. La piraterie maritime figure aussi parmi les principaux enjeux maritimes de cette région.

LUTTE CONTRE LES PASSEURS DE MIGRANTS : le flux migratoire clandestin en forte augmentation en Méditerranée impose le déploiement de moyen naval et aérien pour lutter contre les passeurs de migrant et porter secours aux victimes de ce trafic humain.

LUTTE CONTRE LES TRAFICS ILLICITES les moyens en haute mer de la Marine permettent l'interception de grandes quantités de drogue et produits de contrebande. Les moyens aéronavals sont combinés aux actions des commandos Marine.

ASSISTANCE ET SAUVETAGE : la Marine dispose de quatre remorqueurs d'intervention, d'assistance et de sauvetage en haute mer (RIAS) : «Abeille Bourbon» (Brest), «Abeille Flandre» (Toulon), «Abeille Liberté» (Cherbourg) et «Abeille Languedoc» (Boulogne sur Mer). Ses moyens de sauvetage sont aussi complétés par l'invention de frégates et de leur moyen aéronautique embarqué.

POLICE DES PECHEES : la Marine lutte contre les trafics illicites et le pillage des ressources halieutiques.

Organisation de la marine

Le Chef d'État-major de la Marine (CEMM)

Pour exercer ses responsabilités le CEMM dispose :

- ⚓ de l'État-major de la Marine (EMM) dirigé par le Major Général de la Marine ;
- ⚓ des directions et services. Il a sous son autorité les forces maritimes relevant de commandements organiques et les commandements maritimes à compétence territoriale.

L'État-major de la Marine (EMM)

Au sein de l'échelon central de la Marine, l'État-major de la Marine est chargé, sous l'autorité du Major Général de la Marine, d'assister le chef d'État-major de la Marine dans l'exercice de ses attributions organiques et dans son rôle de conseiller du chef d'État-major des Armées pour la planification, la programmation et le format de la Marine ainsi que pour l'établissement de la doctrine et l'emploi des forces maritimes.

Le Major Général de la Marine (MGM)

Au sein de l'échelon central de la Marine, le major général de la Marine, est chargé, d'assister le chef d'état-major de la Marine dans l'exercice de ses attributions organiques et dans son rôle de conseiller du chef d'état-major des armées pour la planification, la programmation et le format de la Marine ainsi que pour l'établissement de la doctrine

et l'emploi des forces maritimes.

Le major général est responsable des budgets opérationnels de programme « Marine » et veille à la coordination de l'action de l'état-major de la Marine avec celle de l'état-major des armées. Pour assurer ses fonctions, le major général de la Marine dispose du comité exécutif (COMEX), composé de :

- ⚓ l'officier général « performances et synthèse » ;
- ⚓ des trois sous-chefs d'état-major (SCEM) :
 - « opérations aéronavales » (ALOPS) ;
 - « plans et programmes » (SCEM/PLANPROG) ;
 - « ressources humaines » (SCEM/ RH) ;
 - « soutiens et finances » (SCEM/SF) ;
- ⚓ des officiers généraux coordonnateurs centraux pour les domaines :
 - des « affaires nucléaires », de la « prévention et la protection de l'environnement » (ALNUC) ;
 - des « relations internationales » (ALRI) ;
 - fonction « garde-côtes » (ALCO).

Le MGM est aussi assisté :

- ⚓ des délégués aux réserves de la Marine, dont les attributions sont fixées par arrêté ;
- ⚓ d'un médecin des armées, conseiller pour les affaires de santé de l'état-major de la Marine ;
- ⚓ du délégué au patrimoine de la Marine ;
- ⚓ du centre d'expertise des programmes navals ;
- ⚓ du centre de pilotage des systèmes d'information de la Marine.

Il dispose des services, commissions et direction, notamment pour les domaines suivants :

- ⚓ recrutement, formation et gestion du personnel militaire (DPMM) ;
- ⚓ soutien de la flotte (DCSSF) ;
- ⚓ soutien aéronautique (SIMMAD) ;
- ⚓ de l'information (DIRISI) ;
- ⚓ des programmes et essais (CPPE).

Le commandement des forces maritimes

Le commandement des éléments de la Marine s'exerce à travers deux chaînes distinctes : le commandement opérationnel et le commandement organique.

Le commandement opérationnel

Comme pour les autres armées, les éléments de la Marine sont placés sous le commandement opérationnel du chef d'État-major des Armées (CEMA).

Pour faciliter la conduite des opérations, le CEMA désigne généralement des contrôleurs opérationnels chargés de déployer les forces qui leur sont confiées et de leur donner les ordres nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Les mers et les océans sont répartis en zones maritimes (Atlantique, mer Méditerranée, Manche-mer du Nord, Antilles, Guyane, océan Indien, zone sud de l'océan Indien, océan Pacifique, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française), organisées pour assurer en permanence le suivi interarmées des opérations de prévention et de gestion de crises et maintenir une connaissance fine des activités de la région, notamment dans leurs dimensions internationales.

Les commandants des zones maritimes Atlantique (CECLANT), mer Méditerranée (CECMED), Manche - mer du Nord (COMNORD), océan Indien (ALINDIEN), océan Pacifique (ALPACI) et Antilles (COMSUP FAA) sont, du fait de leurs responsabilités de COMIA (interarmées), placés sous l'autorité directe du CEMA et exercent, pour son compte, le contrôle opérationnel des forces déployées dans leur zone de compétence respective.

Les commandants de zone maritime (CECLANT – CECMED – COMNORD) sont par ailleurs préfets maritimes.

La conduite des opérations

Les opérations sont désormais le plus souvent conduites dans un cadre interarmées et international avec de fortes implications politiques et médiatiques. Dans ce nouvel environnement, le centre de planification et de conduite des opérations (CPCO) permet au Chef d'État-major des Armées d'assurer pleinement son rôle de commandant des opérations et de conseiller militaire du gouvernement. Il vise à renforcer les capacités de conduite des opérations et à appuyer la construction d'une défense européenne.

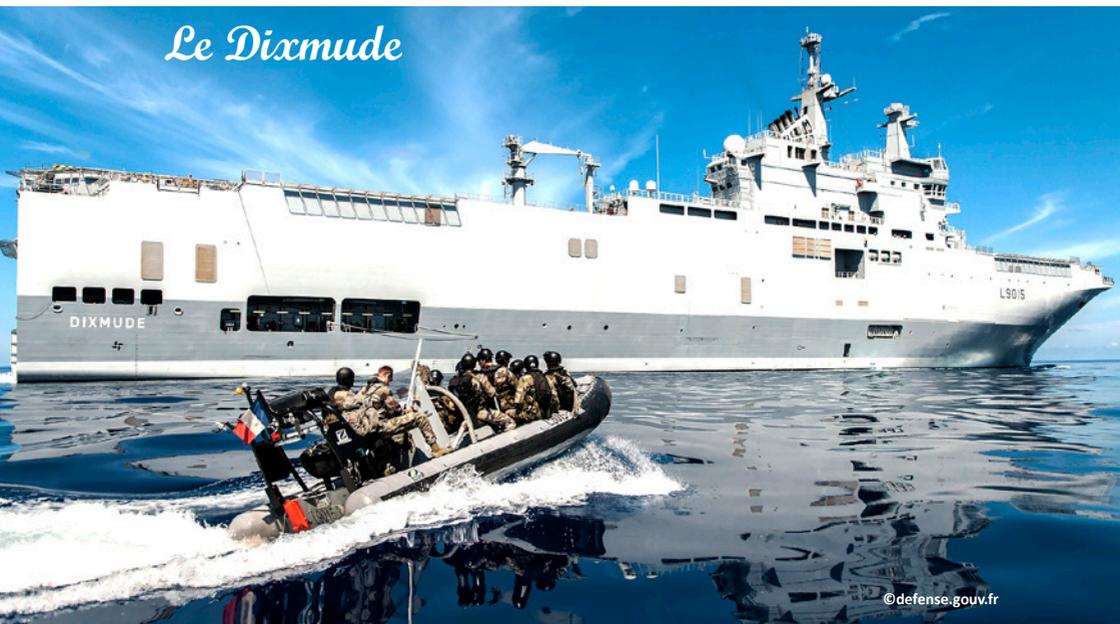
Pour faciliter et accélérer l'action du CPCO, notamment l'analyse pré-décisionnelle, la planification et la conduite au niveau national, chaque armée dispose d'une structure qui assure l'interface entre le CPCO et l'armée concernée. Ainsi à l'État-major de la Marine, l'Etat-major des opérations marine (EMO) est le conseiller permanent du CPCO. En tant que conseiller pour l'emploi des forces de la marine, l'EMM vient appuyer le Centre de planification et de conduite des opérations (CPCO), pour les opérations mettant en œuvre des bâtiments et unités de la Marine. Il assure également un rôle d'information, de coordination et d'aide à la décision auprès du Secrétariat Général à la Mer (SGMER) pour le volet Action de l'Etat en mer (AEM) des opérations menées par la Marine à travers la fonction « garde côtes ».

La force aéromaritime française de réaction rapide

Le Commandant de la force aéromaritime française de réaction rapide (COMFRMARFOR) est l'officier général de la Marine, prêt à prendre le commandement sous faible préavis d'une composante maritime multinationale, d'une Task Force ou d'un Task Group. COMFRMARFOR est organisé et équipé pour s'engager dans une mission au sein d'une coalition, de l'OTAN ou de l'Union Européenne. Il est en mesure de commander au niveau MCC (commandant de composante maritime) l'ensemble des missions opérationnelles y compris les opérations de haute intensité. COMFRMARFOR a pour objectif principal d'exercer le contrôle opérationnel et le commandement tactique de forces maritimes nationales ou alliées sur toutes les mers du monde.

Le commandant de COMFRMARFOR est le conseiller des états-majors organique (ALFAN Amiral, commandant la Force d'Action Navale) et opérationnels (EMO - Etat-Major des Opérations - ou EMA - Etat-major des Armées) pour l'emploi des forces et la conduite des opérations aéromaritimes dirigées par la France. L'état-major qui le compose peut être déployé sur le porte-avions «Charles de Gaulle» ou sur un bâtiment de projection et de commandement (BPC de type «Dixmude»).

Le Dixmude



©defense.gouv.fr

Le commandement organique

La chaîne de commandement organique, placée sous l'autorité du CEMM, est chargée de la préparation des forces maritimes à leurs missions et notamment de la disponibilité du matériel et de l'entraînement.

La chaîne organique de la Marine comprend quatre grandes forces :

- ⚓ la force d'action navale ;
- ⚓ les forces sous-marines ;
- ⚓ la force de l'aéronautique navale ;
- ⚓ la force maritime des fusiliers marins et commandos.

La gendarmerie maritime est mise pour emploi auprès du CEMM et placée sous la direction d'un colonel de gendarmerie (COMGENDMAR).

Le bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPPM) est une unité de la Marine nationale commandée par un amiral et mise pour emploi auprès du maire de Marseille.

La force d'action navale (FAN)

Son commandement est implanté à Toulon (ALFAN), avec une antenne à Brest. Elle regroupe l'essentiel des bâtiments de surface basés en métropole et outremer. Le

commandement organique outre-mer et à l'étranger s'effectue par l'intermédiaire des commandements supérieurs et des forces stationnées (structure interarmées). Les forces de surface fournissent le cœur de la contribution de la Marine aux missions de prévention et de projection.

Les forces sous-marines (FSM)

Comprennent trois composantes :

- ⚓ les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) basés à l'Île-Longue. Les SNLE assurent la permanence de la dissuasion nucléaire en emportant la composante océanique de l'arme nucléaire, le missile M45 en cours de remplacement par le M51.
- ⚓ les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) basés à Toulon et des stations de transmissions spécifiques. Les SNA sont dédiés à la dissuasion, la prévention, la projection et la protection. Ils sont aptes aux déploiements lointains, aux missions de renseignement et aux interventions contre les menaces navales. Les futurs Barracuda offriront une meilleure capacité de frappe dans la profondeur et permettront d'embarquer des forces spéciales.
- ⚓ Ces unités sont placées sous l'autorité de l'amiral commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique (ALFOST), dont l'état-major se trouve à Brest.

La force de l'aéronautique navale

Regroupe les bases de l'aéronautique navale et l'ensemble des aéronefs en service dans la Marine : avions et hélicoptères embarqués, avions de patrouille et de surveillance maritime, d'entraînement et de liaison. Son commandement est assuré par ALAVIA basé à Toulon. Elle comprend notamment les avions de chasse embarqués sur le porte-avions, hélicoptères embarqués sur les frégates, avions de patrouille maritime ou de service public.

La force maritime des fusiliers marins et commandos

Cette force est placée sous le commandement organique d'ALFUSCO, dont l'état-major est implanté à Lorient. Les fusiliers marins protègent des sites stratégiques et sensibles, en France et à l'étranger et renforcent la protection des navires de la Marine ou de certains navires civils dans les zones à risques. Les commandos marine participent quant à eux aux opérations spéciales, aux opérations aéro-maritimes et à l'action de l'Etat en mer.



Les zones stratégiques

Chacune de ces zones ont en commun les activités suivantes :

- ⚓ La défense des approches maritimes de nos territoires ;
- ⚓ Les actions de service public (sauvetage, surveillance des pêches ...).

La zone maritime Manche mer du Nord

La zone maritime Manche-mer du Nord concentre sur ses rives les plus grands ports de l'Union européenne et de nombreux sites industriels sensibles. Elle est exposée aux menaces telles que le terrorisme ou les trafics illicites ainsi qu'aux risques liés à la très forte densité de navires de tous types et à des conditions météorologiques souvent sévères. C'est pourquoi la Marine

y est présente avec un dispositif combinant unités terrestres (sémaphores, brigades de surveillance de la gendarmerie maritime), nautiques (remorqueurs d'intervention, patrouilleurs, vedettes de gendarmerie maritime, unités de lutte contre les mines) et aériennes (hélicoptères de service public), dont l'activité couvre l'ensemble des missions de sauvegarde maritime.

La zone maritime Atlantique

Cette zone contient la force océanique stratégique (FOST) basée à Brest. Cette situation exige une excellente maîtrise de la France sur les espaces aéro-maritimes qui la bordent à l'ouest. Le dispositif permanent de sûreté nécessite de nombreux moyens navals et aériens.

Activités particulières de cette zone :

- ⚓ les opérations de sûreté anti-sousmarine, conduites avec des moyens de lutte sous la mer capables de détecter un intrus : sous-marins nucléaires d'attaque (SNA), frégates de lutte anti-sous-marine et avions de patrouille maritime ;
- ⚓ les opérations de sûreté contre les mines, menées par les chasseurs de mines et les autres unités spécialisées de guerre des mines qui contrôlent régulièrement les voies d'accès des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE).

Les zones maritimes Antille et Guyane

Activités particulières de cette zone :

- ⚓ lutte contre le narcotrafic ;
- ⚓ protection des zones proches du centre spatial guyanais.

La zone maritime Méditerranée

La Marine assure une présence vigilante et active sur l'ensemble du théâtre méditerranéen. Elle conduit des missions nationales ou en coopération avec les marines riveraines et les grands partenaires, en particulier l'US Navy. Activités particulières de cette zone :

- ⚓ lutte contre l'immigration clandestine ;

- ⚓ déploiement mer noire ;
- ⚓ déploiement méditerranée orientale et la lutte contre le terrorisme.

La zone océan Indien

L'espace stratégique de l'océan Indien a toujours été le théâtre d'enjeux importants pour notre pays. C'est pourquoi il entretient en permanence des forces basées, pour les unes dans les territoires français de la région, pour les autres déployées de métropole en renfort dans l'océan Indien. Cette importance stratégique est en particulier liée aux ressources énergétiques de la zone du Golfe, qui a concentré les crises majeures des vingt dernières années, à l'importance des routes maritimes qui la traversent et au développement accéléré des pays du sud-est asiatique avec le cortège de risques et de menaces qui l'accompagne.

L'officier général en poste à Abou Dhabi est le commandant des forces françaises aux Emirats Arabes Unis (COMFOR FFEAU) et le commandant de la zone maritime océan indien (ALINDIEN).

Activités particulières de cette zone :

- ⚓ lutte contre le terrorisme ;
- ⚓ lutte contre la piraterie ;
- ⚓ sécurisation des voies maritimes stratégiques.

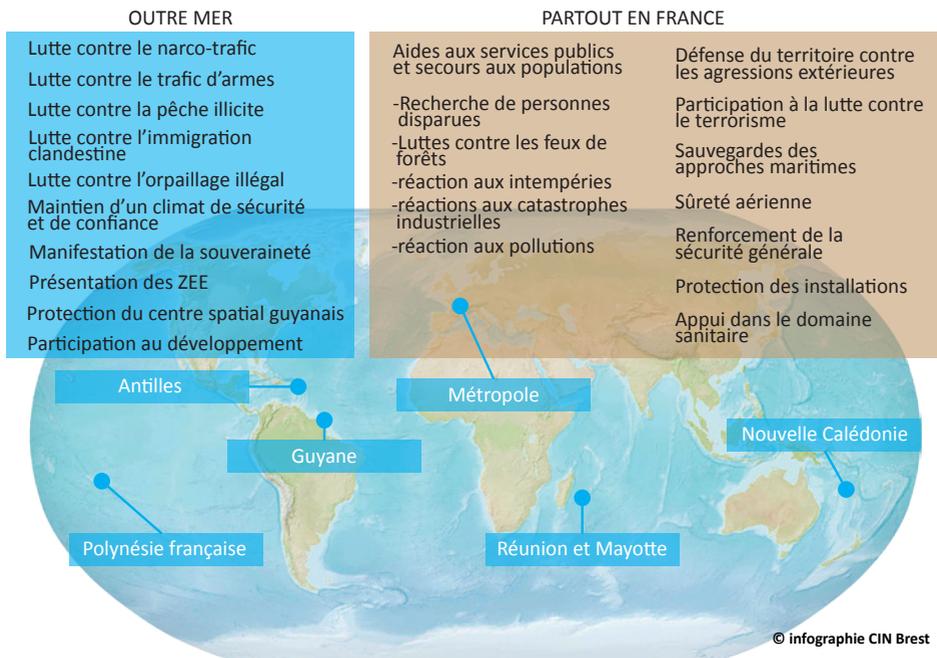
Le COMFOR FFEAU a pour mission de :

- ⚓ développer et animer la coopération opérationnelle bilatérale ;
- ⚓ assurer une présence militaire sur le territoire émirien dans le cadre des accords de défense ;
- ⚓ appuyer les moyens militaires déployés dans le Golfe et le nord de l'océan Indien ;
- ⚓ appuyer les bâtiments en transit dans la région ;
- ⚓ permettre l'aguerrissement et l'entraînement des forces aux actions de combat en zone désertique et, à terme, en zone urbaine de type moyen-oriental.

En tant que commandant de la zone maritime océan indien (ALINDIEN), le COMFOR FFEAU exerce son autorité sur une zone maritime s'étendant du Sud du canal de Suez à l'Ouest, et à l'Est jusqu'aux limites Ouest des eaux du Myanmar, de l'Indonésie et de l'Australie.

Embarqué depuis 1973, ALINDIEN est désormais à terre, tout en conservant une capacité de commandement embarqué si nécessaire. Ses missions revêtent plusieurs aspects :

- ⚓ contribuer à la stabilisation et au maintien de la paix dans la zone ;
- ⚓ contribuer à la sécurité des espaces maritimes ;
- ⚓ conduire des opérations militaires à dominante maritime ;
- ⚓ participer à la protection des ressortissants français ;
- ⚓ promouvoir la politique de défense de la France et animer les relations militaires bilatérales avec les différents pays de la zone.



Les bases de défenses

Modèle d'organisation du soutien

La base de défense est l'unique formation administrative de la Défense à l'échelle locale. Elle a pour mission d'assurer l'administration générale et le soutien commun des formations implantées dans son secteur de responsabilité.

<http://www.defense.gouv.fr/ema/rubriques-complementaires/bases-de-defense/les-bdd-en-bref>

L'objectif des bases de défense

L'organisation du soutien territorial des forces armées s'appuie sur des bases de défense (BdD - environ 60) qui regroupent un certain nombre de formations situées dans différentes garnisons.

Conduite sous l'autorité du CEMA, la mise en œuvre des bases de défenses fait partie intégrante du nouveau centre interarmées de coordination du soutien (CICoS) qui réunit les commandants de

base de défense et dont l'enjeu est la rationalisation des moyens logistiques, financiers et humains. Elle permet aux forces de se recentrer sur leur activité opérationnelle, en les dégageant des questions de soutien général.

L'organisation en bases de défense vise à garantir le soutien de toutes les formations et organismes du ministère des armées.

Fonctionnement d'une base de défense

La coordination des soutiens (INFRA, SIC, CMA, GSBdD) est assurée par le COMBdD. Au sein des bases navales de Toulon et Brest, cette mission est dévolue à un contre-amiral, également adjoint au préfet maritime. Les services de soutien cités ci-dessous, sont indépendants du COMBdD sur un plan hiérarchique, ils sont directement subordonnés à leurs autorités centrales (ex : le chef du GSBdD est directement sous les ordres du directeur du commissariat des armées, lui-même, sous les ordres du CEMA).

Le groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) assure l'ensemble du soutien lié à l'administration générale et au soutien commun (AGSC) au profit des forces (ex : le PEM, l'EM ALFAN, une base navale, etc...) via les quatre services suivants :

- ⚓ service d'administration du personnel (SAP) : administration du personnel militaire et civil ;
- ⚓ service achats-finances (SAF) : suivi et gestion budgétaire, achats ;
- ⚓ service soutien vie (SSV) : restauration, hébergement, loisirs ;
- ⚓ service soutien commun (SSC) : gestion logistique des biens, roulage, ateliers multi-services, habillement.

A chaque base de défense (environ une cinquantaine sur le territoire métropolitain) correspond un GSBdD qui assure son soutien. Une base de défense peut être de petite taille lorsqu'elle ne comprend qu'un régiment de l'armée de terre par exemple, ou bien, de très grande taille lorsqu'elle assure le soutien de nombreuses formations (ex : 200 formations sont soutenues par le GSBdD Toulon). Le lien qui assure la délivrance de prestations de qualités est formalisé par des contrats de services et des protocoles. Ces contrats incluent le soutien opérationnel des unités de la base de défense en mission, en France et à l'étranger. Une partie du personnel de soutien qui arme les BdD est amené à être projeté pour assurer le soutien des forces en opération.





© Marine nationale

Les marins en activités

Effectifs en 2018

officiers	officiers mariniers	QMF et équipage	civils	total
5 000	25 500	8 500	2800	42 000

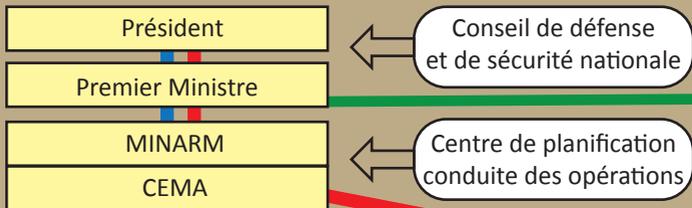
Recrutement : +3 300 nouvelles recrues en 2017

sans diplôme	CAP-BEP	BAC	BAC + 2	BAC + 3 et plus
7%	25%	52%	8%	8%

Réserve

5300 réservistes opérationnels / 440 réservistes citoyens .

**Echelon
gouvernemental**



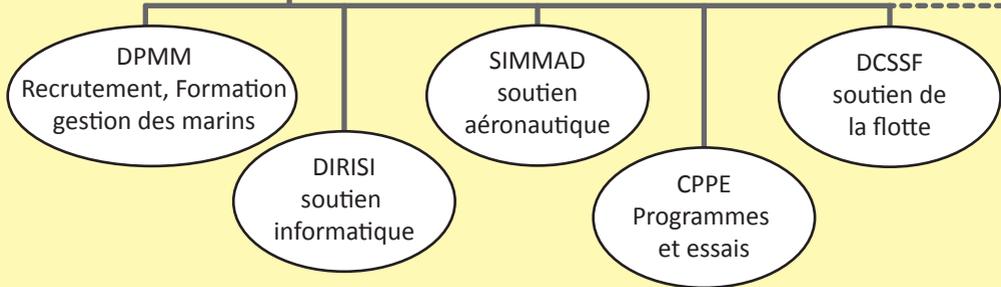
**Echelon central
de la Marine**



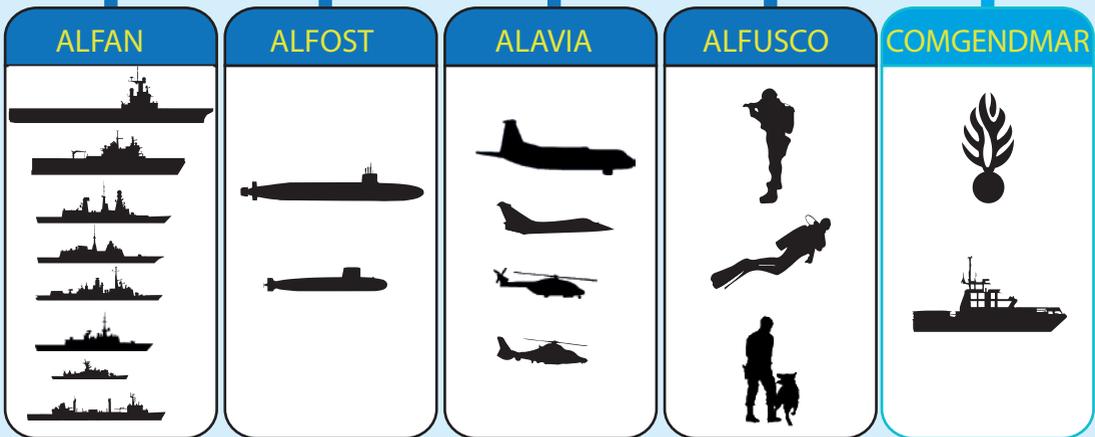
Opérations militaires

Préparation des forces

Services, commissions et directions



Commandement organique



Réservoir de forces

PRINCIPE ORGANISATIONNEL DE LA MARINE

Secrétariat Général de la mer (SG Mer)

Action de l'état en mer

Commandement opérationnel

Etat-major des opérations Marines

COMFRMARFOR

Commandants de zones maritimes

COMNORD

CECLANT

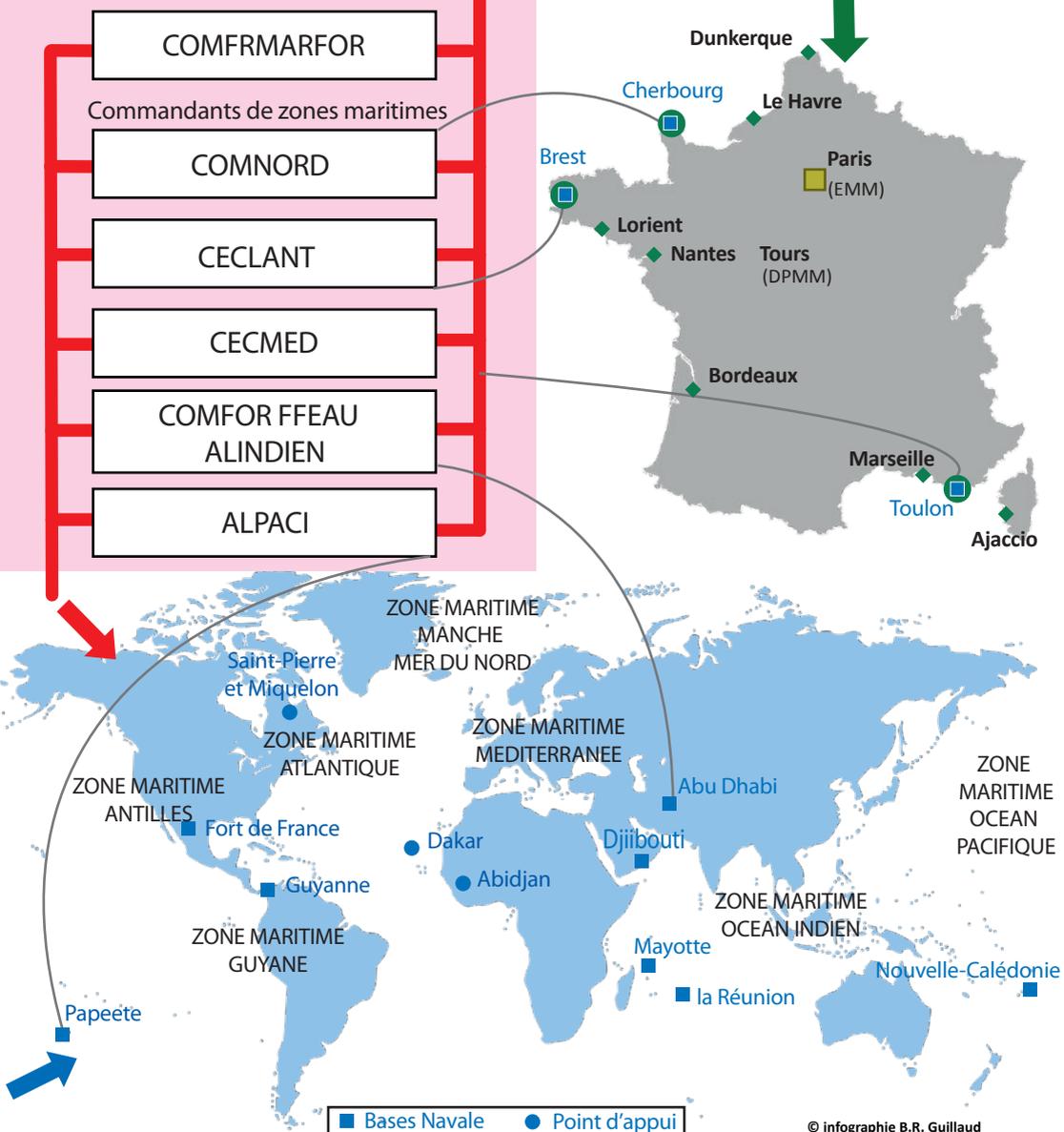
CECMED

COMFOR FFEAU ALINDIEN

ALPACI

Préfectures maritimes

Commandants de la Marine en un lieu déterminé



FORCES DE LA MARINE

Le format des forces armées est déterminé à partir des objectifs opérationnels et budgétaires retenus par le gouvernement et à partir d'un plan prévisionnel à plus ou moins longue échéance (livre blanc de la défense). Il faut distinguer les forces d'une part et le soutien de ces forces d'autre part.

Les forces :

- ⚓ Force d'action navale ;
- ⚓ Forces sous-marines ;
- ⚓ Forces fusiliers marins et commandos ;
- ⚓ Force aéronautique navale ;
- ⚓ Marins pompiers ;
- ⚓ Gendarmerie maritime.

Le soutien des forces :

- ⚓ Les bases navales ;
- ⚓ Le Service de Soutien de la Flotte SSF ;
- ⚓ Le service logistique de la Marine SLM et sa direction DSLM.

la force d'action navale

L'amiral commandant la force d'action navale (ALFAN) est responsable de l'organisation, de la disponibilité et de l'entraînement des forces qu'il tient à la disposition du chef d'état-major des armées, responsable de l'emploi des forces. Son état-major, basé à Toulon et doté d'une antenne à Brest, comprend trois grandes divisions (expertise, entraînement, administration) ainsi que des cellules spécialisées qui lui sont rattachées dans certains domaines (ADT1).

Déployé sur les trois façades en métropole et dans cinq bases outre-mer, la FAN se compose de 130 bâtiments de combat et de soutien.

Pour mener à bien l'ensemble des missions qui lui sont confiées, allant de la dissuasion nucléaire à la projection de forces pour résoudre une crise, en passant par le sauvetage en mer, la Marine nationale dispose de près de 10 500 marins et 130 bâtiments de combat et de soutien regroupés au sein de la force d'action navale (FAN).

Certains des navires importants comme le porte-avions ou les bâtiments amphibies (BPC) agissent au sein de « groupes » :

- ⚓ groupe aéronaval (GAN) centré autour du porte-avions ;
- ⚓ groupe expéditionnaire autour des BPC aussi appelé « porte-hélicoptères d'assaut (PHD) ».

Le GAN est composé généralement de frégates le protégeant des menaces aériennes et sous-marines, d'un sous-marin nucléaire d'attaque, ainsi que d'un bâtiment de ravitaillement qui permet de maintenir cette force longtemps en mer.

Outre cette participation des frégates dans leur spécialité (lutte anti-aérienne, anti-sous-marine), ces navires polyvalents peuvent également agir seuls pour préserver les intérêts nationaux sur nos espaces maritimes et participer au règlement des crises. Elles peuvent ainsi être amenées à assurer dans ce cadre le soutien d'une force d'intervention, de la protection du trafic commercial, des opérations spéciales ou des missions humanitaires.

Les missions liées à la surveillance des espaces océaniques, à la protection des ZEE, à la surveillance des pêches et plus généralement à l'application des lois et au maintien de l'ordre public en mer, sont confiées à des bâtiments dits de souveraineté (frégates de surveillance, P400,...). Ces navires, plus légèrement armés, apportent, par leur rayonnement, leur soutien aux relations internationales.

Les navires de la Marine nationale sont également des ambassadeurs de la France dans le monde.

Les bâtiments de surface peuvent être classés en sept grandes catégories :

- ⚓ le groupe aéronaval autour du porte-avions ;
- ⚓ la composante amphibie et ses transports de chalands de débarquement ;
- ⚓ les frégates qui assurent la protection des groupes ou opèrent indépendamment en mission de vigilance et de surveillance ;
- ⚓ les bâtiments de guerre des mines ;
- ⚓ les bâtiments de souveraineté déployés outre-mer ou dans des missions de prévention ;
- ⚓ les bâtiments de soutien nécessaires à la permanence d'une force navale à la mer ;
- ⚓ les bâtiments de service public et les bâtiments hydrographiques et océanographiques.



Groupe aéronaval

Le groupe aéronaval est le vecteur majeur des missions de projection de puissance menées par la Marine. Il participe aussi à la dissuasion nucléaire grâce à la capacité d'emport du missile aéroporté ASMPA, sur le Rafale.

Il comprend normalement un porte-avions avec son groupe aérien embarqué (GAé), une à deux frégates de défense aérienne, une à deux frégates légères furtives (FLF), un SNA et un bâtiment de commandement et de ravitaillement. En fonction du niveau de la menace, cette composition peut être modifiée. Toutefois, même en l'absence de menace en mer, le porte-avions ne peut être déployé sans la présence à ses côtés d'un bâtiment de commandement et de ravitaillement et d'une frégate de défense aérienne, chargée notamment de la coordination de l'espace aérien autour du porte-avions.

La force amphibie

Acteur essentiel des opérations de projection de forces, le groupe amphibie comprend: un ou plusieurs bâtiment(s) de projection et de commandement (BPC) qui emportent des chalands et des engins de débarquement (CDIC, CTM, EDAR) dans leur radier pour mettre en œuvre un groupement interarmées. Celui-ci se compose de troupes, de véhicules, d'hélicoptères de manœuvre de l'armée de terre (Puma ou Cougar) participant au débarquement d'hommes et de matériels et d'hélicoptères de combat (Gazelle et Tigre) appuyant les forces embarquées.

Le dispositif est complété par des forces avancées (commandos) chargées de la préparation du débarquement, une composante de guerre des mines, si cette menace doit être prise en compte, ainsi que des bâtiments de protection et de soutien.

Les BPC (Mistral, Tonnerre, Dixmude) disposent d'installations médicales lourdes pour conduire des missions sanitaires de grande envergure (blocs opératoires, salle de traitement des grands brûlés...). Ils ont également la capacité d'embarquer et de mettre en œuvre un PC de forces interarmées pour la conduite d'une opération nationale ou multinationale.



La composante frégates

Véritable épine dorsale de la Marine, les frégates assurent la maîtrise du milieu aéromaritime. Polyvalentes, elles sont généralement spécialisées en fonction du type de menace et ont également pour vocation la protection de forces (groupe aéronaval, groupe amphibie et, le cas échéant, navires de commerce) et la participation au dispositif permanent de prévention grâce à leur prépositionnement dans la durée sur les théâtres de crise potentiels.

Les frégates de défense aérienne (FDA) sont des bâtiments chargés de la direction de la lutte antiaérienne et de la conduite des opérations aériennes ainsi que de la défense antiaérienne d'unités navales peu ou pas défendues. Élément incontournable de l'escorte d'un groupe aéronaval ou amphibie, elles peuvent contribuer à la défense aérienne interarmées sur les théâtres d'opérations extérieures ou dans les approches maritimes du territoire national.

Les frégates de lutte anti-sous-marin (FASM) ont pour mission principale la protection de la force océanique stratégique et des groupes aéronaval et amphibie contre la menace sous-marine. Elles sont également dotées d'importantes capacités de lutte anti-navire et d'autodéfense antiaérienne, qui leur permettent de participer au dispositif permanent de prévention.

Les frégates légères furtives (FLF) ont pour mission de préserver et de faire respecter les intérêts nationaux sur les espaces maritimes outre-mer et pour participer au règlement des crises hors d'Europe. Elles peuvent ainsi être amenées à assurer dans ce cadre le soutien d'une force d'intervention, la protection du trafic commercial, des opérations spéciales ou des missions humanitaires. Elles participent donc préférentiellement à la mission d'action opérationnelle mais peuvent, en fonction des circonstances, intervenir dans le cadre de la sauvegarde maritime.

Les frégates européenne multi-missions (FREMM) Les FREMM sont des frégates polyvalentes et endurantes. Les missions de ces bâtiments sont la maîtrise de la zone d'opération aéro-maritime, la frappe dans la profondeur avec le missile de croisière naval, la lutte anti-navires et anti sous-marine ainsi que le soutien et l'appui des opérations de projection.



© Terence Wallet/Marine Nationale/Défense

La force de guerre des mines

Les mines représentent une menace importante pour les navires militaires mais aussi pour le trafic commercial. La 1^{ère} des missions des unités de guerre des mines consiste en la sécurisation des voies maritimes utilisées par les SNLE lors de leurs transits entre leur base de Brest et la haute mer. Mais elles ont aussi vocation à être projetées au sein d'une force navale lorsque les opérations se déroulent à proximité de côtes plus sensibles au risque "mines". Les unités de guerre des mines apportent leur expertise à un panel très large d'opérations liées à l'action de l'Etat en mer (recherche d'épaves, expertises au profit du ministère de la Justice, analyse des fonds sur des zones susceptibles de développements économiques, implantation d'éoliennes ou d'hydroliennes, poses de câbles).



Les bâtiments de souveraineté

Ces bâtiments sont principalement dédiés aux missions de sauvegarde maritime. Les six frégates de surveillance ont pour mission la surveillance des espaces océaniques, le contrôle des ZEE, la police de la navigation et la surveillance des pêches. Elles sont destinées à opérer outre-mer et dans les zones à risques limités. Cinq de ces frégates sont actuellement basées outre-mer (Antilles, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française).

Les avisos A69 sont des unités polyvalentes qui peuvent contribuer à l'ensemble des missions confiées par le gouvernement à la marine. Toutefois, leur petite taille et l'absence d'hélicoptère embarqué limitent leur capacité d'intervention.

Les patrouilleurs P400 bâtiments de souveraineté prépositionnés outre-mer assurent, dans le cadre de l'action de l'Etat en mer, des missions de surveillance et de protection des ZEE et apportent, par leur rayonnement, leur soutien aux relations internationales. Les bâtiments de soutien et de protection B2M (Bâtiment Multi Missions) assurent les missions de souveraineté outre-mer : présence, surveillance et protection des intérêts français dans les zones économiques exclusives, projection de forces, soutien logistique, sauvegarde et assistance au profit des populations.

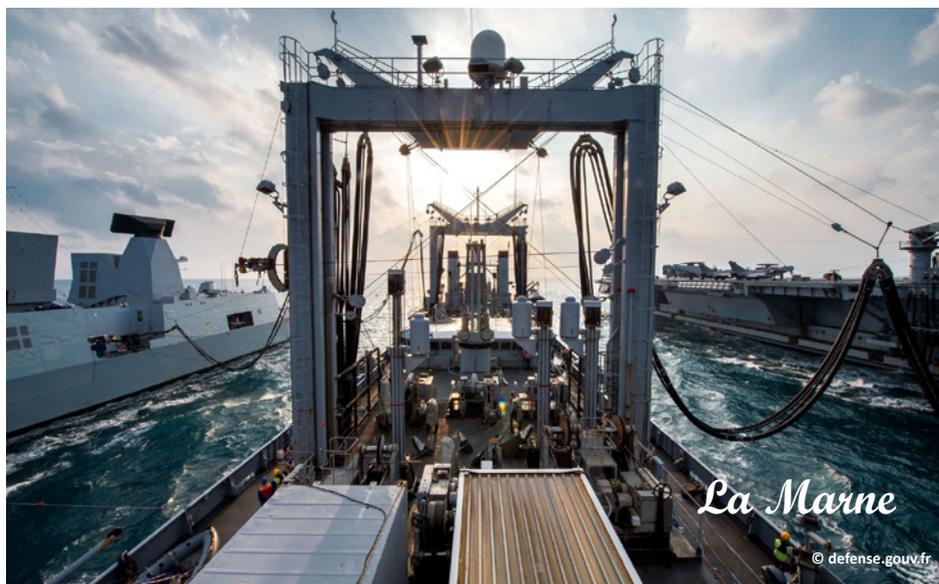


Le Vendemiaire

© Forces armées nouvelle calédonie

Les bâtiments de soutien

Les bâtiments de soutien assurent la permanence des forces navales dans leur zone de déploiement, quel que soit l'éloignement de leur port-base. La force d'action navale comprend trois bâtiments de commandement et de ravitaillement. Ils sont intégrés aux forces avec pour fonction de ravitailler les bâtiments en combustibles, munitions, vivres et rechanges tout au long de la mission. Ils ont une capacité de commandement.



La Marine

© defense.gouv.fr



Le Beautemps Beupré

© marine nationale



Le Laplace

© marine nationale



Le Pourquoi pas

© Ifremer / Michel Guillou



Le Borda

© SHOM



Le Lapérouse

© marine nationale

Les bâtiments de service public

Assurent les missions générales d'action de l'État en mer en métropole, les patrouilleurs de la gendarmerie maritime participent en métropole et outre-mer, en collaboration avec les moyens des autres administrations (affaires maritimes et douanes), au contrôle de l'application des lois et au maintien de l'ordre public en mer.

Un bâtiment hydro-océanographique et trois bâtiments hydrographiques assurent des missions de service public en matière d'hydrographie générale et d'information nautique, des missions opérationnelles de recueil de données d'environnement marin nécessaires au déploiement des forces navales et à l'emploi de leurs systèmes d'armes. Ces bâtiments opèrent au profit du service hydrographique et océanographique de la Marine (SHOM).

Depuis 2005, cette flotte est complétée par le bâtiment hydrographique et océanographique le «Pourquoi Pas?» de l'IFREMER.

Code couleur

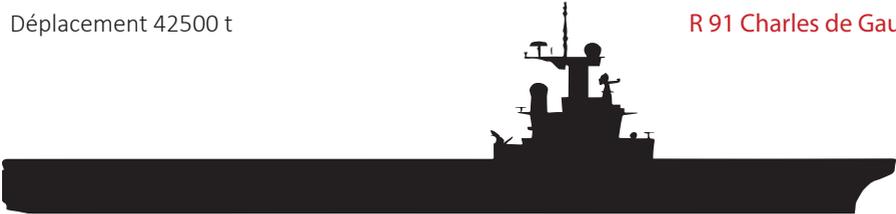


-  Groupe aéronaval
-  Force amphibie
-  Composante frégates
-  Force de guerre des mines
-  Bâtiments de souveraineté
-  Bâtiments de soutien
-  Bâtiments de service public

Porte-avions - PA - 1

Déplacement 42500 t

R 91 Charles de Gaulle



1900 marins avec le groupe aérien et l'état-major embarqué
Projection de puissance, gestion de crise, feu nucléaire

Bâtiment de projection et de commandement - BPC - 3

Déplacement 21500 t

L 9013 Mistral
L 9014 Tonnerre
L 9015 Dixmude



200 marins, état-major embarqué jusqu'à 200, troupe jusqu'à 900 soldats
Projection de forces aéromobile et amphibie, commandement de force à la mer,
transport opérationnel, soutien médical et humanitaire

Frégate de défense anti aérienne - FDA - 2

Déplacement 7500 t

D 620 Forbin
D 621 Chevalier Paul



215 marins
Maîtrise de l'espace aéro-maritime, défense surface-air, capacité antimissile
Contrôle de l'espace aérien et commandement de la défense aérienne depuis la mer.

Frégate européenne multimissions - FREMM - 5

Déplacement 6040 t

108 marins

Lutte anti-sous-marine et aérienne

Frappe de précision par missile de croisière.



D 650 Aquitaine
D 652 Provence
D 653 Languedoc
D 654 Auvergne
D 655 Bretagne

Frégate anti aérienne - FAA - 2

Déplacement 5000 t

250 marins

Lutte contre la menace aérienne, capacité antimissile

Contrôle de l'espace aérien et commandement de la défense aérienne depuis la mer



D 614 Cassard
D 615 Jean Bart

Frégate anti sous-marine - F70 - 3

Déplacement 4800 t

244 marins

Lutte anti-sous-marine et lutte anti-surface.



D 644 Primauguet
D 645 La Motte-Piquet
D 646 Latouche-Treville

Frégate légère furtive - FLF - 5

Déplacement 3600t

153 marins

Lutte anti-navire, surveillance de l'espace maritime

Intervention en haute mer et zone de crise



F 710 La Fayette
F 711 Surcouf
F 712 Courbet
F 713 Aconit
F 714 Guépratte

Frégate de surveillance - FS - 6

Déplacement 2950 t

100 marins

Surveillance des espaces maritime outre-mer

Lutte contre les trafics illicites en mer, contrôle de la Zone économique exclusive



F 730 Floréal
F 731 Prairial
F 732 Nivôse
F 733 Ventôse
F 734 Vendémiaire
F 735 Germinal

Patrouilleur de haute mer - A69 - 9

Déplacement 1330 t

84 marins

Surveillance de l'espace maritime

Action de police en haute mer , capacité anti-sous-marine



F 789 LV Le Hénaff
F 790 LV Lavallée
F 791 CDT L'Herminier
F 792 PM L'Her
F 793 CDT Blaison
F 794 EV Jacoubet
F 795 CDT Ducuing
F 796 CDT Birot
F 797 CDT Bouan

Patrouilleur de type Arago - 2

Déplacement 830 t

30 marins

Missions de protection, La lutte contre les mouvements illicites

L'assistance aux pêches et contrôles, Le maintien de l'ordre en mer, sauvetage en mer



P 675 Arago
P 740 Fulmar

Patrouilleur type P400 - 2

Déplacement 400 t

30 marins

Surveillance de l'espace maritime, contrôle de la Zone Economique Exclusive



P 686 La Glorieuse
P 688 La Moqueuse

Patrouilleur de service public PSP - 3

Déplacement 390 t

21 marins

Surveillance et sauvegarde maritime, police des pêches

Lutte cotre les trafics illicites en métropole



P 676 Flamant
P 677 Cormoran
P 678 Pluvier

Patrouilleur léger guyanais PLG -2

Déplacement 750 t

24 marins

14 passagers

Lutte cotre les trafics illicite

Surveillance et sauvegarde maritime, police des pêches



P 733 La Confiance
P 734 La Résolue

Bâtiment de commandement et de ravitaillement - BCR - 3

Déplacement 17800 t
163 marins



A 608 Var
A 630 Marne
A 631 Somme

Ravitaillement à la mer et soutien logistique aux forces déployées
Commandement de force à la mer

Bâtiment de soutien et de souveraineté - B2M - 3

Déplacement 2300 t
23 marins et 40 places
disponibles



A 621 D'entrecasteaux
A 622 Bougainville
A 623 Champlain

Navires robustes, polyvalents et endurants destinés à répondre aux besoins opérationnels de l'outre-mer (B2M = Bâtiment multi missions)

Bâtiments de soutien et d'assistance hauturiers BSAH - 3

Déplacement 1000 t

17 marins
12 passagers (plongeur)
mise en oeuvre de
barrage flottant,
transport d'armes et munitions , soutien d'un sous-marin en escale

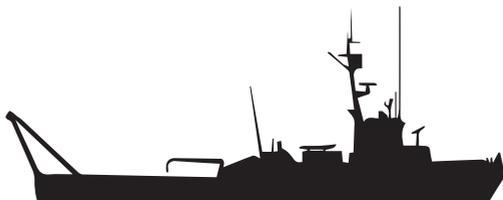


Loire
Rhône
Seine

Bâtiment de soutien de région - BSR - 2

Déplacement 400 t

12 marins
Assistance,
Remorquage, sauvetage
Lutte antipollution



A 768 Elan
A 775 Gazelle

Chasseur de mines - 11

Déplacement 615 t

51 marins

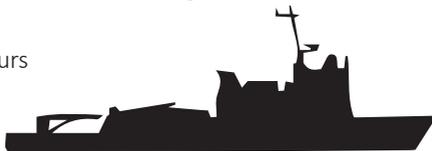


Sécurisation des accès aux ports stratégiques
détection et neutralisation de la menace mine

M 641 Eridan M 642 Cassiopé
M 644 Pégase M 643 Andromède
M 645 Orion M 646 Croix du Sud
M 647 L'aigle M 648 Lyre
M 650 Sagittaire M 652 Céphée
M 653 Capricorne

Bâtiment de base plongeurs démineurs - BBPD - 4

Déplacement 500 t
17 marins + 12 plongeurs



Démontage et surveillance des chenaux
Embarque trois équipes de plongeurs, un médecin et un infirmier

M 611 Vulcain
A 613 Achéron
M 614 Styx
M 622 Pluton

Bâtiment remorqueur de sonar BRS - 3

Déplacement 300 t



23 marins
Equipés pour remorquer 2 sonars de chasse aux mines pour la surveillance des fonds jusqu'à 80 mètres ou une drague mécanique.

M 770 Antarès
M 771 Altair
M 772 Aldébaran

Bâtiment d'expérimentation et d'essais - 3

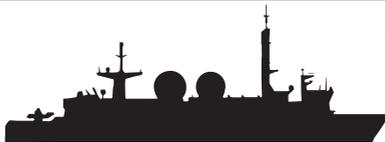
Déplacement 17760 t
126 marins
100 techniciens et ingénieurs



A 601 le Monge

C'est un centre d'essais mobile unique en Europe

Déplacement 3100 t
30 marins
80 techniciens et ingénieurs
Renseignement militaire



A 759 Dupuy de lôme

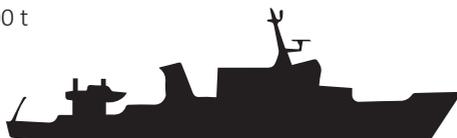
Déplacement 900 t
38 marins
10 techniciens et ingénieurs
Expérimentation de guerre des mines



A 785 Thétis

Bâtiment Hydrographique et océanographique - BH- BHO - 4

Déplacement 900 t
26 marins
11 civils



Connaissance-anticipation
Relevés hydrographique, mise à jour des références nautiques

A 758 Beautemps-Beaupré
A 791 La Pérouse
A 792 Borda
A 793 Laplace

La division entraînement de la force d'action navale (DIVENT)

La division entraînement est une structure de la Marine dont le rôle est de garantir au CEMM, que les bâtiments de la force d'action navale disposent d'équipages qualifiés, et aptes à remplir les missions dévolues à leur unité.



© marine nationale

L'objectif de la division est de conduire des entraînements les plus réalistes possibles, tout en maîtrisant les risques, afin d'entretenir les savoir-faire. Pour d'évidentes raisons de synergie, la DIVENT propose ainsi des rendez-vous communs à la FAN ainsi qu'aux autres forces organiques de la Marine comme Alavia, Alfost ou Alfusco. Ils offrent l'avantage de concentrer des moyens et permettent d'enrichir les capacités d'entraînement car si un bâtiment peut évoluer seul, l'éventail des missions remplies est évidemment plus riche dans les trois dimensions. La division entraînement est forte de

158 entraîneurs répartis à Brest (pour un tiers) et Toulon (pour les deux autres). Une trentaine de réservistes complète le dispositif. La DIVENT est organisée comme un bâtiment car c'est important d'être très lisible vis-à-vis des équipages. Cette structure miroir permet ainsi à chaque niveau d'identifier facilement le contact idoine. Tous les entraîneurs constituent un réservoir et un concentré d'expertises technico-opérationnelles. Ce sont à la fois des conseillers, des experts et des évaluateurs. Ils sont choisis pour leurs compétences, leur ancienneté et surtout pour leur savoir-être.



Rattachée à la force d'action navale, la cellule plongée humaine et intervention sous la mer (CEPHISMER) est l'organisme référent pour les plongeurs des trois armées et de la gendarmerie dans les domaines de la réglementation, de l'entraînement et des équipements. CEPHISMER est responsable de :

- ⚓ L'expertise dans le domaine de la plongée humaine et de l'intervention sous la mer ;
- ⚓ L'élaboration de la réglementation de la plongée dans les armées et la gendarmerie nationale ;
- ⚓ L'élaboration des doctrines d'emploi de certains plongeurs de la Marine et des armées ;
- ⚓ La définition et le suivi des programmes de matériels et d'équipements de plongée et d'intervention sous la mer ;
- ⚓ L'expérimentation de nouveaux appareils ou procédures de plongée ;
- ⚓ L'entretien des qualifications des plongeurs de la Marine, de l'organisation et du contrôle des unités dans le domaine de la plongée humaine ;
- ⚓ L'élaboration et la diffusion du retour d'expérience dans le domaine des équipements et des accidents de plongée vers les autres armées et unités de la Marine ;
- ⚓ La mise en œuvre de moyens humains et matériels lors d'opérations d'intervention sous la mer (ventilation de sous-marins en détresse, expertise/récupération d'épaves,...) pour lesquelles son concours est demandé.

La force sous-marine

La force océanique stratégique est divisée en trois composantes : les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE), basés à l'Île-Longue, les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA), basés à Toulon, et des stations de transmissions spécifiques. Ces unités sont placées sous l'autorité de l'amiral commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique (ALFOST), dont l'état-major se trouve à Brest.

Les sous-marins nucléaires lanceurs d'engin (SNLE)

Tapis dans l'océan, indétectables, les 4 SNLE patrouillent successivement pour assurer la permanence à la mer de la dissuasion nucléaire. Un SNLE est en permanence à la mer depuis novembre 1972.

Le port d'attache des SNLE est la base opérationnelle de l'Île Longue sur la presqu'île de Crozon. L'escadrille (ESNLE) est quant à elle située à Brest.

sous-marin nucléaire lanceur d'engins - SNLE - 4

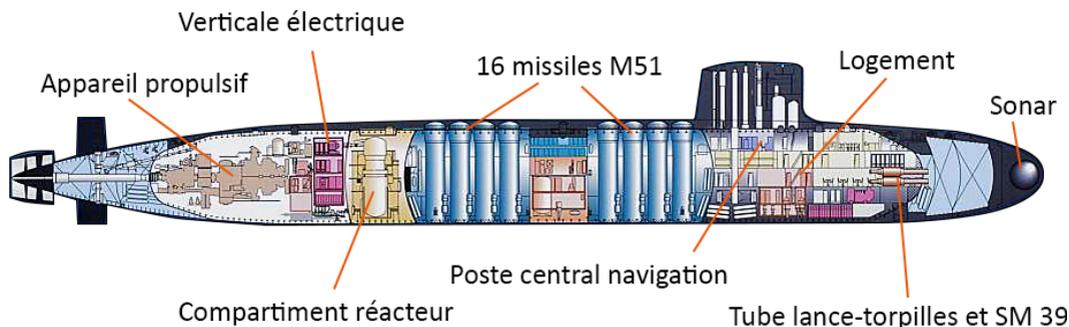
Déplacement 14120 t



111 marins

Permanence à la mer de la dissuasion nucléaire

S 616 le Triomphant
S 617 Le Téméraire
S 618 Le Vigilant
S 619 Le Terrible



Les sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) type Rubis

Les SNA sont basés à Toulon et concourent à une «dissuasion conventionnelle ». Ils tiennent un rôle essentiel par les missions qui leur sont dévolues. Aptes aux déploiements lointains, ils prennent souvent l'apparence de redoutables chasseurs.

Ils assurent :

- ⚓ la lutte anti sous-marine en patrouille ou en protection d'un groupe de surface, d'une force navale à la mer ;
- ⚓ la lutte anti navale ;
- ⚓ l'action contre la terre avec le tir de missiles de croisière ;
- ⚓ le renseignement (prises de vues optiques, infrarouge; interception électronique) ;
- ⚓ la participation à des actions de forces spéciales avec le débarquement de commandos et de nageurs de combat ;
- ⚓ le minage en eaux hostiles.

Les futurs sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) type Barracuda, auront notamment la capacité de frapper dans la profondeur grâce à la mise en œuvre du missile de croisière naval. Ils auront également des moyens accrus de mise en œuvre de forces spéciales.

sous-marin nucléaire d'attaque - SNA - 6

Déplacement 2670 t

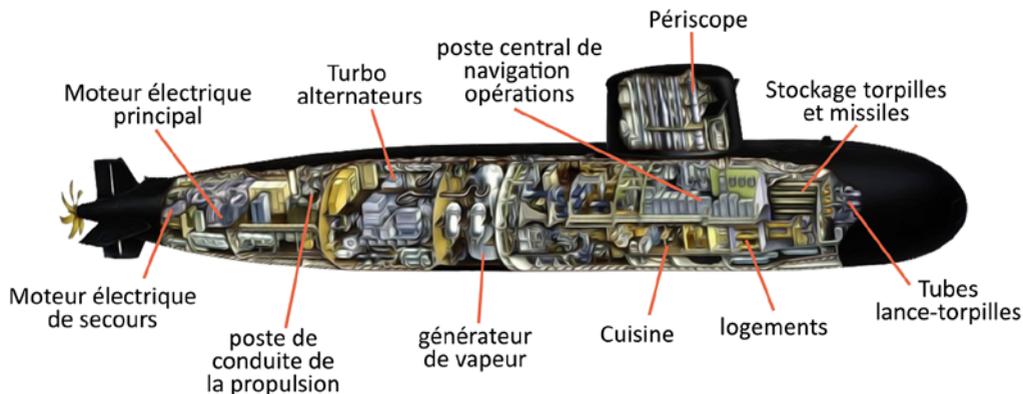
68 marins

Sûreté de la force océanique stratégique

Protection de la force navale



S 601 Rubis
S 602 Saphir
S 603 Casabianca
S 604 Emeraude
S 605 Amethyste
S 606 Perle



La force de l'aéronautique navale

BN	Flotilles Escadrilles*	Unités	Missions principales
Lann-Bihoué	4F	Hawkeye	Sûreté d'une force navale avec leur capacité de détection lointaine, contrôle aérien, guidage d'assaut
	21F 23F	Atlantique 2	Sûreté et soutien de la FOST, lutte ASM, missions de service public, soutien d'opérations terrestres, recueil de renseignement, lutte au-dessus de la surface.
	24F	Falcon 50M	Surveillance maritime, lutte contre le narco-trafic, recherche et sauvetage en mer.
	28F	Xingu	Soutien logistique des états-majors et des unités, mise en condition opérationnelle des flottilles, formation des pilotes multi-moteurs.
Lanvéoc-Poulmic	33F	NH90 Caïman	lutte ASM, lutte ASF - contre terrorisme maritime (CTM) - SAR (sauvetage et assistance), (embarqués sur frégates).
	34F	WG13 Lynx	Missions de combat lutte anti-sous-marine (embarqués sur frégates), contre terrorisme maritime.
	22S	Alouette III EC 120 Dauphin	En école spécialisation hélico embarqué (ESHE) : spécificité du vol en hélicoptère en milieu maritime et à l'apponge . Missions d'entraînement et de soutien (détachements sur frégates).
	50S	SR20 Cirrus CAP 10B	Ecole d'initiation au pilotage pour EOPAN.
Landivisiau	11F 12F 17F	Rafale Marine	Assaut sur objectifs navals ou terrestres, escorte, défense aérienne basse altitude. Défense aérienne protection des missions d'assaut, de reconnaissance et de sûreté.
	57S	Falcon 10M	Maintien de la qualification «vol aux instruments» des pilotes d'avions de combats à réaction de l'aviation embarquée. Plastron radar au profit des avions de chasses ou bâtiments de surface.
Hyères	31F	NH90 Caïman	lutte ASM, lutte ASF - contre terrorisme maritime - SAR (sauvetage et assistance), (embarqués sur frégates).
	35F	Alouette III Dauphin	Action de service public, SAR lors d'appontage ou catapultage sur le porte-avions, soutien d'une force à la mer
	36F	Panther	Détachements embarqués sur les frégates FLF et FS . Narcotrafic opérationnel (NARCOPS), lutte ASF, CTM.
	CEPA - 10S		Développement et mise au point des aéronefs ou des matériels. Réception des aéronefs en sorite de période d'entretien chez l'industriel.
Détachement outre mer	25F	Falcon 200	Aussi appelé Gardian. L'état-major est implanté à Tahiti. Un détachement est basé en Nouvelle-Calédonie. missions de surveillance maritime (pêche, narcotrafic,...) et de service public et tenue de situation de surface en opération militaire.

* Flottilles = aéronefs de combat et service public ; Escadrilles = soutien et servitude



© c.cosmao

Le groupe aérien embarqué

Le GAé rassemble les appareils embarqués sur le porte-avions Charles de Gaulle ainsi que leurs équipes d'entretien, de maintenance et de logistique. Il est formé à partir de plusieurs flottilles. Les appareils embarqués assurent les missions de dissuasion, de projection de puissance et de maîtrise de l'espace aéromaritime autour du porte-avions.

Le Rafale Marine

Avion de combat multi-rôles apte aux missions de dissuasion nucléaire, d'assaut terre mer, de supériorité aérienne et de reconnaissance et de ravitaillement en vol.

L'E-2C Hawkeye

Avion de guet aérien qui assure la sûreté de la force navale, le contrôle aérien, la coordination et le guidage d'assaut contre les objectifs navals et terrestres.

Le Dauphin Pédro

Hélicoptère de sauvetage et de liaison. Il est toujours en l'air dès que des mouvements aériens sont en cours : appontages ou catapultages.

Le GAé s'appuie sur l'expertise du centre d'entraînement d'instruction et de préparation de missions (CENTEX) et peut être renforcé par des détachements hélicoptères des autres armées (air et terre), voire d'autres nations. C SAR (SAR de combat) récupération pilote éjecté territoire hostile (EC 725 CARACAL - armée de l'air).

L'aviation de patrouille, de surveillance et d'intervention maritime, soutien de la FOST (entrée et sortie SNLE)

L'Atlantique 2

Avion doté de deux turbo-propulseurs qui lui procurent une grande endurance. Ses nombreux capteurs électroniques et ses capacités de traitement de l'information lui confèrent une capacité de contrôle de vastes espaces aéromaritimes. Deux flottilles basées à Lann-Bihoué assurent la surveillance des approches maritimes nationales, opèrent au-dessus de la terre et contribuent à la mise en œuvre du GAN. Elles participent aussi à la sauvegarde maritime (lutte contre les pollutions, les trafics illicites et l'immigration clandestine) et contribuent aux missions de sauvetage en mer.

Atlantique 2



Le Falcon 50

Équipe une flottille basée en métropole. Ce tri-réacteur est capable de rallier rapidement une zone pour y mener sa mission.

Le Falcon 200 Guardian

Biréacteur qui équipe la flottille basée en Nouvelle-Calédonie et en Polynésie. En plus de ses missions de surveillance et de sauvetage, il concourt aux missions de souveraineté.

La composante hélicoptères

Cette composante opère depuis les nombreux bâtiments porte-hélicoptères de la force d'action navale et depuis la terre à partir des bases de l'aéronautique navale ou des détachements de service public.

Les Caïman (NH90 Marine)

Hélicoptères ultra-modernes et très polyvalents qui commencent à partir de 2011 à équiper les unités opérationnelles.

Les Panther

Ils arment les frégates de surveillance, les frégates antiaériennes de type CASSARD et les frégates légères furtives. Ils contribuent à la lutte anti-navires et aux opérations de lutte contre la piraterie et le narcotrafic.

les Lynx

Ils arment les frégates anti-sous-marines et constituent avec la frégate qui les porte un système d'arme global contre les sous-marins.

Les Alouette III

Elles assurent des missions de soutien des forces à la mer à bord des bâtiments de commandement et de ravitaillement et sur les frégates de surveillance basées en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie. A terre, elles assurent la phase de navalisation des pilotes durant leur formation.

Les Dauphin SP (Service Public) et les Caïman NH90

Ce sont des hélicoptères spécialisés dans le sauvetage côtier et hauturier. Ils sont répartis sur les différentes bases navales de métropole et d'Outre-mer.

Les hélicoptères de service public sont spécialisés dans la recherche et le sauvetage en mer, l'évacuation sanitaire et médicalisée, et sont engageables dans les opérations de secours à terre lorsque la situation l'exige. Basés au Touquet, à Cherbourg, à Lanvéoc, à La Rochelle, à Hyères et en Polynésie ils contribuent chaque année au sauvetage de centaines de personnes.

L'aviation de soutien (les escadrilles)

Les trois composantes de l'aéronautique navale sont complétées par une aviation de soutien dotée d'appareils spécialisés :

Les Cirrus SR20 et CAP 10B

Ils assurent la formation des pilotes au sein de l'École d'Initiation au Pilotage (EIP) basée à Lanvéoc-Poulmic ;

Les Xingu

Ils assurent en métropole des missions de formation et de soutien logistique ;

Les FALCON 10M

Ils participent à l'entraînement et au maintien des qualifications «vol aux instruments» des pilotes de chasse de la marine. Ils servent également de plastron radar au profit des avions de chasse ou des bâtiment de surface.

Les entités rattachées à l'aéronautique navale

L'école de spécialisation sur hélicoptères embarqués (ESHE)

Basée à Lanvéoc-Poulmic, elle assure la navalisation des pilotes d'hélicoptères.

Le CEPA/10S et ses détachements

Le centre d'expérimentation pratique et de convoyage de l'aéronautique navale (CEPA) assure l'expérimentation des aéronefs et matériels nouveaux ou modernisés. Il assure également le convoyage et la réception des aéronefs en partance ou en retour de l'industriel pour entretien.

L'école du personnel de pont d'envol (EPPE)

Basée à Hyères, elle assure la formation des équipiers et directeurs de pont d'envol (PA CDG) et des plates-formes hélicoptères.

Le centre d'entraînement à la survie et au sauvetage de l'aéronautique navale (CESSAN)

Il est situé à Lanvéoc- Poulmic et assure l'entraînement en matière de sauvetage et de survie du personnel navigant.

Code couleur



-  Groupe aérien embarqué
-  Patrouille et surveillance maritime
-  Hélicoptères de combat
-  Hélicoptères de soutien & service
-  Avions de soutien maritime

RAFALE Marine - 42



Envergure	: 10,90 m
longueur	: 25,27 m
hauteur	: 5,34 m
Masse à vide	: 10,2 t
vitesse max	: 1,8 Mach

Flottille : 11F -12F - 17F

BAN Landivisiau

E2C - HAWKEYE - 3



Envergure	: 24,58 m
longueur	: 17,56 m
hauteur	: 5,59 m
Masse à vide	: 17,1 t
vitesse max	: 320 nœuds

Flottille : 4F *BAN Lann-Biboué*

Avion de guet aérien qui assure la sûreté de la force navale, le contrôle aérien, la coordination et le guidage d'assaut contre les objectifs navals et terrestres. dans un rayon d'environ 300 nautiques.

DAUPHIN - Pédro - 3



longueur cellule	: 11,44 m
diamètre rotor	: 11,93 m
hauteur	: 4,01m
Masse à vide	: 2,85 t
Masse max	: 4,25 t
vitesse max	: 180 nds

Flottille : 35F *BAN Hières*

Sauvegarde équipages lors des mouvements de catapultage et d'appontage

SA565N - PANTHER - 16



longueur	: 13,68 m
diamètre rotor	: 11,94 m
hauteur	: 4 m
Masse à vide	: 2,85 t
Masse max	: 4,25 t
vitesse max	: 180 nds

Missions de lutte au-dessus de la surface, reconnaissance, contre-terrorisme maritime, lutte contre les trafics illicites.

Flottille : 36F *BAN Hières*

WG13 - LYNX - 18



longueur	: 15,24 m
diamètre rotor	: 12,80 m
hauteur	: 3,60 m
Masse à vide	: 3,25 t
Masse max	: 4,87 t
vitesse max	: 150 nds

Missions de lutte anti-sous-marine, contre-terrorisme maritime, soutien de force navale.

Flottille : 34F
BAN Lanvéoc-Poulmic

SA365N - DAUPHIN - 9



longueur cellule	: 11,44 m
diamètre rotor	: 11,93 m
hauteur	: 4,01m
Masse à vide	: 2,85 t
Masse max	: 4,25 t
vitesse max	: 180 nds

Flottille : 35F *BAN Hières*

Dauphin Pédro : sauvegarde équipages lors des mouvements de catapultage et d'appontage
Défense maritime du territoire, recentrage de leur activité sur les missions de combat.

SA319B - ALLOUETTE III - 18



longueur cellule	: 10,03 m
diamètre rotor	: 11 m
hauteur	: 3,09 m
Masse à vide	: 1,09 t
Masse max	: 1,11 t
vitesse max	: 110 nds

Missions d'entraînement ou de soutien

Flottille : 35F *BAN Hières*
Escadrille : 22S *BAN Lanvéoc-Poulmic*

FALCON 10 M - 6



Envergure	: 13,10 m
longueur	: 13,80m
hauteur	: 4,6m
Masse à vide	: 5 t
vitesse max	: 500 nœuds

Escadrille : 57S *BAN Landivisiau*

Entraînement et au maintien des qualifications "vol aux instruments" des pilotes de chasse de la Marine.

Plastron radar au profit des avions de chasse ou des bâtiments de surface de la Marine

XINGU - 11



Envergure	: 12,25m
longueur	: 14,45m
hauteur	: 4,74m
Masse à vide	: 3,2 t
vitesse max	: 230 nœuds

Flottille : 28F *BAN Lann-Bihoué*

Liaisons transverses ou vers les pays européens, formation des pilotes multimoteurs

CAP10 - 7



Envergure	: 8,06m
longueur	: 7,16m
hauteur	: 2,55 m
Masse à vide	: 540 kg
vitesse max	: 184 nœuds

Escadrille : 50S *BAN Lanvéoc-Poulmic*

Avion biplace école de conception française, spécialement étudié pour l'enseignement de la voltige. Ses qualités de vol et sa finesse de pilotage le rendent parfaitement adaptés à la sélection en vol

Cirrus SR20 - 3



Envergure	: 10,85m
longueur	: 7,92m
hauteur	: 2,59 m
Masse à vide	: 939 kg
vitesse max	: 200 nœuds

Escadrille : 50S *BAN Lanvéoc-Poulmic*

Avion moderne doté d'une avionique perfectionnée, il offre des performances élevées et permet aux élèves de l'École navale de recevoir une formation de base de qualité

ATLANTIQUE 2 - ATL2 - 22

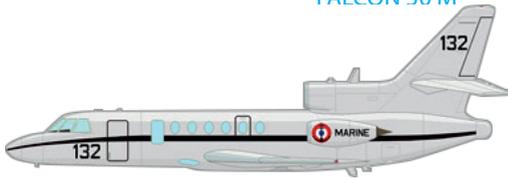


Envergure	: 37,50 m
longueur	: 31,70 m
hauteur	: 11,1 m
Masse à vide	: 25,5 t
vitesse max	: 350 nœuds

Flottille : 21F - 23F *BAN Lann-Bihoué*

Sûreté et soutien de la Force océanique stratégique, missions de service public, missions de guerre électronique et de renseignement, projection à l'étranger en soutien du groupe aéronaval

FALCON 50 M - 8



Envergure	: 18,80 m
longueur	: 18,90 m
hauteur	: 6,97 m
Masse à vide	: 9,1 t
vitesse max	: 370 nœuds

Flottille : 24F *BAN Lann-Bihoué*

Sauvetage en mer, 5 conteneurs SAR (ensemble de survie contenu dans un radeau gonflable) surveillance des pêches et des ZEE, lutte contre les narcotrafics.

FALCON 200 - GARDIAN - 5



Envergure	: 17,50 m
longueur	: 16,30 m
hauteur	: 5,60m
Masse à vide	: 10,5 t
vitesse max	: 555 nœuds

Flottille : 25F *Polynésie française*

Sauvetage en polynésie française (SAR) missions de service public, tenue de situation de surface en opération militaire.

NH90 - CAÏMAN - 19



longueur HT	: 19,56 m
longueur fuselage:	16,09 m
largeur fuselage	: 3,63 m
Masse à vide	: 8 t
Masse max	: 11 t
vitesse max	: 295 nds

Flottille : 31F *BAN Hières*

33 F *BAN Lanvéoc-Poulmic*

Sauvetage en mer, contre-terrorisme maritime, évacuation sanitaire, lutte ASM et ASF

La force des fusiliers marins et commandos

La spécialité de fusilier marin est au cœur de la force maritime des fusiliers marins et commandos. Sa création remonte à 1856 avec la fondation de l'école des fusiliers marins qui assure encore aujourd'hui la sélection et la formation de tous les fusiliers marins et des commandos marine.



Répartie au sein de 18 unités implantées sur 10 sites en France, la FORFUSCO est articulée autour de deux grandes composantes :

- ⚓ les unités de fusiliers marins qui sont les forces spécialisées protection-défense de la marine ;
- ⚓ les unités de commandos marine qui sont les forces spéciales de la marine.

Ces deux ensembles se complètent, se renforcent, se régénèrent mutuellement. Action de protection et action de commando entretiennent des interactions positives.

Dans le domaine de la protection, les engagements sont à concevoir autour de trois axes majeurs :

- ⚓ La protection-défense des bases et activités de la marine liées à la dissuasion et aux opérations extérieures ;
- ⚓ La protection-défense des bâtiments et éléments militaires engagés hors du territoire national ;
- ⚓ La protection-défense des sites maritimes et navires non militaires d'intérêts nationaux sur et hors du territoire.

Dans le domaine commando, les engagements opérationnels sont à concevoir au regard de trois attendus majeurs :

- ⚓ L'action au large (contre-terrorisme maritime, lutte contre la piraterie, lutte contre les activités illicites) ;
- ⚓ L'action de va-et-vient entre mer et terre (amphibie (opérations amont / forces avancées) - opérations spéciales de reconnaissance et renseignement) ;
- ⚓ Les opérations spéciales à terre (OST).

Missions principales des forces fusiliers marins et commandos



L'état-major de l'amiral commandant la force maritime des fusiliers marins et commandos (ALFUSCO) ainsi que l'organisme de soutien, la base des fusiliers marins et commandos marine, sont implantés à Lorient.

L'école des fusiliers, installée sur cette base et relevant de la direction du personnel militaire de la Marine, assure la formation de tous les fusiliers marins et commandos.

Les unités de fusiliers marins

Les fusiliers marins sont répartis au sein de 2 groupements (GFM) et 7 compagnies de fusiliers marins (CIFUSIL) pour assurer la protection des points d'intérêts vitaux de la Marine et plus largement de la Défense. Les CIFUSIL sont rattachées à un GFM (à part les CIFUSIL de Cherbourg et de l'Île-Longue), elles peuvent ainsi s'appuyer sur la capacité des nouveaux centres de protection des forces (CENTPROFOR) des GFM pour la gestion des exercices majeurs et des projections par exemple.

GFM Brest :

3 compagnies, un centre de protection des forces (CENTPROFOR) et un élément de commandement et logistique.

Principaux sites protégés en métropole :

- ⚓ base navale de Brest ;
- ⚓ stations de Kerlouan et du Cranou ;
- ⚓ pyrotechnie Saint-Nicolas ;
- ⚓ base d'aéronautique navale (BAN) de Landivisiau.

Compagnies rattachées au GFM Brest :

- ⚓ CIFUSIL LANVEOC : 50 marins, 2 sections, un élément de projection et un élément de commandement / protection de la BAN ;
- ⚓ CIFUSIL LANN-BIHOUE : 50 marins, 2 sections, un élément de projection et un élément de commandement / protection de la BAN ;
- ⚓ CIFUSIL Sainte-Assise : 60 marins, 2 sections, un élément de projection et un élément de commandement / protection du CTM.

GFM Toulon.

3 compagnies, un CENTPROFOR et un élément de commandement et logistique.

Principaux sites protégés en métropole :

- ⚓ base navale de Toulon ;
- ⚓ pyrotechnie Brégaillon et Tourris ;
- ⚓ dépôt de Fontvieille ;
- ⚓ fort de Six Fours ;
- ⚓ BAN de Hyères.

Compagnies rattachées au GFM Toulon :

- ⚓ CIFUSIL France Sud environ 100 marins, 2 sections, un élément de projection et un élément de commandement / protection du CTM ;
- ⚓ CIFUSIL Rosnay environ 75 marins, 2 sections, un élément de projection et un élément de commandement / protection du CTM.

les CIFUSILS autonomes

- ⚓ CIFUSIL ILE-LONGUE. Environ 250 marins : 2 sections, un élément de projection et un élément de commandement. Protection de la base des sous-marins accueillant les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins et pyrotechnie de Guenvezec ;
- ⚓ CIFUSIL CHERBOURG. Environ 110 marins : 2 sections, un élément de projection et un élément de commandement / protection de la base navale.

Les commandos marine



Les commandos de marine

5 commandos de combat disposent de capacités communes : combat commando, renseignement, action d'environnement et maîtrise de tous les modes d'infiltration terrestres, nautiques et aéronautiques- et chacun dispose de capacités spécifiques :

- contre-terrorisme et la libération d'otages (CTLO)
- équipes spéciales de neutralisation et d'observation (ESNO)
- action sous-marine avec les nageurs de combat.

2 commandos d'appui spécial mettent en œuvre les capacités suivantes :

- commandement de groupement de forces spéciales
- groupes spécialisés cyno, drones, NRBC, renseignement
- missions d'appui opérationnel au profit des groupes de combat.

Montfort



Le commando porte le nom de l'Enseigne de Vaisseau de Montfort, tué au combat le 27 novembre 1946 devant Haïphong, Constitué en 1947.

Basé à Lorient, le commando de Montfort est spécialisé dans l'appui et destruction à distance. Il dispose de tireurs d'élite et de matériel lourd (mortiers, postes de tirs anti-chars,...) ainsi que de moyens de désignation et d'éclairage pour conduite d'appuis feux aériens ou d'artillerie terrestre

Penfentenyo



Le commando porte le nom de l'enseigne de vaisseau Alain Penfentenyo de Kervereguen.

Constitué en 1947.

Basé à Lorient. Il est spécialisé dans la reconnaissance de sites et d'installations maritimes et dans le renseignement tactique en vue de la préparation d'une opération (groupe palmeurs, collecte de l'information, infiltration et exfiltration de personnel, aéro largage à la mer).

Hubert



Le commando porte le nom du Lieutenant de vaisseau Augustin Hubert, tué au combat le 6 juin 1944 à Ouistreham.

Constitué en 1947.

Basé à Saint Mandrier, spécialisé dans l'action sous-marine et dans les actions de contre-terrorisme maritime et est constitué de nageurs de combat. Le commando Hubert qui fait partie des forces spéciales est l'une des unités les plus secrètes de l'armée française. Ces nageurs de combat sont aussi spécialisés dans le saut en parachute sous oxygène à plus de 4000 mètres et dans la lutte anti-terroriste.

Jaubert



Le commando porte le nom du capitaine de frégate François Jaubert, commandant la flottille fluviale des troupes françaises d'extrême-Orient.

Constitué en 1948.

Basé à Lorient, le commando est spécialisé dans l'action spéciale offensive en milieu terrestre ou maritime, le contre terrorisme et la libération d'otages. Il participe également aux opérations de formation des unités de forces spéciales étrangères dans les domaines terrestre, maritime, aéroporté et aéromobile.

Trepel



Le commando porte le nom du capitaine Charles Trépel.

Constitué en 1947.

Basé à Lorient, le commando est spécialisé dans l'assaut à la mer, le contre-terrorisme maritime, la libération d'otages et l'extraction de ressortissants.

La lutte contre le narcotrafic voit le commando se déployer régulièrement aux Antilles.

Ponchardier



Le commando porte le nom du vice-amiral Pierre Ponchardier. Celui qui fut tour à tour sous-marinier, pilote de l'aéronavale, résistant.

Constitué en 2015.

Basé à Lorient, cette unité à grande polyvalence, répond à des besoins spécifiques en termes de commandement et de renseignement des forces spéciales.

Chargée de l'appui aux opérations spéciales (CAOS), c'est à dire de la logistique des 6 autres commandos marine.

Kieffer



Le commando porte le nom du capitaine de corvette Kieffer, qui, pendant la Seconde Guerre mondiale, a formé et dirigé le 1^{er} Bataillon de Fusiliers Marins Commandos (France Libre).

Constitué en 2008. Basé à Lorient, Il assure le commandement pour les opérations spéciales maritimes et fournit des compétences technologiques ou à forte valeur ajoutée. Il dispose d'équipe cynophile pour la recherche d'explosifs, de spécialiste du renseignement, mise en œuvre de drones, de la guerre électronique et cyber, du déminage, opère en milieu NRBC.

La gendarmerie maritime

La gendarmerie maritime est une formation spécialisée de la gendarmerie nationale, placée pour emploi auprès du chef d'état-major de la Marine. Elle est de fait une composante opérationnelle à part entière de la Marine. Force résolument tournée vers la mer, elle est présente sur l'ensemble du littoral métropolitain et outre-mer, mais également dans les emprises de la Marine et certains grands ports civils.

Gendarmerie spécialisée adaptée au monde maritime, elle constitue la cinquième force de la Marine nationale.

Dans un pays qui compte aujourd'hui pas moins de 11 millions de kilomètres carrés d'espace maritime directement au contact des acteurs du monde maritime, elle exécute des missions de police administrative et de police judiciaire, ainsi que des missions de nature militaire. La Gendarmerie maritime est un acteur essentiel de l'action de l'État en mer.



© Sirpa Gend MAJ F. BALSAMO

Organisation et moyens de la Gendarmerie maritime

MÉTROPOLE

- ⚓ 1 état-major (basé à Houilles, région parisienne) ;
- ⚓ 3 groupements : un par façade maritime (1 à Brest, 1 à Toulon et 1 à Cherbourg) ;
- ⚓ 8 compagnies, 10 brigades de surveillance du littoral ;
- ⚓ 1 patrouilleur rapide de 37 m ;
- ⚓ 2 patrouilleurs côtiers de 32 m ;
- ⚓ 19 vedettes côtières de surveillance maritime de 20 m ;
- ⚓ 1 vedette de 14 m ;

- ⚓ 8 vedettes de surveillance maritime portuaire ;
- ⚓ 1 section de recherches à Houilles (et un détachement par façade maritime) ;
- ⚓ 1 centre national d'instruction à Toulon.

OUTRE-MER

- ⚓ 2 brigades à terre (1 en Polynésie et 1 en Nouvelle-Calédonie) ;
- ⚓ 2 patrouilleurs côtiers de 32 m (1 en Guadeloupe et 1 en Polynésie) ;
- ⚓ 5 vedettes côtières de surveillance maritime de 20 m (2 en Guyane, 1 à La Réunion, 1 à Mayotte et 1 en Nouvelle-Calédonie).



© marine nationale

Vedette de surveillance maritime et portuaire



© BERNARD PREZELIN

Vedette cotière de surveillance maritime



© marine nationale

Patrouilleur côtier de 32m

Les missions de la Gendarmerie maritime

Les missions générales :

- ⚓ missions de police générale jusqu'à 200 nautiques des côtes ;
- ⚓ sûreté maritime et portuaire avec l'application du code ISPS (International Ship and Port Security) dans les grands ports d'importance vitale (Le Havre, Marseille-Port de Bouc, Marseille-Joliette...);
- ⚓ veille à l'exécution des lois, décrets et arrêtés conformément au code de la défense ;
- ⚓ surveillance et la sauvegarde des approches maritimes, littoral inclus ;
- ⚓ recueil du renseignement militaire et d'intérêt maritime.

Les missions spécifiques :

La sauvegarde maritime :

Quotidiennement les patrouilleurs, vedettes et brigades de surveillance du littoral contrôlent les navires pour s'assurer du respect de la réglementation en matière de sécurité et d'aptitude professionnelle. En coordination avec les CROSS (Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage), ils participent aux opérations de secours en mer et assurent les investigations concernant les naufrages avec l'appui des unités de recherches.

La protection de l'environnement

Les enquêtes de flagrant délit de pollution (constatées par la marine nationale ou les douanes) sont confiées à la gendarmerie maritime.

La préservation de la ressource halieutique

Dans le cadre européen de la préservation des espèces, la gendarmerie maritime procède chaque année à plus de 5000 contrôles de police des pêches.

Lutte contre les trafics illicites par voie de mer

Implication dans la lutte contre les différents trafics illicites incluant la lutte contre l'immigration clandestine.

Sûreté maritime et portuaire

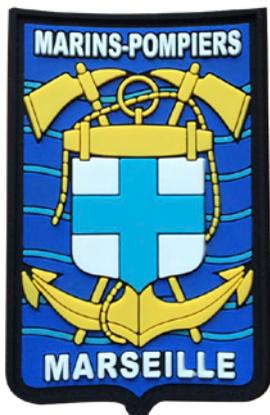
Des unités spécifiques assurent la sûreté des approches maritimes et des plans d'eau intérieurs des principaux ports français tant civils que militaires.

Elles offrent une capacité de réaction (24h/24h) et d'investigation au profit des préfets (maritime et terrestre), des magistrats (lutte contre les trafics illicites par voie maritime) et des autorités militaires (défense maritime, recherche du renseignement).

La police judiciaire

Les contrôles en mer et à terre amènent la gendarmerie maritime à constater de nombreuses infractions à en interpeller les auteurs et à les déférer devant les magistrats. Pour les investigations techniques et d'ampleur, elle dispose d'une section de recherches répartie en trois détachements.

Le bataillon des marins pompiers de marseille (BMPM)



Créé par un décret-loi de 1939, le bataillon de marins-pompiers de Marseille (BMPM) est une unité de la Marine nationale placée pour emploi sous la direction du maire de Marseille.

Il a pour mission d'assurer la sécurité des hommes et des biens sur tout le territoire marseillais, le grand port maritime et l'aéroport Marseille-Provence. Le BMPM peut également intervenir, sur ordre du ministère de l'Intérieur, dans la France entière et à l'étranger sur des catastrophes naturelles exceptionnelles telles que le tsunami en 2004.

Les besoins opérationnels de la ville de Marseille se divisent en trois catégories :

- ⚓ le secours aux personnes ;
- ⚓ les feux ;
- ⚓ les interventions diverses.

Chaque marin-pompier est formé pour le secours des victimes, la lutte contre les feux urbains, les feux de navires et les feux de forêt.



© <http://www.marinspompiersdemarseille.com/>

Afin d'intervenir sur les missions particulières nécessitant une formation supplémentaire, le bataillon s'est doté de sept sections opérationnelles spécialisées (SOS) :

- ⚓ interventions aquatiques ;
- ⚓ interventions en milieu périlleux ;
- ⚓ interventions hélicoptées ;
- ⚓ sauvetage et déblaiement ;
- ⚓ lutte contre les pollutions ;
- ⚓ risques technologiques ;
- ⚓ interventions techniques.

Les moyens

Le bataillon possède plus de 400 engins d'intervention, et 16 engins nautiques dont les deux seuls bateaux pompes existants en France. L'été, deux hélicoptères bombardiers d'eau sont loués à une société civile pour la lutte contre les feux de forêts.



© <http://www.marinspompiersdemarseille.com/>

LA RESERVE

La Marine nationale compte plus de 5 500 marins de réserve qui ont choisi de consacrer une partie de leur temps à la défense de leur pays en s'engageant autrement. De tous âges et de tous horizons, ils sont issus de la société civile, avec ou sans expérience militaire de type Préparation Militaire Marine (PMM). Les marins de réserve peuvent aussi être d'anciens militaires d'active.

Affectés au sein des forces ou en état-major, ils contribuent à la protection des installations et des unités de la Marine, à la surveillance du littoral et au contrôle naval du trafic commercial.

Ils soutiennent donc pleinement la mission de protection et de défense maritime du territoire de la Marine nationale.

La réserve opérationnelle

Composante essentielle des forces armées, la réserve opérationnelle permet d'apporter une expertise ou un renfort des forces ou des états-majors pour des missions ponctuelles ou permanentes, sur tous les théâtres d'opérations (territoire national et à l'étranger). Depuis les attentats de 2015 et 2016, les réservistes de la Marine appartiennent à la Garde Nationale qui participe largement à la défense du territoire national.

Conditions requises pour servir dans la réserve opérationnelle :

- ⚓ Être volontaire ;
- ⚓ Être de nationalité française ;
- ⚓ Être âgé de 17 ans au moins ;
- ⚓ Être en règle au regard des obligations du service national ;
- ⚓ Ne pas avoir été condamné ni à la perte de ses droits civiques ni à l'interdiction d'exercer un emploi public, ni à une peine criminelle ;
- ⚓ Posséder l'ensemble des aptitudes requises et notamment l'aptitude physique.

La garde nationale

Le 13 octobre 2016, le décret officialisant la «naissance» de la Garde nationale était publié. La Garde nationale, c'est la somme des réserves opérationnelles de l'armée de terre, de l'armée de l'air, de la marine nationale, de la police nationale et de la gendarmerie nationale. L'objectif est d'atteindre le nombre de 85000 réservistes en 2018.

La réserve citoyenne

La Marine compte environ 200 réservistes citoyens qui apportent une contribution essentielle au rayonnement de la Marine en participant à la découverte de celle-ci par la société civile. Ils sont répartis en trois domaines d'activités :

- ⚓ devoir de mémoire (cérémonies patriotiques, formation des jeunes) ;
- ⚓ expertise (connaissances rares sur un domaine particulier) ;
- ⚓ affaires publiques (liens avec la société civile, à Paris et en régions).

METTEZ UNE PARTIE DE VOTRE TEMPS AU SERVICE DE LA NATION

DANS LA **DEVENEZ RÉSERVISTE**
MARINE NATIONALE



VIE EN EQUIPAGE

Vie courante à bord

Les rôles

En mer, un bâtiment de guerre doit être opérationnel 24h sur 24. Pour cela, il est nécessaire que plusieurs équipes se relayent à tour de rôle. Chaque situation nécessite un nombre précis de personnel. L'improvisation n'ayant pas sa place à bord d'un bâtiment de guerre, il convient donc de fractionner et de numéroter l'équipage de façon à ce que chacun connaisse parfaitement sa place lors du passage d'une situation à une autre.

Instruction générale 515/DEF/EMM/PL/ORA relative au fractionnement et au numérotage de l'équipage.

En fonction des circonstances de la vie d'un bâtiment et de ses activités, l'équipage est réparti à bord selon chaque situation dans laquelle peut se trouver le navire. Ces fonctions sont appelées : « rôles ».

Rôles de base

Il existe différentes situations courantes dans lesquelles peut se trouver le bâtiment. A chacune de ses principales situations correspond un rôle, appelé rôle de base.

Le rôle de veille

Permet de garder armé, dans la durée, un ensemble des moyens suffisants pour réagir face à une menace. Il doit permettre un passage rapide au rôle de combat.

Le rôle de manœuvre

Répartit le personnel de façon à pouvoir exécuter les manœuvres du bâtiment (accostage, appareillage ...).
Il prévoit aussi des équipes de renfort.

Le rôle de sécurité

Mis en place pour lutter contre une avarie ou réagir à un incident ou accident (voie d'eau, incendie, homme à la mer...).
Il permet de mettre en œuvre un maximum de moyens de lutte, tout en restreignant les mouvements de personnel dans la ou les zones en avaries.

Le rôle de protection

Répartit le personnel de manière à assurer la surveillance du bâtiment, à quai ou au mouillage, et permet d'intervenir contre des mouvements hostiles vis à vis du bâtiment.

Le rôle de combat

Assigne à tout le personnel à bord un poste particulier, y compris les passagers. Cela pour pouvoir mettre en œuvre simultanément la quasi-totalité des moyens d'action d'un bâtiment.

Cette situation ne peut durer dans le temps à cause de la fatigue du personnel.

Les rôles dérivés

L'ensemble de ces 5 rôles de base ne permet pas de définir toutes les situations particulières que peut rencontrer le bâtiment et son équipage. Pour définir ces possibilités plus précisément, il existe des rôles dit dérivés pour chacun des rôles de base dont voici quelques exemples.

Rôles dérivés du rôle de veille

- ⚓ Rôle de navigation ;
- ⚓ Rôle de navigation renforcée ;
- ⚓ Rôle de ravitaillement à la mer ;
- ⚓ Rôle d'aviation.

Rôles dérivés du rôle de combat

- ⚓ Rôle de combat nucléaire ;
- ⚓ Rôle de mise en garde ;
- ⚓ Rôle de combat en manœuvrant ;
- ⚓ Rôle d'évacuation.

Rôle de service courant

Le rôle de service courant est actif tous les jours quelle que soit la situation. Il définit l'ensemble des activités journalières courantes, précisées au tableau de service et reprises dans la feuille de service.

Le rôle de propreté

Tout le personnel nouvellement embarqué a entendu parler du poste de propreté. C'est l'emplacement où il est chargé de «faire le ménage». Cela correspond au rôle de propreté effectué tous les matins à heure fixe pour l'ensemble du personnel.

Le rôle de couchage

De la même façon l'ensemble du personnel est réparti dans les différents logements. Cela correspond au rôle de couchage.

Le fractionnement de l'EQUIPAGE

L'équipage est fractionné de façon à permettre en tout temps et circonstances la continuité de l'activité.

C'est à dire que l'ensemble du personnel est divisé de manière égale et équilibrée (fonction et service) afin d'assurer le fonctionnement du bâtiment 7 jours sur 7 et 24 h sur 24.

Cette nécessité a conduit à la création du tableau de fractionnement.

Bordées	Tribord			Bâbord		
Tiers	1		3		2	
1/2 Bordées	A	B		C		D
Division	1	5	3	6	2	4

La bordée

La bordée est la répartition de l'équipage en deux parties égales. Elle permet de disposer d'un nombre important de personnel à un moment donné. Ce fractionnement ne peut être adopté sur de longues périodes (fatigue du personnel).

Le tiers

Le tiers est le régime normal de fonctionnement d'une unité. Il permet de disposer de suffisamment de personnel à un moment donné pour assurer par roulements toutes les activités courantes (quart, activités d'entretien, disponibilité ou repos).

La demi-bordée

C'est un régime de quart permettant de limiter au maximum la fatigue du personnel, il est employé en cas d'alerte minimale.

La division

C'est le plus petit fractionnement de l'équipage. Chacune étant constituée, dans la mesure du possible, de manière équilibrée en nombre, en fonction et en services.

Le numéro de rôle

Votre place à bord et les rôles qui en découle est déterminé par le numérotage.

Exemple :

C630Q

La première lettre indique votre demi-bordée, donc « C » (prononcez « Charlie ») et par déduction logique votre bordée « Bâbord ».

Le chiffre qui suit, ici « 6 », indique votre division et par correspondance dans le tableau votre tiers : (3^{ème} tiers).

Les deux chiffres suivants, ici « 30 » correspond à votre spécialité ici « artillerie » (voir la liste numéro de spécialité).

La dernière lettre correspond à un grade ou plus précisément le niveau d'emploi que

vous tenez à bord, ici Q correspond à quartier-maître ou matelot.

Dans le cas particulier où le nombre de personnel d'un même service dépasse les possibilités de numérotation de ce service il faut rajouter un chiffre supplémentaire après le numéro de spécialité.

Exemple C630-1Q et C630-2Q sont deux personnes d'un même service ayant le même rôle au même moment.

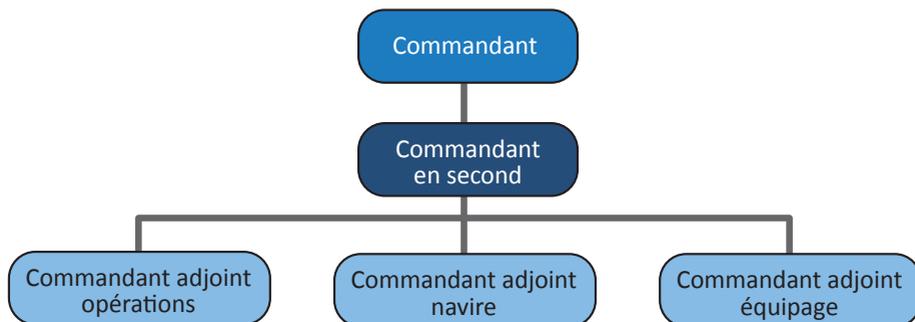
Liste numéro de spécialité

00 à 03	Conduite du navire	40 à 44	Détection lutte au-dessous de la surface
04 à 07	Transmission	45 à 64	Mobilité-Energie propulsion
08 à 14	Détection lutte au dessus de la surface	65 à 69	Flotteur-Sécurité
15 à 24	Aviation	70 à 79	Commissariat-santé
25 à 34	Armes	75 à 79	Passagers-musiciens
35 à 39	Service courant	80 à 99	BE équipage du service général et aéro

L'organisation à bord

L'organisation d'une unité est définie dans un document qui traite de «l'organisation du commandement de force maritime» : l'instruction générale N°14. Ce document définit l'organisation et l'action de commandement dans les différentes situations qui peuvent survenir et fixe les règles essentielles du fonctionnement d'un élément de force maritime.

Organisation du commandement



Sur les portes aéronefs (PA CDG et BPC), il existe un commandement adjoint aviation: COMAVIA.

Rôle du commandant

Le commandant exerce seul l'autorité qui lui est confiée.

- ⚓ Il est responsable en tous temps et en toutes circonstances de la conduite de l'élément ;
- ⚓ Il a autorité sur tout le personnel présent à bord ;
- ⚓ Il détient les pouvoirs disciplinaires de 1er niveau.

Le commandant doit s'assurer de l'aptitude du commandant en second à le remplacer inopinément, au niveau de responsabilité équivalent, dans tous les domaines de préoccupation, au besoin en complétant sa formation.

Rôle du commandant en second

Le commandant en second est le remplaçant désigné du commandant.

- ⚓ Il est le chef de l'organisation « sécurité » et « protection » dont il peut déléguer la gestion et le fonctionnement courant aux adjoints sécurité et protection ;
- ⚓ Il est officier sûreté ;
- ⚓ Le commandant en second coordonne l'activité de chacun des commandants adjoints dans leur domaine d'action, et l'activité des compagnies et des services ;
- ⚓ Il anime la démarche qualité du bâtiment.

Le Commandant et le commandant en second disposent d'adjoints qui sont appelés les commandants adjoints.

Le commandant adjoint opérations (COMOPS)

Il est chargé du domaine fonctionnel des opérations et à ce titre il est responsable :

- ⚓ de la préparation des opérations et de la mise en œuvre de la chaîne fonctionnelle « conduite des opérations » ;
- ⚓ de la coordination de l'activité à la mer et en corrélation avec le COMAEQ, de l'activité et de l'entraînement à quai ;
- ⚓ des travaux d'analyse et des comptes rendus opérationnels.

Le commandant adjoint navire (COMANAV)

Il est chargé du domaine fonctionnel de la conservation du bâtiment et de ses équipements. A ce titre, le COMANAV:

- ⚓ est adjoint sécurité, chargé de la préparation de la chaîne fonctionnelle « sécurité », de son fonctionnement courant et de son action en cas de sinistre ;
- ⚓ est chargé des affaires de logistique opérationnelle intéressant le bâtiment ;
- ⚓ contrôle la gestion technique des matériels des services.

Le commandant adjoint équipage (COMAEQ)

Il est chargé du domaine fonctionnel de la vie à bord et à ce titre :

- ⚓ est chargé de la préparation et la mise en œuvre de la chaîne fonctionnelle « service courant » ;

- ⚓ coordonne l'activité du personnel à quai, en tenant compte des activités d'entraînement et d'entretien, organisées par les autres commandants adjoints ;
- ⚓ est adjoint protection ;
- ⚓ est responsable de la préparation et du fonctionnement de la chaîne fonctionnelle « conduite nautique », en liaison avec le commandant adjoint opérations pour ce qui concerne les impératifs opérationnels.

Les services à bord d'un bâtiment

Dans chacun des domaines organiques opérations, navire, équipages, on trouve plusieurs services sous l'autorité d'un chef de service.

Opérations	navire	Equipage
<p>SIC <i>Système d'Information et de Communication</i></p> <p>LAS <i>Information lutte au dessus de la surface</i></p> <p>LSM <i>Information Lutte Sous la Mer</i></p> <p>Armes</p> <p>Avia <i>Pour les unités embarquant des aéronefs</i></p>	<p>Flotteur Energie</p> <p>Mobilité Propulsion Manoeuvrabilité</p>	<p>Pont</p> <p>Commissariat</p> <p>Hygiène Santé</p>

La permanence du commandement à la mer

A la mer

La présence du commandant à la passerelle (en particulier) n'est pas effective 24h/24h, pour diverses raisons (repos, repas...). La permanence du commandement est assurée, à tour de rôle par un officier ou un officier marinier supérieur, chef de quart passerelle qui prend le titre d'officier chef du quart.

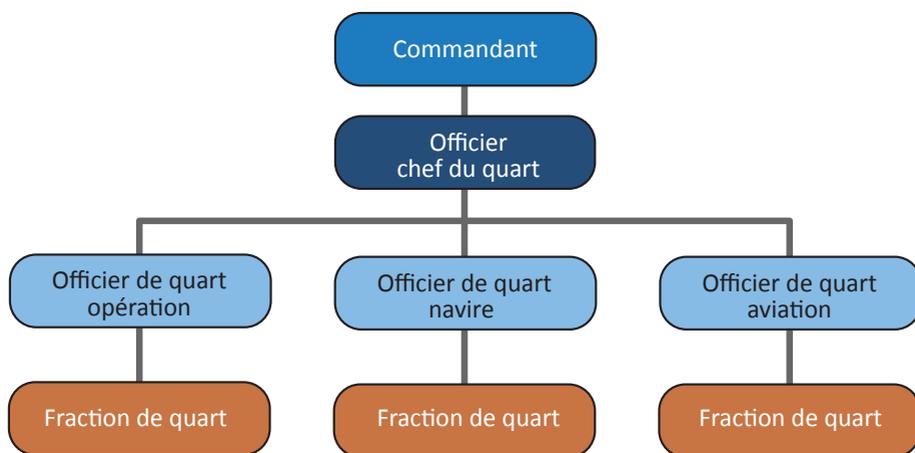
Il est responsable devant le commandant :

- ⚓ de la conduite nautique ;
- ⚓ de la sécurité interne.

Il a sous ses ordres:

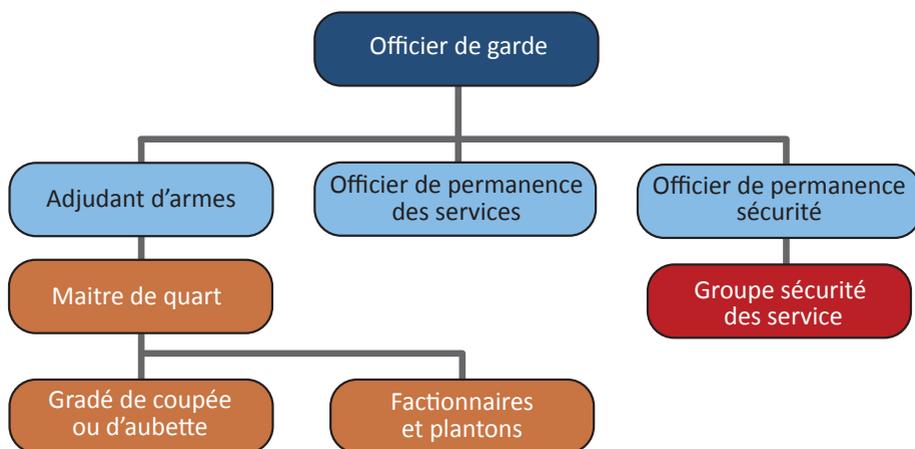
- ⚓ un officier de quart opération, OQO, qui se tient au central opération (CO) ;
- ⚓ un officier de quart navire OQN, au pc navire responsable également de la sécurité ;
- ⚓ un officier quart aviation, OQA, sur les unités disposant d'une plateforme hélicoptère et assurant cette fonction uniquement en cas de vols d'aéronefs.

Chaque officier de quart dispose d'une équipe de quart dans leur domaine respectif.



A quai et au mouillage

L'officier de garde est le remplaçant désigné du commandant. Sa garde dure 24 heures. Il assure en tout temps la permanence de l'action du commandant et l'exécution des ordres de celui-ci. A ce titre, l'officier de garde a autorité sur tout le personnel.



Le cadre de vie journalière et le service courant

Sur un bâtiment de la marine nationale, le rôle et la place de chacun sont bien définis pour accomplir son travail et la mission. Aussi afin d'organiser la vie du personnel à bord il existe une organisation, celle-ci est le service courant.

Les activités et les différents mouvements de la journée à quai, en mer, ouvrable ou non ouvrable, sont rythmés par deux documents que tout marin embarqué doit connaître :

- ⚓ Le tableau de service ;
- ⚓ La feuille de service.

Les tableaux de service

Ils fixent de manière permanente les horaires et divers mouvements de la journée en fonction de trois situations particulières :

- ⚓ à quai au port base ;
- ⚓ à la mer et au mouillage sur rade foraine ;
- ⚓ en escale.

Exemple partiel d'un tableau de service :

Heures	service ordinaire de semaine	service du dimanche
07h00	Branle-bas	
07h05	la marche - petit déjeuner	
07h15		Branle-bas
07h20		la marche - petit déjeuner
07h30	Denière rentrée des permissionnaires	
07h45	Appel de la faction de service	Denière rentrée des permissionnaires
07h55	Assemblée	appels des faction des services
08h00	Couleurs	Couleurs
08h05	Poste d'entretien	poste de propreté
0845		dégagé du poste de propreté

La feuille de service

Ce document est édité chaque jour pour compléter le tableau de service. Y sont mentionnés :

- ⚓ La liste du personnel de service en fonction du rôle tenu et le numéro où ils sont joignables ;
- ⚓ L'ensemble des mouvements prévus et non prévus au tableau de service ;
- ⚓ heure des couleurs, marées, etc ... ;
- ⚓ Des consignes journalières.

La lecture de ce document est considérée comme un « mouvement militaire » et doit être connu de tout le personnel à bord. C'est pourquoi elle est clairement affichée dans le bord. L'aspect visuel de ce document est propre à chaque unité. Cette feuille est éditée la veille avant le « dégagé » afin que le personnel puisse connaître les activités du lendemain (cérémonie, tenue etc..).

Les périodes d'activité opérationnelle

Les missions

Le bâtiment peut être déployé pour une période variable (comprise entre quelques jours et quelques mois) dans n'importe quelles régions du globe, dans le cadre d'opérations nationales ou internationales. Plusieurs escales peuvent être programmées pour le repos du personnel et le ravitaillement.

Les exercices

Le bâtiment effectue pendant des périodes assez courtes d'entraînement opérationnel (quelques jours à quelques semaines) des exercices nationaux ou internationaux. Ceux-ci peuvent donner lieu à une ou plusieurs escales.

L'alerte

Le bâtiment peut être à quai pendant cette période mais il doit être capable d'appareiller dans un délai très court (6 à 72 heures) pour intervenir rapidement.

Les mises en conditions opérationnelles

Le bâtiment effectue, après une longue période d'inactivité (entretien par exemple), une période d'entraînement pour retrouver sa capacité opérationnelle. Les stages MECO (Mise En Conditions Opérationnelles) et RANO (Remise À Niveau Opérationnel) permettent à l'équipage de valider leurs connaissances sous la surveillance de la DIVENT ALFAN. Le stage MECO a lieu tous les 2 ans avec le stage RANO durant l'année médiane.

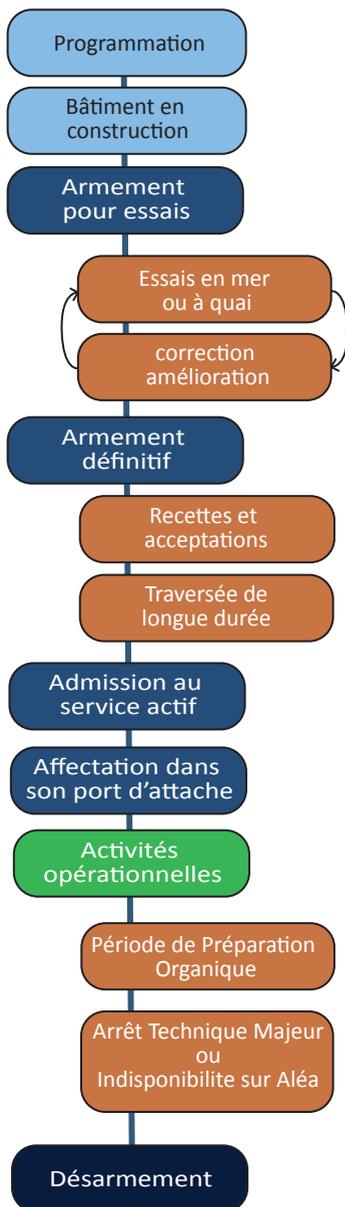
Les périodes de gardiennage

Cette situation peut être programmée pour des périodes de congés (été, fin d'année). Le bâtiment est gardé par une équipe très réduite afin que l'ensemble du personnel puisse prendre ses permissions. L'équipage étant réduit au maximum, aucun travail d'entretien ou de démontage n'est effectué pendant ses périodes.

Activités d'un bâtiment

Vie d'un bâtiment

La vie d'un bâtiment est rythmée par différentes périodes :



La division programme de l'état major de la marine supervise toutes les étapes qui suivent jusqu'à l'admission au service actif du bâtiment.

Exemples : les sous-marins sont construits à Cherbourg ; les frégates à Lorient.

On appelle ARMEMENT d'un bâtiment : les moyens en homme et en matériel pour lui permettre de prendre la mer.

Des essais en mer sont programmés pour valider les installations dans le respect d'un cahier des charges. Les périodes en mer et à quai se succèdent avant d'aboutir à l'admission au service actif.

L'état-major et l'équipage sont complétés à l'effectif prévu.

A la fin de leur période d'armement, les bâtiments exécutent une traversée de longue durée pour la mise à l'épreuve prolongée de l'ensemble de leurs installations sur différents environnements maritimes (mer froide et mer chaude).

L'admission au service actif clôture la phase de construction. Le bâtiment est prêt à partir en mission.

L'unité nouvellement acquise est affectée à sa force d'origine (ALFAN, ALFOST.....).

La vie opérationnelle du bâtiment est rythmée par les missions, l'entraînement, les postures d'alerte, les périodes entretiens programmées ou accidentelles.

Période de Préparation Organique (PPO) : permet à l'unité d'effectuer l'entretien courant du matériel de son niveau.

Arrêt technique majeur ATM 1 2 ou 3 :

Plus ou moins long en fonction des travaux à réaliser. Par exemple, la durée des travaux de modernisation à mi-vie du Charles de Gaulle est de 18 mois !

Après de bon et loyaux services l'unité est retirée du service actif et son personnel est débarqué. Le bâtiment perd alors son nom.

Participation et droit d'expression

La Marine se préoccupe depuis fort longtemps des conditions de vie et de travail de son personnel. Les marins ressentent le besoin de s'exprimer et de faire évoluer les choses. Par l'intermédiaire de leurs représentants élus ou désignés, ils font part de leurs préoccupations au commandement.

Des structures adaptées ont été mises en place afin de répondre aux besoins les plus divers : statut du personnel, conditions de vie et de travail, distractions, sports...

Les représentants du personnel

Dans chaque formation ou unité de la marine, les officiers, les officiers mariniers et les quartiers-maîtres et matelots élisent parmi leurs pairs Le président de catégorie pour les représenter auprès du commandement. Les présidents de catégories sont appelés « président des officiers », « président des officiers mariniers » et « quartier-maître major ».

INSTRUCTION N 0-5090-20 14/DEF/DPMM/CPMINP

Les présidents de catégories sont élus pour une durée de deux ans renouvelable, pour toute catégorie dont l'effectif est supérieur à cinq personnes. Ils sont assistés chacun d'un suppléant, désigné pour la même durée par le commandant de formation ou d'unité sur proposition du président de catégorie élu.

Les présidents de catégories sont des interlocuteurs importants dans l'exercice du commandement. Le commandant de formation ou d'unité entretient avec eux des relations privilégiées. Les éventuelles situations individuelles qui leur sont soumises doivent être relayées en premier lieu vers les structures institutionnelles (commandement, chef de groupement ou de service, capitaines de compagnie, adjudants de compagnie, bureau d'administration des ressources humaines, etc.).

Les présidents de catégories sont des conseillers du commandant pour tous les problèmes de leur catégorie, tant dans le domaine professionnel que social ou moral. Leur avis peut être sollicité, à l'initiative du commandement, pour des décisions relatives au déroulement de carrière, aux situations individuelles nécessitant une intervention du commandement ou à l'organisation de la vie courante.

Les présidents de catégories participent au bien-être des marins de leur unité et à l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail.

Ils sont directement associés par le commandant de formation ou d'unité à toute étude portant spécifiquement sur leur catégorie et notamment à la rédaction du rapport sur le moral.

Les présidents de catégories sont à la fois des guides et des animateurs. Pour ce faire, ils doivent notamment s'attacher à :

- ⚓ renforcer la discipline, la solidarité et la cohésion entre leurs pairs ;
- ⚓ promouvoir l'entraide au sein de leur formation et apporter leur concours à la résolution des éventuels problèmes professionnels ou personnels. Cet aspect de leur fonction requiert discrétion et respect de la sphère privée ;
- ⚓ participer à l'éducation des jeunes marins et à l'intégration des nouveaux embarqués.

Relais essentiels de l'information montante et descendante, ils s'efforcent :

- ⚓ de relayer l'action du commandement auprès de leurs pairs ;
- ⚓ d'assurer la diffusion de toutes les informations recueillies dans le domaine de la condition du personnel au sens large en y apportant éventuellement leur éclairage ;
- ⚓ de contribuer à l'entretien de l'esprit d'équipage.

Les présidents de catégories participent aux commissions et conseils suivants :

- ⚓ conseil d'unité ;
- ⚓ commission d'harmonisation de la notation ;
- ⚓ commission participative d'unité (CPU) ;
- ⚓ commission de participation du port (CPP), sur volontariat et après désignation par le président de la CPP ;
- ⚓ conseil local de la fonction militaire marine (CLFMM).

Le quartier-maître major

Il est le représentant de l'équipage (quartiers-maîtres et matelots).

Non astreint dans sa fonction à la voie hiérarchique normale, il peut s'adresser directement au commandant adjoint Équipage (COMAEQ). Il explique à l'équipage les décisions du commandement.

Le président des officiers mariners

Il doit s'attacher à bien connaître les problèmes des officiers mariners. Il a le souci de la cohésion et de l'entraide au sein de l'unité pour le personnel qu'il représente. Il porte une attention particulière aux problèmes professionnels, personnels et familiaux de ce personnel. Non astreint dans cette fonction à la voie hiérarchique, il peut dans sa fonction s'adresser directement au commandant. Représentant des officiers mariners auprès du commandant, son avis est demandé pour les questions relatives aux prolongations de contrats, aux notations, aux punitions du personnel officier marinier.

Les structures de participation

Ce sont des organisations mises en place pour transmettre les informations et maintenir la cohésion entre le commandement et les différentes catégories de personnel. Ces structures sont constituées de commissions.

Les structures de participation au niveau de l'unité

La Commission Participative d'Unité (CPU)

Elle a un triple rôle :

- ⚓ faciliter la circulation de l'information, notamment en ce qui concerne la vie courante et les activités à venir ;
- ⚓ améliorer les conditions de vie courante ;
- ⚓ organiser l'accueil des nouveaux embarqués.

Présidée par le commandant, elle rassemble :

- ⚓ le commandant en second ;
- ⚓ le commandant adjoint équipage ;
- ⚓ le président des officiers mariniers et le quartier-maître major (membres de droit) ;
- ⚓ le ou les membres occasionnels ;
- ⚓ les représentants des officiers, officiers mariniers ;
- ⚓ le ou les membres des conseils nationaux (C.S.F.M, C.F.M.M.) s'il en existe dans l'unité.

Elle se réunit une fois par trimestre.

La commission d'ordinaire

Elle a pour but de prendre en compte les observations et desiderata pour l'alimentation de l'équipage.

Elle est présidée par le commandant adjoint équipage. Elle regroupe le médecin, le commissaire, le maître cuisinier, le maître commis, 1 à 4 quartiers maîtres et matelots désignés pour 1 ou 2 semaines.

Des observations journalières sont portées par le personnel équipage de commission d'ordinaire sur le cahier de commission d'ordinaire conservé au bureau du maître commis.

La commission consultative d'Hygiène et prévention des accidents (CCHPA)

Elle a pour but d'améliorer les conditions de travail et de réduire les accidents (domaines professionnels et sportifs).

Elle est présidée par le commandant en second, et se réunit tous les trois mois.

La commission de distraction

Elle gère les activités, propose et anime les activités de détente. Elle gère les activités des clubs de loisirs.

Le comité de gestion de la coopérative

Il examine les comptes de la coopérative. Les bénéfices effectués sont affectés à la distraction de l'équipage après accord de la commission de distraction.

Les structures de participation au niveau local :

Commission Participative du Port (CPP)

Elle a pour but d'examiner les questions non réglées au niveau de la CPU mais pouvant l'être au niveau du port. Les différentes questions peuvent porter sur les conditions de vie courante, de travail ainsi que sur leurs conséquences sur l'environnement social et familial. Elle est présidée par l'amiral adjoint au préfet maritime. Elle se réunit deux fois par an.

Les structures de participation au niveau national :

Le Conseil de la Fonction Militaire Marine (CFMM) et Le Conseil Supérieur de la Fonction Militaire (CSFM)

Il appartient au chef, à tous les échelons, de veiller aux intérêts de ses subordonnés et de rendre compte, par la voie hiérarchique, de tout problème de caractère général qui parviendrait à sa connaissance». (Article L. 4121-4 du code de la défense).

Aussi, le législateur a créé en 1969 le Conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM) pour que les militaires puissent directement exprimer au ministre de la Défense leur avis sur les questions à caractère général relatives à leur condition et à leur statut. Les CFM représentent les conseils de la fonction militaire de chaque armée, de la gendarmerie, du service des essences, du service de santé des armées et de la délégation générale pour l'armement. Les CFM procèdent à une première étude des sujets inscrits à l'ordre du jour du CSFM. Le CFMM est le conseil de la fonction militaire de la Marine.



@defense.gouv.fr

Les membres du CSFM sont élus parmi les membres des CFM, eux-mêmes tirés au sort parmi les volontaires.

Le CSFM et les CFM offrent aux militaires un mode de dialogue original, fondé sur une liberté de parole et une capacité d'initiative qui se sont accrues de manière significative au fil des décennies mais qui restent assujetties au respect des règles de la discipline militaire :

- ⚓ les membres ne sont pas libérés de leur devoir de réserve ;
- ⚓ les séances ne sont pas publiques ;
- ⚓ ce sont des instances exclusivement consultatives.

La composition du CSFM et des CFM vise à créer un modèle réduit de la collectivité militaire. Elle reflète donc la diversité de cette collectivité en intégrant toutes les composantes de la Défense y compris les différentes catégories de personnel.

Tout militaire d'active peut être volontaire pour devenir membre du CSFM et des CFM, sous réserve de ne pas avoir encouru de sanction statutaire. Le mandat dure quatre ans. Pour exprimer librement et valablement leur avis, ces membres bénéficient de garanties spécifiques telles qu'une totale liberté d'expression pendant les séances d'étude de l'ordre du jour des sessions, un droit de recours direct auprès du Ministre pendant leur mandat et durant les deux années qui suivent dans le cas où une décision les concernant aurait été inspirée par leurs fonctions de membre des conseils.

Le CSFM se réunit deux fois par an en session ordinaire, en juin et en décembre. Cependant, l'actualité ou la prise de décisions importantes concernant le statut ou la condition militaire peut amener le Ministre à réunir le Conseil en session extraordinaire dans de brefs délais. Lors de chaque session, le CSFM reçoit de la part de l'administration une information sur les sujets inscrits à son ordre du jour ; puis il en débat et rédige un avis, rendu par le secrétaire de session au Ministre, devant les plus hautes autorités de la Défense, pendant la séance plénière.

Par ailleurs, il a la possibilité de poser toutes les questions qu'il souhaite - dans son domaine de compétence et à caractère général - aux états-majors, aux directions du Secrétariat général pour l'administration ou même au Ministre.

Ainsi, le CSFM est un cénacle dans lequel les militaires se concertent et expriment des avis, très souvent pris en compte, dans l'examen des textes relatifs à la condition et au statut de tous les militaires. Dispositif moderne, qui sait évoluer lorsque c'est nécessaire, le CSFM est un outil à la disposition et au service de la communauté militaire. Pour renforcer encore le lien direct avec le ministre, un groupe de liaison composé de membres du CSFM a été récemment créé. Ce groupe rencontrera le ministre pour lui faire part, entre les sessions, des sujets montants et préoccupants fortement la communauté militaire et assurera également une liaison étroite avec le CSFM.

Les correspondants du personnel

Le correspondant du personnel officier (CPO)

Est un officier placé auprès de CEMM. Il travaille au profit de l'ensemble des officiers.

Les majors conseillers

Un réseau de majors, chacun placé auprès d'une autorité organique ou territoriale ou auprès du chef d'état-major de la marine (CEMM), est mis en place en métropole, outre-mer et à l'étranger, pour optimiser la communication interne au sein de la force ou de la région, dans le sens montant comme dans le sens descendant.

INSTRUCTION N° 0-432-20 14/DEF/DPMMMLCPMINP

Ces majors reçoivent les appellations suivantes en fonction de leurs missions :

Quatre majors placés auprès des commandants de force (major conseiller de force) :

- ⚓ major conseiller de la force d'action navale ;
- ⚓ major conseiller de la force océanique stratégique ;
- ⚓ major conseiller de l'aéronautique navale ;
- ⚓ major conseiller de la force maritime des fusiliers marins et commandos.

Quatre majors placés auprès des commandants maritimes à compétence territoriale (commandants d'arrondissement maritime et commandant de la marine à Paris). Ce sont les majors conseillers d'arrondissement :

- ⚓ major conseiller de l'arrondissement maritime Méditerranée ;
- ⚓ major conseiller de l'arrondissement maritime Atlantique ;
- ⚓ major conseiller de l'arrondissement maritime Manche-Mer du Nord ;
- ⚓ major conseiller du commandement de la marine à Paris.

Six majors placés auprès des commandants de bases navales outre-mer et à l'étranger :

- ⚓ major conseiller de la maistrance et des équipages en un lieu (ex. : major conseiller de la maistrance et des équipages aux Antilles, en Polynésie Française, etc.) ;
- ⚓ un major, le major conseiller du CEMM, est placé auprès de celui-ci afin de fédérer ce réseau et servir de relais vers l'échelon central. Le major conseiller du CEMM est le point de contact à l'échelon central de l'ensemble des majors conseillers ainsi que de tous les officiers mariniers et équipages isolés, en interarmées et à l'étranger.

Les contacter: Blog du CEMM - correspondant du personnel officier - correspondants du personnel non officier - présidents de catégories (intradef).

<http://cpo-cpno.marine.defense.gouv.fr>

Liens avec les bureaux de l'état-major.

Missions

Les majors conseillers sont directement attachés à la fonction du commandement. Ils ont vocation à suivre au profit de leur autorité, en lien avec le bureau « condition du personnel de la marine » de la direction du personnel militaire de la marine (DPMMICPM), toutes les questions ayant trait aux conditions des marins : condition militaire, conditions de travail, conditions de vie, accompagnement social et humain, etc.

Ils accompagnent l'autorité à laquelle ils sont subordonnés lors de ses déplacements pour rencontrer le personnel. Ils sont des acteurs essentiels de la communication interne dans la marine et participent à cet égard à l'information du personnel officier marinier et équipage. Interventions et conférences du correspondant du personnel non officier auprès du chef d'état-major de la marine.

Principes généraux

Dans les formations subordonnées à l'autorité dont ils relèvent, les majors conseillers sont les interlocuteurs privilégiés des présidents de catégories (officiers marins et équipages) d'une part, des commandants ou directeurs d'autre part.

Organisation

Les majors conseillers exercent leurs attributions vis-à-vis de l'ensemble du personnel officier marinier et équipage présent dans le ressort de compétence territoriale des autorités auprès desquelles ils sont placés, à l'exception de celui qui relève directement d'un commandant organique indépendant.

La fonction de major conseiller est une fonction à temps plein, à l'exclusion des postes en Guyane et à Djibouti, pour lesquels cette fonction est cumulée avec une fonction organique.

Tâches principales

Rencontres avec les marins

Les majors conseillers se déplacent à leur convenance pour aller à la rencontre des marins. Un retour d'information est adressé aux autorités dont dépendent les formations visitées. Lors des déplacements de leur autorité, les majors conseillers rencontrent le personnel de la formation visitée et restituent à leur autorité les motifs de préoccupation ou de satisfaction qui leur ont été exposés.

Commission supérieure des officiers marins

Les majors conseillers de force, d'arrondissement et le major conseiller du CEMM assistent, à titre consultatif, à la commission supérieure des officiers marins (CSOM). Cependant, un major de la maistrance et des équipages en un lieu peut y être convoqué à titre exceptionnel.

Dialogue interne et participation (concertation, participation, représentation)

En qualité d'auditeurs libres, les majors conseillers assistent au conseil local de la fonction militaire de la marine (CLFMM) dont ils dépendent (Brest, Cherbourg, Lorient, Paris, Toulon) et au conseil de la fonction militaire de la marine (CFMM).

Le major conseiller du CEMM assiste à la séance plénière du conseil supérieur de la fonction militaire (CSFM). Les majors conseillers participent aux structures, commissions et comités divers traitant de la condition du personnel.

Action Sociale des Armées (ASA)

L'action sociale des armées s'adresse à tous les personnels du ministère (militaires et civils, en activité et à la retraite), ainsi qu'à leurs familles (conjointes et enfants). La mission de l'ASA est interarmées. Son objectif est de vous soutenir et de vous accompagner, pour améliorer vos conditions de vie, sur le plan professionnel, personnel et familial.

L'ASA peut vous apporter secours et protection, mais aussi vous aider à mieux concilier votre vie professionnelle et personnelle, grâce à :

- ⚓ un soutien exceptionnel, lorsque vous êtes confronté à une situation difficile :
 - par exemple, lors d'un évènement qui impacte durement votre situation sociale et familiale (blessure, hospitalisation, absence prolongée du domicile, garde des enfants après une séparation, ...).
- ⚓ des aides et des conseils pour vous soutenir dans votre vie quotidienne :
 - enfants (garde, éducation, études, ...), logement, santé, départ en mission ou en opération, travail en horaires atypiques, mobilité professionnelle, vacances et loisirs, personnes en situation de handicap, ...

Mon accompagnement social

Plus de 600 travailleurs sociaux exercent leur profession au ministère des armées, au sein des formations militaires (régiments, ports, bases aériennes, gendarmeries...) et des services, où qu'ils se trouvent : en métropole, en outre-mer et à l'étranger.

Votre assistant(e) de service social est disponible pour vous, votre conjoint et vos enfants.



© fotolia

C'est un professionnel diplômé, formé pour vous écouter, vous soutenir et vous conseiller sur toute question d'ordre professionnel, personnel ou familial.

Il (elle) connaît bien le contexte des armées, ses contraintes et ses évolutions.

Il (elle) peut vous informer sur vos divers organismes d'action sociale, par exemple : l'IGESA, la CNMSS, les associations, les mutuelles santé, ...

Il (elle) vous aide dans vos démarches et vous renseigne sur tous les dispositifs sociaux auxquels vous pouvez prétendre :

- ⚓ **Les dispositifs nationaux de droit commun** : accessibles à tous, ils relèvent, par exemple, des caisses d'allocations familiales (CAF), ou des conseils départementaux.
- ⚓ **Les dispositifs interministériels** : accessibles à tout agent de l'Etat, ce sont par exemple les subventions pour les centres de vacances ou pour les enfants handicapés.
- ⚓ **Les dispositifs ministériels** : réservés aux personnels du ministère des armées et de la gendarmerie nationale, ainsi qu'à leurs familles, ils s'ajoutent aux dispositifs nationaux et interministériels et viennent les compléter.

Ainsi, l'ASA prend en compte, d'une part, les sujétions et les risques qui sont liés à ce milieu professionnel, et d'autre part, la situation personnelle de chacun.

Quel que soit votre statut, votre grade et votre affectation, vous pouvez (ou votre conjoint, vos enfants) librement contacter votre assistant social de proximité.

Il (elle) vous accordera un rendez-vous par téléphone, ou dans votre antenne d'action sociale, ou dans un autre endroit qui vous conviendrait mieux.

Tous les rendez-vous sont libres et confidentiels. Tous vos entretiens sont couverts par le secret professionnel.



© Erwan RABOT-SGA/COM

Informations et conseils d'une assistante de service social, en présence de la conseillère technique de direction. Toulon, 2017 - Centre territorial d'action sociale.

INFORMATION / CONTACT

Sur intradef : SGA Connect (rubrique Info RH)

<http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/mon-accompagnement-social/mon-action-sociale-de-proximite/Pages/Accueil.aspx>

Sur internet : Site du ministère des armées (sous-site Famille) :

<https://www.defense.gouv.fr/familles/vos-contacts-utiles/votre-assistant-e-de-servicesocial>

Mes prestations sociales

Vos prestations sociales couvrent différents aspects de votre vie individuelle et collective, privée et professionnelle, en enceintes militaires ou non.

En voici quelques exemples :

Allocations pour améliorer votre cadre de vie sur votre lieu de travail ou pour organiser des actions de cohésion (sorties culturelles, ...) ; prêts et secours personnels ; aide ménagère à domicile ; soutien financier pour les études de vos enfants ; ...

Toutes vos prestations sociales sont dans le Mémento de l'action sociale des armées.



INFORMATION / CONTACT

Sur intradef : SGA Connect (rubrique Info RH) :

<http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/mon-accompagnement-social/prestations-de-action-sociale/Pages/Accueil.aspx>

Sur internet : Site du ministère des armées (sous-site Famille) :

<https://www.defense.gouv.fr/familles/votre-espace/memento-de-l-action-sociale>

E-social

Les personnels du MINARM ont accès à un portail numérique d'information simplifiée et personnalisée sur toutes les offres de service:

lien intradef: <http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/actualites/Pages/e-social--toute-l%E2%80%99info-sociale-en-ligne-!.aspx>

lien internet: www.e-socialdesarmees.fr

Mes établissements IGESA

Vous avez accès, ainsi que votre famille, à une grande variété d'établissements et de services, gérés sur l'ensemble du territoire par l'Institution de gestion sociale des armées (IGESA) :

En voici quelques exemples : Structures d'accueil pour vos enfants (crèches, haltes garderies, colonies de vacances, séjours linguistiques, maisons pour adolescents, ...) ; villages-vacances et séjours-touristiques (en France, en outre-mer et à l'étranger) ; hôtels et résidences (pour vos missions ou vos loisirs) ; spectacles et billetterie ; centres sociaux ; ...

INFORMATION / CONTACT

Sur intradef : SGA Connect (rubrique Info RH) :

<http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-pratique>

Sur internet : www.igesa.fr

Mon comité social

Votre comité social se réunit deux fois par an, pour faire évoluer l'action sociale du ministère, au bénéfice des personnels qui travaillent (ou ont travaillé) dans la communauté de la défense.

Il est présidé par le commandant de votre base de défense (BdD) ou un chef d'organisme. Les membres de votre comité social sont nommés pour un mandat de 4 ans. Ce sont des représentants du personnel militaire et civil, qui travaillent tous dans votre BdD. Leur participation aux travaux du comité social est considérée comme une activité de service. Des professionnels de l'ASA participent également aux réunions de votre comité social. Que vous soyez civil ou militaire, quel que soit votre statut, votre corps ou votre grade, vous pouvez communiquer des idées à votre comité social, ou en devenir membre.

INFORMATION / CONTACT

Sur intradef : SGA Connect (rubrique Info RH) :

<http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/mon-accompagnement-social/mon-action-sociale-de-proximite/Pages/Mon-comite-social.aspx>

INSIGNE DE L'ACTION SOCIALE DES ARMEES



Insigne homologué lors du centenaire de l'ASA (1917-2017)

© Mikael BERNIER-SGA/COM

Pour toute information, contactez votre action sociale de proximité :

Sur intradef : SGA Connect (rubrique Info RH) :

<http://portail-sga.intradef.gouv.fr/sites/info-rh/les-essentiels/mon-accompagnement-social/mon-action-sociale-de-proximite/Pages/Accueil.aspx>

Sur internet : Site du ministère des armées (sous-site Famille) :

<https://www.defense.gouv.fr/familles/vos-contacts-utiles/votre-assistant-e-de-servicesocial>

Réagir face au harcèlement

Le harcèlement moral

Le harcèlement moral se définit comme « toute conduite abusive (geste, parole, comportement, attitude...) qui porte atteinte, par sa répétition ou sa systématisation, à la dignité ou à l'intégrité physique ou psychique d'une personne ». Détecter une situation de harcèlement n'est pas facile : les actes sont souvent cachés, espacés dans le temps, et prennent des formes différentes.

Les quatre caractéristiques du harcèlement :

- ⚓ la violence : le harcèlement s'exprime par un rapport de force et de domination;
- ⚓ la répétitivité : les agressions se répètent durant une longue période ;
- ⚓ l'intention de nuire : le but est de blesser, d'intimider, de mettre en difficulté, et ou de ridiculiser l'autre ;
- ⚓ l'isolement de la victime : la victime est souvent isolée, et dans l'incapacité de se défendre.

Exemples d'actes qui peuvent, s'ils sont répétés dans le temps, relever du harcèlement moral :

- ⚓ priver d'informations utiles ;
- ⚓ isoler la personne, ignorer sa présence ;
- ⚓ formuler des critiques systématiques ;
- ⚓ utiliser des propos méprisants, injurieux pour la qualifier, etc.

Le harcèlement moral a des conséquences délétères sur la santé de l'individu :

- ⚓ stress, anxiété, fatigue, nervosité, trouble du sommeil, migraines ;
- ⚓ dépression, humeur triste, sentiment de culpabilité ;
- ⚓ troubles psychosomatiques : amaigrissement ou prise de poids, douleurs...

Harcèlement, discriminations et violences sexuelles

Définition

Le harcèlement sexuel se caractérise par le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est assimilée au harcèlement sexuel toute forme



de pression grave (même non répétée) dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte sexuel, au profit de l'auteur des faits ou d'un tiers.

Dans les 2 cas, le harcèlement sexuel est puni quels que soient vos liens avec l'auteur et sa victime même en dehors du milieu professionnel.

Cellule Thémis

La question des violences sexuelles est grave et concerne toute la société. La volonté du ministère des armées de lutter dans les domaines du harcèlement, des discriminations et des violences sexuelles a permis la création d'une cellule spécialisée : la cellule Thémis.

Cette cellule est à l'écoute de chaque personnel, civil ou militaire, homme ou femme, du ministère des armées, victime ou témoin de harcèlement, de discriminations ou de violences sexuelles. Les victimes sont accompagnées par la cellule qui veille à la défense de leurs droits, participe ou conduit l'enquête nécessaire indépendamment de la hiérarchie, accompagne et conseille le commandement dans les mesures conservatoires et les sanctions à prendre. Elle conseille la victime sur les suites de sa démarche.

Le harcèlement sexuel est un délit pouvant être puni de 2 ans de prison et 30 000 € d'amende.

L'auteur de harcèlement sexuel peut également devoir verser des dommages-intérêts à sa victime.

Vous êtes victime ou témoin de harcèlement, de discriminations ou de violences sexuelles, vous pouvez :

saisir la cellule Thémis

par mail (themis@defense.gouv.fr ou themis@intradef.gouv.fr)

téléphone au 09 88 68 55 55

par voie postale : Contrôle général des armées - cellule Thémis - 60, bd du général Martial VALIN - 75015 PARIS Cedex

Parler à un psychologue

Vous souhaitez parler à un psychologue de votre situation, le réseau Écoute Défense est également à votre écoute. Accompagnant depuis un an déjà les victimes de stress post traumatique et leur entourage, Écoute Défense dispose d'une solide expérience en la matière. Il est désormais ouvert à l'accueil des victimes de harcèlement, de discriminations et de violences sexuelles.

Écoute Défense : 08 08 800 321 ou 08 842 846 37 (appel gratuit)

S'adresser à une association agréée

Vous préférez vous adresser à une association extérieure à la Défense, vous trouverez tous les contacts et informations sur www.stop-violences-femmes.gouv.fr ou en appelant le 3919.

Les associations qui sont répertoriées sur ce site travaillent au profit de toute personne, civile ou militaire. Si vous êtes victime d'une personne qui n'appartient pas au ministère de la défense, ces associations sont aussi compétentes pour vous accompagner.

Enfin, vous pouvez également composer le 08 842 846 37, numéro ouvert à toute victime de violence, homme ou femme, quel que soit le préjudice subi.

La communication à bord des unités de la marine

La Marine dispose de systèmes informatiques et de télécommunication sécurisés lui permettant de faciliter les échanges à la fois entre les unités et vers les état-majors, mais aussi vers l'ensemble des ministères, que ce soit pour des échanges verbaux par les réseaux de téléphonie ou par les échanges des documents électroniques et multimédias.

Les systèmes d'information et de communication (SIC)

A terre ou embarqués, la plupart de ces SIC sont contrôlés ou exploités depuis les cellules de management de l'information (CMI) et les postes centraux de télécommunication (PC TELECOM). Généralement armés en permanence par des spécialistes des systèmes d'information et de télécommunication (SITEL), ces cellules assurent notamment la distribution des messages d'autorité et de la gestion du parc informatique de l'unité.

Le marin d'aujourd'hui ne peut travailler sans les SIC, qu'il soit affecté dans un bureau d'administration des ressources humaines, où il utilisera des systèmes d'information comme RH@PSODIE1, ou dans un central opérations où SIC 21 (le Système d'Information et de Communication du 21ème siècle) sera l'un de ses outils de travail au quotidien. Par ailleurs, en mer comme à terre, les liaisons téléphoniques et radio électriques lui garantissent de pouvoir communiquer rapidement et de manière protégée avec ses interlocuteurs.

La sécurité informatique

Le maillon faible des systèmes d'information et de communication c'est vous !

Afin de garantir la sécurité des systèmes d'information de la Marine, chacun doit s'assurer du respect d'un certain nombre règles communes et d'autres plus spécifiques selon le système d'information concerné et le niveau de sécurité à atteindre. Le détail de ses règles sous décrit dans :

- ⚓ IM n° 900/DEF/CAB/DR du 26 janvier 2012 relative à la protection du secret de la défense nationale au sein du MinDef ;
- ⚓ Instruction ministérielle n° 7326/DEF/CAB du 07 août 2014 relative à la PSSI du MinDef (PSSI-M) ;
- ⚓ Politique de sécurité des systèmes d'information des armées PIA-3.20.2_CYBER-FR(2016) du 08 juillet 2016 ;
- ⚓ IM 2003/DEF/DGSIC du 20 novembre 2008 portant code de bon usage des SIC du MinDef ;
- ⚓ IM 2004/DEF/DGSIC du 14 décembre 2009 relative à la fonction d'administrateur SIC au sein du MinDef.

Afin de garantir le bon fonctionnement des systèmes d'information de la Marine, chacun doit s'assurer de respect un certain nombre de bonnes pratiques :

- ⚓ tout marin doit avoir été sensibilisé à la sécurité des systèmes d'information ;
- ⚓ les postes de travail et supports informatiques professionnels ne doivent pas être utilisés à des fins personnelles ;
- ⚓ afin d'éviter tout risque de contamination virale, tout support informatique entrant ou sortant doit faire l'objet d'un passage dans un sas antivirus, seuls les supports amovibles professionnels peuvent être utilisés sur les postes du ministère des armées ;
- ⚓ le marin doit savoir à qui s'adresser en cas de problème lié à l'informatique ou à la sécurité des systèmes d'information (SSI) ;
- ⚓ il doit utiliser des mots de passe robustes et les mémoriser (pas sous le clavier !) ;
- ⚓ les supports informatiques doivent être rangés et les sessions informatiques verrouillées ou fermées lorsque le marin quitte son poste de travail ;
- ⚓ la plus grande vigilance doit être apportée aux systèmes d'informations et supports classifiés de défense ;
- ⚓ Dans certains cas, le non respect de consignes en matière d'informatique engagera la responsabilité pénale du marin ;
- ⚓ Le marin vérifie ponctuellement que l'antivirus de son poste fonctionne correctement. En cas de dysfonctionnement, il informe le responsable informatique de son unité ;
- ⚓ Sur les messageries, il limite la diffusion de son adresse mail professionnelle et n'ouvre pas les pièces jointes d'un expéditeur inconnu.

RESEAUX SOCIAUX (ref guide du bon usage des réseaux sociaux)

www.defense.gouv.fr/guide-medias-sociaux/telecharger.pdf

- ⚓ Je ne diffuse pas d'informations concernant mon activité professionnelle sur les réseaux sociaux, forum, etc ...
- ⚓ Je limite la diffusion d'informations personnelles sur ces sites.



Le courrier officiel

L'échange de courrier, de note d'information, d'instruction etc..., fait l'objet d'un ensemble de règles de rédaction avec une charte graphique spécifique selon le type de document. Ces règles sont définies dans l'instruction 22 relative à la correspondance officielle dans la Marine. Elle est destinée à faciliter la tâche des rédacteurs, des secrétaires et de tous ceux qui participent, d'une manière ou d'une autre, à la qualité des écrits de la marine.

La correspondance officielle ne peut s'effectuer qu'entre autorité ayant la responsabilité du commandement. Les destinataires sont donc directement les unités et leur commandant et non pas des services ou des bureaux.

Objectifs

Dans un écrit professionnel, l'objectif est l'efficacité. Elle s'obtient par :

- ⚓ le choix approprié du type de document de correspondance (lettre, note, etc.) ;
- ⚓ la détermination du juste degré d'urgence d'acheminement du document et de l'affaire traitée ;
- ⚓ la détermination du juste degré de classification du document afin d'en assurer la protection ;
- ⚓ la définition précise des destinataires.

Quel document pour quelle utilité ?

Quelques exemples :

La circulaire et l'instruction : ont pour objet de fournir aux exécutants les prescriptions relatives à l'application de lois, ordonnances, décrets et arrêtés. La circulaire est un écrit de portée plus limitée que l'instruction et a un caractère généralement temporaire.

La note : Exprime une décision, fixe des orientations, des dispositions ou des prescriptions sur un sujet donné.

Le bordereau d'envoi : trace de l'expédition d'une correspondance ou d'un dossier. Permet d'obtenir un accusé-réception de l'envoi.

Le message officiel : sous la forme d'un courrier électronique via le greffon NEMO installé sur le logiciel de messagerie (type outlook). Ecrit destiné à transmettre rapidement des éléments d'information ou de décision. Rédigé à la forme impersonnelle, il exclut toute formule protocolaire. Contrairement aux échanges de courriers électroniques (simple mail), le message officiel est validé par un circuit de visas.

MARIN ET MILITAIRE

Les grades dans la marine

Le corps des équipages



MATELOT BREVETE (MOT)
Appellation: «matelot»



QUARTIER MAÎTRE DE DEUXIÈME CLASSE (QM2)
Appellation: «quartier-maître»



QUARTIER MAÎTRE DE PREMIÈRE CLASSE (QM1)
Appellation: «quartier-maître»



QUARTIER MAÎTRE ADMISSIBLE (QMA)
Appellation: «quartier-maître»

Le corps des officiers mariners

Officiers mariners subalternes



SECOND MAÎTRE (SM)
Appellation: «second-maître»



MAÎTRE (MT)
Appellation: «maître»

Officiers mariners supérieurs



PREMIER MAÎTRE (PM)
Appellation: «premier maître»



MAÎTRE PRINCIPAL (MP)
Appellation: «maître principal»



MAJOR (MJR)
Appellation: «major»

Le corps des officiers

Officiers subalternes



ASPIRANT (ASP)

Appellation: «lieutenant»



**ENSEIGNE DE VAISSEAU
DE DEUXIEME CLASSE (EV2)**

Appellation: «lieutenant»



**ENSEIGNE DE VAISSEAU
DE PREMIERE CLASSE (EV1)**

Appellation: «lieutenant»



LIEUTENANT DE VAISSEAU

Appellation: «capitaine»

Officiers supérieurs



CAPITAINE DE CORVETTE (CC)

Appellation: «Commandant»



CAPITAINE DE FREGATE (CF)

Appellation: «Commandant»



CAPITAINE DE VAISSEAU (CV)

Appellation: «Commandant»

Officiers généraux



CONTRE-AMIRAL (CA)

Appellation: «Amiral»



VICE-AMIRAL (VA)

Appellation: «Amiral»



VICE-AMIRAL D'ESCADRE (VAE)

Appellation: «Amiral»



AMIRAL (AL)

Appellation: «Amiral»

Les aumôniers

Les aumôniers militaires portent la tenue de travail et de sortie de même coupe et de même couleur que celle des officiers des forces armées qui les emploient. Ils ne confèrent aux aumôniers militaires aucune valeur représentative du commandement.

Leur attachement aux aumôniers des forces armées est matérialisé par des rameaux d'oliviers systématiquement associés à la représentation distinctive de leur culte.



Aumônier des forces du culte catholique ou aumônier des forces du culte protestant



Aumônier des forces du culte israélite



Aumônier des forces du culte musulman

Le service de santé des armées

Les plus courants ...



médecin



pharmacien



chirurgien-dentiste



ICN (1)

(1) Infirmier de Classe Normale du corps des mitha (Militaires Infirmiers Techniciens des Hopitaux des Armées)

Être au plus près des combats. C'est le cœur de métier du service de santé des armées pour offrir aux blessés la meilleure chance de survie, de récupération et de réinsertion professionnelle et sociale. En plus de cette mission principale, le service de santé des armées apporte une contribution conséquente dans le domaine de la santé publique et dans la mise en œuvre des plans gouvernementaux de gestion des risques, destinés à faire face aux risques

nucléaire, radiologique, biologique et chimique, d'origine accidentelle ou provoquée. A la suite des attentats du 13 novembre 2015, l'enseignement du savoir-faire militaire de la prise en charge des blessés par armes de guerre est organisé pour les professionnels de santé civils. Le SSA participe également à des missions humanitaires.

Les autres armées

ARMÉE DE TERRE

*Aucun
signe
distinctif*

Soldat



1^{ère} classe



Caporal



Caporal-chef



Caporal-chef
de 1^{ère} classe



Sergent



Sergent-chef



Adjudant



Adjudant-chef



Major



Aspirant



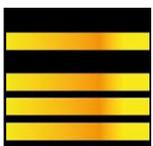
Sous-lieutenant



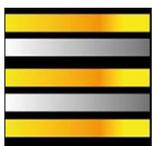
Lieutenant



Capitaine



Commandant



Lieutenant-colonel



Colonel



Général de
brigade



Général de
division



Général de
corps d'armée



Général
d'armée



Maréchal

ARMÉE DE L'AIR

Ancun
signe
distinctif



Aviateur
1^{ère} classe



Caporal



Caporal-chef

Aviateur
2^{ème} classe



Sergent



Sergent-chef



Adjudant



Adjudant-chef



Major



Aspirant



Sous-lieutenant



Lieutenant



Capitaine



Commandant



Lieutenant-colonel



Colonel



Général de
brigade aérienne



Général de
division aérienne



Général de
corps aérien



Général
d'armée aérienne

L'uniforme

L'uniforme désigne en terminologie militaire, l'habit militaire en général. Un uniforme est un ensemble d'effets réglementaires réservé à une catégorie de personnel appartenant à un même corps, confectionné suivant certaines spécifications (tissu, couleur, coupe) et dont le caractère militaire et national est affirmé par des attributs ou insignes nettement définis.

Le port de l'uniforme, dans la tenue prescrite, est obligatoire pour le personnel en activité de service :

- ⚓ d'une façon générale quand il est « en service » ;
- ⚓ en particulier à bord des bâtiments de la Marine nationale et dans les services à terre.

Toutefois, le ministre peut autoriser le port de la tenue civile et même le prescrire dans certaines localités ou dans l'exercice de certaines fonctions.

Le port de l'uniforme est interdit :

- ⚓ dans les réunions publiques ou privées ayant un caractère politique ;
- ⚓ dans l'exercice d'une profession civile ;
- ⚓ à l'étranger au personnel voyageant individuellement, sauf autorisation du ministre. Cette interdiction ne s'applique pas au personnel embarqué sur un bâtiment séjournant dans un port ;
- ⚓ au personnel mis en non-activité par mesure disciplinaire et aux personnels de réserve mis en non-disponibilité par mesure disciplinaire excepté dans les circonstances, où ce personnel doit comparaître devant l'autorité maritime ou militaire.

La tenue

Une tenue est un ensemble de pièces d'uniforme dont la composition est fonction des circonstances. Un même uniforme comporte plusieurs tenues.

C'est le commandement qui fixe « la tenue », c'est-à-dire la manière de porter l'uniforme. Un militaire doit porter « la tenue prescrite » de l'uniforme du corps ou catégorie de personnel de la Marine auquel il appartient.

La tenue civile, par opposition à l'uniforme, implique le port de vêtements non réglementés et dépourvus de tout attribut de caractère militaire.

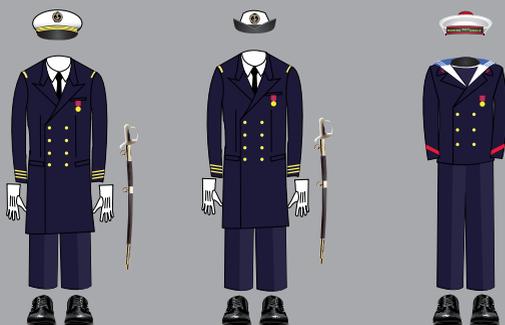
Chaque tenue réglementaire est dotée d'un numéro caractéristique permettant au commandant d'en prescrire le port d'une façon simple et précise.



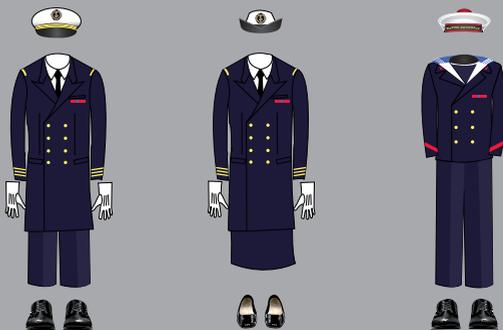
TENUES DE CEREMONIES - Circonstances

- Solennités,
- Cérémonies officielles,
- Prises de commandement,
- Visites officielles,
- Visites d'embarquement et de débarquement des officiers,
- Inspections en armes,
- Séances des tribunaux permanents des forces armées,
(en temps de guerre),
- Conseils de discipline,
- Conseils d'enquête,
- Commissions d'enquête,
- Cérémonies privées.

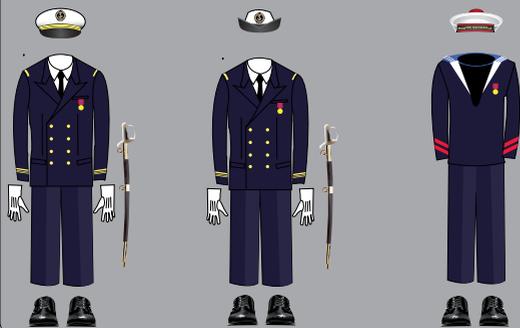
Tenue n°1



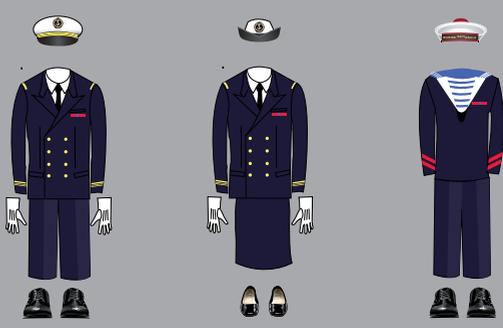
Tenue n°1 bis



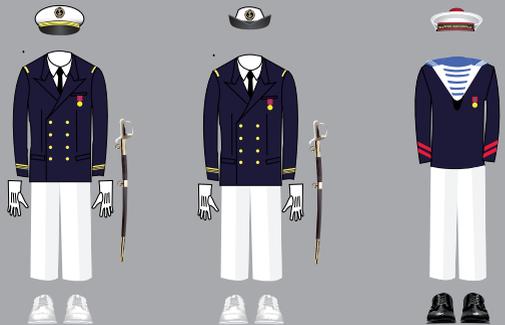
Tenue n°2



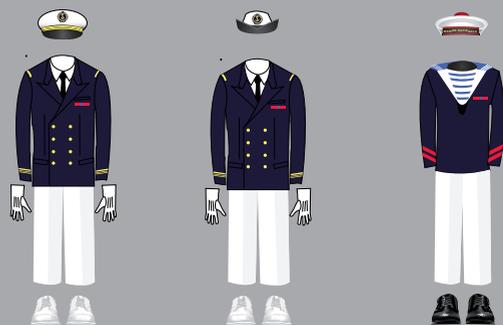
Tenue n°2 bis



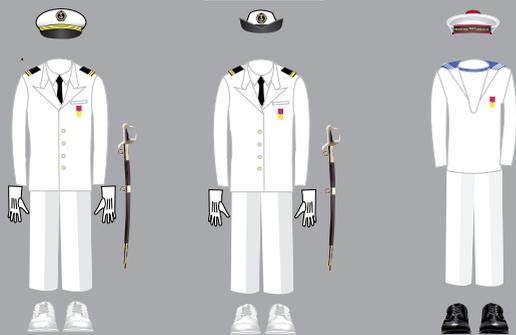
Tenue n°3



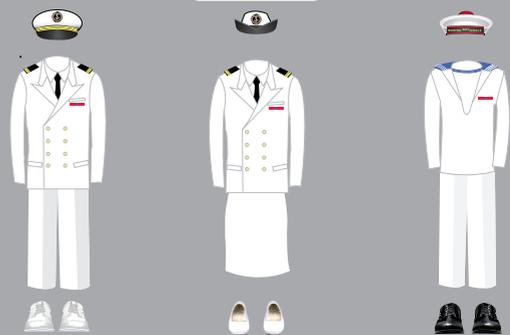
Tenue n°3 bis



Tenue n°4



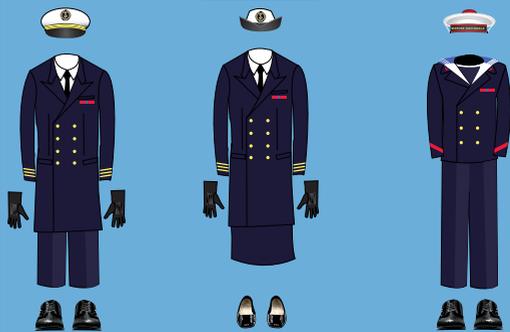
Tenue n°4 bis



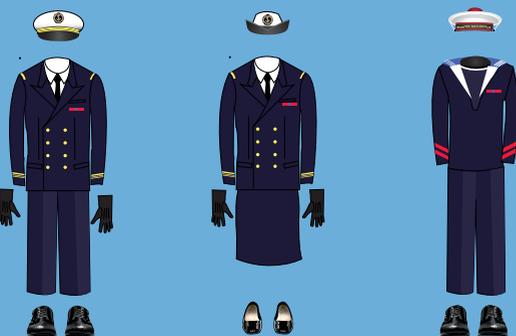
TENUES DE SORTIE - Circonstances

- Visites et cérémonies privées,
- Réceptions dans la journée,
- A terre ou à bord,
- Sortie.

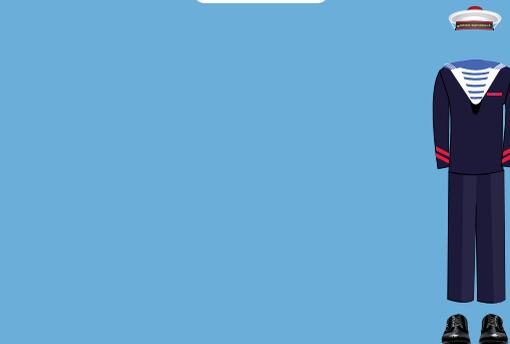
Tenue n°21



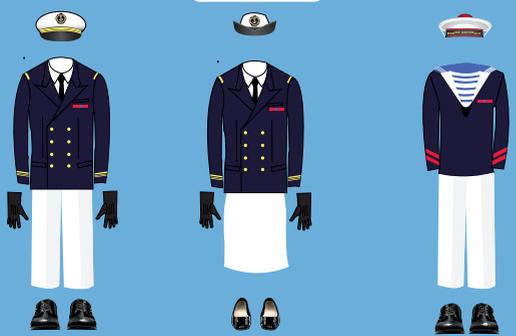
Tenue n°22



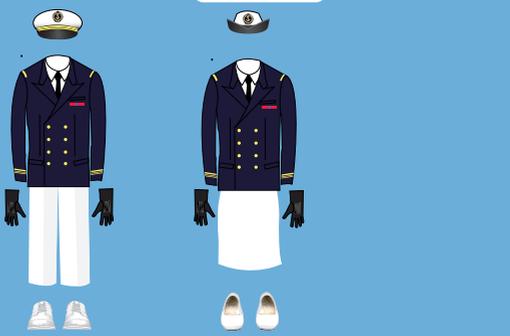
Tenue n°22 bis



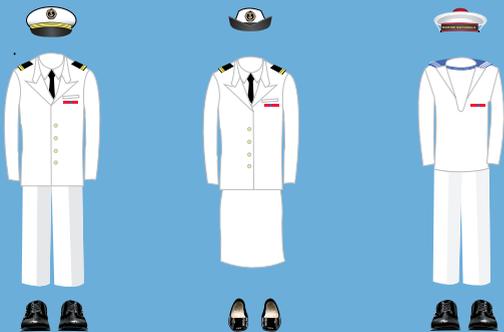
Tenue n°23



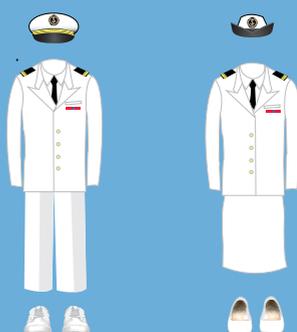
Tenue n°23 bis



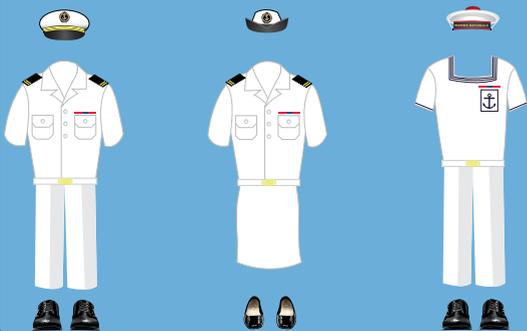
Tenue n°24



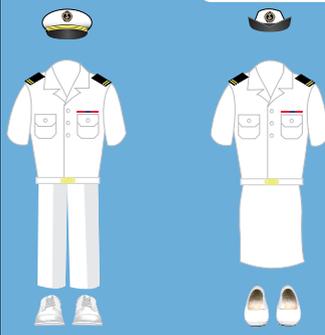
Tenue n°24 bis



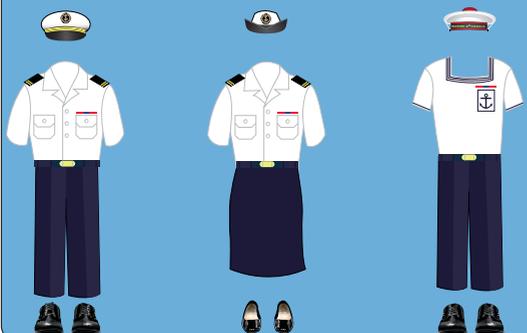
Tenue n°26



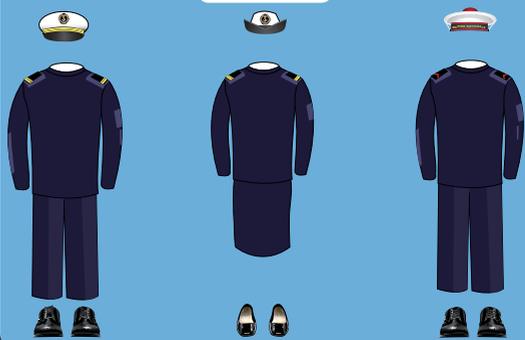
Tenue n°26 bis



Tenue n°28



Tenue n°34



TENUES DE SERVICE COURANT - Circonstances

- Travail à bord,
- Travail à terre à l'intérieur d'une enceinte militaire.

Tenue n°35



Tenue n°101-103



Tenue n°102



Tenue n°104



Pantalon service courant



Suivant leurs spécialités et/ou leurs emplois certains marins sont dotés de tenues particulières :

- 1 - Bleu de travail : emplois salissants
- 2 - Combinaison de vol : personnel volant aéronautique navale
- 3 - Tenue de protection de base (TPB): dans sa version « combinaison », cette tenue est portée en permanence par :
 - l'ensemble du personnel des bâtiments de surface à partir du stade d'alerte 4 nucléaire, radiologique, bactériologique et chimique (NRBC) et dans tous les cas, par le personnel prévu pour constituer l'équipe d'intervention à la mer comme au mouillage ;
 - le personnel de la brigade sécurité quel que soit le stade d'alerte adopté par l'unité ;
 - l'ensemble du personnel de service;
 - pour les sous-marins, par l'ensemble du personnel à la mer et par le personnel de service et d'intervention sécurité à quai.
- 4 - Tenue de combat type armée de terre : fusiliers marins, commandos, groupes cynophiles ...
- 5 - Les tenues de pont d'envol : aéronautique navale





©marine nationale

Accessoires ou complétifs

Un certain nombre de tenues peuvent être portées avec des accessoires supplémentaires, elles portent alors le numéro de la tenue suivi d'une lettre fonction de ces accessoires :

- ⚓ ceinturon blanc
- ⚓ guêtres

Les couvre-chefs



Bâchi
équipage



Casquette OM
masculin



Tricorne LV
féminin



Macaron
équipage



Macaron
officier-marinier



Macaron
officier



Macaron
amiral



Béret fusilier marin et son insigne



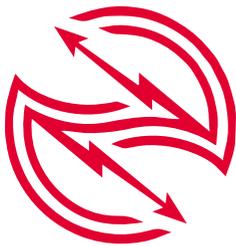
Béret commando marine et son brevet

Les insignes des métiers initiaux

Les officiers mariners, quartiers maîtres et matelots titulaires d'un brevet de spécialité portent en tenue de sortie bleue seulement, des insignes de spécialité ou de domaine de spécialités (rouges pour l'équipage, jaunes pour les officiers mariners hormis sauf quelques exceptions).

Les spécialités des opérations des forces navales et sous-marines

Détecteur (DETEC)



Les détecteurs sont au coeur de la conduite des opérations navales au-dessus de la surface. Pour cela, ils mettent en oeuvre et assurent la maintenance et le dépannage des moyens de détection électromagnétique (radars), de guerre électronique (intercepteurs radar, radio, brouilleur, leurres anti-missiles...), de visualisation et de traitement de l'information tactique. Leur rôle est d'analyser l'environnement et d'évaluer la menace.

Du radar de veille lointaine de la frégate «Cassard» à l'intercepteur de guerre électronique de la frégate «Surcouf» en passant par les lances-leurres du «Charles de Gaulle».

Détecteur anti-sous-marin (DEASM)



Les détecteurs anti-sous-marin sont au coeur des opérations navales sous la mer. Ils travaillent sur des consoles aux technologies les plus pointues : ils mettent en oeuvre et assurent la maintenance et le dépannage des installations de détection sous-marines, de lancement d'armes et de traitement de l'information. Ils peuvent devenir classificateurs-analystes («oreilles d'or») ou spécialistes de la discrétion acoustique.

Du sonar de coque du sous-marin «Améthyste» à l'antenne remorquée de la frégate «Latouche-Tréville» en passant par le sonar à immersion variable de la frégate «Tourville».

Electronicien d'armes (ELARM)



Les électroniciens d'armes organisent et assurent la maintenance et le dépannage des systèmes des conduites de tir missiles et canons embarqués. Ils sont qualifiés dans de nombreux domaines tels que l'électronique, l'électrotechnique, l'automatisme, l'optronique ou encore l'informatique de commande. Lors des tirs, ils dirigent depuis le central opérations la mise en oeuvre de l'artillerie. De la conduite de tir de la tourelle 100 mm à la console des missiles «Mer-Mer 40» de la frégate «Jean Bart» en passant par celle du Crotale de la frégate «Aconit».

Spécialiste des réseaux et communications (SITEL)



Ils assurent le traitement et la transmission de l'information opérationnelle et administrative de l'unité. Ils sont chargés de l'établissement des liaisons radioélectriques ou filaires ainsi que du raccordement de systèmes d'information à tous types de réseaux y compris satellitaires. Spécialistes en informatique, ils administrent les réseaux et sont responsables de la maintenance des systèmes de télécommunications et du matériel informatique. Ils sont également garants de la politique de sécurité informatique.

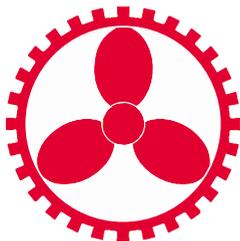
Les spécialités de la mécanique et de l'électricité des forces navales et sous-marines

Mécanicien d'armes (MEARM)



Les mécaniciens d'armes assurent la mise en oeuvre et la maintenance des systèmes d'armes (missiles, canons, torpilles...) et de certains moyens de détection. Ils sont spécialistes en hydraulique, pneumatique et automatisme. De la tourelle de 100 mm de la frégate «Vendémiaire» à la rampe Mistral de la frégate «Cassard» en passant par le tube lance torpilles du sous-marin «Rubis».

Mécanicien naval (MECAN)



Les mécaniciens navals participent à la conduite, l'entretien, la maintenance et le dépannage de l'appareil propulsif (diesel, vapeur, turbine à gaz), des installations frigorifiques, hydrauliques et pneumatiques. Ils assurent la maintenance des réseaux de chauffage, de climatisation, de production et de distribution d'eau et d'air sous pression.

Ils peuvent orienter leur carrière vers la filière nucléaire pour occuper des postes à haute compétence technique comme responsable de la conduite des chaufferies nucléaires à bord des sous-marins ou du porte-avions.

Des turbines à gaz de la frégate Primauguet au réacteur du «Charles de Gaulle» en passant par le diesel alternateur du «Tonnerre».

Electronicien (ELECT)



Les électroniciens exploitent et entretiennent les réseaux de production et de distribution électrique nécessaires à la propulsion et à la navigation du bateau mais aussi à la vie courante. Ils sont également spécialistes en informatique de commande et en automatisme.

Ils peuvent orienter leur carrière vers la filière nucléaire pour occuper des postes à haute compétence technique à bord des sous-marins ou du porte-avions.

Du réseau haute-tension du chasseur de mines «Sagittaire» au guidage des missiles nucléaires du sous-marin «le Terrible» en passant par la centrale à inertie de la frégate «Courbet».

Depuis le décret du 17/02/1915 l'ensemble du personnel (navigant et spécialiste) de l'aéronavale porte l'insigne dit «pingouin» sur le haut de la manche en excluant tout autre insigne de spécialité.



Spécialités des opérations de l'aéronautique navale

Détecteur navigateur aérien (DENAE)

Les détecteurs navigateurs aériens mettent en oeuvre et exploitent à la fois le matériel de navigation, de radio-navigation et le radar de bord. Ils veillent à la sécurité aéronautique et à l'anticollision et assurent également la détection radar et infrarouge des échos sur les zones de patrouille. Intégrés au sein d'un

équipage d'aéronef, ils contribuent aux missions de lutte contre les bâtiments de surface, lutte anti-sous-marine, recueil de renseignements, recherche et sauvetage de naufragés, lutte contre le narco-traffic... Du radar du Hawkeye à celui du Falcon 50 en passant par le système de détection infrarouge de l'Atlantique 2.

Détecteur acousticien de bord (DASBO)

Les détecteurs acousticien de bord sont employés principalement sur avion de patrouille maritime Atlantique 2 pour l'écoute et l'exploitation des bouées acoustiques larguées depuis l'avion, qui servent à rechercher, localiser, pister et identifier les sous-marins. Ils sont

membres de l'équipage de l'Atlantique 2 dans lequel ils peuvent aussi armer les postes de veille optique. Ils assurent également à bord l'expertise de la prise de vue par appareil photo et caméra électro-optique infra rouge.

Opérateur de guerre électronique – transmission de bord (GETBO)

A bord des Atlantique 2, les GETBO sont chargés de la guerre électronique consistant à détecter et identifier les signaux électromagnétiques émis par les radars ennemis. Spécialistes des systèmes d'armes, ils maîtrisent ainsi l'état de la menace afin d'adapter le comportement permettant de réussir la mission de l'aéronef en milieu hostile. Ils mettent

en oeuvre les systèmes de transmission aéroportés des ATL2 et F50M : liaisons radiophoniques, télégraphie, liaisons satellites. Ces membres d'équipage assurent leur part de veille optique à bord de ces aéronefs, capteur qui reste essentiel pour la surveillance du milieu maritime.

Opérateur d'hélicoptère de l'aéronautique naval (HELAE)

Employés sur les hélicoptères Caïman et Panther, les HELAE sont des membres d'équipages très polyvalents qui assurent aussi bien la mise en œuvre et l'exploitation

du sonar trempé, des bouées acoustiques, des systèmes de guerre électronique que la navigation et l'entretien de la situation tactique.

Spécialités de la maintenance aéronautique navale

Technicien aéronautique spécialiste «avionique» (AVION)

Ils sont chargés de l'entretien et de la maintenance des équipements électroniques des avions et hélicoptères. Ils peuvent être embarqués sur porte-avions ou sur bâtiments porte-hélicoptères, stationnés sur une base

ou encore déployés sur un théâtre d'opérations extérieures. Du sonar du Lynx au le radar d'un Guardian sur la base aéronautique navale de Papeete en Polynésie Française.

Technicien aéronautique spécialiste «porteur» (PORTE)

Ils sont responsables de l'entretien et de la maintenance des équipements de propulsion, des circuits hydrauliques et électriques, des composants mécaniques et de la cellule des avions et hélicoptères de la Marine. Ils procèdent également

à des opérations de maintenance sur les avions en piste ou en révision et sur les équipements déposés en atelier. Du réacteur du Rafale au rotor du Dauphin en passant par le train d'atterrissage du Hawkeye.

Technicien aéronautique spécialiste «armement» (ARMAE)

Les techniciens aéronautiques spécialistes «armement» sont chargés de la mise en œuvre et de la maintenance des armes, des équipements de sauvetage et des équipements optronique des aéronefs.

Ils sont également responsables de la gestion des munitions. Du missile MICA du Rafale à la torpille Murène de l'Atlantique 2 en passant par les équipements « Search and Rescue » du Falcon.

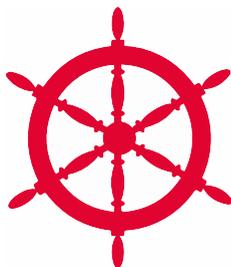
Les spécialités des techniques maritimes des forces navales et sous-marines

Navigateur timonier (NAVIT)



Ils sont les adjoints directs des officiers chefs de quart pour la navigation. Employés à la passerelle, ils déterminent la position du navire à l'aide des instruments de navigation. Ils tiennent à jour les cartes et les documents nautiques. Ils sont responsables des transmissions radio-téléphoniques, des signaux lumineux et des pavillons flottants. Après l'obtention d'un brevet supérieur, ils exercent les fonctions de chefs de quart et peuvent ensuite être amenés à commander des bâtiments à leur tour.

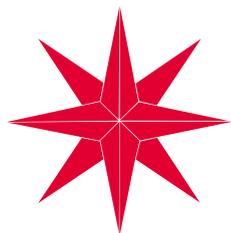
Manoeuvrier (MANEU)



Ils participent à la conduite des navires et assurent le bon déroulement des différentes manoeuvres : mouillage, amarrage, ravitaillement à la mer, remorquage... Ils mettent en oeuvre et pilotent les embarcations (remorqueurs, hydrojets...).

Du pont du pétrolier ravitailleur Var à la vedette de la frégate «Germinal» en passant par la manoeuvre du remorqueur côtier «Buffle».

Météorologiste océanographique (METOC)



Ils analysent et exploitent les données météorologiques et océanographiques à partir desquelles ils élaborent des prévisions d'environnement aérien et sous-marin. Ils préparent les briefings pour les état-majors opérationnels et les équipages d'avions ou d'hélicoptères, afin d'optimiser l'exécution des missions maritimes et aéronautiques. Ils exploitent du matériel de haute technologie : récepteurs d'images satellite, système de radiosondage, sondage bathythermique (profil de la température de l'eau en fonction de la profondeur)... Du centre de contrôle des sous-marins de Brest à la salle de briefing « vols » du «Charles de Gaulle» en passant par la mission Antarctique du patrouilleur austral «Albatros».

Les spécialités de veille, de sécurité et de protection

Guetteur de la flotte (GUETF)



Affectés exclusivement à terre, les guetteurs de la Flotte peuvent être employés au sein de vigies, de sémaphores ou de centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS). Véritables aiguilleurs des mers, ils surveillent et contrôlent le trafic maritime aux abords des côtes françaises. Ils veillent aussi au respect des règles du droit maritime et anticipent les comportements dangereux. Luttant contre la pollution maritime, le narco-trafic ou l'immigration clandestine, ils participent au secours en mer. Ils coordonnent également les moyens d'assistance en cas d'événements de mer dans les eaux territoriales françaises. Du sémaphore de Cap Corse au Centre Opérationnel de la pointe de Corsen en passant par la vigie de Nouméa en Nouvelle-Calédonie.

Contrôleur aérien (CONTA)



Affectés sur les bases aéronautiques navales ou sur le porte-avions, les contrôleurs aériens sont responsables de la circulation aérienne. Leur mission principale est de suivre sur des écrans radar les déplacements des avions de la Marine, de les identifier et de les guider pour assurer la régularité et la sécurité du trafic aérien. Ils fournissent des instructions de contrôle et des informations de vols (trafic environnant, conditions météo, plans de vols...). De la tour de contrôle de la base aéronavale de Nouméa au centre de contrôle d'approche du «Charles de Gaulle» en passant par celui de la base aéronavale de Lann-Bihoué.

Marin-pompier de la flotte (MARPO)



Les marins-pompiers de la Flotte peuvent être embarqués à bord des bateaux, employés au sein des compagnies de marins-pompiers des bases navales, ou affectés dans les services de sécurité incendie et de sauvetage des bases de l'aéronautique navale. Ils sont chargés de la prévention des risques, de l'intervention sur les sinistres, de la sauvegarde des personnes et de la protection des matériels au sein de l'unité où il sont affectés. Ils reçoivent une formation de sapeur-pompier volontaire et peuvent devenir techniciens supérieurs en radio-protection. Les marins-pompiers de la Flotte peuvent également être amenés à renforcer les sapeurs-pompiers départementaux du civil.

Infirmier



Recrutés sur concours et formés dans un établissement interarmées, les infirmiers exercent leur métier à bord de tous les types de bateaux ou au sein d'une unité à terre (infirmeries, hôpital des armées ...). A bord des petites unités, les infirmiers sont les conseillers « santé » du commandant. Ils délivrent les soins et assurent le suivi des prescriptions médicales de l'ensemble de l'équipage. Ils sont responsables de la tenue à jour des dossiers médicaux. De l'infirmier de l'École navale au bloc opératoire du sous-marin le Vigilant en passant par le service de pneumologie de l'hôpital Percy.

Plongeur démineur (PLDEM)



Embarqués ou affectés au sein de l'un des groupes de plongeurs démineurs, ils sont responsables de la recherche, de l'identification et de la neutralisation des engins explosifs détectés en mer et dans les ports. Ils sont experts des pratiques de déminage et de travaux sous-marins divers. Ils peuvent participer à des opérations sur des théâtres d'opérations extérieures. Ils participent également à des actions de service public.

De la destruction des mines devant les côtes françaises au déminage du Golfe Arabo-persique en passant par la neutralisation d'engins explosifs sur le littoral.

Fusilier marin (FUSIL)



A terre comme en mer, les fusiliers marins assurent la surveillance et la protection des sites sensibles : arsenaux, bases de l'aéronautique navale, centres de transmission... Embarqués, ils assurent également la protection du navire contre les intrusions extérieures.

Les fusiliers marins aptes et volontaires peuvent également postuler pour le stage commando : après sélection, ils suivent une formation intensive leur permettant de rejoindre l'un des commandos de la Marine.

De la brigade de protection du Tonnerre à l'assaut contre les pirates au large de la Somalie en passant par la surveillance de la base des sous-marins de l'Île Longue.

Sur un treillis les fusiliers et commandos brevetés fusiliers portent à la naissance du bras gauche l'insigne fusiliers marins surmontant l'insigne des équipages, les deux de couleur rouge quelque soit le grade.

Sur la tenue bleue les personnels brevetés commando portent l'insigne commando à la naissance du bras gauche. La couleur de l'insigne étant fonction du grade.



Les spécialités liées au soutien de l'homme

Gérant de collectivité (GECOLL)



Ils préparent les repas dans les différentes structures de restauration (collective, traditionnelle, centre de production alimentaire). Ils gèrent également les commandes nécessaires à la confection des plats et assurent le service dans les salles à manger et les centres de restauration. Dans le cadre des missions de représentation de la Marine, ils peuvent être amenés à préparer et organiser des réceptions. De la préparation d'un déjeuner officiel à bord de la frégate «Ventôse» en escale au Brésil à la commande des vivres pour une mission de six mois en passant par la cuisine du sous-marin nucléaire d'attaque «Perle».

Gestionnaire des ressources humaines (GESTRH)



Ils sont chargés du suivi des dossiers du personnel (notation, avancement, formation...). Ils sont également responsables de la gestion et de l'administration financière du personnel: soldes, indemnités de déplacement, retraites. Ils renseignent, informent et conseillent les marins. De la gestion de carrière au traitement des salaires des marins de la frégate «Surcouf» en passant par le suivi administratif des dossiers des marins sur la base aéronavale de Landivisiau.

Assistant du commandement (ASCOM)



Ils sont chargés du secrétariat. Ils tiennent les agendas, organisent des réunions, prévoient les déplacements des commandants d'unité, des chefs de bureaux ou des officiers généraux... Ils sont également chargés de veiller à la bonne circulation de l'information au sein des services. Ils peuvent être affectés en ambassade ou dans un cabinet ministériel. Du secrétariat du commandant du «Mistral» à celui de l'attaché de Défense à Santiago en passant par le secrétariat central du Ministère de la Défense à Paris.

Comptable logisticien (COMLOG)



Ils sont responsables des finances et du suivi du matériel. Ils gèrent la documentation relative aux budgets et aux dépenses des services dont ils ont la charge. Ils gèrent également les stocks de matériel et de fournitures. Ils peuvent travailler au sein de services tels que la trésorerie ou le bureau administratif. De la comptabilité au sein d'un centre administratif à la gestion des pièces des radars du parc des frégates anti-sous-marines en passant par la prise en charge des devises en escale.

Autres spécialités

Moniteur EPMS (Entraînement Physique Militaire et Sportif)

Ils organisent et encadrent les séances d'entraînement physique et sportif des marins. Ils participent à l'organisation des compétitions, des challenges et des sorties sportives pour l'ensemble du personnel (journée aération, sortie VTT, raid, course d'orientation, séjour voile, escalade...).

Au cours de leur carrière, ils sont encouragés à progresser en interne pour obtenir des certificats qualifiants (plongeur de bord, maître-nageur sauveteur, moniteur de sport de combat...).

De l'entraînement physique des marins du «Tonnerre» à l'organisation d'un raid à l'École navale en passant par l'animation d'une sortie VTT au centre d'instruction naval de Brest.



Insignes de certificats, mentions, aptitudes



- 1 - Pilote (aéronautique navale)
- 2 - Personnel navigant (aéronautique navale)
- 3 - Contrôleur radar (aéronautique navale)
- 4 - Directeur de pont d'envol (aéronautique navale)
- 5 - Contrôleur d'aéronef
- 6 - Échelon élémentaire (forces de surface)
- 7 - Échelon supérieur (forces de surface)
- 8 - Échelon Commandant (forces de surface)
- 9 - Échelon élémentaire (forces sous-marines)
- 10 - Échelon supérieur (forces sous-marines)
- 11 - Échelon Commandant (forces sous-marines)
- 12 - Plongeur de bord
- 13 - Plongeur d'hélicoptère
- 14 - Infirmier hyperbariste
- 15 - Pilote de port
- 16 - Plongeur démineur
- 17 - Échelon bronze - Moniteur EPMS (Entraînement physique Militaire et Sportif)
- 18 - Brevet premiers secours (existe en bronze, argent et or)
- 19 - Cynotechnie (existe en bronze, argent et or)
- 20 - Electronicien
- 21 - Échelon reconnaissance (NEDEX: Neutralisation, Enlèvement et Destruction d'Engins Explosifs)
- 22 - Échelon IEEI: Intervention sur Engins Explosifs Improvisés (NEDEX)
- 23 - Échelon IMEC: Intervention sur Munitions et Explosifs Conventiionnels (NEDEX)
- 24 - Nageur de combat
- 25 - Appartenance au groupe des écrivains de la marine
- 26 - Foyers
- 27 - Peintre officiel de la marine



28



29



30



31



32



33



34



35



36



37



38



39



40



41



42



43



44



45



46



47



48



49



50



51



52



53



54

28 - Parachutiste

29 - Moniteur parachutiste

30 - Chuteur opérationnel

31 - Instructeur de saut à ouverture commandée et retardée

32 - Alpinisme militaire

33 - Skieur militaire

34 - Appartenance à la gendarmerie maritime

35 - Préparation militaire marine

36 - Appartenance au corps des équipages (bras gauche)

37 - Quartiers-maîtres de la flotte (QMF - bras gauche)

38 - Brevet supérieur (insigne de col)

39 - Quatrième niveau de qualification (insigne de col)

40 - Aptitude au quart passerelle

41 - Personnel décisionnaire des CROSS - Chef de quart

42 - Personnel décisionnaire des CROSS - Officier de permanence

43 - Personnel décisionnaire des CROSS - Directeur

44 - Radioprotection

45 - Qualification aux opérations amphibies (4 insignes, 4 niveaux;

base - 1 étoile: élémentaire - 2 étoiles: spécialiste - 3 étoiles: expert)

46 - Interprétation d'imagerie d'origine spatiale

47 - Aumonier musulman

48 - Aumonier israélite

49 - Aumonier protestant

50 - Aumonier catholique

51 - Brevet d'instructeur en sports de combat

52 - Brevet supérieur d'instructeur sports de combat

53 - Instructeur de tir

54 - Tireur d'élite

Principaux insignes de décorations

ORDRE DE LA LEGION D'HONNEUR



ORDRE NATIONAL DU MERITE



ORDRE DES PALMES ACADEMIQUES



ORDRE DU MERITE MARITIME



CROIX DE LA VALEUR MILITAIRE



MEDAILLE MILITAIRE



CROIX DE GUERRE DES THEATRES ET OPERATIONS EXTERIEURES



CROIX DU COMBATTANT



MEDAILLE DE LA DEFENSE NATIONALE



Echelon bronze

Echelon argent

Echelon or

MEDAILLE DE L'AERONAUTIQUE



MEDAILLE D'OUTRE-MER



©marine nationale

Le comportement militaire

Le fait de porter l'uniforme indique son appartenance aux forces armées et implique d'adopter un comportement exemplaire.

Le métier des armes et celui de la mer sont, sans doute, des métiers plus exigeants que les autres, en raison des conditions de leur exercice ; les qualités fondamentales nécessaires au marin sont nombreuses ; elles se manifestent dans le comportement général des hommes, au cours de tous les actes de la vie, à la mer et à terre, dans les activités opérationnelles et dans celles moins exaltantes de la vie courante.

Ces qualités fondamentales sont :

- compétence et rigueur ;
- esprit d'équipe ;
- dynamisme et goût de l'effort ;
- ordre et propreté.

Toutes les tenues portent les insignes du grade, symboles de la hiérarchie qui est

le fondement même de l'organisation des armées .

La hiérarchie définit la place de chacun et son niveau de responsabilité par l'ordre des grades et, dans chaque grade, par l'ordre d'ancienneté.

Le grade consacre l'aptitude à occuper des emplois d'un certain niveau, à assumer la responsabilité et à exercer l'autorité qui y sont attachées.

Le titulaire d'un grade a le droit et le devoir de faire respecter les règles générales de la discipline par tous les militaires qui sont placés après lui dans l'ordre hiérarchique, même s'ils ne relèvent pas fonctionnellement de son autorité.

Tout militaire est tenu de se conformer aux instructions et d'obtempérer aux injonctions d'un militaire d'un grade inférieur, si ce dernier est en service et agit en vertu d'ordres ou de consignes qu'il est chargé de faire appliquer.

Attitude et politesse

Respecter les règles de savoir vivre.

Respecter les règles de vie en collectivité, pour améliorer et harmoniser les rapports entre les personnes.

Ne pas avoir peur d'être poli, ce n'est jamais une perte de personnalité.

La politesse est la qualité des personnes équilibrées et soucieuses de vivre en parfait accord.

Aspect physique

La coupe des cheveux

Le personnel doit se garder de toute extravagance en matière de coiffure. Les colorations/décolorations voyantes de la chevelure ainsi que les mèches de couleur(s) vive(s) et non naturelle(s) de même que les coiffures excentriques sont à proscrire.

Règles à observer:

⚓ l'épaisseur ne doit pas être telle que le

bandeau de la coiffure réglementaire y laisse une marque ou provoque une saillie des cheveux ;

⚓ la coupe doit être dégradée et, dans le cou s'arrêter au plus bas à mi-chemin entre le niveau du bas de l'oreille et le col de la chemise ou le col amovible ;

⚓ les pattes doivent être droites, de faible épaisseur et ne doivent pas s'étendre en dessous d'une ligne tracée à mi-hauteur de l'oreille.

Le crâne intégralement rasé n'est pas autorisé, sauf en cas de calvitie importante.

Pour le personnel féminin, les cheveux longs doivent être ramassés de manière à ne pas dépasser le bas du col de la chemise. Pour se faire, les accessoires de coiffure utilisés (barrettes, chouchous, élastiques, épingles à cheveux...) doivent rester discrets et en rapport avec la tenue

militaire. De plus, le personnel féminin affecté à terre est autorisé à porter une queue de cheval à partir du moment où celle-ci ne dépasse pas le bas du col de la chemise et que cela ne va pas à l'encontre des règles d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail de la formation.

A tout moment, l'attention sera portée principalement sur l'aspect net et soigné de la coiffure et sur sa compatibilité avec le port des couvre-chefs réglementaires.



©marine nationale

Les bijoux

Le port de bijoux est compatible avec la tenue militaire dès lors qu'ils ne remettent pas en cause les notions de discrétion et de sobriété ainsi que les règles élémentaires de sécurité et d'hygiène en vigueur dans la marine.

Les boucles d'oreilles sont autorisées, pour le personnel féminin, dès lors qu'elles sont discrètes et ne dépassent pas de plus de 5 millimètres le bas du lobe de l'oreille. La multiplication de boucles d'oreilles sur une même oreille n'est pas permise.

Pour des raisons évidentes de sécurité, tous les piercings sont interdits.

Le port visible de bijoux et autres accessoires à connotation religieuse, philosophique ou politique est incompatible avec le port de l'uniforme.

Dans le cadre de cérémonies militaires ou de manifestations publiques, le commandement peut prescrire le retrait des bijoux s'il estime qu'ils sont incompatibles avec l'uniformité souhaitée pour la circonstance.

Le port de la barbe ou de la moustache

La barbe et/ou la moustache doivent être de coupe correcte, d'aspect net et soigné. Toutefois, le port de la barbe, peu compatible avec l'emploi de certains équipements, peut être interdit par le commandant de formation administrative. Un militaire habituellement rasé n'est autorisé à se laisser pousser la barbe ou la moustache qu'à la faveur d'une absence de durée suffisante pendant laquelle il n'a pas à revêtir l'uniforme.

Le port du bouc, collier qui enveloppe la lèvre supérieure, est autorisé à la condition que l'intéressé y apporte le même soin que pour une barbe ou une moustache. En dehors de ces trois cas (bouc, barbe et/ou moustache), le reste du bas du visage doit être rasé.

Les tatouages

Les tatouages doivent être discrets et si possible non visibles.

Le maquillage

Le maquillage (visage, ongles) doit rester discret et naturel.

Le salut

Le salut est une des marques de politesse militaire envers un supérieur. Il permet à deux militaires qui se rencontrent pour la première fois dans la journée de se dire bonjour. La personne saluée doit répondre au salut.

Qui saluer?

- ⚓ Tous les militaires ayant un grade supérieur au sien ;
- ⚓ les emblèmes militaires et nationaux ;
- ⚓ l'hymne national (la Marseillaise) au cours d'une cérémonie ;
- ⚓ le pavillon national ;
- ⚓ en franchissant la coupée d'un bâtiment et en faisant face à l'arrière

- ⚓ (même la nuit) ;
- ⚓ lors de la cérémonie des couleurs pour le factionnaire ;
- ⚓ les troupes en armes ;
- ⚓ les sonneries aux morts, au drapeau ;
- ⚓ les drapeaux et les étendards.

Le salut de pied ferme

Salut avec bonnet



©CIN Brest

Position de départ: le garde à vous

- ⚓ tête haute et droite sans être gênée ;
- ⚓ regard direct ;
- ⚓ corps d'aplomb sur les hanches ;
- ⚓ bras tendus le long du corps ;
- ⚓ mains ouvertes, paumes légèrement tournées vers l'avant ;
- ⚓ doigts joints ;
- ⚓ petit doigt sur la couture du pantalon ;
- ⚓ genoux tendus ;
- ⚓ pieds un peu moins ouverts que l'équerre et tournés en dehors ;

- ⚓ talons joints. Porter la main droite ouverte au bord inférieur droit de la coiffure ;
- ⚓ La main reste dans le prolongement de l'avant bras ;
- ⚓ Les doigts sont tendus et joints, le pouce réuni aux autres doigts ;
- ⚓ La paume de la main en avant ;
- ⚓ Le bras sensiblement horizontal, dans l'alignement des épaules ;
- ⚓ Le salut terminé, abaisser vivement le bras.

Salut sans bonnet

- ⚓ Porter la main droite au niveau de la tempe droite ;
- ⚓ les doigts tendus et joints ;
- ⚓ la paume en avant ;
- ⚓ le salut terminé abaisser vivement le bras.

Salut en tenue de sport

- ⚓ En partant de la position du garde à vous, le salut s'effectue en donnant un léger coup de tête, le regard tourné vers l'autorité.

Le salut en déplacement



Je salue mon supérieur hiérarchique quelques pas avant d'être à sa hauteur, le regard tourné vers celui-ci.



Le supérieur me rend le salut.



Je maintiens mon salut jusqu'à avoir dépassé l'autorité.



Comment se présenter à un supérieur



- ⚓ Se mettre au garde-à-vous: «grade», «nom», «N° de section et/ou de compagnie ou service auquel on appartient», «à vos ordres», suivi de l'appellation du grade du supérieur (se mettre aux ordres du plus gradé).

- ⚓ Saluer

Enlever sa coiffe et la mettre sous le bras gauche.

Se mettre au repos si le gradé vous y invite.

A la fin de l'entretien:

- ⚓ Remettre sa coiffe
- ⚓ saluer
- ⚓ effectuer un demi ou un quart de tour pour sortir

A l'intérieur d'un bureau

- ⚓ Frapper à la porte et attendre l'autorisation d'entrer ;
- ⚓ Avancer jusqu'à environ 2 mètres du bureau ;
- ⚓ Saluer et dire « à vos ordres » suivi du grade de l'interlocuteur ;
- ⚓ Se découvrir en mettant sa coiffe sous le bras gauche ;
- ⚓ Ne pas se mettre au repos sans y être invité.

Visite des officiers et des sous-officiers dans les locaux

Autorité entrant dans un local	Le militaire qui l'aperçoit
officier général, commandant de l'unité	A vos rangs, fixe
officier différent du commandant d'unité	Fixe
sous officier	Garde à vous
autorité sortant	Garde à vous

À la sortie du visiteur, le commandement est : « Garde à vous ».

Si le visiteur désire expressément que les militaires poursuivent leurs occupations, il se découvre avant de pénétrer dans le local et aucun commandement n'est prononcé, ni à son entrée, ni à sa sortie.

Effectuer un compte-rendu

Comment se présenter?

Quand le standard est à la coupée, le factionnaire est la première personne qui représente l'unité ; la première impression de l'interlocuteur doit être excellente. C'est pour cela qu'il est impératif de se présenter.

Localisation : «CIN Brest», «Frégate De Grasse»...ou encore si vous savez que vous ne prenez pas les appels extérieurs : «bureau de permanence élève», «aubette»...

Grade et nom : «Mot Dupont».

Formule de politesse : «Bonjour, je vous écoute».

Prendre un message?

Pour prendre un message, il est important d'être bref mais précis :

Grade et nom du correspondant, Qui : Le PM MARTIN du service des essences a appelé.

Date et heure de l'appel, Quand : aujourd'hui, à 14h00.

Motif de l'appel ou message à transmettre : la barge de ravitaillement qui devait être livrée demain avant l'appareillage, sera à couple ce soir à 18h00.

Degré d'urgence : Prévenir le chef machine du bord pour qu'il prévoit de disposer ses équipes pour ce soir : Urgent.

Un message est rarement «non urgent», si l'interlocuteur ne vous indique pas l'urgence, c'est à vous de juger. Mais vous n'êtes pas seul, n'oubliez pas de rendre compte.

Effectuer un compte rendu de vive voix?

Pour toute action, tout événement suspect, anormal, le factionnaire doit rendre compte de ce qu'il observe, de ce qu'il fait. Pour cela, toujours dans le souci d'être le plus précis et le plus bref, on utilise une procédure bien particulière :

je suis «identité» ou «fonction» (si le CR s'effectue par téléphone).

Ex : «*Ici le factionnaire*» ou encore «*Ici le Mot Dupont*».

Indicatif (si le CR s'effectue par radio).

Ex «*Papa Charlie ici Foxtrot*» ;

localisation ;

je vois «quoi, où, combien, comment» ;

Ex : *intrus, rôdeurs (nombre, position, attitude) ; événements (manifestation, accident, colis suspect...)*.

je fais/je vais faire : Intention de vos actions, de vos faits ;

Ex « *je me rapproche pour mieux voir, j'ai barricadé la coupée...*

je demande éventuellement des instructions complémentaires, qu'est-ce qu'on attend de moi, de l'aide...

Préparer son environnement?

Pour effectuer son quart dans les meilleures conditions, il est indispensable de se préparer.

Vérifiez si vous disposez des documents utiles : feuille de service, feuille de présence du personnel, annuaire du bord, fiche réflexe et de questionnement pour l'alerte à la bombe, principaux numéros de téléphone (pc sécu, pompier...).

Assurez-vous de disposer de papiers, crayons. Comment prendre un message sans stylo?

Discipline droits et devoirs du militaire

La discipline

La discipline militaire s'impose en toutes circonstances mais sa forme est différente selon le genre d'activités :

⚓ elle est stricte et rigoureuse dans les activités liées aux missions, celles qui mettent en jeu la sécurité du personnel et des installations ainsi que toutes celles qui constituent le service courant ;

⚓ elle est souple et bienveillante dans les activités relevant de la vie en collectivité et dans tout ce qui se situe hors du service courant.

Règles de vie commune à tous ceux qui font partie d'un même équipage, elle existe pour :

⚓ créer et maintenir la cohésion d'un groupe ;

⚓ faire respecter les droits et libertés ;

⚓ faire face à ses devoirs ;

⚓ optimiser le rendement de l'équipe ;

⚓ atteindre plus facilement un but commun.

Les règles de la discipline militaire relèvent d'une réglementation officielle ; le décret n°2005-796 du 15 juillet 2005 relatif à la discipline générale militaire (DGM) et son instruction d'application n°201710 du 4 novembre 2005.



Spécificité des armées

L'obéissance

⚓ l'efficacité dépend de la rapidité d'exécution (contrainte) : obéissance absolue, conformément à la loi ;

⚓ l'efficacité dépend d'un raisonnement commun (adhésion) : obéissance réfléchie.

La neutralité des armées

Philosophique, religieuse, syndicale et politique.

Le militaire peut être candidat à toute fonction électorale. En cas d'éligibilité, il est mis en position de détachement .

Les sanctions

Par le prononcé d'une sanction, l'autorité investie du pouvoir disciplinaire poursuit un double but d'éducation et de dissuasion.

Éducation : Il s'agit d'inciter le militaire à mieux exercer ses responsabilités dans l'accomplissement de sa mission et à respecter les règles liées à l'état militaire.

Dissuasion : La sanction est un rappel à l'ordre adressé au militaire sanctionné. Bien que s'adressant à un militaire en particulier, elle peut aussi servir d'avertissement pour l'ensemble de la collectivité placée sous les ordres de l'autorité qui prononce la sanction.

Sanctions disciplinaires

Dispositif commun à l'ensemble des militaires quel que soit leur niveau de grade, les « sanctions disciplinaires » regroupent les punitions disciplinaires et les sanctions statutaires.

Ce dispositif distingue trois groupes de sanctions :

Les sanctions du premier groupe

correspondent par ordre de sévérité croissante aux six types de punitions disciplinaires (avertissement, consigne, réprimande, blâme, arrêt, blâme du ministre pour les officiers uniquement) ;

Elles sont effacées d'office au 1^{er} janvier de la cinquième année (sauf amnistie). Hormis l'avertissement toutes ces sanctions sont notifiées par écrit.

Les sanctions du deuxième groupe

à portée financière directe ou indirecte, nécessitent au préalable la consultation d'un conseil de discipline : l'exclusion temporaire de fonctions pour une durée maximale de cinq jours privative de toute rémunération, l'abaissement temporaire ou définitif d'échelon et la radiation du tableau d'avancement.

Les sanctions du troisième groupe

concernent les sanctions les plus sévères et nécessitent au préalable la consultation d'un conseil d'enquête : le retrait d'emploi, la radiation des cadres (militaires de carrière) ou la résiliation du contrat (militaires engagés).

Ces différentes sanctions disciplinaires ne sont pas cumulables pour un même fait. Cependant, une autorité militaire peut infliger des arrêts dans l'attente du prononcé d'une sanction du deuxième ou du troisième groupe.

Sanctions professionnelles

Tout militaire de la Marine nationale titulaire d'un titre reconnaissant une aptitude technique professionnelle est passible d'une sanction professionnelle (attribution de points négatifs, retrait partiel ou total, temporaire ou définitif, d'une qualification après consultation du conseil d'examen des faits professionnels).

Cette sanction est, le cas échéant, cumulée avec une sanction disciplinaire lorsque le fait à l'origine présente le double caractère de faute ou de manquement professionnel et de faute ou de manquement contre la discipline.

Le retrait d'une qualification n'entraîne pas la perte du brevet ou du certificat correspondant mais prive son détenteur de l'exercice effectif de cette qualification et des avantages pécuniaires qui y sont attachés.

Catégories de fautes et de manquements du premier groupe

Pour déterminer si le comportement d'un militaire justifie ou non une sanction disciplinaire du premier groupe, les fautes ou les manquements commis doivent appartenir à l'une des catégories suivantes :

1^{ère} catégorie

Fautes ou manquements commis :

⚓ à l'intérieur d'un établissement militaire (hors service ou en service) ;

⚓ à l'extérieur d'un établissement militaire (en service uniquement).

2^{ème} catégorie

Fautes ou manquements commis hors service et à l'extérieur d'un établissement militaire, avec une répercussion sur le service.

3^{ème} catégorie

Manquements :

⚓ à l'honneur : les faits qui entachent gravement la réputation et la considération du militaire soucieux de ne pas manquer à ses devoirs élémentaires, ainsi que les faits qui compromettent gravement la fonction ou le fonctionnement du service.

- ⚓ à la probité : toute appropriation ou détournement à des fins personnelles, de biens ou de deniers appartenant à l'État ou à autrui.
- ⚓ aux bonnes mœurs : tout comportement ou tout agissement commis ou toléré sur la personne d'autrui accompagné de violences ou de sévices graves constituant des agressions sexuelles.

Les sanctions concernant l'équipage

L'avertissement

Pour une faute sans gravité, non restrictif de liberté. Notifié verbalement à l'intéressé, l'avertissement n'est mentionné ni sur le registre des sanctions, ni dans le dossier du militaire sanctionné.

La consigne

Pour une faute peu grave ou des fautes légères répétées. La consigne est une sanction qui se compte en tours. Chaque tour de consigne correspond à la privation d'une matinée, d'un après-midi ou d'une soirée de sortie de la formation si le militaire y est hébergé ou de son domicile.

- en semaine : 1 tour de consigne (TC) = 1 jour (du dégagé à 8h00 le lendemain)

- samedi, dimanche et jours fériés : 3 tours de consigne = 1 jour (8h00-12h00, 12h00-17h00, 17h00-8h00)

De service ou à la mer, les tours de consigne ne comptent pas.

La réprimande

Sanctionne une faute peu grave, non restrictive de liberté.

Le blâme

Sanctionne un faute grave voire très grave suspend ou annule les possibilités d'avancement ou de promotions, n'est pas restrictive de liberté.

Les arrêts

Pour une faute grave. Les militaires aux arrêts effectuent leur service dans les conditions normales. En dehors du service, il leur est interdit de quitter la formation ou le lieu désigné par l'autorité militaire de premier niveau (1 jour d'arrêt (JA) = 1 jour ouvrable ou non). Ils ont accès aux salles de restauration mais ne peuvent se rendre dans les foyers, clubs, bars et salles de distraction.

Une période d'isolement peut être prescrite par l'autorité infligeant les arrêts avec effet immédiat lorsque le militaire sanctionné présente un danger pour son entourage ou pour lui-même.

Les personnes punies de tours de consigne ou d'arrêts répondent à des appels particuliers : le soir (les jours de semaine), le matin et le soir (le week-end).

Le sursis

Il suspend totalement ou partiellement l'exécution d'une punition de consigne ou d'arrêts pendant un délai déterminé par l'autorité qui l'a infligée (délai compris entre 3 et 12 mois).

Les pouvoirs disciplinaires

Autorité militaire de premier niveau (CDT d'unité)

Avertissement, consigne (20 tours), réprimande, arrêts (20 jours) .

Autorité militaire de deuxième niveau (PREMAR)

Blâme, arrêts (30 jours) .

Les garanties

Application du barème

Les punitions sont infligées dans la limite d'un barème fixé par arrêté.

Droit de recours

Tout militaire qui estime avoir à se plaindre peut, par la voie hiérarchique, demander de reconsidérer la décision prise à son encontre.

Accès au dossier disciplinaire

Le militaire concerné doit obligatoirement être mis en mesure d'avoir communication des pièces et documents le concernant au vu desquels il est envisagé de le punir.



Ministre des armées ou autorité militaire de troisième niveau (CEMM)

Arrêts (40 jours), blâme du ministre.

Droit de s'expliquer

Avant que la punition ne lui soit infligée, le militaire a le droit de s'expliquer sur les faits qui lui sont reprochés.

Motivation de la punition

La motivation en droit et en fait de la punition doit être précisée sur la décision prononçant la punition.

Contrôle hiérarchique

Toute autorité supérieure ayant le droit de punir peut intervenir en vue d'une réduction de la peine qui a été prononcée.

Récompenses liées au service de manière générale

Elles reconnaissent le mérite et sont attribuées pour :

- ⚓ acte de courage et de dévouement ;
- ⚓ efficacité exemplaire dans le service ;
- ⚓ acte ou travail exceptionnel servant la collectivité ;
- ⚓ acte comportant un risque aggravé.

Récompense pour service exceptionnel

- ⚓ témoignage de satisfaction ;
- ⚓ citation sans croix ;
- ⚓ lettre de félicitation.

Récompense de service courant

- ⚓ compétition : médailles, jours de permission ;
- ⚓ examen : points d'avancement supplémentaires.

Les permissions

Crédit de base annuel

Les marins en position d'activité, de carrière ou servant en vertu d'un contrat, ont par leur statut droit à quarante-cinq jours de permissions par année civile de service. (25 jours pour les volontaires).

Permissions Complémentaires Planifiées

Les PCP se décomposent en :

- ⚓ 12 journées systématiquement indemnisées dans les conditions fixées par décret ;
- ⚓ 3 journées, sécables en demi-journées, planifiées par le commandant de formation le cas échéant dans un cadre fixé par l'autorité de deuxième niveau.

Le quartier libre

En dehors des heures ouvrables le personnel ni de service ni puni, est libre de quitter son unité. Le militaire doit pouvoir rejoindre son unité dans les plus brefs délais. Les heures de sortie et de retour sont pointées sur un cahier à l'aubette ou à la coupée.

Les autorisations d'absence (AA)

Compte tenu des nécessités du service, les militaires peuvent bénéficier d'autorisations d'absence du service. Les autorisations d'absence ne constituent pas un droit.

L'autorisation d'absence inférieure ou égale à 4 heures

Elle permet aux militaires de s'absenter pour faire face à un problème ponctuel qui peut être résolu rapidement.

Elle est visée par l'adjudant et présentée pour accord et visa au capitaine de compagnie.

L'autorisation d'absence plus longue

Des autorisations d'absence plus longues, le cas échéant renouvelables, peuvent spécialement être accordées dans les cas suivants :

- ⚓ Autorisations d'absence pour fête religieuse :

Afin de permettre au militaire de participer à une fête religieuse correspondant à sa confession, des autorisations d'absence peuvent être accordées aux dates fixées chaque année par le ministère de la fonction publique.

- ⚓ Autorisations d'absence pour déménagement :

Les militaires qui font l'objet d'une mutation entraînant changement de résidence mais n'ouvrant pas droit à permission d'éloignement, peuvent bénéficier d'une autorisation d'absence de quatre jours.

- ⚓ Autorisations d'absence pour contraintes particulières :

Des autorisations d'absence pour contraintes particulières n'excédant pas soixante-douze heures, peuvent être attribuées aux militaires en raison :

- d'activités opérationnelles ou de service ayant requis des efforts particuliers ou

exécutées en marge des périodes habituelles de travail :

- d'astreintes particulières de service ou de disponibilité ;
- de missions d'une durée supérieure à un mois qui ne donnent pas droit aux permissions d'éloignement.

⚓ Autorisation d'absence pour l'exercice de la fonction de juré d'assises.

Les militaires convoqués pour l'exercice de la fonction de jurés d'assises bénéficient de droit d'une autorisation d'absence pour la durée de la session à laquelle ils sont convoqués.

Les permissions à caractère social, familial ou médical

3 jours

mariage du militaire, de l'enfant du militaire, naissance, adoption d'un enfant, décès d'un enfant, du père, de la mère, d'un frère ou d'une soeur du militaire

4 jours

pour une mutation entraînant un changement de résidence

5 jours

pour le décès du conjoint du militaire

11 jours

congé parental accordé au chef de famille pour une naissance

15 jours consécutifs ou fractionnés

pour la garde d'un enfant malade ou d'un parent handicapé (avec autorisation du commandement).

les permissions à titre de convalescence (PATC)

prescrites par le médecin militaire qui en détermine la durée, elles font suite à un accident de travail.

Une contre-visite est obligatoire au retour de la PATC.

Suite à un arrêt de travail délivré par un médecin civil, une demande d'autorisation

de convalescence est à effectuer auprès du Commandant d'unité.

Les autorisations d'absence et les permissions à caractère social, familial et médical ne sont pas déduites du crédit de base.

Les droits du militaire

Droits du citoyen dans le respect des devoirs du militaire :

⚓ droit d'expression dans le respect des règles de protection du secret et du devoir de réserve.

⚓ droit de saisine des officiers généraux inspecteurs afin de faire appel d'une mesure prise à son encontre et qu'il juge injustifiée.

Devoirs et responsabilités du militaire

Obligations générales du militaire

- ⚓ obéir aux ordres conformément à la loi ;
- ⚓ observer les règlements et les accepter ;
- ⚓ respecter les règles de protection du secret ;
- ⚓ prendre soin du matériel qui lui est confié ;
- ⚓ apporter son concours sans défaillance ;
- ⚓ s'instruire et se préparer physiquement et moralement au combat ;
- ⚓ se comporter avec droiture et dignité.

Devoirs du chef

- ⚓ prendre des décisions et donner des ordres ;
- ⚓ informer et noter ses subordonnés ;
- ⚓ veiller à leur bien-être.

Devoirs du subordonné

- ⚓ exécuter loyalement les ordres reçus ;
- ⚓ faire preuve d'initiative réfléchie ;
- ⚓ rendre compte de l'exécution des ordres.

Devoirs du militaire au combat

- ⚓ agir avec énergie et abnégation, y compris au péril de sa vie jusqu'à accomplissement de la mission reçue ;
- ⚓ ne pas entrer en relation avec l'ennemi ;
- ⚓ s'évader pour reprendre le combat, s'il est fait prisonnier.

Neutralité du militaire

- ⚓ interdiction de propagande politique, syndicale, philosophique et religieuse, - interdiction du droit syndical, du droit de grève.

Maintien de la condition physique

L'entraînement physique militaire et sportif garantit une bonne condition physique et favorise la cohésion des unités. Il représente une activité majeure de la formation du militaire. Chaque militaire doit être apte physiquement et psychologiquement à exécuter sa mission. Cette aptitude s'entretient et s'améliore par la pratique régulière d'activités physiques qui contribuent par ailleurs à une bonne hygiène de vie.

Les unités doivent faciliter la pratique du sport de leur personnel, à raison de deux heures par semaine, pendant le temps de travail. Suivant leur disponibilité, leurs moyens, les unités organisent des tournois sportifs, des sorties de cohésion. Il existe aussi des championnats par armée, mais aussi interarmées. En contre-partie, chaque année, le militaire doit passer des épreuves qui sanctionnent sa condition physique, le CCPM (contrôle de condition physique du militaire).

Pour se faire, le CCPM est organisé en deux sous-ensembles indépendants :

- le contrôle de la condition physique générale (CCPG), commun aux forces armées. Il est obligatoire et trouve son fondement dans le socle commun des disciplines : course à pied, natation, musculation.

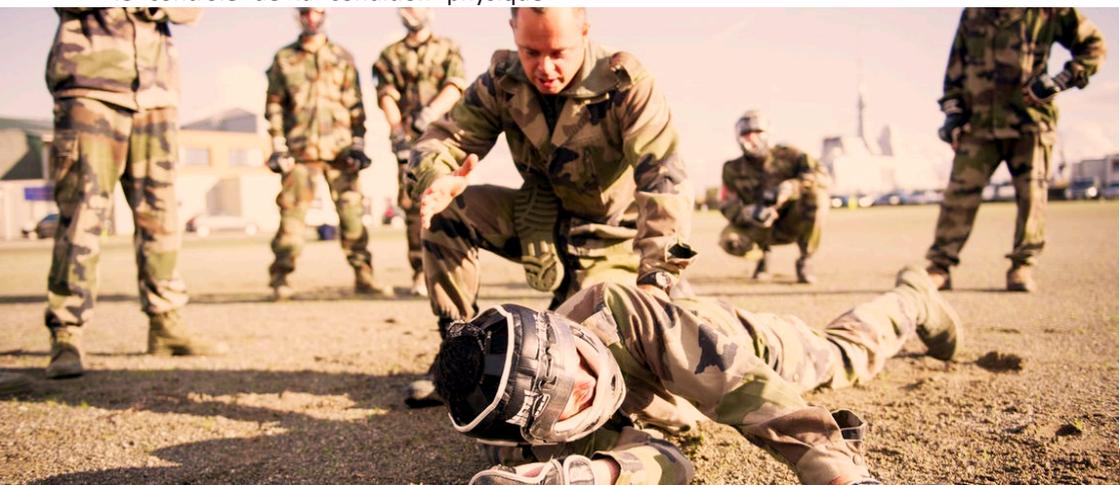
- le contrôle de la condition physique

spécifique (CCPS), facultatif et laissé à l'initiative des grands commandements. La ou les épreuves retenues et/ou les niveaux de performances exigés sont davantage axés sur l'évaluation d'une aptitude physique « fonctionnelle » à remplir un type de mission ou d'emploi.

Suivant les performances obtenues, des gains d'avancement sont attribués.

Attention, le non-passage de ce contrôle est pris en compte pour l'avancement, l'embarquement, les renouvellements de liens, les mutations pour l'outre-mer, l'admission aux différents cours, l'admission dans les corps des officiers mariniers de maistrance (COMM), l'attribution d'un commandement, le recrutement au choix.

Il constitue un des critères pour diverses sélections : BAT, BS...



©Marine Nationale



Le cérémonial dans la marine

La Marine participe à toutes les cérémonies organisées, à l'échelon national ou régional, pour commémorer les grandes dates de l'histoire.

De même, tous les faits marquants de la vie de chaque unité sont concrétisés par une cérémonie militaire : prise de commandement, inspection et visite de personnalités, assemblée, couleurs, présentation au drapeau, etc.

Toutes les cérémonies militaires respectent les règles et usages d'un cérémonial très traditionnel, ayant pour but de mettre en valeur l'ordre, la discipline et la cohésion d'une troupe, d'un équipage.

Les honneurs et saluts en service courant

Honneurs aux personnes

Dispositions générales

Lorsque montent à bord des :

- ⚓ personnalités ;
- ⚓ officiers (y compris les aspirants) ;
- ⚓ commandants de bâtiment non officiers ;
- ⚓ membres de la légion d'honneur porteurs de l'insigne complet de leur décoration (Voir annexes) ;
- ⚓ fonctionnaires ayant rang d'officier et reconnus comme tels ; l'officier de garde, s'il est présent, sinon l'officier de quart ou le gradé de coupée

commande «Sur le bord» et fait le salut militaire.

Le personnel à proximité de la coupée, à bord comme à terre, interrompt son activité et se met au garde-à-vous ; s'il est officier (ou aspirant) il salue.

Les mêmes dispositions sont adoptées pour le départ du bord.

Quel que soit le grade, l'identité du personnel montant à bord et non formellement connu est contrôlée par le personnel de service.

Le personnel de service chargé du contrôle d'identité salue militairement tout officier marinier d'un grade supérieur au sien.

Dispositions propres au commandant du bâtiment

Le commandant fixe dans ses instructions permanentes les dispositions particulières pour son accueil et ses mouvements en service courant.

Dispositions propres à l'officier général embarqué

L'officier général embarqué précise lors de ses embarquements les dispositions particulières pour son accueil et ses mouvements en service courant.

Dispositions propres à la visite de certains officiers et personnalités françaises et étrangères

Lorsqu'en service courant, la visite d'un officier général ou d'une personnalité est annoncée, son accueil est organisé par le commandant en respectant les règles de courtoisie.

Le commandant, ou en cas d'empêchement, le commandant en second accueille le visiteur à la coupée.

La tenue de cérémonie peut-être prescrite pour le personnel de service sans qu'il y ait rappel de personnel de garde supplémentaire.

Le garde-à-vous peut être ordonné, avant que la personnalité ne monte à la coupée, si elle y a droit.

Honneurs et saluts entre unités

Entre bâtiments de guerre français

Lorsque deux bâtiments de guerre français se rencontrent de jour pour la première fois, hors manoeuvres de port, ils se saluent mutuellement en ordonnant à leur bord le garde-à-vous.

Entre bâtiment de guerre français et embarcation et entre embarcations

Le cérémonial échangé dans ces deux cas se limite à des saluts du personnel.

Entre bâtiment de guerre français et embarcation et navire non militaire

Lorsqu'un navire non militaire salue un bâtiment de guerre en rentrant son pavillon (trois fois de suite normalement), la réponse doit lui être donnée sans tarder en faisant marquer une fois le pavillon national.

L'assemblée - la cérémonie des couleurs

Fait référence à l'instruction n°77 EMM/PL/ORG relative au cérémonial dans la marine

Chaque jour, dans les unités de la Marine le personnel est rassemblé avant 08h00.

Ce rassemblement s'appelle l'assemblée; dirigée par une autorité désignée en fonction des circonstances.

L'assemblée permet, avant de commencer le travail quotidien, de s'assurer de la présence du personnel, de diffuser les informations générales, et de faire participer tout l'équipage à la cérémonie des couleurs.

La flamme des couleurs

Cette marque aussi appelée «préparative» est hissée cinq minutes avant la levée des couleurs. Elle constitue l'élément d'information visuel qui prévient de l'imminence de la levée des couleurs. Au vu de cette marque les activités qui n'ont pas un caractère urgent ou opérationnel doivent cesser pour laisser la place à la cérémonie des couleurs.

«attention pour les couleurs»

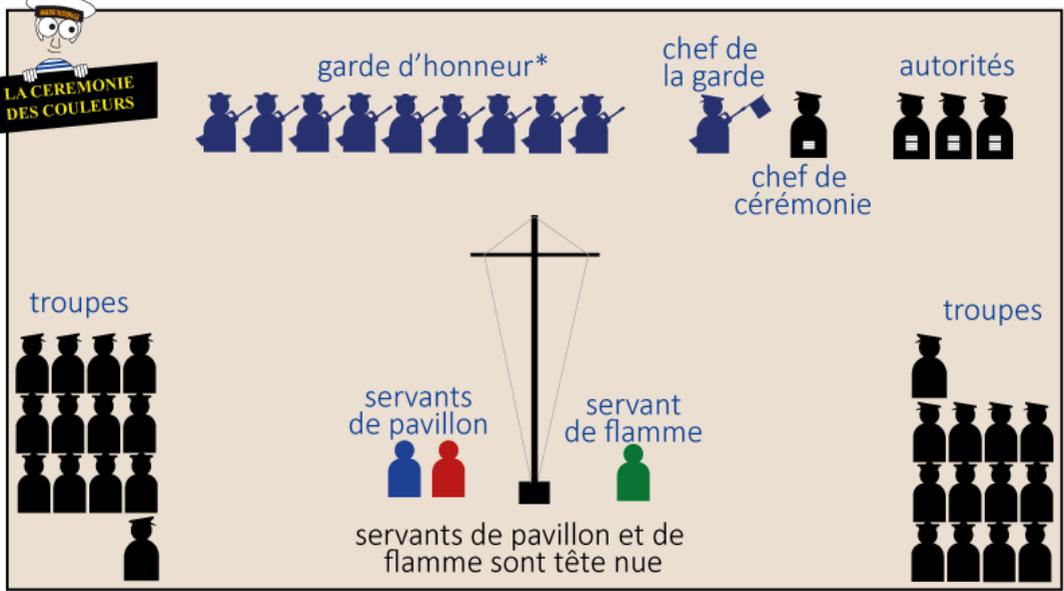
A cet ordre, les compagnies aux ordres de leur chef font face au mât de pavillon (si ce n'était pas déjà fait au préalable) et sont mises au garde-à-vous. Par tradition, certaines unités abaissent à mi drisse la flamme préparative. (Il n'en est pas fait mention dans le texte relatif au cérémonial dans la marine)

«envoyez !»

A cet ordre, tout le personnel se découvre, sauf les factionnaires qui saluent et la garde d'honneur qui présente les armes. Le clairon joue la sonnerie des couleurs, le pavillon national est envoyé (ou hissé) lentement. La flamme des couleurs est affalée au même rythme que le pavillon.

Les couleurs ont lieu tous les jours, partout dans le monde, à 08h00 le matin et au coucher du soleil ou à 20h00 maximum le soir. Elles sont pour le militaire :

-  un moyen de se rappeler pourquoi il s'est engagé ; les valeurs de la république ;
-  un hommage à tout ceux qui sont morts pour défendre la patrie (observation de deux minutes de silence) ;
-  un symbole d'unité : chaque jour, à la même heure, quel que soit l'endroit où ils se trouvent dans le monde, les soldats français rendent hommage à la nation.



H-5 minutes
la flamme des couleurs est hissée.
Prévient visuellement de l'imminence de la cérémonie des couleurs.

H-2 minutes
Tout le personnel se met au garde à vous faisant face au mât de pavillon et observe 2 minutes de silence. Les servants de pavillon se tiennent prêt.

H-0 minutes
Le personnel se décoiffe, reste au garde à vous et les autorités saluent le pavillon jusqu'au hissage complet.

Les servants de pavillon se recouvrent. La garde d'honneur quitte la place d'arme. le personnel reste au garde à vous tant que la garde d'honneur n'est pas sortie.

* ou piquet d'honneur si le nombre d'hommes en arme est inférieur à 9

Le droit des conflits armés

Les règles de droit applicables aux forces armées françaises représentent la traduction en normes juridiques des engagements internationaux de la France, ainsi que des principes d'organisation et de fonctionnement des pouvoirs publics.

(D'après le manuel de droit des conflits armés du SGA/DAJ)

Elles ont aussi pour fonction de donner un cadre précis à l'usage par les forces armées françaises de la contrainte, notamment armée, nécessaire à l'accomplissement de leurs missions : c'est l'objet du droit des conflits armés.

Pourquoi un droit des conflits armés ?

C'est à l'occasion des conflits armés que la puissance souveraine des États se manifeste avec le plus de vigueur. Dans ce contexte, certains États n'hésitent pas à privilégier l'efficacité militaire par rapport aux règles du droit.

À l'inverse, le respect du droit des conflits armés doit permettre de mener les opérations militaires en limitant les effets inhumains de la guerre. C'est là une condition indispensable pour que ne s'enclenche le cercle vicieux de la barbarie.

Les règles du droit des conflits armés, aussi imparfaites soient-elles, constituent une protection précieuse, tant pour les forces armées que pour les populations civiles. Elles permettent surtout de résoudre, ou de tenter de résoudre, des situations difficiles, complexes ou ambiguës qui caractérisent les conflits armés. Elles encadrent l'action des forces armées, qui contribue à l'image de la France à l'occasion de chaque intervention extérieure.

Qu'est-ce que le droit des conflits armés ?

Le droit des conflits armés constitue une branche spécifique du droit international public et regroupe trois domaines spécifiques.

Le droit de la guerre

Le droit de la guerre, également connu sous l'appellation de « droit de La Haye », regroupe l'ensemble formé par les conventions de La Haye, dont les plus connues sont celles du 18 octobre 1907 concernant d'une part les lois et coutumes de la guerre sur terre, et d'autre part la pratique de la guerre maritime.

Ces textes cherchent à protéger les combattants des effets les plus meurtriers de la guerre et définissent un certain

nombre de règles applicables au combat, comme par exemple l'interdiction de la perfidie ou l'interdiction de déclarer qu'il ne sera pas fait de quartier. Les règles qui en découlent visent également la protection de certains biens particulièrement exposés, comme en témoigne la convention de La Haye du 14 mai 1954 relative à la protection des biens culturels.

Le droit humanitaire

Le droit humanitaire englobe pour sa part l'ensemble formé par les conventions de Genève du 12 août 1949 concernant les blessés et malades (1^{ère} convention), les naufragés (2^{ème} convention), les prisonniers de guerre (3^{ème} convention) et la population civile (4^{ème} convention).

Ces quatre conventions ont vocation à protéger les victimes de la guerre, c'est-à-dire



©defense.gouv.fr

aussi bien les combattants qui ont été mis hors de combat, que les populations civiles qui subissent les effets néfastes des conflits.

Depuis le début du XXe siècle, la proportion des victimes civiles des guerres dépasse très largement celle des victimes militaires. Aux frontières du droit de la guerre et du droit humanitaire s'est développé un droit mixte, qui inclut des règles appartenant à ces deux ensembles juridiques.

Il s'agit des deux protocoles additionnels aux conventions de Genève du 12 août 1949, qui ont été adoptés le 8 juin 1977 à Genève:

Le premier concerne la protection des victimes lors des conflits armés entre États, mais aussi lors des conflits armés dans lesquels les peuples luttent contre la discrimination coloniale, l'occupation étrangère et contre les régimes racistes.

Le deuxième concerne la protection des victimes lors des guerres civiles.

Le droit de la maîtrise des armements

Ce droit regroupe les conventions internationales interdisant, limitant ou réglementant l'emploi de certaines armes et munitions. Sont notamment interdites les armes chimiques et biologiques, les mines antipersonnel, les balles dum-dum, les armes à éclats non localisables, les lasers aveuglants. L'usage des armes incendiaires est pour sa part réglementé et limité à l'attaque des seuls objectifs militaires situés à distance ou à l'extérieur d'une concentration de civils. De même, l'usage des mines autres qu'antipersonnel demeure autorisé à condition de faire

en sorte que toutes les précautions soient prises pour protéger les civils de leurs effets. Le droit de la maîtrise des armements complète les instruments internationaux relatifs au désarmement, comme le traité FCE ou les traités START et SALT : ces instruments vont au-delà de la maîtrise des armements, dans la mesure où ils visent à une réduction progressive de certaines armes, jusqu'à leur disparition, alors que la maîtrise des armements n'a pas nécessairement pour objet l'interdiction totale de tel ou tel type d'arme.

Quelques termes dans le droit des conflits armés

Blessés, malades, naufragés

«Blessé au combat» : doit être considéré comme perte autre que tué au combat, tout individu blessé par un facteur ou une cause externe. Ce terme inclut les différentes sortes de plaies ou blessures contractées au combat, qu'il s'agisse d'une blessure ouverte, d'une contusion, d'une fracture, d'une brûlure, d'une blessure due au souffle ou de tous les effets dus aux agents biologiques et chimiques, l'exposition aux radiations ou à toute autre arme ou agent de destruction.

«Blessés», «malades» s'entendent des personnes, militaires ou civiles, qui en raison d'un traumatisme, d'une maladie ou d'autres incapacités ou troubles physiques ou mentaux, ont besoin de soins médicaux et qui s'abstiennent de tout acte d'hostilité. Ces termes visent aussi les femmes en couche, les nouveau-nés et les autres personnes qui pourraient avoir besoin de soins immédiats, tels que les infirmes et les femmes enceintes, et qui s'abstiennent de tout acte d'hostilité.

«Naufragés» s'entend des personnes, militaires ou civiles, se trouvant dans une situation périlleuse en mer ou en d'autres eaux par suite de l'infortune qui les frappe ou qui frappe le navire ou l'aéronef les transportant, et qui s'abstiennent de tout acte d'hostilité... »

(Article 8 du protocole I du 8 juin 1977, additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949.)

Crime de génocide

« Le génocide, qu'il soit commis en temps de paix ou en temps de guerre, est un crime du droit des gens. »

(Article 1 de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948.)

« Le génocide s'entend de l'un des actes ci-après, commis dans l'intention de détruire, en tout ou partie un groupe national, ethnique, racial ou religieux :

- ⚓ meurtre de membres du groupe ;
- ⚓ atteinte grave à l'intégrité physique ou mentale des membres du groupe ;
- ⚓ soumission intentionnelle du groupe à des conditions d'existence devant entraîner

Combattants

L'article 4 de la convention III de Genève du 12 août 1949 définit les combattants comme :

« Membres des forces armées d'une partie au conflit ainsi que membres des milices et des corps de volontaires faisant partie de ces forces armées, à l'exception du personnel sanitaire et religieux.

Membres des forces armées régulières, même si celles-ci se réclament d'un gouvernement ou d'une autorité non reconnus par la partie adverse.

Membres de tous les groupes et de toutes les unités armées et organisées qui sont placés sous un commandement responsable de la conduite de ses subordonnés, même si celui-ci dépend d'un gouvernement ou d'une autorité non reconnus par la puissance adverse.

Dans tous les cas ils se distinguent par leur uniforme ou par un signe fixe reconnaissable ou en portant les armes ouvertement.

Ils doivent respecter les règles du droit des conflits armés. »

Prisonnier de guerre

« Tout combattant, au sens de l'article 43 (définition du combattant), qui tombe au pouvoir d'une partie adverse est prisonnier de guerre. »

- sa destruction physique totale ou partielle ;
- ⚓ mesures visant à interdire les naissances au sein du groupe ;
- ⚓ transfert forcé d'enfants du groupe à un autre groupe. »

(Article 2 de la convention pour la prévention et la répression du crime de génocide du 9 décembre 1948.)

Crime de guerre

Le Code pénal précise dans son article 212-1 :

« La déportation, la réduction en esclavage ou la pratique massive et systématique d'exécutions sommaires, d'enlèvements de personnes suivis de leur disparition, de la torture ou d'actes inhumains, inspirés par des motifs politiques, philosophiques, raciaux ou religieux et organisés en exécution d'un plan concerté à l'encontre d'un groupe de population civile sont punis de la réclusion criminelle à perpétuité. »
 D'autre part, l'article 75 du protocole du 8 juin 1977, additionnel aux conventions de Genève du 12 août 1949, précise que sont et demeureront prohibés en tout temps et en tout lieu les actes suivants, qu'ils soient commis par des agents civils ou militaires :

a) Les atteintes portées à la vie, à la santé et au bien-être physique ou mental des personnes, notamment : le meurtre ; la

torture sous toutes ses formes, qu'elle soit physique ou mentale ; les peines corporelles et les mutilations.

b) Les atteintes à la dignité de la personne, notamment les travaux humiliants et dégradants, la prostitution forcée et toute forme d'attentat à la pudeur.

c) La prise d'otages.

d) Les peines collectives.

e) La menace de commettre l'un quelconque des actes précités.

Enfin, l'article 8 du statut de la Cour pénale internationale définit comme crime de guerre « les infractions graves aux conventions de Genève du 12 août 1949, lorsqu'elles visent des personnes ou des biens protégés par les dispositions des conventions de Genève » et « les violations graves des lois et coutumes de la guerre, dans un conflit armé international ou non international. »

Personnes protégées

Le droit des conflits armés prévoit une protection spéciale pour les personnes suivantes :

- ⚓ les blessés ou malades des forces armées en campagne ;
- ⚓ les blessés, malades ou naufragés des forces armées sur mer ;
- ⚓ le personnel sanitaire et religieux attaché aux forces armées ;
- ⚓ les prisonniers de guerre ;
- ⚓ les blessés et malades civils ;
- ⚓ le personnel sanitaire et religieux civil ;
- ⚓ les parlementaires ;
- ⚓ le personnel des organismes de protection civile ;
- ⚓ le personnel de secours ;
- ⚓ la population civile ;
- ⚓ les personnes privées de liberté, détenues et internées ;
- ⚓ la population d'un territoire occupé ;
- ⚓ les femmes et les enfants ;
- ⚓ les étrangers, réfugiés et apatrides sur le territoire d'une partie au conflit.

Responsabilités pénales

« La loi pénale française est applicable aux infractions commises sur le territoire de la République. L'infraction est réputée commise sur le territoire de la République dès lors qu'un de ses faits constitutifs a eu lieu sur ce territoire. »

(Article 113-2 du Code pénal.)

« La loi pénale française est applicable à tout crime commis par un Français hors du territoire de la République. Elle est applicable aux délits commis par des Français hors du territoire de la République si les faits sont punis par la législation du pays où ils ont été commis. »

(Article 113-6 du Code pénal.)

« Une personne est pénalement responsable et peut être punie pour un crime relevant de la compétence de la Cour (pénale internationale) si elle commet un tel crime, que ce soit individuellement, conjointement avec une autre personne ou par l'intermédiaire d'une autre personne, que cette personne soit ou non pénalement responsable... »

(Article 25 du statut de la Cour pénale internationale.)

« Un chef militaire ou une personne faisant fonction de chef militaire est pénalement responsable des crimes relevant de la compétence de la cour commis par des forces placées sous son commandement et son contrôle effectifs, ou sous son autorité et son contrôle effectifs, selon le cas, lorsqu'il ou elle n'a pas exercé le contrôle qu'il convenait sur ces forces... »

(Article 28 du statut de la Cour pénale internationale.)



© <https://www.icc-cpi.int/>

LA MANOEUVRE

Le matelotage

La confection des nœuds est désignée par le terme de matelotage. Celui-ci concerne l'ensemble des travaux à effectuer sur les cordages.

Le matelotage englobe la confection des nœuds, des épissures, des amarrages et l'entretien du gréement (ensemble du matériel nécessaire pour la navigation d'un bâtiment : ex les voiles d'un navire). Le personnel affecté à bord des bâtiments de la Marine Nationale est appelé à remplir les fonctions d'équipier de plage et ce

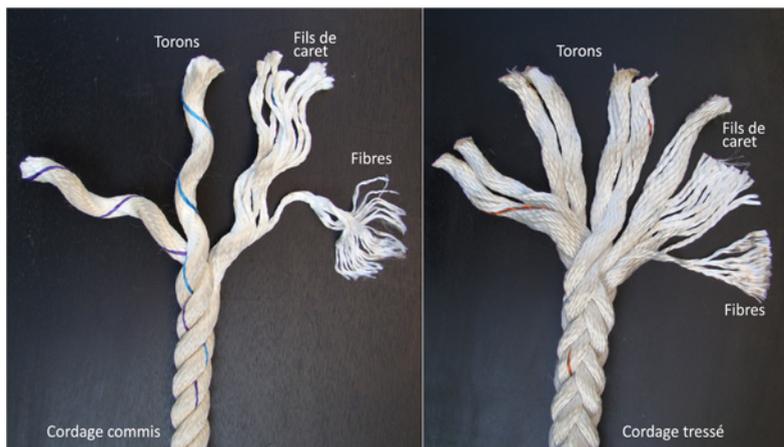
quelle que soit sa spécialité.

Les équipiers de plage sont regroupés au sein d'équipes de manoeuvre, responsables notamment de l'utilisation de divers cordages, de la confection de différents nœuds lors de l'amarrage du navire ou lors de la mise à l'eau des embarcations. Il s'avère donc important pour ces équipes de maîtriser parfaitement les nœuds les plus fréquemment utilisés.

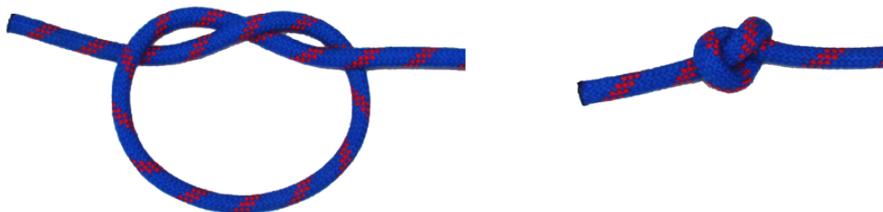
Cours noeuds usuels - FIE - CIN BREST

Le terme cordage s'applique à tous les ensembles de fils constitués par la réunion de fibres de différentes matières :

- Les cordages en fibres végétales : le chanvre, le manille (ou chanvre de Manille, fibre produite par l'abaca, un bananier) ;
- Les cordages synthétiques : produits thermoplastiques comme le polyamide, le polyester et le polypropylène ;
- Les cordages métalliques: ils sont plus fréquemment appelés câbles en acier. Ils sont soit traités contre la corrosion, soit en acier inoxydable.

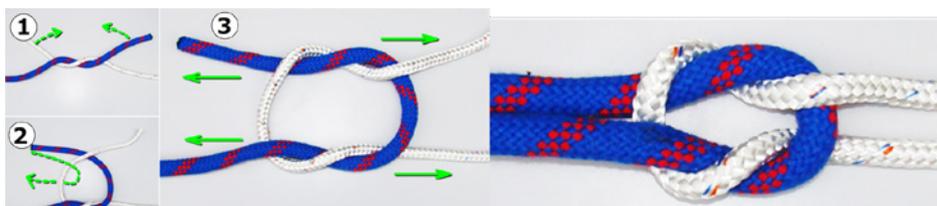


Le demi-noeud



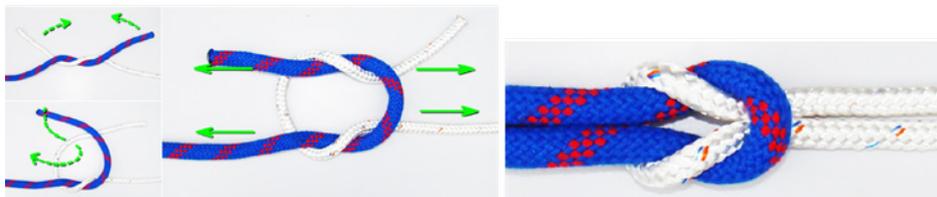
Se fait à l'extrémité d'un cordage pour éviter qu'il ne se décommette ou empêcher une manoeuvre de se dépasser. Nœud employé à la voile aux extrémités des écoute (cordages permettant le réglage des voiles). C'est un noeud difficile à défaire quand il a forcé.

Le noeud de vache



Sert à réunir deux cordages n'ayant pas à forcer. Il sert à prendre des ris dans les voiles (Prendre un ris permet de diminuer la surface de la voilure, le nœud se fait sur les banets de ris en entourant la bôme). Ce nœud est peu sûr, il glisse facilement.

Le noeud plat



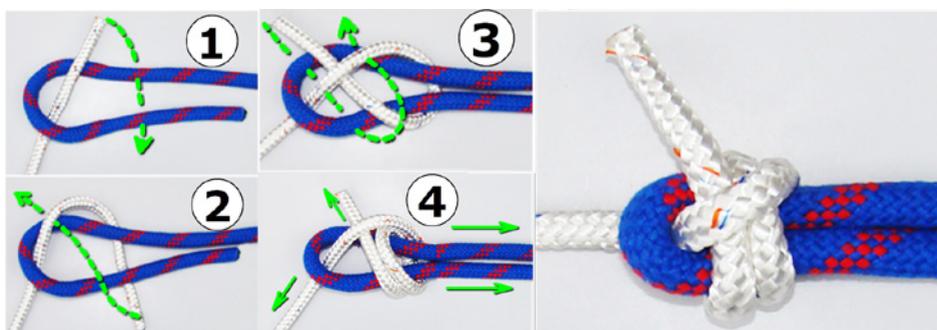
Sert à réunir deux cordages de même diamètre. Ce nœud est sûr, il ne glisse pas, mais s'avère difficile à défaire quand il a forcé. Il est donc nécessaire d'utiliser un martyr lorsque l'on effectue ce nœud.

Le noeud d'écoute simple



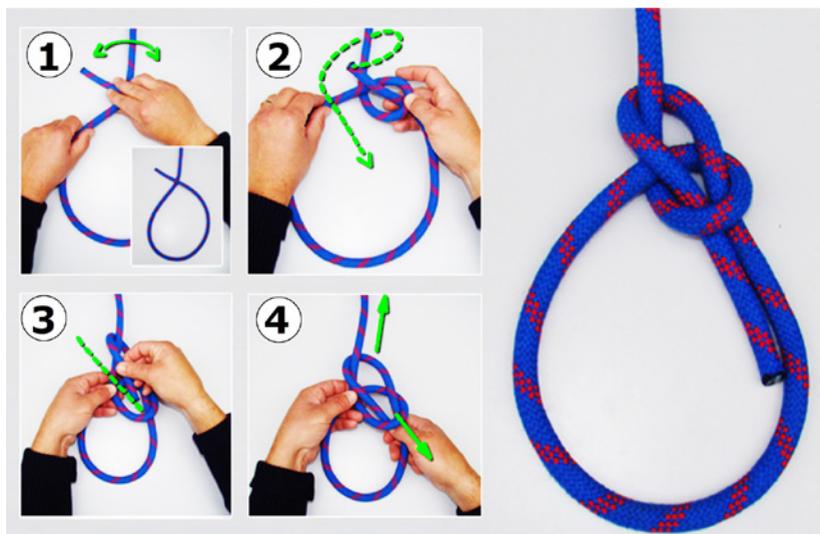
Sert à réunir deux cordages dont l'un est terminé par un œil. Ce nœud est très solide à condition de faire l'œil avec le cordage le plus gros si les diamètres sont différents.

Le noeud d'écoute double



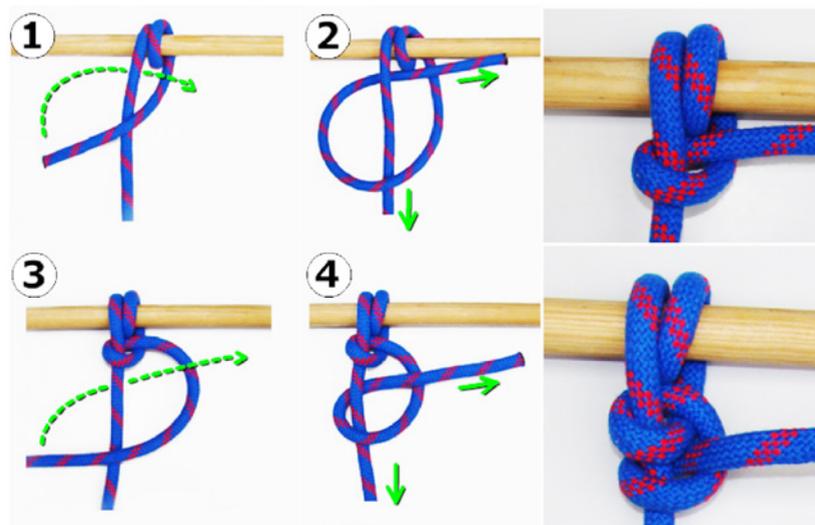
Sert à réunir deux cordages dont l'un est terminé par un œil. (Il est fréquemment utilisé pour frapper un pavillon sur une drisse). Ce nœud est solide et plus facile à défaire que le noeud d'écoute simple car le deuxième tour fait office de martyr. Si les cordages sont de différents diamètres, faire l'œil avec le plus gros.

Le noeud de chaise simple



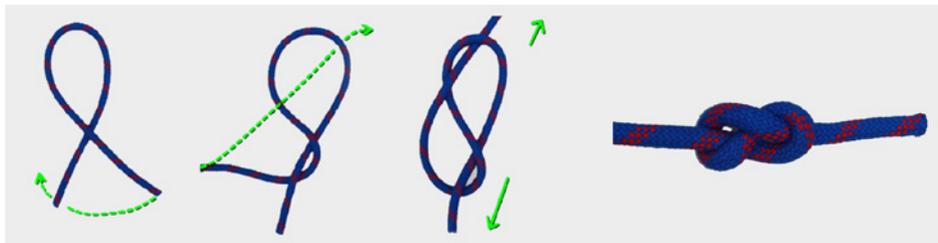
Sert à faire rapidement un œil à l'extrémité d'un cordage. Il est solide et facile à défaire. On peut faire l'oeil de la grandeur que l'on désire. Il est employé durant le poste de manoeuvre pour faire ajut entre le lance amarres et l'oeil de l'aussière.

Tour mort et deux demi-clefs



Sert à amarrer une embarcation sur un quai ou un cordage sur un point fixe tel que la drisse sur le taquet de pavillon (tourner au taquet). Il est solide et facile à défaire. Le tour mort permet de diminuer la traction sur le cordage lors de la réalisation des demi-clefs. Il est utilisé pour disposer une défense au chandelier.

Le noeud en huit



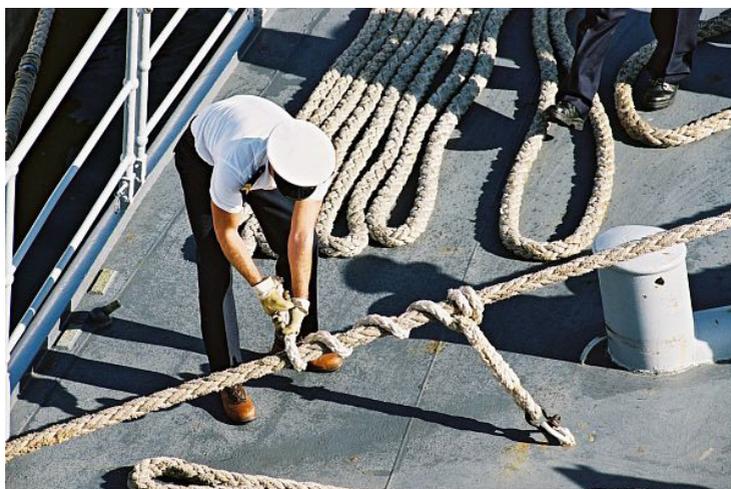
Se fait à l'extrémité d'un cordage pour empêcher une manoeuvre de se dépasser. Nœud employé à la voile aux extrémités des écoute (cordages permettant le réglage des voiles).

Le noeud de plein poing



Sert à créer rapidement une boucle au milieu d'un cordage afin d'en éliminer provisoirement une partie usagée. Très difficile à défaire quand il a forcé.

Bosser une manoeuvre



Faire passer la tension d'une aussière sur un petit cordage appelé bosse, afin de pouvoir la dégarnir du treuil et la tourner aux bittes.

Amarrage - Mouillage

L'amarrage à quai

L'amarrage d'un bâtiment nécessite des techniques spécifiques, utilisées en fonction de la configuration du port base ou d'accueil, pour accoster ou appareiller. Toutes ces actions passent par l'identification de matériel, de règles de sécurité ou d'emploi, et des équipiers de manœuvres inhérents à ces manœuvres.

Rappel au poste de manœuvre

Préparatifs avant l'accostage

Rappel du personnel par diffusion pour la préparation du matériel.

Mise en place des aussières lovées en plets sur le pont, des défenses des bosses et des lance-amarres.

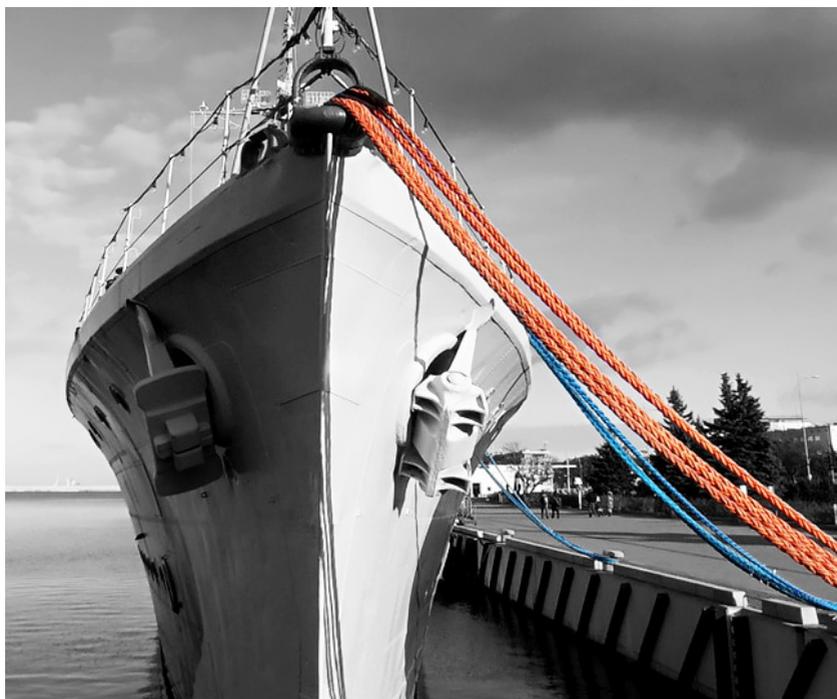
Engager les œils des aussières par les chaumards et faire retour par l'extérieur sur le pont.

Sécurité du personnel

Le port des gants de manutention et des chaussures de sécurité est obligatoire.

On travaille main sur main, les mains doivent être éloignées de plus d'un mètre des appareils.

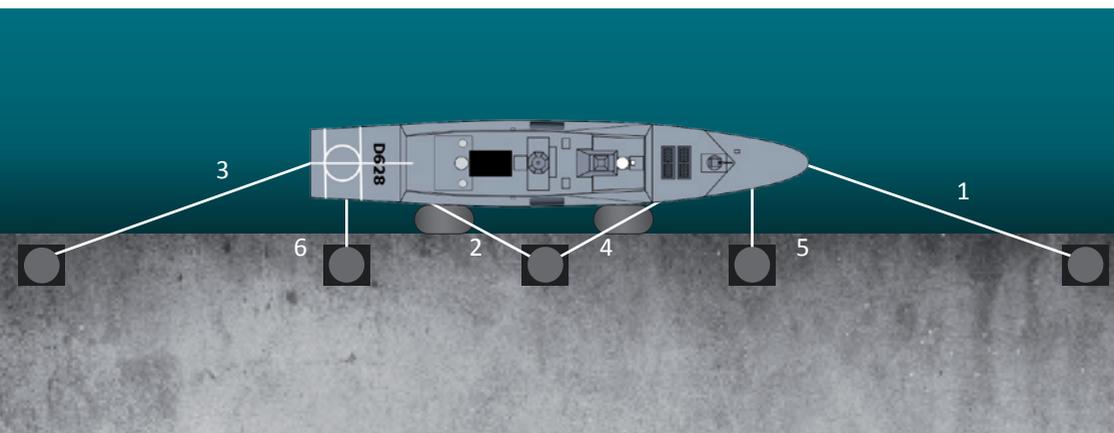
On ne chevauche pas les aussières. On fait attention aux aussières sous tension.



©marine nationale

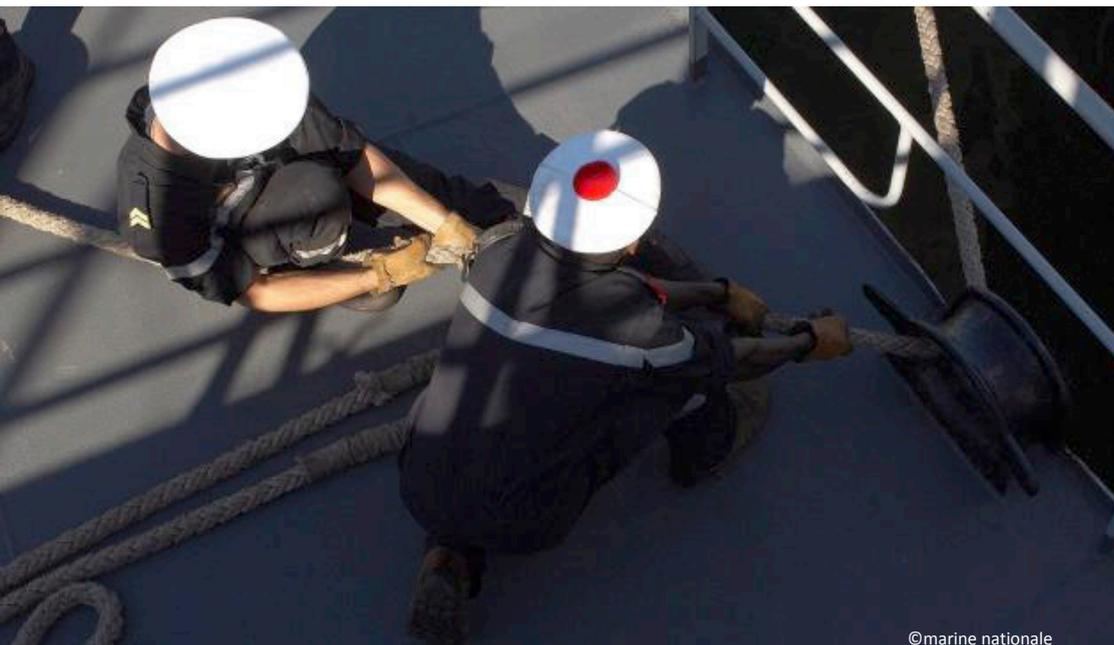
Nom et fonction des différentes aussières

La pointe avant (1) et la garde arrière (2) empêchent le bâtiment de culer.
La pointe arrière (3) et la garde avant (4) empêchent le bâtiment d'avancer.
Les traversiers (5 et 6) empêchent le bâtiment de s'écarter du quai.
En cas d'amarrage à couple, les aussières conservent leurs noms et leurs fonctions.



L'équipier de manoeuvre

Au poste de manoeuvre, l'équipier de manoeuvre est chargé de mettre en place les aussières et le matériel spécifique pour l'amarrage du bâtiment.



©marine nationale

Les défenses et appareils fixes d'amarrage

Les défenses

Elles ont pour rôle d'amortir les chocs du bâtiment contre le quai ou un autre bâtiment placé à couple. Elles peuvent avoir différentes formes parmi lesquelles des pneus usagés, des pneumatiques cylindriques, sphériques...



Les appareils fixes de pont

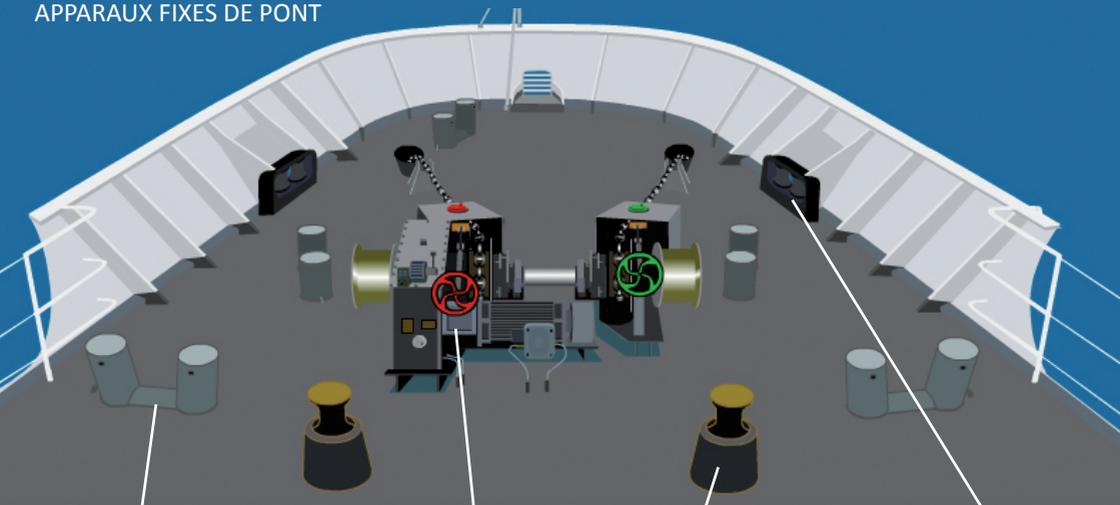
Ils sont utilisés pour l'amarrage du bâtiment et lors des manoeuvres :

- ⚓ Les chaumards sont des pièces de guidage pour les amarres qui ont différentes formes (ouvert, ou à rouleaux) et qui peuvent être axiaux ou latéraux ;
- ⚓ Les bittes permettent de tourner les manoeuvres ;
- ⚓ le treuil (guindeau ou cabestan) sert à reprendre mécaniquement le mou d'une aussière (virer) ou à donner du mou mécaniquement (dévirer) ;
- ⚓ Les rouleaux de renvoi permettent de guider une aussière provenant d'un chaumard dans l'axe de la poupe du guindeau ou de la cloche du cabestan. Ils évitent le portage d'une aussière sur une partie fixe.

Les appareils de quai

- ⚓ Sur le quai, les aussières sont capelées sur des bollards.

APPAREUX FIXES DE PONT



bitte double



guindeau



rouleau de renvoi



chaumard à rouleaux



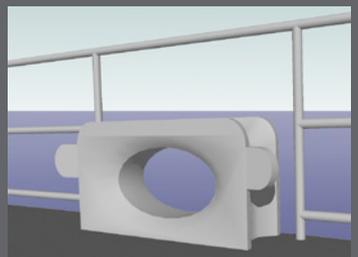
Exemple de plage avant



Sécurisation d'une chaîne de mouillage



Bitte croisillon



Chaumard à oreilles

Le mouillage

Mouiller : c'est immobiliser un bâtiment auprès de la côte à l'aide d'une ligne de mouillage, constituée d'une chaîne et d'une ancre crochée au fond. Chaque bâtiment possède une ou plusieurs ancres et leurs chaînes.

Le mouillage côtier

Un bâtiment de guerre utilise souvent le mouillage sur ancre soit pour faire escale dans un port n'offrant pas de possibilité d'amarrage à quai, soit pour se mettre à l'abri ou au repos le long d'une côte, entre deux missions.

La prise de coffre

Seule la chaîne est employée, l'ancre est démaillée et reste à bord. Cette manoeuvre nécessite la mise à l'eau d'une embarcation.



Navigation - la passerelle

La navigation est l'art de diriger, de piloter un navire en toute sécurité. A bord d'un bâtiment, les responsables de l'exécution de cette tâche se trouvent à la passerelle. Pour définir la passerelle, on évoque la barre, l'action de gouverner, la veille optique, la

détection et la signalisation de tout mobile flottant ou aérien, du balisage, des feux des navires, l'utilisation de la carte marine et des documents nautiques pour tracer la route du bâtiment et le positionnement du navire.

Notions de navigation

Tout navire est équipé des appareils nécessaires pour gouverner, c'est à dire pour suivre une direction donnée et pour connaître sa position (faire le point). Pour déterminer sa route et pour faire un point, le marin emploie des instruments qui sont :

- ⚓ le compas (magnétique ou gyroscopique) ;
- ⚓ le sextant pour la mesure des angles verticaux, (étoiles, soleil) ;
- ⚓ le radar de navigation ;
- ⚓ les appareils de navigation radioélectrique (GPS, syledis...) ;
- ⚓ le loch (calcul de la vitesse).



©marine nationale

Les documents nautiques

La carte marine est la représentation plane d'une partie du globe terrestre. Elle permet au marin de tracer sa route et d'y porter les positions successives du bâtiment.

Outre la carte marine, le navigateur utilise de nombreux documents nautiques, entre autres :

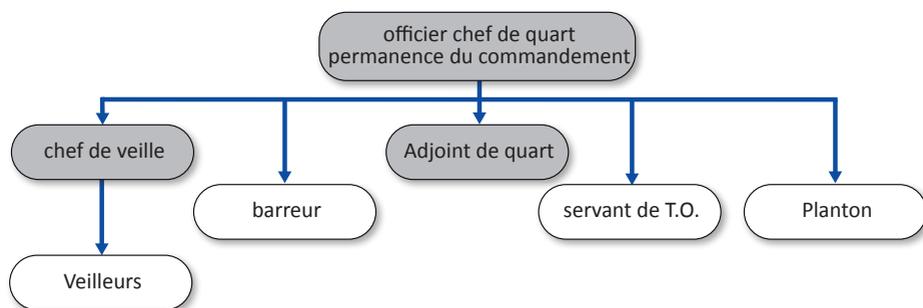
- ⚓ le livre des feux ;
- ⚓ les instructions nautiques ;
- ⚓ l'annuaire des marées .

Tous ces documents se trouvent à la passerelle à la disposition de l'officier chef du quart et de ses adjoints.



©marine nationale

L'organisation passerelle à la mer



L'officier chef du quart (OCDQ), officier ou officier marinier BS NAVIT est le représentant du commandant et a autorité sur l'ensemble des chaînes fonctionnelles. Il assure la conduite et la sécurité nautique.

Adjoint de quart assiste l'OCDQ dans ses fonctions.

Le barreur ou homme de barre s'assure que le navire suive le cap ordonné par l'OCDQ.

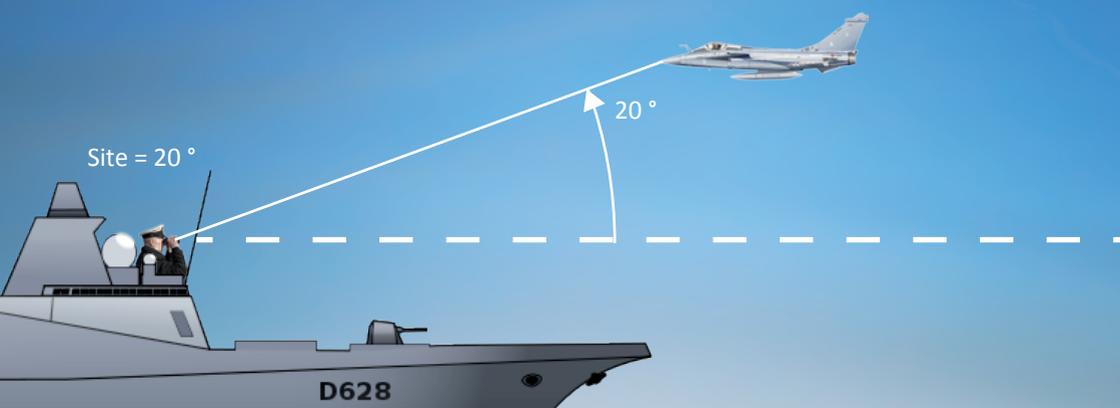
Le servant de T.O. transmet au PC machine les allures ordonnées par l'OCDQ. Comme le barreur, il répète les ordres reçus, les exécute et en rend compte.

Le planton, généralement de quart au bureau de service intérieur permet de faire circuler une information quand l'usage de la diffusion générale ou du téléphone est impossible.

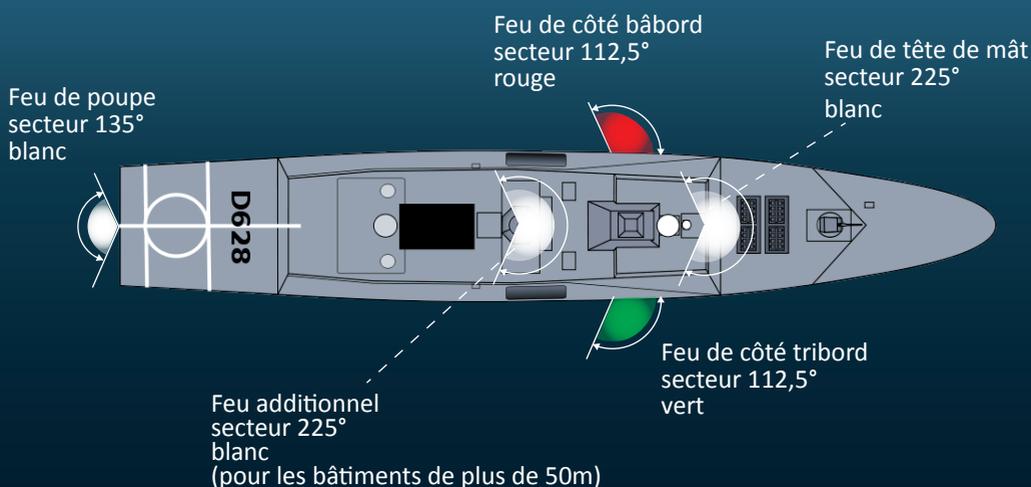
Le chef de veille dirige son équipe de veilleurs pour assurer la surveillance autour du navire sur la totalité du cercle et en permanence.



©marine nationale



Les feux de navigation courants



Le balisage

Sur les routes pour avertir les usagers des dangers et des interdits, il existe une signalisation constituée de panneaux de formes diverses et de couleurs vives. En mer, pour renseigner les marins une signalisation a été également mise en place le balisage.

Le balisage est constitué de marques fixes et flottantes, repérées la nuit par des feux en mer. Ce balisage a pour objectif d'avertir les marins des dangers qui pourraient leur être invisibles car recouverts d'eau (rochers, épaves, etc. ...). Le sens conventionnel est de la haute mer vers un port, une rivière ...

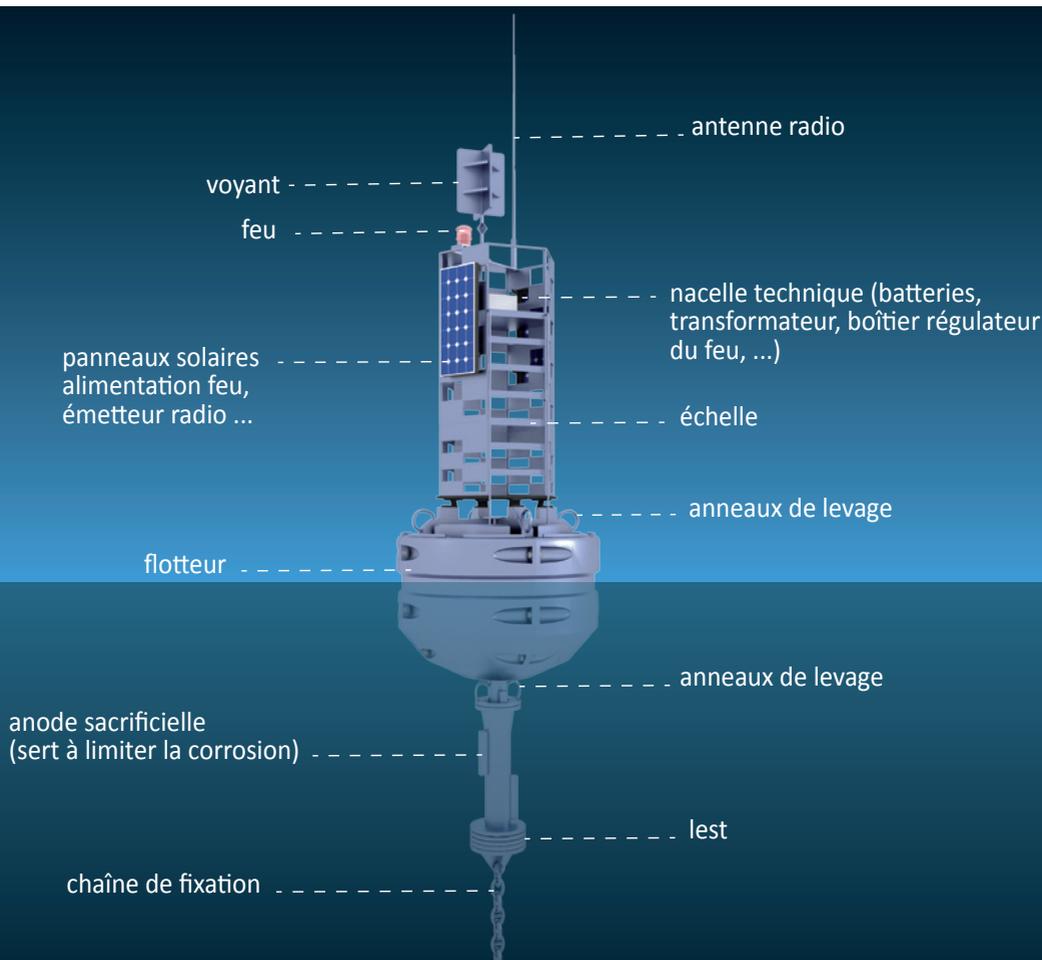
Les couleurs conventionnelles :

- ⚓ région A (partout dans le monde sauf région B), rouge à bâbord et vert à tribord ;
- ⚓ région B (Amérique, Japon, Corée et Philippines) les couleurs de balisage sont le rouge à tribord et le vert à bâbord ;

Pour la France, la convention de la région A s'applique.

Architecture d'une balise

Présentation d'une balise de type charpente modulaire



Les marques latérales



BAbord CYlindre ROUGE (BACYROUGE)

voyant cylindrique
Feu: rouge rythme quelconque



TRibord CONique VERT (TRICOVERT)

voyant conique
Feu: vert rythme quelconque

Les marques cardinales

cardinale nord
voyant deux cônes pointes en haut
feu: blanc scintillant continu



cardinale ouest
voyant deux cônes opposés par la pointe
feu: blanc 9 éclats



cardinale est
voyant deux cônes opposés par la base
feu: blanc 3 éclats



cardinale sud
voyant deux cônes pointes en bas
feu: blanc 6 éclats + 1 éclat long

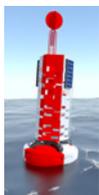


La marque de danger isolé

voyant deux boules noires
feu: blanc 2 éclats



La marque d'eaux saines



- voyant une boule rouge
feu: blanc
- isophasé
ou
- à occultations
ou
- un éclat long toutes les 10 secondes
ou
- un éclat court suivi d'un éclat long

Les marques de dangers nouveaux

marque cardinale ou latérale doublée



bouée d'épave nouvelle



- voyant croix droite
feu: éclats alternatifs bleus et jaunes

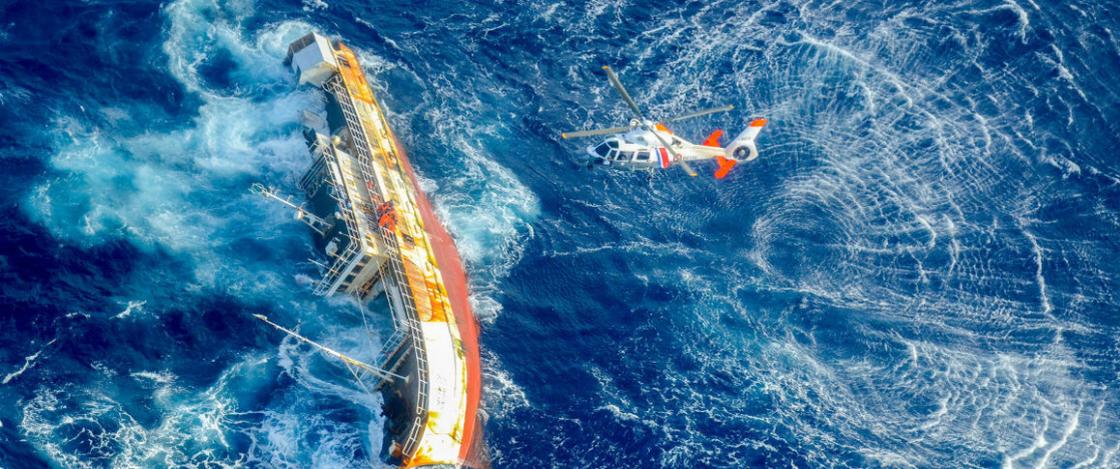
Les marques spéciales



- voyant croix de Saint André
feu: jaune rythme quelconque

Le balisage des plages





©marine nationale / Stéphane Dugast

Le sauvetage et la survie

La mer est un milieu hostile. La survie en mer est très difficile et rapidement impossible en dehors du cocon protecteur que constitue un navire. Le marin échappe malheureusement à cette protection lorsqu'il est contraint d'abandonner son bâtiment ou encore s'il tombe à la mer. Il est donc très important pour tout membre d'équipage de savoir

comment réagir et d'être capable d'utiliser efficacement des moyens de sauvetage adaptés. Chaque bâtiment dispose à son bord, des moyens de sauvetage nécessaires pour, dans ces deux situations d'urgence d'abandon du navire et d'homme à la mer, aider le personnel à survivre en mer dans l'attente des secours.

Le poste d'évacuation

Les conséquences graves d'avaries de combat, d'un abordage (fortune de mer) ou d'un sinistre (explosion, incendie, voie d'eau, etc.) peuvent entraîner l'abandon du navire par l'équipage.

Une telle situation extrême se traduit à bord par le «poste d'évacuation».

Lorsqu'il embarque chaque membre de l'équipage ou passager reçoit son rôle d'évacuation (fiche d'embarquement) qui fixe le point de rassemblement où il devra se rendre en cas d'abandon du navire, ainsi que l'emplacement et le numéro du radeau de sauvetage dans lequel il devra embarquer.

Dès le rappel au poste d'évacuation, ordonné par le CDT, l'équipage applique avec rigueur et discipline les procédures relatives :

- ⚓ au rassemblement et à l'équipement ;
- ⚓ à la mise en oeuvre des moyens de sauvetage ;
- ⚓ à l'abandon du navire.

Rassemblement et équipement

Dès le rappel au poste d'évacuation, se rendre calmement avec sa brassière à son lieu de rassemblement pour l'appel du personnel ;

La brassière individuelle d'évacuation est exclusivement employée lors des postes d'évacuation.

Ces brassières à percussions manuelles sont attribuées à chaque membre de l'équipage lors de son embarquement à bord du bâtiment et restituées au débarquement. Un ensemble de détresse et de signalisation, composé d'un sac en plastique étanche transparent dans lequel se trouvent six fusées et un lanceur est délivré en même temps que la brassière. Cet ensemble doit être amarré à la brassière.

Se vêtir chaudement, même dans les contrées chaudes, car la déperdition de chaleur dans l'eau est très importante.

Penser également aux casquettes pour se protéger des insulations ;

Boire de l'eau avant d'évacuer afin d'économiser les réserves du radeau, les boissons alcoolisées sont à proscrire ;

Emporter tout ce qui peut être utile par la suite (couteau non pointu, lampes, lunettes de soleil, couvertures, nourriture et bouteilles d'eau) ;

Capeler les brassières non gonflée sans trop serrer les sangles.

Température de l'eau	perte de connaissance après	mort après
0°	15 minutes	15 à 17 minutes
10°	30 à 60 minutes	1 à 2 heures
15°	2 à 4 heures	6 à 8 heures
21°	5 à 8 heures	moins de 24 heures
26,5°	10 à 20 heures	2 à 3 jours



©marine nationale

Mise en oeuvre des moyens de sauvetage et abandon du navire

Quand : Attendre l'ordre d'évacuer avant d'abandonner le navire.

Comment : Rallier et larguer les radeaux uniquement sur ordre.

La localisation des radeaux à bord :

Les radeaux sont disposés de part et d'autre des superstructures. Ils sont numérotés en ordre croissant de l'avant vers l'arrière du bâtiment, les numéros pairs à bâbord et les numéros impairs à tribord.

Largage

Le conteneur peut être libéré de deux manières :

- ⚓ Manuellement après action sur le levier ou la goupille de l'hydrostat. Il peut être déclenché manuellement (l'urgence n'est pas immédiate) ;
- ⚓ Automatiquement après immersion (forte voie d'eau, naufrage rapide). Le déclenchement de l'hydrostat s'effectue grâce à la pression de l'eau à environ 3 mètres de profondeur.

Se mettre à l'eau

- ⚓ Utiliser pour cela les filets, échelles de pilote ou les cordages placés le long de la coque. Ne sauter que si cela est nécessaire. Ne jamais percuter sa brassière à bord, attendre d'être à l'eau ;
- ⚓ Ne pas sauter directement dans le radeau ;
- ⚓ Si le navire a de la gîte, sauter du côté de la gîte pour ne pas tomber sur la coque ;
- ⚓ Ne pas plonger la tête la première, vous pouvez heurter des débris. Sauter les pieds en premier, les jambes jointes ou croisées au niveau des chevilles, les bras croisés sur la poitrine en serrant votre brassière de sauvetage pour l'empêcher de remonter ou de vous blesser ;
- ⚓ percuter sa brassière si nécessaire ;
- ⚓ Rallier le radeau.

Dans le radeau, un guide du naufragé, différents matériels et accessoires sont mis à la disposition des naufragés pour accroître leurs chances de survie.

Réagir lorsqu'on observe un homme tomber à la mer

Durant les différentes activités ou manoeuvres qui se déroulent à bord d'un bâtiment, le risque de chute à la mer est important. Il est donc vital pour tout membre de l'équipage de prévenir au mieux ce risque et si cette situation se produit de savoir comment réagir rapidement et efficacement.

Un homme tombé à la mer est toujours un événement grave et sa survie dépend de la rapidité d'intervention.

L'observateur

Dès qu'il aperçoit une personne tomber dans l'eau, il doit très rapidement alerter et réagir:

- ⚓ Lancer une bouée couronne ;
- ⚓ Alerter par tous les moyens ;
- ⚓ Prévenir rapidement la passerelle ;
- ⚓ Garder autant que possible la vue sur l'homme.

Le bâtiment

Déclenche la procédure par diffusion et 4 coups de klaxon et 6 coups de sirène, manoeuvre en urgence et met à l'eau une embarcation avec plongeur.

L'homme tombé à la mer

Celui-ci, s'il est conscient, doit être acteur de son sauvetage et de sa survie en s'imposant quelques actions et attitudes :

- ⚓ Rester calme, garder son sang froid. On s'est aperçu ou on s'apercevra de sa disparition. Des hommes ont été repêchés plusieurs heures après leur chute à la mer ;
- ⚓ Rallier la bouée et s'amarrer (sécurité en cas de perte de connaissance) ;
- ⚓ Economiser ses forces ;
- ⚓ Garder ses vêtements, ils protègent du froid ;
- ⚓ Tourner le dos à la houle ;
- ⚓ Ne jamais abandonner le flotteur. Attendre que l'on vienne le récupérer, ne pas surestimer ses forces.



La bouée couronne



La bouée silzig



La bouée syresthomme et son marqueur nuit et le marqueur de jour Ikaros

©marine nationale

Prévenir les chutes à la mer

Dans les diverses manoeuvres où il y a risques de chute à la mer (embarcations, ravitaillement à la mer), le personnel porte systématiquement une brassière à flottabilité permanente et utilise des lignes de vie.

brassière type clop



LA PROTECTION

La protection des installations

Les menaces

Par leur nature même et par l'importance de leur rôle dans la Défense, les points sensibles en général et militaires en particulier représentent des cibles attractives pour toutes personnes hostiles aux intérêts français. Ces personnes peuvent agir en utilisant de multiples modes d'action et font peser sur les sites et installations militaires des menaces très variées.

Les menaces peuvent être très diverses selon leur origine, leur nature et les buts recherchés.

Les principales menaces à prendre en compte sont :

Espionnage

L'espionnage consiste à s'appropriier, pour son compte ou celui d'une tierce personne et en déjouant les mesures de sécurité, des renseignements classifiés d'ordre militaire, diplomatique, économique, technologique, scientifique, financier ou commercial.



Malveillance

Acte d'une personne faisant partie ou ayant fait partie du personnel, qui veut compromettre le bon fonctionnement de son service ou de son unité.

Détournements et vols

Menace qui s'applique à des matériels ou des biens utilisables à des fins subversives ou personnelles (armes, systèmes informatiques, etc.).

Manifestations hostiles et mouvements sociaux

Menace constituée par une foule importante, souvent manipulée et qui entrave le bon fonctionnement général.

Vandalisme

C'est la destruction gratuite et volontaire de matériels et d'installations.

Sabotage

C'est un acte insidieux, visant à mettre hors service une installation et/ou des équipements.

Compromission – prise d'otages

C'est l'obtention, par la contrainte physique ou psychologique, de l'asservissement ou du contrôle sur un individu.

Terrorisme

Le terrorisme est l'emploi de la violence et/ou du chantage pour atteindre un but politique, religieux, idéologique, financier en dehors de toute règle du droit international.

La protection

C'est l'ensemble des mesures destinées à faire face aux différentes menaces dans les domaines suivants :

-  la protection du personnel ;
-  la protection des installations ;
-  la protection des informations.

Elle est l'oeuvre et la responsabilité de chacun.

La protection est assurée par la combinaison de trois éléments complémentaires et indissociables :

Obstacle retardateur

Mur, clôture, issues surveillées, panneaux, éclairages...

Dispositif de protection

Électronique, patrouille...

Moyens d'intervention

Personnel fusiliers-marins, gendarmes...

Aucun obstacle n'est infranchissable mais, en retardant l'agresseur, il permet l'action de l'élément d'intervention, alerté et guidé par le dispositif de détection.

La détection doit être reliée à un poste Centre Opérationnel de Protection (COP) (téléphone, radio, sirène...).

Le terrain militaire

Son accès sans autorisation ou de manière frauduleuse constitue une contravention ou un délit. La loi n'oblige pas à la pose d'une clôture mais la mise en place de panneaux précisant la qualité militaire du terrain concerné et l'interdiction d'y pénétrer.

En cas de pénétration frauduleuse, le personnel de garde a le droit d'appréhender l'intrus par la force afin de le remettre à un officier de police judiciaire. L'usage des armes ne se fait qu'en cas de légitime défense.

La légitime défense

Code pénal - articles 122 - 4, 122 - 5, 122 - 7

Deux conditions sont requises pour constituer l'état de légitime défense :

Un acte d'agression qui doit être :

- ⚓ dirigé contre soi ou autrui ;
- ⚓ actuel (danger imminent) ;
- ⚓ injuste (non fondé).

Un acte de défense qui doit être :

- ⚓ nécessaire (aucun autre moyen de se soustraire au danger) ;
- ⚓ simultané (réaction immédiate) ;
- ⚓ mesuré (c'est à dire proportionné à la gravité de l'agression).

Les zones militaires de droit commun ou de régime normal

Zone militaire non close - ZMNC

Aucune limite de zone n'est matérialisée (pas de clôture...), seul existe un panneau signalant l'appartenance au domaine militaire.

L'intrusion n'est passible que d'une contravention.

L'intrus ne peut être appréhendé que par la police ou la gendarmerie. Cependant, en cas de flagrant délit (vol, agression...), les militaires peuvent intervenir pour appréhender les individus qu'ils doivent remettre sans délai à un Officier de Police Judiciaire (OPJ).

L'usage des armes n'est autorisé que dans le seul cadre juridique de la légitime défense.

Zone militaire close - ZMC

La zone est délimitée par une clôture et matérialisée par un panneau spécifique. L'intrusion constitue un délit. L'intrus peut être appréhendé par des militaires pour être remis dans les plus brefs délais à un Officier de Police Judiciaire. L'usage des armes n'est autorisé que dans le seul cadre juridique de la légitime défense.



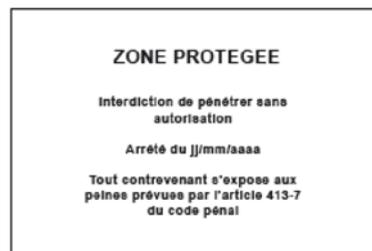
La zone protégée - ZP

La zone protégée est une emprise ou un local clos, abritant des matériels sensibles ou des informations et supports touchant au secret de la défense nationale, où la libre circulation est interdite et l'accès soumis à autorisation.

Les limites sont connues et ne peuvent être franchies par inadvertance.

La pénétration sans autorisation dans une zone protégée constitue un délit qui peut être puni par une peine de prison et une amende.

En cas de pénétration frauduleuse, le personnel de garde appréhende l'intrus par la force si nécessaire (action proportionnée) et le présente à un officier de police judiciaire. L'usage des armes n'est autorisé que dans le seul cadre juridique de la légitime défense.



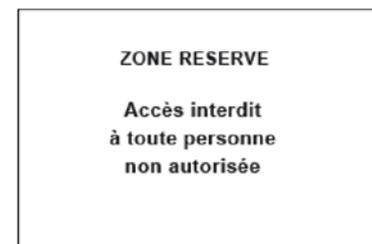
La zone réservée - ZR

Une zone réservée est créée obligatoirement au sein d'une zone protégée.

Son but est d'y détenir et d'y traiter des informations Secret Défense et supérieures. Le contrôle y est permanent et les autorisations d'accès sont très limitées. La pénétration sans autorisation dans une zone réservée constitue un délit qui peut être puni par une peine de prison et une amende.

En cas de pénétration frauduleuse, le personnel de garde appréhende l'intrus par la force si nécessaire (action proportionnée) et le présente à un officier de police judiciaire.

L'usage des armes n'est autorisé que dans le seul cadre juridique de la légitime défense.



La zone de défense hautement sensible (ZDHS)

Les ZDHS sont des zones dans lesquelles les forces armées détiennent des biens dont la perte ou la destruction serait susceptible de causer de très graves dommages à la population ou mettrait en cause les intérêts vitaux de la défense nationale.

La pénétration sans autorisation dans une ZDHS constitue un délit qui peut être puni par une peine de prison et une amende.

Ces zones sont exclusivement surveillées par du personnel spécialisé (fusiliers marins).

Dans le cas d'une intrusion ou d'une tentative d'intrusion, hormis les cas de légitime défense, le militaire chargé de la protection doit procéder à des sommations, avant de faire usage de son arme ou de faire intervenir son chien.



Le dispositif antiterroriste

La menace terroriste n'a jamais été aussi forte. Elle a aussi profondément changé de nature. La France a adapté ses moyens d'action à ce nouveau contexte.

Protéger la population - le plan Vigipirate

(ce sujet est développé dans le chapitre «Marin et défense»)

Les plans «PIRATE»

Le plan VIGIPIRATE est complété par deux familles de plans d'interventions « PIRATE » :

En cas d'attaque terroriste utilisant un moyen d'agression spécifique:

- ⚓ Pirate NRBC contre la lutte utilisant des produits NRBC ;
- ⚓ Piranet pour une attaque sur les systèmes d'information.

En cas d'attaque terroriste se déroulant dans un «milieu» particulier

- ⚓ Piratair-Intrusair contre le terrorisme aérien (détournement, prise d'otages et utilisation d'aéronef comme vecteur ou arme par destination) ;
- ⚓ Pirate-Mer contre le terrorisme et la piraterie maritime, et plus généralement contre tout acte de malveillance en mer pouvant être associé à une prise d'otages ;
- ⚓ Pirate-Ext en cas de menace ou d'attaque contre des ressortissants ou des intérêts français hors du territoire national ;
- ⚓ Metropirate en cas d'attaque dans les transports collectifs ferrés souterrains.

Les niveaux de protection

Niveau EMT (état de la menace terroriste) Dispositif interarmées Valide pour les navires en mer ou en escales Décision du commandement interarmées	
NORMAL	Activité terroriste non prévisible
ALPHA	Activité terroriste possible
BRAVO	Activité terroriste probable
CHARLIE	Activité terroriste imminente
DELTA	Activité terroriste en cours à proximité

Les régimes d'armes

CADRE D'EMPLOI POSSIBLE	Régime d'armes	Situation initiale des chargeurs (munitions)*	État initial de l'arme	
Honneurs, défilés, instruction	JAUNE	Pas de chargeurs		
RÉGIME D'ARMES INITIAUX	Factionnaire	BLEU	Chargeurs en sachet et porte-chargeur	Non approvisionnée
	Patrouille, élément d'intervention	VERT	Chargeurs en porte-chargeur	Non approvisionnée
	Intervention	ROUGE	Chargeur sur l'arme	Approvisionnée non armée
Dispositions de combat	ÉCARLATE	Chargeur sur l'arme	Approvisionnée armée	

* les munitions sont toujours dans le chargeur.

Toutes ces postures de protection sont appliquées par tout le personnel. Néanmoins, en ce qui concerne la Marine, les grandes installations à terre sont protégées par des spécialistes (fusiliers marins, gendarmes maritimes).

L'organisation protection à bord

Le commandant en second (CSD)

Il est responsable en toutes circonstances devant le commandant de la protection de l'élément.

Il est le chef de l'organisation protection.

Le commandant adjoint équipage (COMAEQ)

C'est l'adjoint protection. Il est chargé de la formation et de l'entraînement du personnel constituant la brigade.

La garde de sûreté

Elle est chargée des tâches statiques de protection (faction). Composée du personnel de service sous les ordres de l'officier de garde, elle a pour missions : la faction à la coupée, le contrôle des entrées, la surveillance du plan d'eau et des abords du bâtiment.

La brigade de protection

Elle assure les tâches dynamiques de protection (intervention).

Son effectif est fonction de la taille du bâtiment.

Elle est généralement organisée en équipes de 6 hommes.

CHEF = Commandant en second

Missions dynamiques
sur ordre

Missions statiques
permanentes

Brigade de protection
Chef = Adjoint de protection
(COMAEQ)

Garde de sûreté
Chef = Officier de garde

Équipes à 6
- 1 chef d'équipe
- 1 adjoint d'équipe
- 4 opérateurs

Adjudant d'armes
Maître de permanence ou de quart
Gradés de coupée
Factionnaires

Le factionnaire

Malgré sa position hiérarchique, le factionnaire, de matelot à second maître, n'en reste pas moins le premier rempart humain de l'unité. Son supérieur direct, le gradé de coupée est lui placé sous les ordres de l'adjudant d'armes et a pour première responsabilité de s'assurer du bon comportement du factionnaire.

La faction

Le factionnaire peut, suivant son unité, effectuer sa faction :

⚓ au pied de la coupée pour un bâtiment à quai ou sur le pont;

⚓ à un poste de contrôle pour une base à terre.

Il peut être accompagné d'un gradé de coupée pour les unités embarquées ou d'un chef de poste pour les aubettes des unités à terre.

Missions du factionnaire et du gradé de coupée

L'emplacement géographique du factionnaire et du gradé de coupée est stratégique, la connaissance et l'exploitation de cet emplacement lui permettent d'assurer l'ensemble de ses missions.

Dissuader :

⚓ par sa présence (ne quitte jamais son poste),

⚓ par une attitude professionnelle (se tenir droit, ne pas fumer, ne pas manger, ne pas se laisser distraire...),

⚓ par un comportement déterminé (ne pas avoir l'air de subir son quart) et une tenue irréprochable.

Contrôler, filtrer

- ⚓ par sa position, le factionnaire accueille le personnel du bord ainsi que les visiteurs occasionnels, il doit donc adapter son comportement en fonction de l'attitude des personnes se présentant à lui ;
- ⚓ identifier les personnes s'approchant de la zone d'accès ou désirant y entrer en vérifiant badge, pièce d'identité ou document officiel ;
- ⚓ vérifier les laisser-passer des véhicules entrant et sortant pour les bases à terre ;
- ⚓ contrôler les colis, bagages et matériels des personnes autorisées à monter à bord mais surtout ne pas accepter de colis ou de courrier sans la présence du destinataire à vos côtés.

Surveiller

- ⚓ prêter attention à l'environnement immédiat et lointain par la vue, l'ouïe et éventuellement l'odorat (fuite de gazole, TR5) ;
- ⚓ vérifier suivant la météo l'état d'amarrage du bâtiment.;
- ⚓ s'assurer que la zone de faction est propre (papier, mégots...).

Interdire

L'accès à toute personne ayant des intentions qui pourraient nuire à l'intégrité et aux capacités opérationnelles de l'unité.

Alerter, rendre compte

- ⚓ alerter en cas de tentative d'intrusion ou de tout problème relatif à l'intégrité de l'unité ;
- ⚓ rendre compte de toute anomalie, de mouvement de personnel (commandant), montant à bord ou quittant le bord.

Les consignes

Durant toute sa faction, le factionnaire a de nombreuses obligations, ces tâches sont appelées consignes. Le gradé de coupée étant responsable du factionnaire et devant montrer l'exemple, ces consignes seront identiques.

On distingue deux types de consignes :

Les consignes générales

Ce sont les consignes qui sont applicables à tous les postes de faction. Elles doivent être connues et appliquées par tous pour mener à bien les différentes missions.

Le factionnaire doit toujours :

- ⚓ être attentif pendant les contrôles ;
- ⚓ être vigilant en cas de mouvements de personnel ou de véhicule ;
- ⚓ être ferme mais poli ;
- ⚓ adopter un attitude et une tenue irréprochable.

Le factionnaire ne doit pas :

- ⚓ quitter son poste sans être relevé ;
- ⚓ s'éloigner de son poste (de plus de 30 pas) ;
- ⚓ fumer, boire, chanter, écouter de la musique ;
- ⚓ lire, se laisser distraire par des tâches annexes ;
- ⚓ s'asseoir, dormir.

Les consignes particulières

Ces consignes seront adaptées au poste de faction mais aussi en fonction des activités journalières de l'unité ainsi que de l'état de menace terroriste (EMT).

Elles sont la plupart du temps écrites (documents officiels, ordres, communication ou feuille de service) mais aussi verbales.

Il peut exister des consignes particulières permanentes ou ponctuelles.

Exemples de consignes particulières permanentes :

- ⚓ telle personne est autorisée ou non à pénétrer à tel endroit ;
- ⚓ surveiller les aussières.

Exemple de consigne particulière ponctuelle :

- ⚓ livraison d'un colis par la société X pour le PM Y du bureau militaire.

La grille de quart et la passation de suite

Le factionnaire et le gradé de coupée font partie de la garde de sûreté et par conséquent de la fraction de service.

Ce service, d'une durée de 24 heures, est effectué par 3 binômes gradé coupée-factionnaire, soit 8 heures de faction par binôme (moyenne).

Le temps de travail, les 8 heures sont réparties équitablement (sur l'ensemble des gardes) sur toute la journée suivant une grille appelée grille de quart.

Ces durées de travail sont appelées quarts.

Dans le cas du factionnaire, les expressions « faire du quart » ou « être de quart » correspondent donc à leur période de travail à la coupée ou à l'aubette.

A la fin de son quart, le moment où le binôme gradé de coupée - factionnaire est remplacé par le suivant est appelé la relève.

Au cours de la relève, le factionnaire prenant le quart doit :

- ⚓ vérifier qu'il dispose de la totalité du matériel ;
- ⚓ s'assurer du bon fonctionnement des transmissions avec des essais ;
- ⚓ prendre en compte de manière écrite les consignes particulières données par le factionnaire quittant ;
- ⚓ savoir si le commandant est ou n'est pas à bord.

Le factionnaire quittant doit :

- ⚓ transmettre les consignes ;
- ⚓ renseigner de tout acte suspect ou pouvant créer une anomalie.

Le gradé de coupée prenant effectue les même vérifications et s'assure de la relève réglementaire du factionnaire.

Les moyens d'alerte

Le factionnaire doit pouvoir alerter ou rendre compte en permanence, il a pour cela à sa disposition différents moyens :

- ⚓ la voix (le factionnaire sera généralement supervisé, dans ses fonctions, par un gradé de coupée à proximité qui pourra transmettre une alerte orale) ;
- ⚓ le sifflet ;
- ⚓ le téléphone ;
- ⚓ l'interphone ;
- ⚓ un moyen de transmission radio (TRPP44 ou OPERA) ;
- ⚓ l'alarme coup de poing.

Le gradé de coupée a les même moyens.

Il dispose en plus d'une diffusion générale qui lui permet de faire des communications dans tout le bord ou uniquement dans des zones pré-définies du bâtiment.

Grille de quart

	quart 08h00 12h00	quart 12h00 15h00	quart 15h00 18h00	quart 18h00 20h00	quart 20h00 24h00	quart 00h00 04h00	quart 04h00 08h00
gradé 1	de quart	déjeune à 12h00 poste d'entretien	poste d'entretien jusqu'au dégagé Dîner 17h00	de quart	A/o OG	A/o OG	de quart
gradé 2	poste d'entretien déjeune au rationnaire	de quart	poste d'entretien jusqu'au dégagé	A/o OG Dîner à 19h00	de quart	A/o OG	08h00 cérémonie des couleurs
gradé 3	poste d'entretien déjeune au rationnaire	poste d'entretien	de quart	A/o OG Dîner à 19h00	A/o OG	de quart	08h00 cérémonie des couleurs

A/o OG : aux ordres de l'officier de garde

Documentation et moyens d'identification

Plusieurs documents sont à disposition du factionnaire et du gradé de coupée afin :

- ⚓ de contrôler les accès à bord ;
- ⚓ d'appliquer les consignes particulières ;
- ⚓ de savoir en permanence qui est à bord.

Pour cela il dispose de :

- ⚓ un cahier de quart (sur lequel seront notés les événements particuliers tel que les mouvements du commandant...);
- ⚓ un cahier de consignes ;
- ⚓ un renard (trombinoscope permettant de vérifier la présence ou non des officiers, OMS et OM à bord).

La tenue de ces documents doit être soignée, lisible, faite au stylo noir, et rigoureuse car ils pourront servir de justificatifs en cas de problèmes.

Pour optimiser l'efficacité des interventions, des fiches de réactions ont été établies et mises à la disposition de la garde de sûreté:

- ⚓ alarme intrus ;
- ⚓ alarme mouvement de foule ;
- ⚓ alarme NEDEX (alerte à la bombe) ;
- ⚓ découverte d'un colis suspect ;
- ⚓ compte rendu d'appel téléphonique.

Pour un type d'alarme, la fiche de réaction mentionne de façon détaillée et complète, tous les intervenants et toutes les actions adaptées qu'ils doivent mener en respectant une chronologie précise.

L'armement

Le factionnaire et le gradé de coupée disposent de plusieurs moyens leur permettant de dissuader mais aussi de se défendre et d'interdire l'accès au bâtiment si la situation les y contraint (légitime défense) :

- ⚓ bâton de défense ;
- ⚓ incapacitant (bombe lacrymogène) : sous forme de gel, non mortel mais pouvant occasionner des blessures oculaires, pulmonaires ou cardiaques.

Selon l'état de menace terroriste ou sur ordre du commandant, le factionnaire peut être armé d'un FAP ou d'un FAMAS.

Le gradé de coupée dispose d'un pistolet semi-automatique type HK USP et de deux chargeurs de 8 cartouches.

Le rôle du marin en protection

Tous les bâtiments de guerre, les bases à terre et les formations de la Marine à terre (commandos, compagnies de fusiliers marins, etc) sont dotés d'armes légères. Ces armes servent à équiper le personnel participant à la protection et à la surveillance des unités, ainsi que les formations légères, mises sur pied pour des missions occasionnelles de combat ou défense à terre ou en mer.

Opérations de préparation et de vérification

Les règles élémentaires de sécurité

Quelque soit l'armement, un tireur doit respecter les 4 règles élémentaires de sécurité:

Règle n°1

Une arme doit toujours être considérée comme chargée ;

Règle n°2

Ne jamais pointer ou laisser pointer le canon d'une arme sur quelque chose que l'on ne veut pas détruire ;

Règle n°3

Garder l'index hors de la détente tant que les organes de visée ne sont pas sur l'objectif ;

Règle n° 4

Être sûr de son objectif et de son environnement (afin d'éviter les dommages collatéraux). Les opérations de vérifications, propres à chaque armes, sont à effectuer dès la perception à l'armurerie par les tireurs. Elles sont détaillées plus loin pour chacune d'entre elles.

Le contrôle personnel de sécurité (CPS)

Ce contrôle s'effectue à la perception de l'arme, lors d'un incident de tir et à la fin d'une séance d'entraînement.

La procédure est la suivante :

-  placer l'arme face à une direction non dangereuse ;
-  vérifier que la sûreté est à poste ;
-  enlever le chargeur si l'arme est approvisionné et vérifier qu'il est vide ;
-  tirer le levier d'armement (ou la culasse) de 2 cm vers l'arrière et vérifier qu'il n'y a pas de cartouche dans la chambre ;
-  relâcher le levier d'armement.

Le cas échéant, effectuer les opérations de sécurité :

- ⚓ placer l'arme face à une direction non dangereuse ;
- ⚓ vérifier que la sûreté est à poste ;
- ⚓ enlever le chargeur;
- ⚓ reculer le levier d'armement (ou la culasse) et vérifier la chambre;
- ⚓ désarmer;
- ⚓ remettre la sûreté.

Ethique du porteur d'armes

Article n°3 du code du marin

« Conscient de la force dont il est dépositaire, il obéit aux ordres, dans le respect des lois, de l'éthique et des conventions internationales. »

Le militaire est un citoyen au service de son pays ; ses devoirs et ses droits sont d'abord ceux du citoyen et de tout serviteur de l'Etat. De surcroît, sa spécificité réside dans le fait de se trouver détenteur, au nom de la nation dont il tient sa légitimité, de la responsabilité, directe ou indirecte, d'infliger la destruction et la mort, au risque de sa vie, dans le respect des lois de la République, du droit international et des usages de la guerre, et ce, en tous temps et en tous lieux.

Respectueux des lois et règlements en vigueur, le Militaire (porteur d'une arme) se sent responsable de sa sécurité et de celle de son entourage (personnes se trouvant autour de lui) et met tout en œuvre afin de mener à bien cette tâche (application des 4 règles de sécurité, attitudes etc.). Il est conscient qu'il dispose à cet effet d'un moyen (une arme) qui peut ôter la vie. C'est pourquoi il doit faire preuve de discernement, d'anticipation et de maîtrise de soi, afin d'utiliser judicieusement son arme.

Le respect de la vie

La prise de décision de l'ouverture du feu est un acte réfléchi mais souvent pris dans une situation confuse et qui ne ressemble souvent pas à ce que l'on avait imaginé. Dans tous les cas, il faut identifier la menace (temps 1 de la chronologie du tir) avant d'ouvrir le feu. Le respect de la vie, couplé au respect de règle d'ouverture du feu (à minima la légitime défense), permet d'utiliser judicieusement son arme : sommations réglementaires puis ouverture du feu si nécessaire. Le militaire est également conscient que c'est de son devoir de porter assistance à son adversaire blessé (cf. droit des conflits armés).

L'Instruction Sur le Tir de Combat (ISTC)

Le but de l'ISTC est de rendre le tireur sûr, habile et adroit. Ainsi, tout militaire doit :

- ⚓ être apte à vivre avec son arme en toute sécurité (sûr) ;
- ⚓ être en mesure de mettre en œuvre son arme en toute circonstance (habile) ;
- ⚓ être capable de ne pas tirer, ou de ne tirer que si la situation le nécessite, mais en atteignant systématiquement son objectif (adroit).

Le F.A.M.A.S. G2

Le FAMAS modèle G2 (Fusil d'Assaut de la Manufacture d'Armes de Saint-Etienne) est une arme individuelle d'épaule automatique à tir mixte : tir de cartouches de calibre 5.56 mm, tir de grenades antipersonnel (A.P.) et anti-char (A.C.).

Le sélecteur de tir

Situé sur le corps de fusil, devant la détente, le levier sélecteur de tir possède 3 positions :

- ⚓ position «S» : l'arme est à la sûreté ;
- ⚓ position «F» : l'arme peut tirer par rafale ;
- ⚓ position «1» : l'arme peut tirer au coup par coup.

Le limiteur de rafale

Situé sur le boîtier de mécanisme, le limiteur de rafale possède deux positions :

- ⚓ 0 position neutre - tir non limité (rafale libre) ;
- ⚓ 3 position pour rafale de 3 cartouches.

Pour mettre en service le limiteur de rafale il faut placer le levier sélecteur de tir sur la position F (rafale).



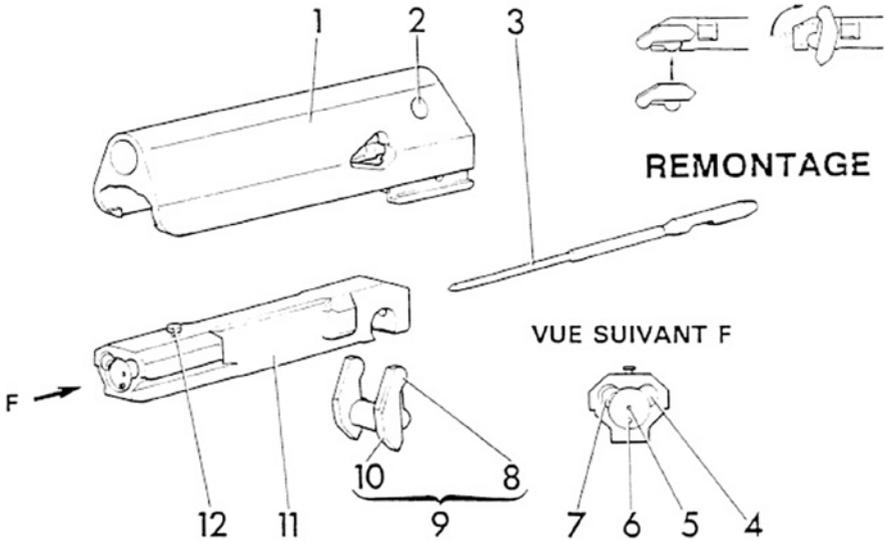
Calibre : 5,56 mm x 45 mm Nato
Masse de l'arme nue: 3,750 kg
Cadence de tir (pratique) : 100 coups minutes
Portée maximale: 2 500 m
Portée pratique: 300 m
Hausse de combat: 300 m
Contenance des magasins: 30 cartouches
Pouvoir de perforation: casques jusqu'à 300m



L'Ensemble mobile

L'ensemble mobile se compose :

- ⚓ d'une masse additionnelle avec sa goupille d'assemblage imperdable ,
- ⚓ d'une culasse avec une tête amovible, qui porte l'extracteur, l'éjecteur et l'obturateur, maintenus en place par le doigt de maintien ,
- ⚓ d'un levier amplificateur d'inertie ,
- ⚓ d'un percuteur.



- 1 - Masse additionnelle
- 2 - Logement de la goupille d'assemblage
- 3 - Percuteur
- 4 - Obturateur
- 5 - Canal du percuteur
- 6 - Ejecteur

- 7 - Bras extracteur
- 8 - Bras inférieur
- 9 - Levier amplificateur d'inertie
- 10 - Bras supérieur
- 11 - Culasse
- 12 - Doigt de maintien

La pièce de sécurité

Sûreté

mécanisme mis en place par le tireur.

Sécurité

mécanisme propre à l'arme, dont la mise en fonction est indépendante du tireur. Pour le FAMAS G2 la pièce de sécurité aussi appelée pièce de démilitarisation est le boîtier de mécanismes.

Les opérations de vérification dès la perception de l'arme

Le tireur effectue dans une direction non dangereuse les opérations de vérification :

- ⚓ vérifier que le sélecteur de tir est en position « sûreté » ;
- ⚓ vérifier l'état général de l'arme (fissure, corrosion avancée, appuie joue, dispositif de tir à blanc, limiteur sur O) ;
- ⚓ le cas échéant, retirer le chargeur ;
- ⚓ reculer le levier d'armement vers l'arrière et le maintenir ;
- ⚓ vérifier la chambre ;
- ⚓ vérifier le canon ;
- ⚓ vérifier l'extracteur et de l'éjecteur ;
- ⚓ relâcher le levier d'armement et s'assurer de la fermeture de la culasse.

Les opérations de sécurité à l'issue de la séance de tir

Le tireur maintient son arme dans une direction non dangereuse, jambes écartées, les pieds sur la même ligne. L'arme est mise à la sûreté (sélecteur de tir sur S). Il enlève le chargeur et amène le levier d'armement sur l'arrière en le maintenant avec l'index. Le tireur vérifie que la chambre est vide.

Il désarme :

- ⚓ met le levier sélecteur de tir sur F (coup par coup) ;
- ⚓ appuie sur la queue de détente et la maintient enfoncée ;
- ⚓ relâche le levier d'armement puis la queue de détente ;
- ⚓ met le levier sélecteur de tir sur S.

Le tireur peut alors déposer l'arme en direction de la cible et annoncer « n°X, tir terminé, sécurité vérifiée ».

Le fusil d'assault HK 416

Ce nouveau fusil remplace progressivement le FAMAS dans les unités des différentes armées. Comme son prédécesseur, il tire des munitions de calibre 5,56mm x 45 mm OTAN. Son chargeur 30 coups est compatible OTAN. Plus de droitier ou de gaucher car le fusil n'offrira qu'une seule configuration ; à la différence du FAMAS, le HK 416 dispose également d'une crosse réglable et de talons de crosse s'adaptant à la morphologie des tireurs.



Pistolet HK (Heckler & Koch) U.S.P.C. (Universal Selfloading Pistol Compact) 9mm x 19

La pièce de sécurité

Sûreté

l'arme est dotée d'un levier de désarmement/sûreté manuelle.

Sécurités

- ⚓ Sécurité de marteau (sécurité au désarmement) ;
- ⚓ Sécurité de percuteur (sécurité au choc) ;
- ⚓ Sécurité à la percussion prématurée (course de sécurité) ;
- ⚓ Sécurité au choc (chute).

La pièce de sécurité ou de démilitarisation est le canon.

Le tireur ne doit pas oublier d'effectuer les opérations de vérification et le CPS.

Les opérations de vérification

- ⚓ Vérifier l'état général de l'arme (fissures, corrosion, appuis joue...) ;
- ⚓ Vérifier la chambre et le canon ;
- ⚓ Tirer sur la culasse et la bloquer avec l'arrêt de culasse ;
- ⚓ Vérifier l'extracteur et l'éjecteur ;
- ⚓ Vérifier le blocage de la culasse avec un chargeur vide et l'enlever ;
- ⚓ Ramener la culasse sur l'avant ;
- ⚓ Tester la détente en position sûreté ;
- ⚓ Tester le levier de désarmement ;
- ⚓ Tester la simple et double action en appuyant sur la queue de détente ;
- ⚓ Désarmer en appuyant le levier de désarmement ;
- ⚓ Remettre la sûreté.

Les opérations de sécurité

- 1 - Arme en direction non dangereuse ;
- 2 - Vérifier que la sûreté est à poste ;
- 3 - Oter le chargeur, le vérifier ;
- 4 - Amener la culasse sur l'arrière et la bloquer à l'aide de l'arrêt de culasse ;
- 5 - Vérifier la chambre ;
- 6 - Relâcher la culasse sur l'avant en agissant sur l'arrêt de culasse ;
- 7 - Désarmer à l'aide du levier de désarmement ;
- 8 - Remettre la sûreté.

calibre: 9mm parabellum x 19
canon: rayé, chambre pour étui cylindrique
poids de l'arme: 720g à vide, 970g avec
capacité du chargeur: 13 cartouches
chargeur avec repères de capacité à l'arrière
Présentation centrale de la munition
Longueur totale: 194 mm
ligne de mire: 158 mm

Portée utile de combat: 25 m
Vitesse initiale: 355 m/s
Poids des départs: 50N en double action
20N en simple action
Appareil de pointage: cran de mire
rectangulaire souligné d'un insert blanc
Guidon fixe, rectangulaire sur la culasse
comportant un point circulaire en insert
blanc



SECURITE ET PREVENTION

La sécurité pourquoi ?

Maintien de la capacité opérationnelle des bâtiments

Le maintien de la capacité opérationnelle des bâtiments résulte de la capacité du bâtiment à remplir ses missions et de la capacité de survie de l'ensemble flotteur et équipage qui opèrent dans un contexte générateur de risques :

- ⚓ éloignement de la terre et de ses possibilités de secours ;
- ⚓ environnement marin hostile ;
- ⚓ risques industriels et domestiques ;
- ⚓ présence de matières dangereuses à bord ;
- ⚓ malveillance ;
- ⚓ situation de crise ou de combat.

Capacités militaires

Dispositions techniques prises à la conception et à la construction :

- ⚓ architecture ;
- ⚓ résistance de la structure aux agressions du milieu et aux agressions militaires ;
- ⚓ organisation et répartition des locaux ;
- ⚓ installations fixes ;
- ⚓ organisation des activités à bord permettant de prévenir et de prévoir les situations à risques, les accidents et les sinistres qui peuvent en découler.

Les capacités militaires permettent de résister efficacement aux agressions et aux sinistres que le bâtiment est susceptible de connaître. Il peut ainsi poursuivre la mission qui lui a été confiée.

Capacité de survie

L'organisation et les actions qui découlent des capacités militaires et de la capacité de survie des unités constituent ce que l'on nomme la sécurité.

Elle permet :

- ⚓ d'intervenir et de lutter efficacement contre les sinistres ;
- ⚓ de prendre en charge les blessés.

La sécurité à bord

La sécurité à bord des bâtiments a pour finalité :

- ⚓ la sauvegarde du personnel ;
- ⚓ le maintien préventif de la capacité de résistance aux agressions militaires et aux sinistres d'origine accidentelle ;
- ⚓ la mise en situation sûre du bâtiment et la restauration à brève échéance de ses capacités opérationnelles ;
- ⚓ la protection des biens.

Trois domaines d'actions de sécurité visent à atteindre les objectifs de sécurité à bord :

- ⚓ La prévention des sinistres ;
- ⚓ L'intervention et la lutte contre les sinistres ;
- ⚓ La prise en charge des blessés.

La sécurité par qui ?

La sécurité est l'oeuvre de tous et la responsabilité de chacun.

L'organisation générale de la sécurité à bord

Son but est d'ordonner et de coordonner les actions et les moyens de lutte de tous les services en vue d'assurer la sécurité du bâtiment.

Principes d'organisation

Le commandant en second est le chef de l'organisation sécurité. Il est responsable devant le commandant de la sécurité de l'élément. L'organisation sécurité s'appuie sur deux catégories de personnel.

Tout d'abord, une équipe de « professionnels » de la sécurité, regroupés dans ce qu'on appelle la brigade sécurité. D'autre part, au sein de chaque service, des marins qui auront, outre leur propre spécialité (détecteur, secrétaire,...), des responsabilités dans le domaine de la sécurité et qui seront intégrés dans le « groupe de sécurité » de leur service (G.S.S.).

La brigade de sécurité

La brigade sécurité, constituée de marins pompiers est chargée de :

- ⚓ l'entretien des matériels, des installations sécurité et des locaux qui lui sont confiés ;
- ⚓ la prise de certaines mesures de prévention ;
- ⚓ l'instruction et l'entraînement sécurité de tous aux niveaux de base et de combat.

Elle prête son concours aux services pour le contrôle et l'entretien des installations sécurité qui leur sont confiées.

La brigade sécurité forme l'ossature des équipes d'intervention constituées à la mer et au mouillage, équipes qui seront chargées de lutter contre les sinistres. La brigade sécurité est articulée en plusieurs sections et est placée sous la direction de l'adjoint sécurité.

L'officier sécurité du service (O.S.S.)

L'officier de sécurité du service (OSS), désigné par le chef de service dirige le groupe de sécurité du service.

Il contrôle :

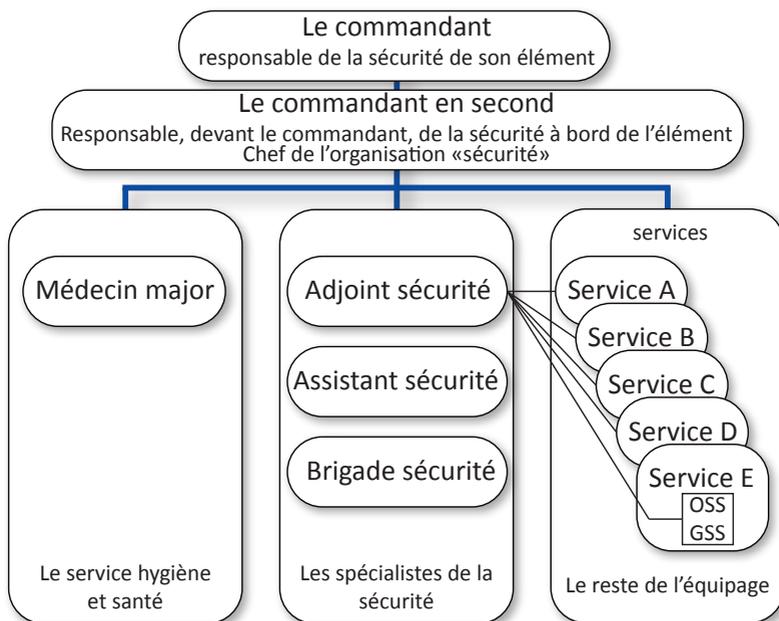
- ⚓ l'instruction élémentaire du personnel ;
- ⚓ l'entretien du matériel de sécurité confié au service ;
- ⚓ les rondes de sécurité du service.

Le groupe sécurité d'un service (G.S.S.)

Le personnel du groupe de sécurité du service assure :

- ⚓ l'entretien du matériel et des installations sécurité du service ;
- ⚓ les rondes de sécurité du service ;
- ⚓ la prise des mesures de prévention propres au service ;
- ⚓ le renfort en personnel des équipes d'intervention et d'alarme qui vont se constituer pour lutter contre un sinistre.

ORGANIGRAMME DE LA STRUCTURE ORGANIQUE DE L'ORGANISATION «SECURITE»



OSS : Officier de Sécurité du Service

GSS : Groupe de Sécurité du Service

La prévention des sinistres

La meilleure méthode pour lutter contre les sinistres est d'empêcher qu'ils ne se produisent, d'interdire ou à défaut de limiter leur extension.

Le compartimentage

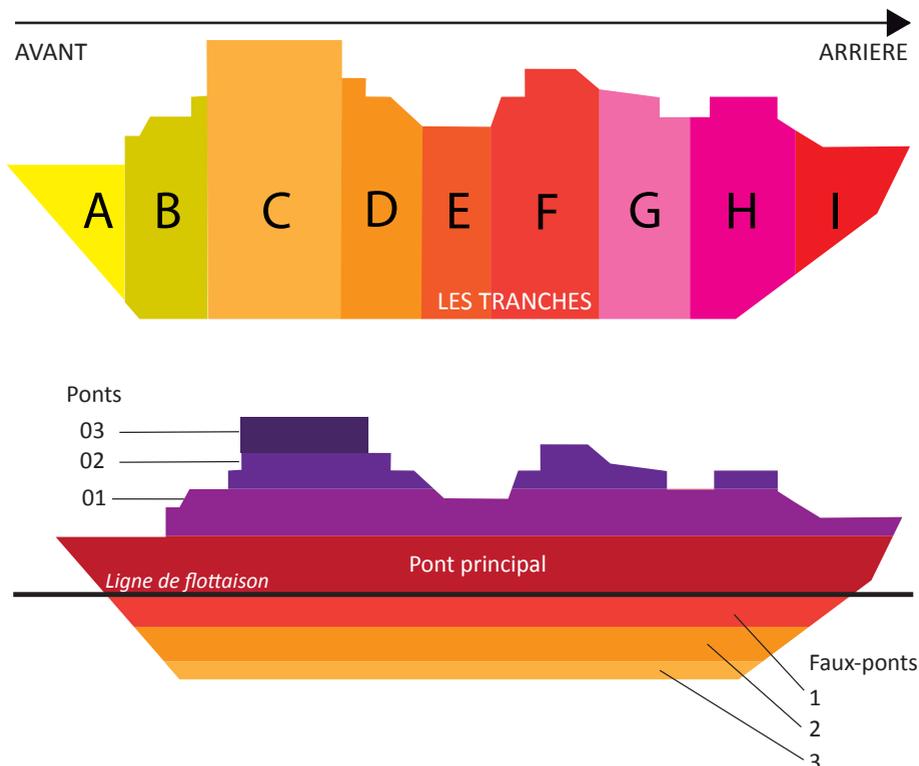
Pour limiter l'extension des sinistres les bâtiments sont compartimentés par des cloisons et des ponts étanches à l'eau, au feu et aux agressifs nucléaires, radiologiques, biologiques et chimiques (NRBC).

Les tranches : les bâtiments sont découpés en tranches numérotées par les lettres de l'alphabet international en partant de l'avant vers l'arrière. La tranche Alpha est la première tranche à l'avant de tous les bâtiments (sauf les sous-marins pour lesquels la tranche Alpha par de l'arrière).

Pont principal : c'est le premier pont continu et étanche au dessus de la ligne de flottaison. Numéroté 0 (zéro) ou 00 depuis 2010 pour les nouveaux bâtiments, il est la référence de tous les autres ponts. Il est impossible de passer d'une tranche à l'autre en-dessous du pont principal. Pour se faire, il faudra donc remonter sur le pont principal et redescendre dans la tranche désirée.

Ponts : étages au dessus du pont principal et numérotés (01, 02, 03...).

Faux-ponts : étages au dessous de la ligne de flottaison et numérotés (1, 2, 3...).



Se repérer à bord : la numérotation

Le numérotage permet de situer précisément un local ou un équipement.
Le local sera repéré grâce à la combinaison des éléments suivants :

Repère de la tranche : La tranche est identifiée par une lettre (pour rappel, l'alphabet international: Alpha, Bravo, Charlie, Delta, Écho, Fox-trot, Golf, Hôtel, India, Juliett, Kilo, Lima, Mike, November, Oscar, Papa, Québec, Roméo, Sierra, Tango, Uniform, Victor, Whisky, X-ray, Yankee, Zulu).

Numéro du pont : 0 pour le pont principal; 1,2,3,4 etc ... pour les faux ponts; 01, 02, 03, 04, etc... pour les ponts.

Numérotation du Pont Principal pour les nouveaux bâtiments depuis 2010: 00.

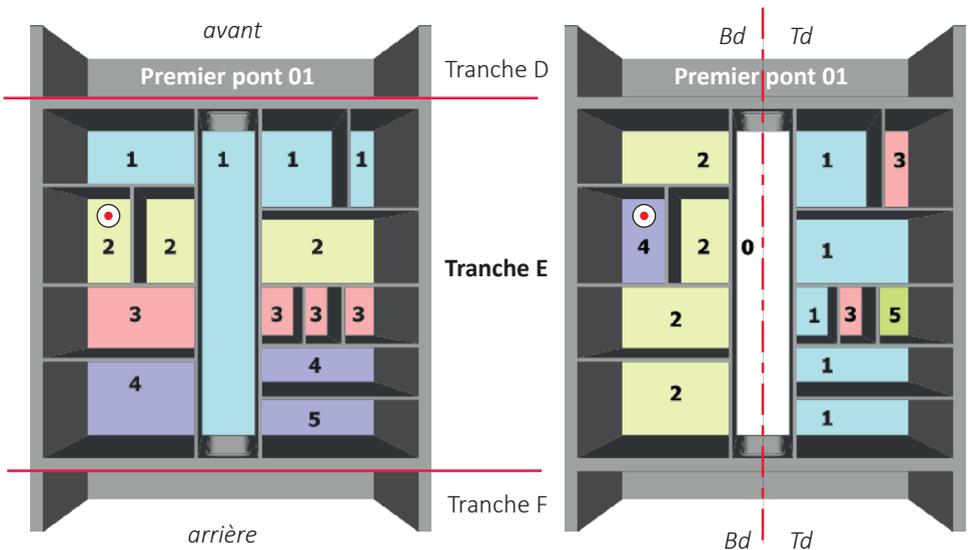
Repère par rapport à l'avant de la tranche 1,2,3,4 5 etc...

Repère par rapport à l'axe du bâtiment : les locaux traversés par l'axe du navire adoptent le chiffre 0, ceux situés à bâbord par un chiffre pair (2, 4, 6, 8) et ceux de tribord un chiffre impair (1, 3, 5, 7, 9).

Exemple :

Numérotage par rapport à l'avant de la tranche

Numérotage par rapport à l'axe du bateau



● Vous êtes ici !

E 01 2 4

La tranche
E «écho»

Le numéro de pont,
pont principal
ou faux pont
ici pont 01

position du local
en partant
de l'avant de
la tranche
ici le deuxième

position du local
par rapport à l'axe
du bâtiment
(ligne de foi)
*ici le deuxième
à babord (4)*

Les situations d'étanchéité

Sur les cloisons et les ponts, les portes et les panneaux sont eux aussi étanches. Leur position (ouverts ou fermés) est liée à une situation d'étanchéité qui dépend des risques prévisibles en fonction des circonstances.

Les situations d'étanchéité (SE) ont pour but :

- ⚓ de diminuer la vulnérabilité du bâtiment aux agressions militaires et aux fortunes de mer ;
- ⚓ d'éviter l'extension des sinistres, ainsi que la pénétration et la propagation des fumées et gaz toxiques à l'intérieur du bâtiment.

Il existe 6 situations d'étanchéité numérotées de 0 à 5, la SE N° 0 étant la plus contraignante.

On distingue :

- ⚓ trois situations d'étanchéité principales : les SE N° 5, 3 et 1, qui renforcent progressivement la résistance et l'étanchéité du flotteur, mais restreignent d'autant la circulation à bord. Passage de la SE3 à la SE1 en moins de 5 minutes ;
- ⚓ deux situations d'étanchéité dérivées : la SE N° 4 (dérivée de la n° 3) et la N° 2 (dérivée de la n° 1), qui permettent d'alléger certaines dispositions pour faciliter la circulation du personnel ;
- ⚓ une situation d'étanchéité maximale vis-à-vis de l'extérieur : la SE N° 0, qui est destinée à limiter les risques de contamination nucléaire, radiologique, biologique ou chimique (NRBC).

Seuls le commandant ou, par délégation, le commandant en second, l'officier chef du quart, l'officier de garde et, dans le cadre de la lutte contre les sinistres à l'intérieur du bâtiment, l'adjoint sécurité, peuvent accorder des dérogations à la situation d'étanchéité en vigueur.

La situation d'étanchéité en vigueur est diffusée par le PC Sécurité sur ordre de la passerelle.

Certaines unités (BPC, FREMM ...) construites aux normes civiles n'appliquent pas la réglementation militaire en vigueur, mais mettent en oeuvre des dispositions particulières, adaptées à leurs installations.

Les postures de lutte contre les sinistres

Le bâtiment au mouillage ou à quai en temps de paix - SE5

Lorsque le bâtiment est en escale dans un port autre que le port-base, il doit autant que possible connaître le règlement particulier à ce port en matière de sécurité, et notamment les renforts qui peuvent lui être fournis en cas de sinistre.

Lorsque le bâtiment est à quai au port-base (ou dans un autre port militaire français), ses moyens en personnel pendant les heures non ouvrables sont réduits. Cependant, les dispositions minimales suivantes doivent pouvoir être prises :

- ⚓ surveillance préventive centralisée au PC ;
- ⚓ coordination des mesures de prévention ;
- ⚓ exécution de rondes de sécurité ;
- ⚓ intervention immédiate et intervention renforcée (sauf sur les très petits bâtiments) avant l'arrivée des services de secours (marins pompiers, service médical d'urgence) dont le concours a été obligatoirement demandé.

Navigation en temps de paix - SE4

Les dispositions sont identiques à celles de la posture suivante (poste de veille) avec une SE allégée facilitant la circulation du personnel.

Le poste de veille - SE3

C'est la posture tenue par un bâtiment à la mer en absence de menace extérieure directe, hormis les risques liés aux facteurs environnementaux (navigation, conditions météorologiques). C'est la situation la plus couramment ordonnée en mer en temps de paix ou de crise. Passage de la SE3 à la SE1 en moins de 5 minutes.

Le poste de mise en garde - SE2

Dans cette situation (navigation en zone de danger permanent), le bâtiment active toutes ses capacités d'information et d'action. Face à une menace immédiate, son organisation doit permettre de passer très rapidement au poste de combat . Toutefois, des aménagements aux dispositions prises au poste de combat sont nécessaires pour permettre au personnel de durer et conserver le niveau d'efficacité maximum (déplacement, restauration, repos), cette posture pouvant être maintenue aussi longtemps que nécessaire. Passage de la SE2 à la SE1 en moins de 2 minutes.

Le poste de combat - SE1

Le niveau de vigilance de la chaîne fonctionnelle « sécurité » est au plus haut. Cette posture qui mobilise l'ensemble des moyens est contraignante et ne peut être maintenue trop longtemps sans perte d'efficacité.

Le bâtiment doit offrir le moins de vulnérabilité possible et se mettre en situation de combattre efficacement les effets des agressions tout en continuant la mission opérationnelle.

Attaques par agressifs NRBC - SE0

Le bâtiment est rendu le plus étanche possible. Circulation interdite à l'extérieur sans tenue spéciale. Mise en surpression du bâtiment par passage de l'air contaminé dans des filtres spécifiques.

L'arlequin

Chaque porte et panneau est muni d'un rectangle à six cases numérotées de 0 à 5 (arlequin).

Ces chiffres correspondent aux situations d'étanchéité.

La couleur de chaque case correspond à la situation de la porte ou du panneau :

- ⚓ **rouge** : doit être fermé et rester impérativement fermé ;
- ⚓ **jaune** : doit être fermé, peut être ouvert mais doit être refermé après passage ;
- ⚓ **vert** : organe ouvert, libre circulation.

En éclairage de nuit, les couleurs sont difficilement discernables (jaune et rouges se confondent), le coté biseauté permet de les différencier. Le biseau se trouve sur les cases rouges.



Jour



Nuit



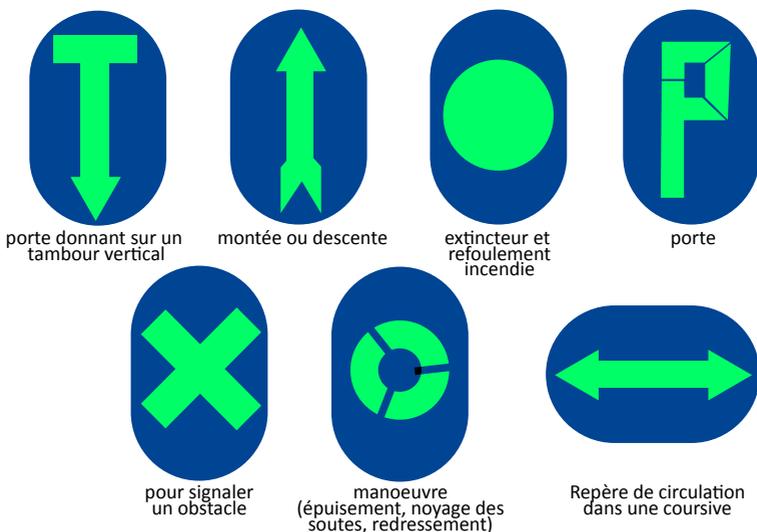
©marine nationale

CAS PARTICULIER à bord des BPC

Correspondance

QUAI	SE 4/5
MER	SE 3
NBC CRISE	SE 1/2
NBC ATTAQUE	SE 0

Le repérage dans l'obscurité des portes, sens de circulation, obstacles, appareils de sécurité sur les bâtiments de guerre est assuré par le montage sur paroi verticale de plaques photo lumineuses



Les types de sinistres

Les types de sinistres: le Feu, une voie d'eau, un blessé, une atmosphère délétère.

Sur un bâtiment de guerre ces risques sont importants car:

- ⚓ il réunit dans un espace restreint hommes, combustibles et munitions ;
- ⚓ il doit pouvoir faire face aux effets destructeurs des armes de l'ennemi.

La combustion - le feu

La réaction chimique de combustion ne peut se produire que si l'on réunit 3 éléments : un combustible, un comburant, une énergie d'activation en quantités suffisantes. De la même manière, la combustion cesse dès qu'un élément est enlevé.

Le combustible peut être :

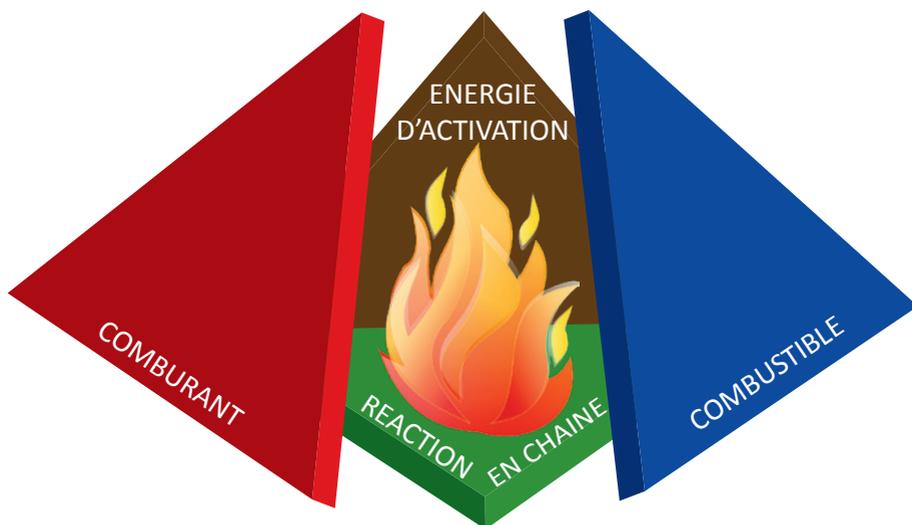
- ⚓ un solide formant des braises (bois, papier, carton, tissu, PVC...);
- ⚓ un liquide ou solide liquéfiable (essence, gazole, huile, kérosène, polyéthylène, polystyrène...);
- ⚓ un gaz (butane, propane, méthane, dihydrogène...);
- ⚓ un métal (fer, aluminium, sodium, magnésium...);
- ⚓ une huile ou une graisse de cuisine ;
- ⚓ Une munition HC.

Ces six points correspondent respectivement aux six principales classes de feux A, B, C, D, F ou HC.

Le comburant est l'autre réactif de la réaction chimique. La plupart du temps, il s'agit de l'air ambiant, et plus particulièrement de l'un de ses composants principaux, l'oxygène.

L'énergie d'activation : Il s'agit généralement de chaleur. Par exemple, ce sera l'échauffement du frottement dans le cas de l'allumette, le câble électrique qui chauffe, ou une autre flamme (propagation du feu), étincelle (de l'allume-gaz, de la pierre du briquet ou d'un appareil électrique qui se met en route ou s'arrête). Mais il y a d'autres façons de fournir l'énergie d'activation : électricité, radiation, pression... qui permettront toujours une augmentation de la température.

Les radicaux libres : ce sont des corpuscules présents dans toute combustion, se déplaçant à très grandes vitesses et possédant une forte énergie. Lorsque l'un d'eux rencontre sur sa trajectoire une molécule de vapeur combustible, il la brise en fragments qui deviennent à leur tour des radicaux libres. Ce processus est une réaction en chaîne qui explique la propagation exponentielle du feu.



Les voies d'eau et l'invasissement

Une voie d'eau est une entrée d'eau accidentelle, intérieure ou extérieure (rupture d'un collecteur ou d'un manchon de coque, remontée d'eau par un dalotage, débordement de soutes, ...) dont le débit n'est pas très important, et qui ne provoquerait, éventuellement, le noyage d'un local qu'à moyen terme.

Il suffit, dans la plupart des cas, d'isoler un collecteur pour mettre fin à l'entrée d'eau, puis de procéder à l'assèchement du local.

En revanche, un envahissement est une entrée d'eau brutale et massive à l'intérieur du bâtiment, causée par une brèche extérieure (perte de l'intégrité de la coque après un abordage, ou à la suite d'un impact au poste de combat, ...). Le débit est important et difficilement maîtrisable. Le bâtiment est susceptible de sombrer rapidement, ou de continuer à flotter mais avec une stabilité et une flottabilité réduites.

En temps de conflits

Agressifs Nucléaires, Radiologiques, Biologiques, Chimiques

La menace NRBC prend de plus en plus d'importance. Les actes terroristes et de guerre des dernières décennies ne font que renforcer l'attention qu'il faut lui porter.

Les agressifs NRBC peuvent être employés pour :

- ⚓ Créer des pertes massives dans les rangs adverses ;
- ⚓ interdire une zone en la contaminant fortement ;
- ⚓ créer un sentiment d'insécurité nécessitant la prise de mesures permanentes de protection très contraignantes.

Les armes radiologiques

Elles sont appelées bombes sales : certaines industries produisent des déchets radiologiques (les fournisseurs d'énergie, les hôpitaux...) ces déchets sont alliés à des explosifs classiques. L'explosion disperse des particules radioactives dans l'air.

L'arme biologique

L'agent de guerre biologique est un micro-organisme vivant capable de provoquer la maladie ou la mort. Il pénètre dans l'organisme par voie cutanée, digestive ou pulmonaire. Il peut être dispersé par explosion de projectiles, par aérosol (épandage) ou par lâcher de vecteurs contaminés.

L'arme chimique

Ce sont des armes anti-personnel. Leur coût de fabrication est assez faible; l'accès au savoir-faire relativement facile. Un agent chimique est caractérisé par sa toxicité (intensité de son effet, persistance, durée d'efficacité).

L'arme nucléaire

L'explosion d'une bombe nucléaire se caractérise par trois effets chronologiques:

- ⚓ effet lumino-thermique 35% ;
- ⚓ effet mécanique 50% ;
- ⚓ effet radiologique 15 %.

Effet lumino-thermique

Boule de feu libérant un fort rayonnement de chaleur accompagné d'un flash très puissant. (les températures et les pressions sont similaires à celles du soleil) 1 bombe de 2 Mégatonnes produit une boule de feu de 1,8 km de diamètre.

Effet mécanique

L'expansion des gaz à très haute température et à très forte pression dans la boule de feu donne naissance à une onde de choc qui se propage dans l'air, la terre ou l'eau. L'onde de choc et son onde réfléchie se combinent pour former le front de mach et provoquent sur leur passage une élévation brutale de pression occasionnant des vents très violents. La pression devient ensuite négative avant de revenir à la pression atmosphérique initiale. Pendant cette phase, les vents sont inversés et soufflent vers le point d'explosion.

Effet radiologique

L'explosion nucléaire s'accompagne d'émission de rayonnements ou de particules (rayonnement gamma, de neutrons, de particules alpha et bêta). Ces rayonnements représentent un danger pour le personnel par l'irradiation et la contamination qu'ils engendrent.



Le matériel de protection et de lutte

Contre les agressifs NRBC

La protection individuelle

Lors des activités de service courant (gardes...), les marins doivent posséder des réflexes pour la sauvegarde de l'unité et d'eux-mêmes. Pour cela à chaque nouvel embarqué, il est délivré un sac de transport modèle 93 contenant des équipements de protection adaptés et du matériel de décontamination d'urgence.

Le sac de transport modèle 93

Composition en temps de paix :

- ⚓ un masque A3P ;
- ⚓ une tenue de sauvegarde ;
- ⚓ papier PDF1 petit modèle ;
- ⚓ une cartouche incendie.



© marine nationale

En temps de crise il sera complété par :

- ⚓ une cartouche de combat (initialement conditionnée en sachet individuel et stockée dans des cantines plombées) ;
- ⚓ 2 seringues auto-injectantes ;
- ⚓ des comprimés de pyridostigmine (pour contrer les effets des neurotoxiques).

La tenue de sauvegarde

Elle est utilisée par le personnel situé sur les extérieurs à la veille et qui serait surpris par un épandage, c'est une tenue de sauvegarde.

Elle est conçue pour protéger les voies cutanées contre les toxiques liquides et les retombées radioactives.



©marine nationale

Moyens collectifs de protection

Dans le cadre de la protection collective, le commandant prendra des mesures selon les principes suivants :

- ⚓ mise en situation d'étanchéité totale vis à vis de l'extérieur (SEO) ;
- ⚓ mise en fonction des centrales de filtration et de pressurisation de l'air du bâtiment, empêchant ainsi les poussières et particules agressives de pénétrer dans le bâtiment (principe de citadelle, les mouvements entre l'extérieur et l'intérieur se font à travers un sas de décontamination) ;
- ⚓ déclenchement du système d'arrosage en pluie des superstructures, qui permet de limiter la fixation des agents agressifs sur le bateau pendant et après le passage dans la zone de retombées ;
- ⚓ en s'éloignant de la zone contaminée ;

- ⚓ en se protégeant des rayonnements radioactifs par des matériaux appropriés ; d'une manière générale, plus les matériaux sont denses, plus l'atténuation des rayonnements est grande.

Pour la protection du personnel, on placera la majorité de l'équipage dans les fonds du navire.

La protection sera maximale grâce aux écrans formés par les cloisons, les ponts, la coque et l'eau. Cette action s'appelle le poste de repli.

Contre les voies d'eau et l'invasion

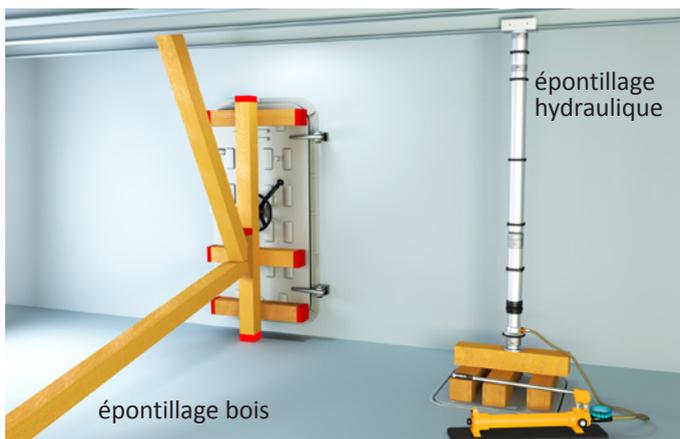
La lutte contre l'invasion, étroitement liée au suivi de la situation de stabilité du bâtiment, présente alors trois aspects distincts :

- ⚓ l'établissement d'une ligne de résistance à l'eau pour limiter, par un épontillage, la déformation des ponts et des cloisons, et éviter l'invasion du bâtiment ;
- ⚓ l'obturation de la brèche pour en réduire, au moins, le débit ;
- ⚓ l'épuisement du local envahi, qui n'est possible que si l'invasion est maîtrisée, et donc que si la brèche est au moins partiellement obturée.

Le matériel d'épontillage

On distingue deux types d'épontilles :

- ⚓ les épontilles en bois, qui sont fabriquées ou taillées «à la demande» et qui s'adaptent à toutes les configurations ;
- ⚓ les épontilles hydrauliques, qui peuvent demeurer en place sans limite de durée.



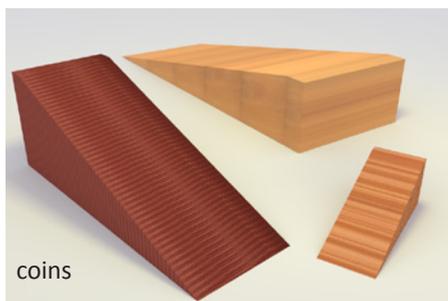
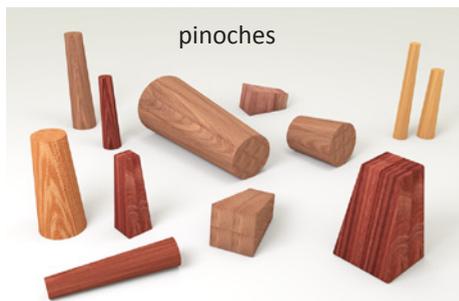
Les épontilles en bois sont prévues pour venir renforcer un épontillage hydraulique mis en place dès le début de la lutte.

Les cloisons et les ponts peuvent « jouer » les uns par rapport aux autres ; il est donc nécessaire d'établir une surveillance constante d'un épontillage (marquage des jonctions, afin de déterminer un éventuel glissement des épontilles) et de reprendre régulièrement le serrage des coins (présence d'une masse à proximité de l'épontillage, arrosage des bois pour faire « gonfler » l'épontillage,...).

Le matériel d'obturation des brèches par l'intérieur

Pinoches et coins

Les pinoches servent pour un trou de petit diamètre et les coins pour les fissures. Dimensions 10 à 50 mm.



Tampons simples ou doubles

Pour des brèches cylindriques légèrement supérieures aux précédentes. Diamètres 50 à 300 mm.



Plaque pliante

Constituée de deux demi-cercles en bois reliés par charnières et équipée d'un joint, la plaque est pliée, passée par la brèche et dépliée à l'extérieur la pression de l'eau assurant l'étanchéité. Un amarrage intérieur est réalisé pour une bonne tenue. Diamètres 200, 250 et 300 mm.



Cloche à étrier

Un étrier métallique fixé par un axe à une vis est passé par la brèche et vient appuyer sur la coque extérieure. A l'intérieur une cloche est positionnée face à la brèche et fixée à la vis par un écrou. L'étanchéité se fait par l'intérieur. Carré 400 x 400 mm.



Le matériel d'obturation des brèches par l'extérieur

Plaque obturatrice magnétique

Plaque souple caoutchoutée dont l'adhérence est assurée par des particules magnétiques dans la masse, additionnées d'aimants sur le pourtour. 2,5 x 2,25 m et 1,25 x 0,90 m.



Le matériel d'épuisement

Un épuisement consiste :

- ⚓ En cas de voie d'eau, à pomper la quantité d'eau qui, s'étant accumulée dans un local, a fini par le remplir plus ou moins complètement ;
- ⚓ en cas d'envahissement, à tenter de limiter la montée du niveau de l'eau qui pénètre dans le local par une brèche importante.

Un assèchement consiste à extraire l'eau présente, souvent en petite quantité, dans les fonds d'un local. L'assèchement est une opération courante, qui n'influence en rien la sécurité du navire, et qui est généralement effectuée par des installations fixes.

Les moyens mobiles

Les pompes mobiles. Pompes électriques submersibles qui permettent d'évacuer l'eau en n'importe quel point du bâtiment. Débit 135 m³/h sous 440volts et 100 m³/h sous 380 volts.

Les éducteurs et éjecteurs. Élément fonctionnant sur le principe du venturi, l'énergie motrice est fournie soit par l'eau sous pression du collecteur incendie. Débits 10 à 30 m³/h.



hydroéjecteur



édecteur

Les moyens fixes

Ce sont des pompes, des édecteurs, des éjecteurs à gros débit qui sont installés à poste dans certains compartiments. Débits de 100 à 300 m³/h.



électropompe
mobile
genre
Grindex

Le matériel de protection et de lutte contre les incendies

Les tenues d'intervention

La tenue de service courant (TSC) (tenue 104)

Les tissus et matériaux sont adaptés aux contraintes de la vie courante, offrant une protection multicouches. La TSC se compose de :

- ⚓ Sous-vêtements en fibres naturelles ;
- ⚓ Polo ;
- ⚓ Pantalon en fibres naturelles ;
- ⚓ Chaussures de service courant ;
- ⚓ Chaussettes.

La tenue de protection de base (TPB)

La tenue de protection de base permet d'éviter des brûlures importantes au personnel qui serait exposé accidentellement à un rayonnement thermique de faible intensité.

Elle est portée :

- ⚓ Personnel de service à quai ;
- ⚓ En permanence par les membres de la brigade sécurité ;
- ⚓ Par le personnel faisant partie de l'équipe d'intervention, (GSS) Groupe Sécurité des Services ;
- ⚓ Par tous en mer.

Composition :

- ⚓ Mi-chaussettes en coton ou en bas de laine écrie ;



- ⚓ Combinaison serge thermostable ;
- ⚓ Gants montants en aramide ;
- ⚓ Cagoule en aramide ;
- ⚓ Paire de lunettes de sécurité ;
- ⚓ Ceinture de feu + sacoche, avec clé tricoise (pour la brigade sécurité et les GSS).

Au port de la combinaison serge s'ajoute celui de la cagoule et des lunettes en cas de risque imminent ce qui ne permet pas d'identifier les principaux responsables. Cette identification est rendue encore plus difficile en présence de fumée ou dans l'obscurité.

Règles d'emploi de la tenue sergé thermostable:

- ⚓ Ne remplace pas la combinaison de travail ;
- ⚓ Sa résistance à la propagation de la flamme diminue au fur et à mesure des lavages ;
- ⚓ Se lave à 60° C maximum sans produits chlorés ;
- ⚓ Son nettoyage à sec est interdit.

La tenue d'intervention sécurité (TIS)

La résistance, particulièrement élevée, à la chaleur et aux flammes de la veste et du pantalon constituant cette tenue permet d'assurer une excellente protection du personnel intervenant contre l'incendie dans des conditions sévères. Elle se porte sur la T.P.B.

Elle est portée par les groupes d'attaque et se compose de :

- ⚓ Un vêtement d'approche réflecteur polyvalent (surveste et pantalon) ;
- ⚓ Une paire de gants de protection en tissu enduit ;
- ⚓ Une paire de bottes en caoutchouc ;
- ⚓ Une ceinture de feu avec clé tricoise ;
- ⚓ Un casque sécurité modèle F2.

Cette tenue peut être complétée par un appareil respiratoire isolant, une caméra à imagerie thermique ou/et des moyens de transmissions + lampe sur le casque modèle F2.



La tenue d'intervention sécurité aviation (TISA).

Elle est destinée aux équipes de pont d'envol ou plates-formes hélicoptères appelées à intervenir sur des foyers à forte chaleur rayonnante, tels ceux générés par des feux d'aéronefs. Elle se porte sur la T.P.B.

- ⚓ Un vêtement d'approche réflecteur polyvalent (surveste et surpantalon) ;
- ⚓ Un casque de sécurité avec écran facial (type GALLET F1) ;
- ⚓ Une ceinture de feu avec clé tricoise ;
- ⚓ Une paire de brodequins « incendie » ;
- ⚓ Une paire de gants en cuir, à dos réflecteur.



©marine nationale

Les classes de feux

Classes	signalétique	catégories	combustibles	Agents extincteurs	Moyens interdits
A		Feux de matériaux solides formant des braises	Bois, papier, tissu, plastiques (PVC, nappes de câbles électriques non-alimentées), déchets ...	Eau jet plein/ diffusé Poudre A B C (phosphate monoamonique + colorant bleu) Déblais	Restriction pour le Co2
B		Feux de liquides ou de solides liquéfiables	Hydrocarbures (essence, fioul, pétrole), alcool, solvants, acétone, paraffine, plastiques (polyéthylène, polystyrène), graisses, goudrons, vernis, huiles, peintures,	Poudres, halons, FM200, Co2, mousses	Jet plein
C		Feux de gaz	Propane, butane, acétylène, gaz naturel ou méthane, gaz manufacturé,	Poudres, halons, FM200, fermeture des vannes	
D		Feux de métaux	Limaille de fer, phosphore, poudre d'aluminium, poudre de magnésium, sodium, titane, ...	Poudres spéciales D	Eau, Co2
F		Feux d'huiles et graisses végétales ou animales (Auxiliaires de cuisson)	En lien avec l'utilisation d'un auxiliaire de cuisson (friteuse)	Étouffement mécanique Poudres ABF	Jet plein
HORS CLASSE		Feux Hors Classe	Munitions, artifices, produits chimiques, films, autres plastiques...	Noyage, déblais...	Co2 (électricité statique)

Il n'existe pas de classe pour les feux électriques ou en présence d'électricité car l'électricité est seule à l'origine du foyer (énergie d'activation), l'alimentation du feu est réalisée par des combustibles tels que les isolants.

Le matériel de lutte

D'une manière générale, les feux prennent de l'ampleur progressivement. A la source, l'incendie est relativement facile à maîtriser ; par conséquent il est nécessaire de posséder des moyens d'action dits de « première intervention ». Dans le cas où le sinistre prend de l'ampleur, ces moyens s'avèrent insuffisants, on utilisera alors des « moyens renforcés ». Pour lutter efficacement contre le feu, il nous faut du matériel approprié au type de combustible. Tout le matériel présenté est quasiment identique aux moyens utilisés par les pompiers en intervention.

Le matériel de première intervention

Les agents extincteurs peuvent se présenter sous forme liquide, solide ou gazeuse. Sept types d'agents sont couramment utilisés :

- ⚓ **L'eau** qui agit par refroidissement, et dans une moindre mesure, par étouffement (formation de vapeur au contact du foyer) ;
- ⚓ **La mousse physique** qui agit par isolement, et dans une moindre mesure, par refroidissement ;
- ⚓ **L'eau dopée**, qui agit par refroidissement, et dans une moindre mesure, par isolement grâce à un agent filmogène ;
- ⚓ **La vapeur**, qui agit par étouffement ;
- ⚓ **Les gaz**, qui agissent par étouffement (exemple: dioxyde de carbone - CO₂) ou par inhibition (HALON, FM200) ;
- ⚓ **Les liquides** inhibiteurs (NOVEC) ;
- ⚓ **Les poudres**, qui agissent par inhibition et par étouffement.

L'extincteur à eau pulvérisée



La couleur est rouge avec une sérigraphie blanche. Sa contenance est de 9 litres d'eau dopée (eau distillée + A3F).

A l'extérieur il y a une canule de sortie munie d'un tuyau correspondant à une longueur de bras.

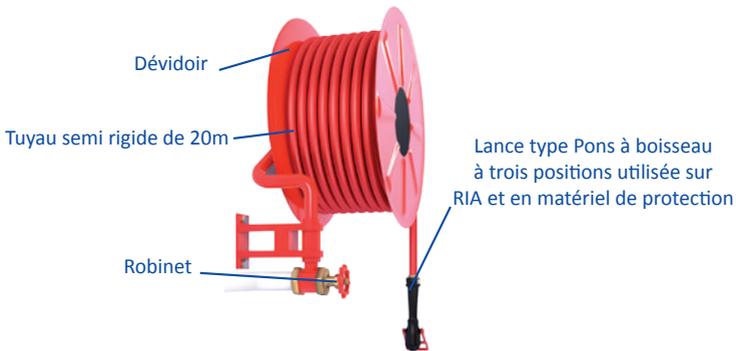
Ces extincteurs sont répartis dans le bord notamment dans les coursives, sas d'accès et locaux sensibles.

Ils sont utilisés pour des feux de classes A (poubelle, caisson de poste) et de classes B naissants (flaque d'huile, pot de graisse).

Comment s'en servir:

- ⚓ Déplomber ;
- ⚓ dégoupiller ;
- ⚓ appuyer sur la poignée et percuter ;
- ⚓ faire un essai de fonctionnement vers le sol ;
- ⚓ intervenir (sous le vent) bras tendu en restant appuyer sur la gâchette à environ 3 mètres du foyer ;
- ⚓ approcher du sinistre tout en restant en diffusion ;
- ⚓ feu éteint ;
- ⚓ reculer face au sinistre.

Le Robinet d'Incendie Armé (RIA)



Le RIA est composé d'un tuyau enroulé dans un dévidoir et muni d'une lance. Cette installation peut être déployée très rapidement, il n'y a rien à brancher. Il suffit de dérouler la manche et d'ouvrir le robinet.

Inconvénient : périmètre d'action limité à la longueur de la manche.

Avantage : contrairement à un extincteur, il n'est pas limité en quantité d'eau utilisable. Il peut fournir soit de l'eau plate ou de l'eau dopée.

L'extincteur à poudre



Ce type d'extincteur possède un corps rouge et une sérigraphie blanche.

Il existe en cinq modèles : 1, 2, 3, 6 et 9 Kg de poudre et est interdit à bord des bâtiments

de la Marine. Il est particulièrement efficace sur les feux de classes A B C et D. Nous ne le rencontrerons que dans sur le P.A., les unités à terre et les véhicules militaires.

L'extincteur à CO₂

Le CO₂ en se diffusant dans l'atmosphère remplace l'oxygène de l'air. Le CO₂ est incolore et inodore. Il est principalement utilisé dans les feux d'origine électrique et les feux de classe B. La couleur est rouge avec une sérigraphie blanche.

La pression de gonflage est de 150 bar.

Equipés de tromblons, en sortie diffuseur sur le 2 kg et muni d'un tuyau et tromblon pour le 5 kg.

Comme pour l'extincteur à eau diffusée, ils sont répartis dans le bord mais plus particulièrement vers les locaux techniques.

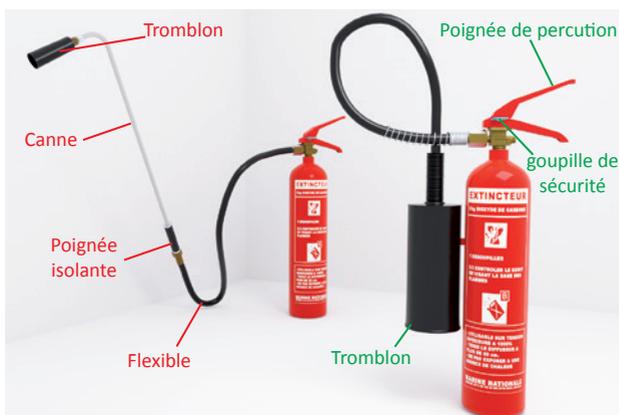
Il existe des extincteurs CO₂ à canule qui servent essentiellement à injecter du CO₂ dans les tableaux électriques munis de portes prévues à cet effet (opercules à ouvrir avec la canule).

Ils sont destinés à des feux de tableaux électriques ou en présence d'électricité.

Comment s'en servir :



LIRE LES CONSIGNES SUR L'EXTINCTEUR (sérigraphie)



Extincteur Co² spécial aéronautique

Extincteur Co² standard



Ne jamais laisser les mains nues sur le corps de l'extincteur à CO₂ lors de la diffusion (risque de brûlures par le froid)

Le CO₂ semi-fixe

A bord on trouve le CO₂ sous une autre forme que l'extincteur classique. Il est stocké en grande capacité (plusieurs bouteilles couplées de 30 kg chacune) et est relié à un ou plusieurs dévidoirs (tuyau et tromblon) de longueur associée aux risques alentours.

Ils sont placés dans les sas du central opérations, machines, TPF, PC télé.

Ils sont utilisés pour les feux de tableaux électriques.

Installation semi-fixe de Co²



- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------------|
| ① dévidoir | ⑦ bouteille de secours |
| ② tuyau | ⑧ vannes commandées à distance |
| ③ tromblon | ⑨ tringlerie de commandes à distance |
| ④ poignée gachette | ⑩ circuit d'alimentation |
| ⑤ repère photo luminescent | ⑪ Mise à l'air libre |
| ⑥ bouteilles Co ² de 30 kg | |

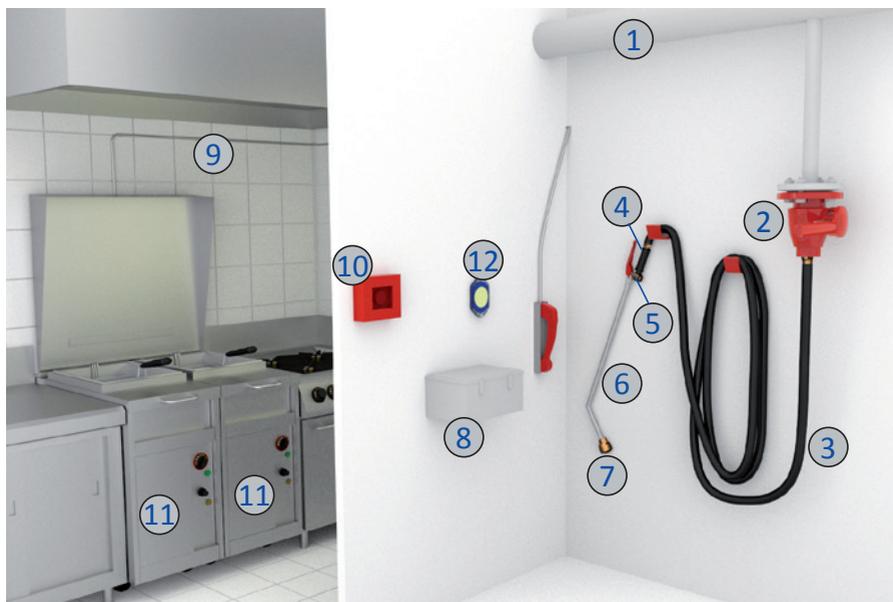
La canne feu de friteuse

A proximité de l'entrée de chaque cuisine à bord, existe du matériel dit de première intervention en cas de feu de friteuse.

Ce matériel se compose :

- ⚓ D'un coffret d'arrêt d'urgence type « coup de poing » qui :
 - Actionne la coupure électrique de la friteuse ;
 - stoppe la ventilation de la cuisine ;
 - ferme les clapets de ventilation ;
- ⚓ d'un boîtier contenant les complétifs de la TPB, le plan de la cuisine et les consignes d'intervention ;
- ⚓ d'une commande à distance fermeture de couvercle friteuse ;
- ⚓ d'une canne feu de friteuse reliée à une bouche incendie , munie d'un flexible armé d'une distance suffisante pour accéder jusqu'à la friteuse ; le but étant de refroidir la friteuse après avoir fermé le couvercle.

Canne feu de friteuse 3m³/h



- | | |
|-----------------------|---|
| ① collecteur incendie | ⑧ accessoires |
| ② bouche incendie | ⑨ commande à distance par câble de fermeture du couvercle de friteuse |
| ③ tuyau armé 13/19 | ⑩ coffret d'arrêt d'urgence type coup de poing |
| ④ poignée | ⑪ friteuses |
| ⑤ soufflette | ⑫ repère photo luminescent |
| ⑥ tube de lance coudé | |
| ⑦ buse 130° | |

Le matériel d'intervention renforcée

Si l'intervention immédiate avec un extincteur n'a pas fonctionné ou s'il y a trop de fumée, des équipes sont prévues pour installer les moyens renforcés.

C'est essentiellement du matériel utilisant de l'eau ou de l'eau avec des composants améliorant l'efficacité de l'extinction.

Le collecteur incendie

Le collecteur incendie distribue de l'eau de mer par l'intermédiaire de pompes. Il est maintenu sous pression (7 à 14 bars suivant le navire). L'eau est acheminée jusqu'à des «bouches incendie» de couleur rouge réparties dans le bord.

Les matériels d'attaque et de protection y sont raccordés. Ils sont composés de tuyaux incendie + lances ou lances génératrices à mousse + proportionneur + A3F. Cette installation est efficace contre les feux A et B.

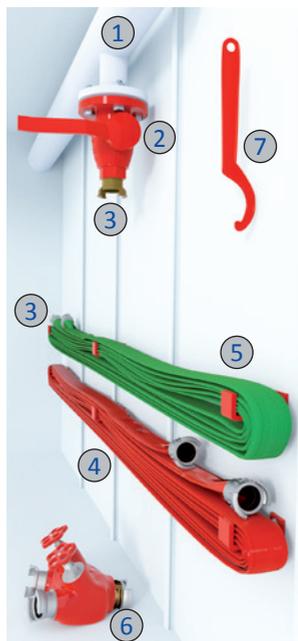
Les installations en eau plate et/ou eau dopée ne sont pas utilisées en même temps que le matériel de production de mousse car l'eau chasserait la mousse au cours de l'extinction. La mousse qui a pour effet d'isoler le combustible du comburant serait détruite.

Les tuyaux

En règle générale, ces tuyaux ont une longueur de 20 m et sont stockés dans des berceaux à proximité de chaque bouche incendie. Deux diamètres sont utilisés 45 et 70, le 45 étant le diamètre usuel.

Ils sont de couleur rouge pour l'attaque et verte pour les protections.

- ① collecteur incendie
- ② bouche incendie
- ③ demi-raccord tournant
- ④ tuyau d'attaque
- ⑤ tuyau souple 20 m, \varnothing 45 mm
- ⑥ raccord division
- ⑦ clef tricoise

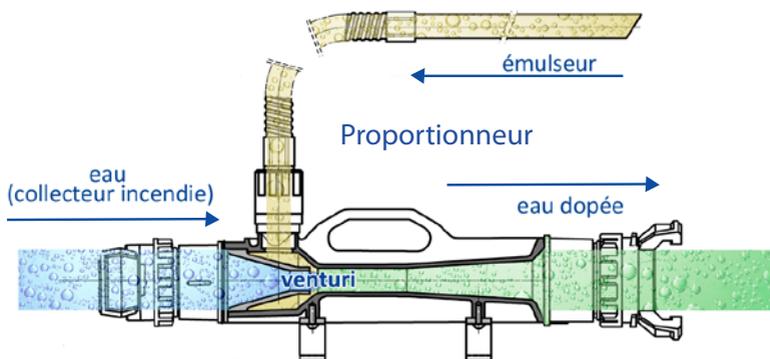


Les raccords

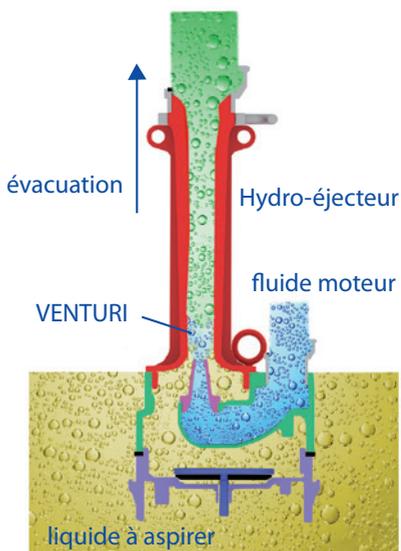
Ces raccords sont fragiles, il ne faut pas les laisser tomber, sinon ils se déforment. Avant de brancher il faut s'assurer de la présence de joints ; pour raccorder il suffit d'emboîter, de serrer à la main et de finir le serrage à la clé tricoise. Il existe des raccords divisions 70 / 2 x 45 destinées à brancher deux installations diamètre 45 sur une même bouche diamètre 70.

Le proportionneur ou le prémélangeur

Fonctionnant sur le principe du venturi cet appareil aspire du produit émulseur à l'aide de la canne suceuse lorsque la lance débite. L'eau se mélange alors à l'émulseur, on obtient de l'eau dopée. Il y a un sens de branchement, repéré par une flèche pour le sens du fluide (l'eau). Ce proportionneur se branche généralement après la première manche de sortie de bouche incendie, le but étant de ne pas déplacer cet appareil pendant l'intervention.



L'effet Venturi, du nom du physicien italien Giovanni Battista Venturi, est le nom donné à un phénomène de la dynamique des fluides où il y a formation d'une dépression dans une zone où les particules de fluides sont accélérées.



Il peut être utilisé pour créer une dépression et ainsi réaliser une aspiration. Ceci est utilisé par exemple :

- ⚓ dans les carburateurs des moteurs à combustion interne ;
- ⚓ pour diminuer la force de portance et améliorer l'appui aérodynamique pour une voiture de Formule 1 ;
- ⚓ sur certaines cheminées, pour améliorer le tirage ;
- ⚓ pour mélanger des liquides (un liquide mis en dépression aspire l'autre liquide et permet le mélange), par exemple le mélangeur d'émulseur et d'eau des lances à mousse des sapeurs-pompiers ;
- ⚓ pour améliorer la portance d'une aile d'avion ;
- ⚓ etc ...

Les émulseurs : A3F (agent formant un film flottant)

Ce sont des produits synthétiques que l'on pourrait comparer à du liquide vaisselle. Ils sont stockés dans des bidons de 20 litres à proximité des matériels de production d'eau dopée et de mousse.

Pendant l'intervention, il faut placer deux bidons avec le proportionneur.

Ces produits sont corrosifs, en cas de projection dans l'œil rincer abondamment.



Les lances d'attaque type 4

(ou diffuseurs mixtes à régulation de pression et ajustement manuel de débit)

Le Diffuseur Mixte Réglable en Sécurité (DMRS) genre Midmatic dispose d'un boisseau (deux positions : ouvert ou fermé), d'une molette de réglage de diffusion pouvant faire modifier l'angle du jet. Cet angle s'ouvre de 40° à 110°.

En-dessous de cette molette, un verrouillage existe pour ne pas mettre la lance en jet « bâton ».

Une fois le verrouillage enclenché, il faut tourner la molette vers la gauche pour ouvrir l'angle de diffusion jusqu'à 110°, passé le cap des 110° en tournant la molette la position est en purge.

En cours d'intervention, le réglage de diffusion et l'alimentation de la lance s'effectuent en dirigeant la lance vers le sol.

L'angle à adopter lors de l'attaque du feu dépend de son éloignement, plus on est proche plus l'angle est ouvert (protection du personnel).

LES LANCES D'ATTAQUE type 4

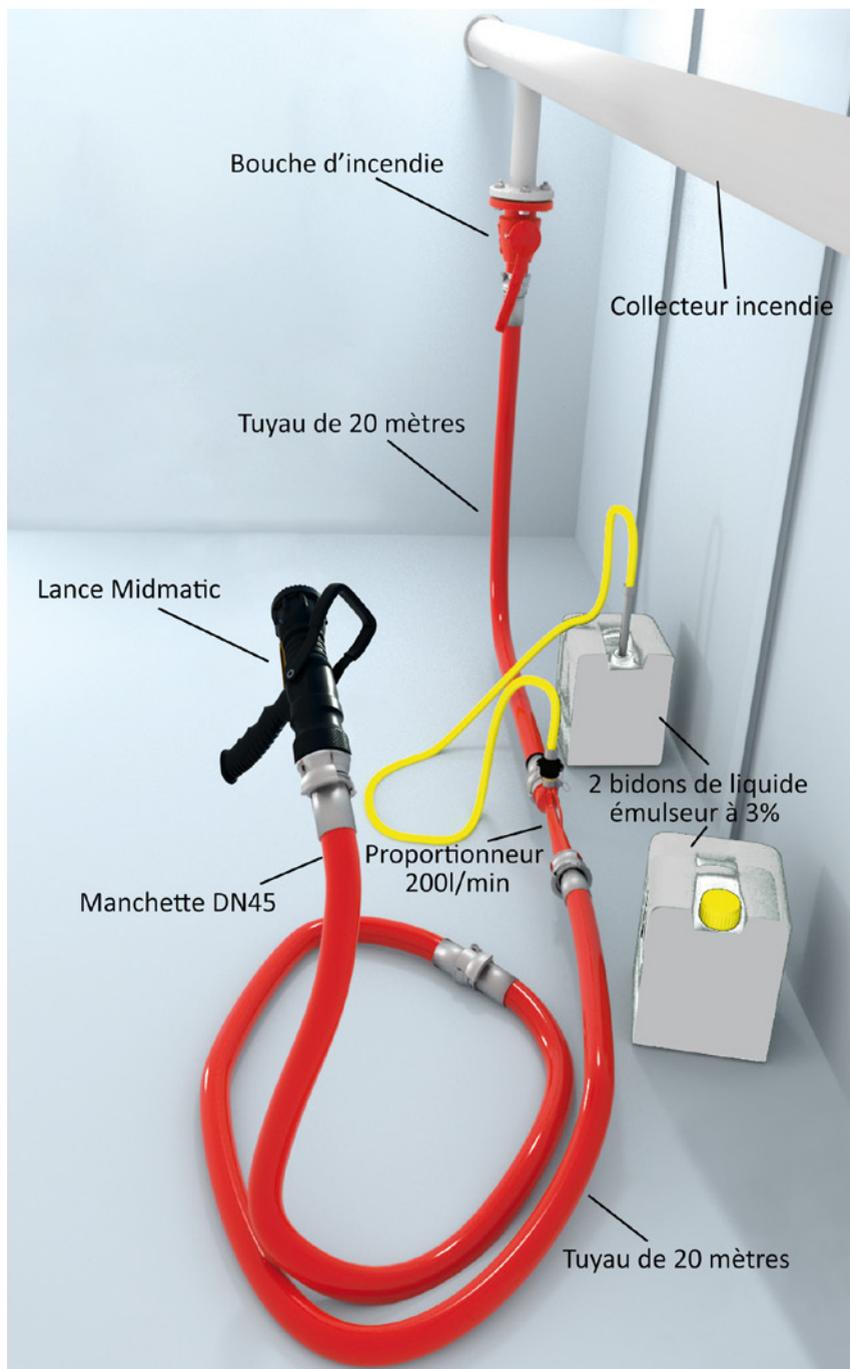
- ① Diffuseur mixte à régulation de pression et ajustement manuel de débit (genre Midmatic)

GENERATION DE MOUSSE

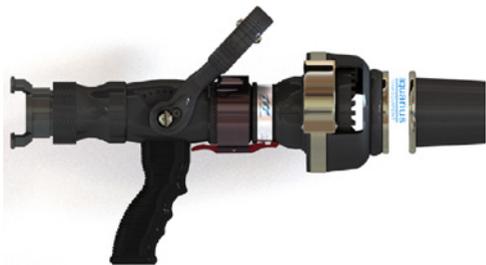
- ② Lance à mousse 400l/mn
- ③ mini GMF
- ④ alpha box
- ⑤ proportionneur
- ⑥ tube plongeur



Composition de la lance d'attaque



Les lances à mousse



Ces matériels sont destinés à produire de la mousse bas ou moyen foisonnement utilisés dans les locaux «machines» et «plateforme aviation».

Ils sont efficaces sur les feux de nappes de câbles (B) et feux machines:

200 l/mn : de diamètre 45, on les retrouve dans les locaux machines, ils sont associés à des stations mousse.

400 l/mn : de diamètre 70, on les retrouve sur les plates-formes hélicoptères, ils sont associés à des installations semi fixes mousse. Cet

embout polymousse se monte sur la molette de réglage de diffusion. Dans cette version on utilise le jet plein de la lance.



La mini GMF (génératrice moyen foisonnement)

Ce matériel est destiné à créer un épandage de mousse moyen foisonnement dans les machines en cas de feu de cale. Cette lance dispose d'un boisseau deux positions (fermé/ouvert) et d'un réglage de diffusion (ouverture d'angle). Le personnel ne porte pas cette lance en intervention, elle est déposée puis débite jusqu'à remplir la cale.



ALPHA BOX (génératrice haut foisonnement)

Il est particulièrement adapté pour lutter rapidement contre les incendies dans les espaces clos avec un important volume confiné tels que unités de production ou de stockage.



Le matériel de protection

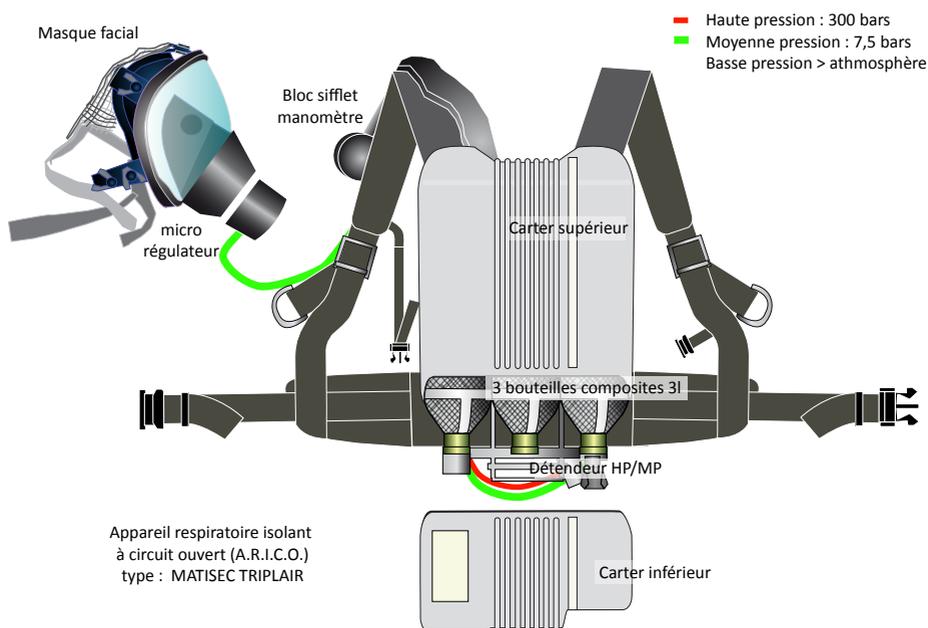
Ce matériel (tel que la lance Pons) est branché aux manches à eau sans prémélangeur. Il est utilisé essentiellement pour refroidir les cloisons et les ponts, éventuellement en protection du personnel d'attaque.

Les appareils respiratoires d'intervention

Ce sont des appareils respiratoires isolants à circuit ouvert (ARICO), à air comprimé et à pression positive, destinés à protéger les voies respiratoires et les yeux du porteur en intervention dans une ambiance non respirable (feu, fumées, agressifs NRBC etc...).

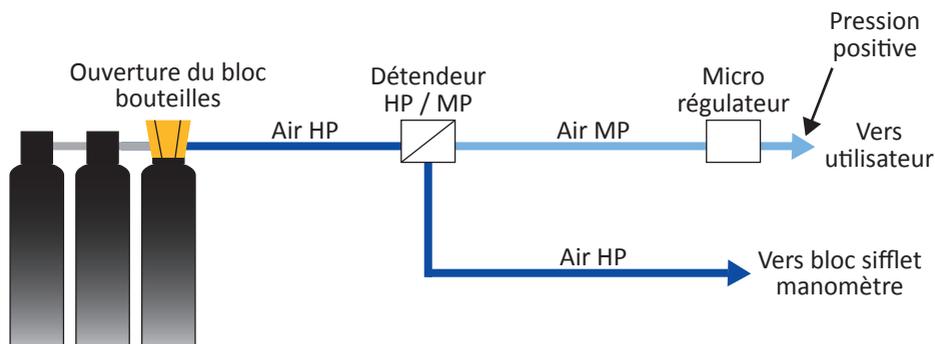
Le Triplair

Le Triplair est un appareil respiratoire à air comprimé longue autonomie (60 minutes) utilisant 3 bouteilles 3L 300 bars reliées par une lyre, le tout protégé dans un carter en ABS anti choc. Cet appareil a été développé pour la MARINE NATIONALE en raison de son faible encombrement pour le passage des trous d'homme et les endroits exigus des bâtiments de la flotte. (© MATISEC)



Les différents composants du Triplair

Fontionnement du Triplair



Il est composé de :

- ⚓ Un détendeur se raccordant directement sur le bloc bouteilles (par un embout de raccordement muni d'un joint torique) ;
- ⚓ Une soupape de sécurité ;
- ⚓ Un flexible moyenne pression (MP) permettant le raccordement au micro régulateur ;
- ⚓ Un flexible haute pression (HP) de liaison vers le bloc sifflet / manomètre.

Systeme de détente

Lorsque le micro régulateur encliquetable est capelé, le masque est alimenté par de l'air comprimé qui est passé par un système à double étage de détente :

- ⚓ Le premier étage abaisse la pression du bloc bouteilles à une valeur de 7,5 bars (plus ou moins 0.5 bars) (flexible MP) ;
- ⚓ Le second étage maintient une pression positive à l'intérieur du masque, quelle que soit la demande respiratoire du porteur.

En même temps, une partie de l'air comprimé va directement au manomètre grâce au flexible HP qui permet au porteur de surveiller en permanence son autonomie résiduelle.

Contrôles avant utilisation



1 - Vérification de l'état extérieur de l'appareil (sangles.....) ainsi que du masque.

Ouverture du carter inférieur et vérifications :

De la fixation de la bouteille et de sa pression ;
de la fixation du détendeur ;
contrôle visuel du flexible. Ouvrir le robinet du bloc bouteilles et vérifier la pression affichée (300 bars max).

2 - Vérification de l'étanchéité du circuit :

3 - Refermer le robinet et contrôler à l'aide du manomètre que la pression ne chute pas de plus de 20 bars par minute ;

4 - purger lentement le circuit par le régulateur et contrôler le déclenchement du sifflet à la pression (75 bars) ;

5 - Vérification de l'étanchéité du masque :



Premier essai :

Desserrer à fond les sangles de serrage avant la mise en place et l'ajuster sur le visage ; boucher avec la main l'orifice prévu pour l'encliquetage du régulateur. Inspirer pour créer une dépression, bloquer la respiration, la dépression doit être maintenue ; reprendre le serrage des sangles en cas de fuite.

Deuxième essai :

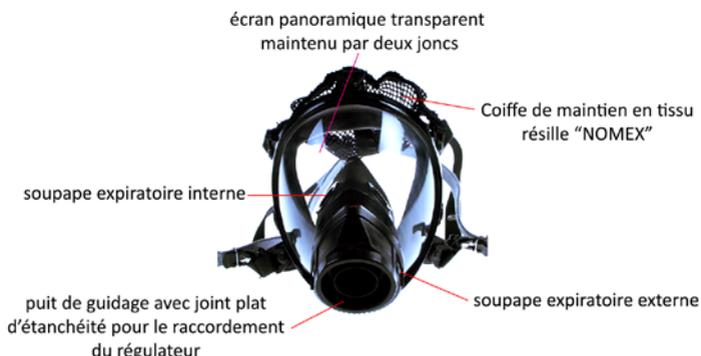
Encliqueter le régulateur sur le masque et reprendre le serrage des sangles en cas de fuite.

Pendant l'utilisation :

Contrôler la pression du bloc à l'aide du manomètre ; le groupe doit se faire relever dès qu'un sifflet retentit.

Après l'utilisation :

Nettoyer l'appareil et le masque ;
changer les bouteilles ou le bloc de bouteilles.



Règles de sécurité :

- ⚓ Ne jamais graisser ou huiler les différents raccords ;
- ⚓ travailler toujours au minimum en binôme ;
- ⚓ ne pas nettoyer l'appareil ou le masque avec des produits inflammables ;
- ⚓ ne jamais vider complètement un bloc bouteilles (pression résiduelle nécessaire de 10 bars).

Les appareils respiratoires pour l'évacuation d'un local ou d'une zone en cas de sinistre

Cartouche filtrante pour atmosphère enfumée



Fonctionnement

La cartouche est adaptée au masque A3P de couleur gris métallisé avec la mention «incendie» en lettres rouges. Elle est destinée au personnel embarqué pour fuir des zones enfumées afin de rejoindre une zone saine.

Règles d'emploi

Elle ne peut être utilisée que dans trois cas :

- ⚓ Traverser des zones enfumées lors d'un incendie ;
- ⚓ maintien à l'extérieur en cas de dégagement important de fumée ;
- ⚓ reconquête éventuelle d'une zone sinistrée après ventilation.

Chaque membre de l'équipage reçoit une cartouche filtrante anti-fumée scellée, rangée dans le sac de transport du masque à gaz.

Le MSA SSR 30/100

L'autonomie de l'appareil dépend de l'effort fourni par le porteur et de son flux respiratoire :

- 2 mn à 60 l/mn course à pied ;
- 10 mn à 40 l/mn marche à pied ;
- 20 mn à 35 l/mn marche normale ;
- 100 mn à 10 l/mn au repos.

Règles d'emploi

Après s'être équipé de l'appareil, amorcer la réaction par trois expirations successives, de manière à constituer une réserve d'air. Puis mettre en place le pince nez. Le porteur du Biocel ou MSA peut mettre une paire de lunettes de sécurité, afin de protéger ses yeux.

Règles de sécurité

- ⚓ Ne pas utiliser un appareil dont le boîtier est déplombé ou détérioré ;
- ⚓ en cas de gêne respiratoire, tendre la sangle pour donner le volume maximum au sac ;
- ⚓ l'appareil ne comporte pas d'avertisseur, l'aplatissement du sac respiratoire est le seul repère visuel de l'épuisement de l'appareil ;
- ⚓ la remise en état ne peut pas se faire à bord.



Fonctionnement

La production d'oxygène repose sur une réduction chimique, à partir du peroxyde de potassium (KO₂). Le KO₂ possède la propriété de réagir avec le dioxyde de carbone (CO₂) et la vapeur d'eau en dégageant de l'oxygène au cours de la réaction. L'appareil respiratoire déconditionné est utilisé après trois expirations forcées dans l'embout buccal pour démarrer la réaction chimique afin de remplir le sac d'une réserve d'air. L'air respirable est inhalé à partir du sac respiratoire.

Organisation de la lutte

Chronologie de l'organisation de la lutte :

- ⚓ détection humaine ou automatique ;
- ⚓ Intervention immédiate 1ère phase ;
- ⚓ Diffusion de l'alarme ;
- ⚓ Intervention immédiate 2ème phase ;
- ⚓ Intervention renforcée ;
- ⚓ Poste de sécurité.

La détection des anomalies, le rondier de sécurité

Complément des détections automatiques (détecteurs, caméras...), les rondes de sécurité constituent l'une des mesures les plus importantes en matière de prévention des sinistres. Elles ont pour objectif par des visites des locaux du bâtiment, d'assurer la prévention des sinistres accidentels (type industriel ou domestique) et des accidents corporels.

Seule une bonne connaissance de l'élément permet d'effectuer une ronde en toute sécurité pour le personnel et le matériel. Tout local du bord, non occupé en permanence par du personnel, doit être visité au moins une fois par jour.

Déroulement d'une ronde

Le rondier sécurité débute sa ronde au PC Sécurité en s'enregistrant sur le cahier de quart sécurité et récupère l'avertisseur personnel de détresse, le trousseau de clés,

l'itinéraire et le boîtier de ronde. Le rondier entrant dans un local doit utiliser ses 5 sens de manière à détecter toutes anomalies.

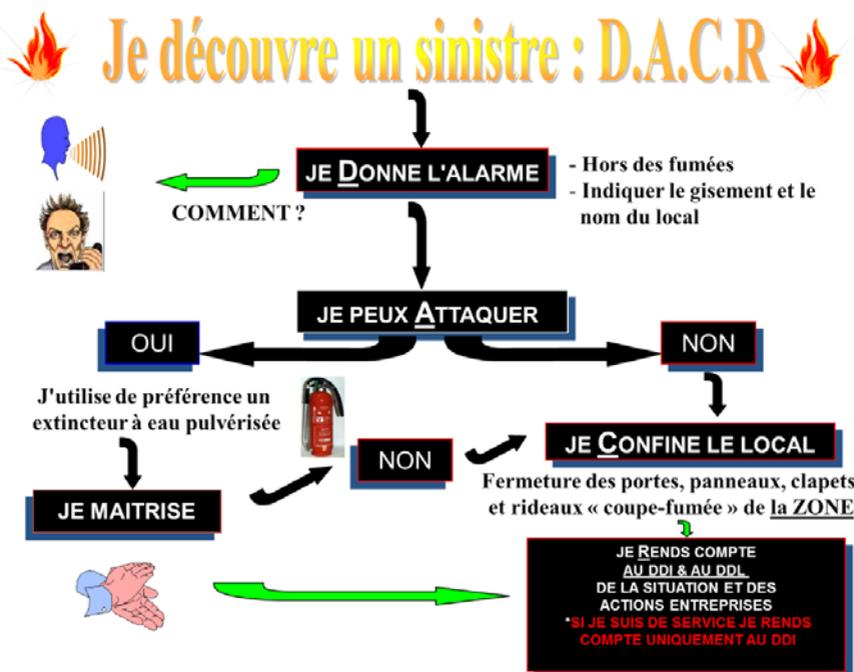
Il doit :

- ⚓ vérifier l'absence d'odeurs particulières, de température anormale, l'état de l'éclairage et l'absence de tous produits et matériaux ne devant pas être stockés dans le local ;
- ⚓ détecter les bruits et les fluides suspects ;
- ⚓ contrôler la ou les installation(s) présente(s), par des relevés de paramètres tels que la température, le niveau d'eau dans une cale, la présence d'un voyant de défaut.

Ces actions menées, le rondier peut passer au local suivant et recommencer les mêmes opérations. Le rondier sécurité doit impérativement respecter l'itinéraire prévu. A son retour au PC Sécurité, il note les observations particulières rencontrées pendant sa ronde et en informe oralement le chef de quart du PC sécurité. Il inscrit l'heure de retour, signe le cahier de quart sécurité et restitue le matériel. En cas d'anomalie importante et urgente, le rondier rend compte immédiatement au PC Sécurité. En cas de découverte d'un sinistre, le rondier applique la procédure d'intervention immédiate de première phase.

L'intervention immédiate de première phase

Les actes réflexes de l'intervention immédiate 1ère phase doivent être maîtrisés par tout le personnel quel que soit son niveau de grade. Elle consiste à appliquer systématiquement le D-A-C-R :



Diffusion de l'alarme

Le message d'alarme est diffusé à partir du PC sécurité suivant les données qui ont été transmises à l'opérateur de quart. Soit par téléphone si une personne découvre le sinistre, soit par confirmation d'une détection automatique. C'est une diffusion type, réglementaire, notifiée sous forme de fiches réflexes pour l'opérateur de quart.

- ⚓ Première partie, attirer l'attention de l'équipage : « De PC sécurité », 2 coups de klaxons brefs (pas de coup de klaxon en cas de détection) ;
- ⚓ Deuxième partie, informer le personnel : « De PC sécurité, alarme incendie (voie d'eau, blessé ou H2s) en : gisement et désignation du local. »

L'intervention immédiate de deuxième phase

Cette intervention est réalisée par le personnel de quart au PC sécurité et/ou à la coupée (bâtiment à quai).

En binôme, le personnel d'intervention immédiate 2ème phase intervient en TPB (tenue de protection de base) avec un ARI, accessoires à poste, un moyen portatif de liaison (en version « mains libres »), un moyen d'éclairage portatif autonome, un détecteur portatif H₂S et, en cas d'alarme H₂S, un masque panoramique avec sa cartouche associée afin de :

- ⚓ confirmer l'alarme ;
- ⚓ agir avec les moyens incendie de 1ère intervention (extincteur...) ;
- ⚓ s'assurer de l'évacuation de la zone ;
- ⚓ s'assurer de l'arrêt de la ventilation et du confinement de la zone ;
- ⚓ rendre compte au DDI.

Dans les unités à terre et sur les bâtiments à quai au port base, l'officier de garde appelle directement la compagnie des marins pompiers de la base navale qui fournira l'équipe d'intervention renforcée. Sur les bâtiments en mer, la lutte se poursuit.

L'intervention renforcée

C'est l'organisation du personnel désigné en :

- ⚓ Equipe d'alarme, Equipe médicale (zone opposée au sinistre) ;
- ⚓ PC Sécurité, cellule de réflexion ;
- ⚓ Equipe d'intervention (zone sinistrée).

Le directeur de lutte (DDL) (brassard blanc)

C'est l'adjoint sécurité (COMANAV) ou l'officier de garde en cas d'absence. Il est équipé de la TPB (tenue de protection de base).

Le directeur d'intervention (DDI) (brassard rouge)

C'est l'assistant sécurité ou l'officier de permanence navire (OPN) en cas d'absence. Il est équipé de la TPB et le cas échéant avec ARI.

L'adjoint feu (rôle non existant sur petit bâtiment) (brassard bleu)

C'est un officier marinier MARPO. Son rôle est de gérer l'équipe d'attaque ainsi que toute les personnes sur zone en ARI. Il est en liaison radio avec le chef du groupe d'attaque. Il est équipé en TPB.

Le groupe d'attaque

Il est composé au minimum d'un chef et d'un binôme. Ils ont pour rôle d'évacuer les éventuels blessés et d'intervenir sur le sinistre. Il est équipé en «pompiers lourds» (TIS-ARI).

Le groupe de soutien (brassard jaune pour le chef de groupe)

Il a pour missions de :

- ⚓ couper la force et/ou la haute tension (HT) dans la zone sinistrée ;
- ⚓ confiner la zone sinistrée de manière rigoureuse ;
- ⚓ assurer la gestion des fumées en concertation avec le DDI ;
- ⚓ assurer un soutien logistique en matériel.

Le groupe de protection (brassard vert pour le chef de groupe)

Le groupe protection doit être en mesure d'installer le moyen d'intervention en moins de 3 minutes afin que le groupe d'attaque puisse intervenir en moins de cinq minutes. Ce groupe est composé d'un chef et de plusieurs équipiers en TPB avec accessoires et gants de manutention. Il a pour missions :

- ⚓ d'assurer le branchement du ou des moyens d'intervention ;
- ⚓ d'assurer la protection prioritaire (P1) en 10 minutes ;
- ⚓ d'assurer la protection des locaux contigus en 20 minutes (fermeture du cube) ;
- ⚓ d'assurer l'évacuation des eaux d'extinction ;
- ⚓ d'assurer une éventuelle évacuation des matériels sensibles ou dangereux.

L'équipe d'alarme (brassard jaune avec un A pour le chef de groupe)

L'équipe d'alarme assiste le Directeur De la Lutte pour :

- ⚓ assurer le renfort ou les relèves de personnels demandés par le DDI ;
- ⚓ récupérer, préparer ou reconditionner le matériel nécessaire à l'intervention ;
- ⚓ assurer l'accompagnement des pompiers lourds et le transport du matériel ;
- ⚓ gérer la ressource en personnel et en ARI via la procédure CRIME ;
- ⚓ préparer l'intégration des renforts fournis par le personnel disponible du poste de sécurité.

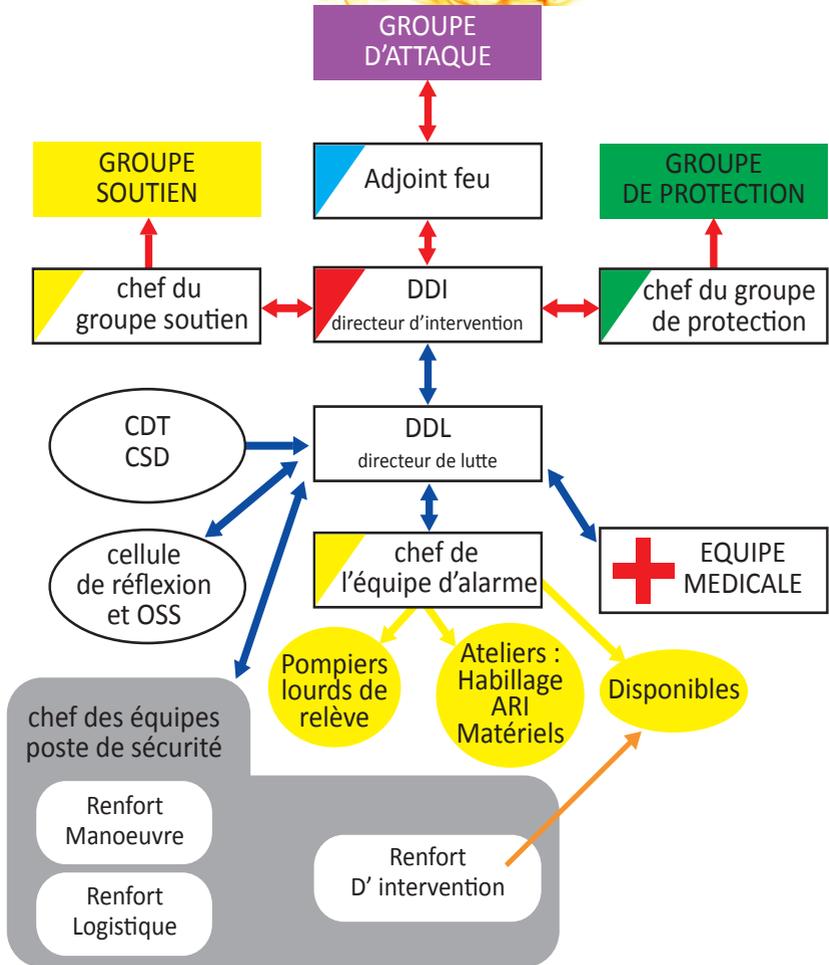
La cellule de réflexion

Son rôle est de fournir au DDL des éléments de décision, relatifs aux conséquences du sinistre, et aux prévisions de son évolution.

Le poste de sécurité

Cette situation est adoptée lorsque le sinistre n'est plus maîtrisable ou si la ressource en personnel de l'équipe d'intervention devient critique. Le passage au poste de sécurité comprend 3 coups longs de klaxon et la diffusion rappel au poste de sécurité. Toute personne non engagée dans l'équipe d'intervention renforcée rejoint l'un des ateliers du poste de sécurité. Il est créé à cette occasion trois ateliers indépendants des équipes déjà en place :

- ⚓ un renfort d'intervention (le transit des renforts en personnel se fera via l'équipe d'alarme) ;
- ⚓ un renfort logistique (matériel, restauration...) ;
- ⚓ un renfort manoeuvre.



- Réseau de commandement (direction de la lutte)
- Réseau de conduite de l'intervention
- Passage du personnel des équipes de renfort par l'équipe d'alarme pour mise en condition avant départ vers la zone sinistrée

La prévention des accidents

La réglementation

« le militaire est soumis au code du travail 4ème Partie Livre I à VI lorsque celui-ci exerce des activités de même nature que celles exercées par du personnel civil. »

Les neufs principes généraux de la prévention

- 1° Eviter les risques ;
- 2° Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités ;
- 3° Combattre les risques à la source ;
- 4° Adapter le travail à l'homme ;
- 5° Tenir compte de l'état d'évolution de la technique ;
- 6° Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux ;
- 7° Planifier la prévention;
- 8° Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle ;
- 9° Donner les instructions appropriées aux travailleurs.

Les risques

L'accident

Événement non voulu, soudain, violent et extérieur à l'homme, qui provoque une ou plusieurs lésions.

UN ACCIDENT = UNE VICTIME

L'incident

A la différence de l'accident, l'incident ne provoque ni lésion, ni victime. Au dernier moment, le facteur chance a joué.

Le bâtiment à quai

Il faut faire attention sur le quai à tout ce qui peut se passer et causer des blessures au personnel.

Faire attention, lorsque vous empruntez la coupée pour monter à bord ou descendre à terre, éviter toute bousculade et tout encombrement de ce lieu de passage très fréquenté et avoir une main libre pour tenir la rambarde ou la filière car elle peut être très glissante.

La vie courante à bord

Le sol des coursives est souvent recouvert d'un revêtement type dalflex extrêmement glissant lorsqu'il est mouillé. De plus beaucoup d'appendices au plafond ou sur les cloisons dépassent et augmentent ainsi le risque de blessures. Vous devez respecter les gestes suivants :

- ⚓ Il est interdit de courir dans les coursives ;
- ⚓ descendre les échelle verticale face aux barreaux et se tenir des deux mains ;
- ⚓ refermer les panneau léger se trouvant sous les panneau lourd étanche ;
- ⚓ respecter les diffusions sécurité ainsi que les zones d'interdiction de circuler ;
- ⚓ Il est formellement interdit de s'appuyer aux filières et rambardes, surtout si le bâtiment est au bassin ;
- ⚓ signalez tout matériel mal arrimé ;
- ⚓ respectez les éventuelles restrictions de circulation sur les extérieurs. en raison des paquets de mer et des mouvements de plate-forme pouvant occasionner la chute d'un homme à la mer ;
- ⚓ garder une propreté irréprochable et ranger le matériel sur votre lieu de travail ;
- ⚓ il est indispensable de bien lire les fiches de tâches avant l'utilisation de matériel.

Les bons de travaux à risque

Ces différents bons de travaux à risques sont délivrés au bureau prévention pour les travaux qui peuvent ou présentent un risque pour la sécurité du navire.

les permis de travail

Pour l'exécution de tous travaux à risque (soudure, piquage, meulage, peinture, travaux en hauteur, travaux sur installation électrique etc ...), le personnel doit :

- ⚓ se rendre au bureau prévention afin de prendre un permis de travail, au minima 24h00 (durée pouvant variée d'une unité a une autre) avant le début des travaux ;
- ⚓ remplir le permis de travail et le ramener au bureau prévention ;
- ⚓ avant le début des travaux, tous les opérateurs récupèrent le permis de travail au bureau prévention
- ⚓ à la fin du travail, ramener le permis de travail au bureau prévention.

Le permis de travail est souvent appelé également BTR Bon de travail à risques.

Le permis feu

La procédure « PERMIS DE FEU » a pour objectif de prévenir les risques d'incendie et d'explosion occasionnés par les travaux « par point chaud » (soudure, meulage, ...). Elle est basée sur le renseignement, la circulation et la signature d'un formulaire appelé « permis de feu ». Les travaux exécutés par le personnel du bord, ou par du personnel extérieur, ne peuvent commencer que lorsque ce permis de feu a été signé par le commandant en second ou par l'adjoint sécurité, qui valident ainsi les mesures de prévention proposées.

La procédure doit être initiée à chaque changement d'opérateur, de lieu, de méthode de travail, ..., et n'est valide que pendant 24 heures. Un « permis de feu » ne peut donc couvrir les travaux, effectués par une ou plusieurs équipes, qui se prolongent sur plusieurs jours.

La procédure « permis de feu » ne concerne pas les travaux effectués à des postes de travail permanents, comme les ateliers. Toutefois, dans ce cas particulier, le PC Sécurité doit être informé du début et de l'arrêt définitif des activités.

Le bon de peinture

Le bureau prévention procède à une analyse des risques chimiques et détermine avec le responsable du travail les mesures de sécurité et de prévention des accidents à appliquer (masque, gants..) en fonction des agents chimiques dangereux (ACD) .

Le personnel affecté aux travaux doit être parfaitement informé des risques qui y sont liés et être rigoureusement encadré par un ou plusieurs gradés pour l'application des mesures de sécurité.

Il est formellement interdit de boire, de manger et de dormir dans la zone dangereuse tant qu'il y subsiste des odeurs de solvants.

Les équipements de protection individuelle (EPI)

Afin de pouvoir travailler en toute sécurité et sereinement, des EPI sont mis à la disposition et obligatoirement portés par l'exécutant lors des travaux.

Protection des mains :

En fonction des travaux et des risques d'accident, la protection des mains est assurée par des modèles de gants adaptés.



Protection des pieds :

- ⚓ Protection contre les risques de brûlures : sidérurgie, fonderie, produits caustiques ;
- ⚓ Protection contre l'eau et l'humidité : bottes de pêche ;
- ⚓ Protection contre les chutes d'objets : les chaussures de sécurité coquées délivrées par le bureau HCC .



Protection de la tête :

- ⚓ Protection contre les chutes d'objets : casques ;
- ⚓ Protection des yeux : lunettes adaptées aux risques ;
- ⚓ Protection des oreilles : casques antibruit, bouchons d'oreilles.



Protection du corps :

- ⚓ Protection contre les travaux salissants: combinaison en papier jetable ;
- ⚓ Protection contre les brûlures : combinaison de travail en coton.



Protection pour les travaux en hauteur : le harnais de sécurité



Cet équipement permet de prévenir les risques de chute du personnel effectuant des travaux en hauteur. Il est composé de sangles réglables qui doivent être convenablement disposées et d'un dispositif anti-chute. Le personnel doit avoir reçu une formation sur le port de cet EPI.

Un harnais de sécurité ne s'utilise jamais seul, mais toujours avec la longe de sécurité et le système anti-chute accroché dans le dos et non sur le côté. Lorsque la protection d'un travailleur ne peut être assurée qu'au moyen d'un harnais de sécurité, il ne doit jamais demeurer seul sur le chantier.

Les étiquettes des ACD (Agents Chimiques Dangereux)

Les produits utilisés dans l'entretien courant des bâtiments sont le plus souvent des produits dangereux pour l'homme ou pour l'environnement. C'est pourquoi il faut savoir déchiffrer les informations qui figurent sur les étiquettes de ces produits.

Le Système Général Harmonisé (SGH)



- 1 - Nom, adresse et numéro de téléphone du fournisseur du produit
- 2 - Nom commercial du mélange
- 3 - Nom chimique de la substance
- 4 - Mention d'avertissement indiquant la gravité d'un danger
On distingue 2 mentions : ATTENTION et DANGER
- 5 - Pictogrammes de danger (voir page suivante)
- 6 - Phrases précisant les dangers représentés par les pictogrammes
- 7 - Identité de certaines des substances contenues dans le mélange qui sont responsables de la classification
- 8 - Mentions de danger qui décrivent la nature et le degré de danger du produit (ici : *Susceptible de provoquer le cancer*)
- 9 - Conseils de prudence : phrases qui décrivent comment bien stocker, manipuler ou éliminer le produit chimique et que faire en cas de fuite ou d'accident
- 10 - Phrases supplémentaires qui précisent les informations fournies dans les mentions de danger et les conseils de prudence (ici : *L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau*)
- 11 - Numéro d'identification de la substance (ici : *n° CE : 200-662-2*)



danger de toxicité aiguë

- Ces produits empoisonnent rapidement, même à faible dose.
- Ils peuvent provoquer des effets très variés sur l'organisme : nausées, vomissements, maux de tête, perte de connaissance ou d'autres troubles plus importants entraînant la mort.
- Ces produits peuvent exercer leur toxicité par voie orale, par voie cutanée ou par inhalation.



danger de corrosion

- Ces produits sont corrosifs. Suivant les cas :
 - ils attaquent ou détruisent les métaux
 - ils rongent la peau et/ou les yeux en cas de contact ou de projection



gaz sous pression

- Ces produits sont des gaz sous pression dans un récipient :
 - certains peuvent exploser sous l'effet de la chaleur. Il s'agit des gaz comprimés, des gaz liquéfiés et des gaz dissous
 - les gaz liquéfiés réfrigérés peuvent, quant à eux, être responsables de brûlures ou de blessures liées au froid appelées brûlures et blessures cryogéniques



dangers sur la santé

- Ces produits chimiques ont un ou plusieurs des effets suivants :
- ils empoisonnent à forte dose
 - ils sont irritants pour les yeux, la gorge, le nez ou la peau
 - ils peuvent provoquer des allergies cutanées (eczémas)
 - ils peuvent provoquer une somnolence ou des vertiges



danger d'explosion

- Ces produits peuvent exploser au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, sous l'effet de la chaleur, d'un choc, de frottements, ...
- Ce sont par exemple certaines matières et objets explosibles, certaines matières autoréactives, certains peroxydes organiques.



danger d'incendie

- Ces produits peuvent s'enflammer suivant le cas :
- au contact d'une flamme, d'une étincelle, d'électricité statique, ...
 - sous l'effet de la chaleur, de frottements, ...
 - au contact de l'air
 - au contact de l'eau, s'ils dégagent des gaz inflammables (certains gaz s'enflamment spontanément, d'autres au contact d'une source d'énergie –flamme, étincelle...)



produits comburants

- Ces produits peuvent provoquer ou aggraver un incendie, ou même provoquer une explosion s'ils sont en présence de produits inflammables.



dangers pour la santé (autres cas)

- Ces produits rentrent dans une ou plusieurs de ces catégories :
- produits cancérogènes: ils peuvent provoquer le cancer
 - produits mutagènes: ils peuvent modifier l'ADN des cellules et peuvent alors entraîner des dommages sur la personne exposée ou sur sa descendance (enfants, petits-enfants ...)
 - produits toxiques pour la reproduction: ils peuvent avoir des effets néfastes sur la fonction sexuelle, diminuer la fertilité ou provoquer la mort du fœtus ou des malformations chez l'enfant à naître
 - produits qui peuvent modifier le fonctionnement de certains organes comme le foie, le système nerveux...
- Selon les produits, ces effets toxiques apparaissent si l'on a été exposé une seule fois ou bien à plusieurs reprises
- produits qui peuvent entraîner des effets graves sur les poumons et qui peuvent être mortels s'ils pénètrent dans les voies respiratoires (après être passés par la bouche ou le nez ou bien lorsqu'on les vomit)
 - produits qui provoquent des allergies respiratoires (asthme, par exemple)



dangers pour l'environnement

- Ces produits provoquent des effets néfastes sur les organismes du milieu aquatique (poissons, crustacés, algues, autres plantes aquatiques, ...).

les principaux acteurs de la prévention

Le commandant

- ⚓ Il est le responsable de la prévention (du personnel civil et militaire) de son unité, de la mise en œuvre des actions concourant au respect des obligations légales et réglementaires en matière de santé et de sécurité au travail (SST) ;
- ⚓ Le commandant ne peut pas déléguer ses obligations en matières de SST .En revanche, il peut déléguer la signature de certains documents en matière de SST ;
- ⚓ Il est le président de la CCHPA.

Le commandant en second

- ⚓ il dirige sous les ordres du commandant le comité de pilotage pour l'élaboration, et le suivi du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) ;
- ⚓ Par délégation du commandant il peut présider la la commission consultative d'hygiène et de prévention des accidents (CCHPA).

Le Chargé de Prévention des Risques Professionnels (CPRP)

Le CPRP est désigné par le commandant, il lui est directement rattaché. Sa fonction généralement attribuée au Comanav (Commandant Adjoint Navire) elle peut être exercée par un OM/ OMS titulaire du Brevet de Maîtrise Environnement Prévention.

Il conseille le commandant en matière de prévention des risques professionnels . Il exerce, notamment, un rôle d'animation, de formation, d'analyse, de conseil et de surveillance en matière de SST et prévention des accidents et maladies professionnelles, en relation avec l'encadrement, le personnel, le médecin de prévention et la CCHPA.

L'assistant de prévention – chef du bureau prévention

Le commandant. désigne un officier marinier pour cette fonction activée suivant l'importance de l'unité.

- ⚓ Il est le chef du bureau prévention ;
- ⚓ il est le remplaçant désigné du CPRP et lui est directement subordonné ;
- ⚓ il organise le bureau prévention en matériel et en personnel ;
- ⚓ Il assiste le CPRP dans son travail de prévention (documentations, analyses, suivis, surveillances, approvisionnement des EPI, conseils, animations etc...).

Le médecin de prévention

Le médecin de l'unité s'il est le médecin unique est le médecin de prévention. A ce titre il est plus particulièrement chargé au profit des militaires:

- ⚓ de la surveillance de l'état de santé des militaires en lien avec le poste de travail ;
- ⚓ des actions préventives en milieu de travail ;
- ⚓ des activités médico-administrative en liaison avec l'assistant prévention, notamment le suivi et l'archivage des FEN (Fiche Emploi Nuisance) ;

- ⚓ à l'adéquation de la périodicité des visites médicales avec les fonctions occupées par le personne ;
- ⚓ de la rédaction de la fiche d'entreprise (appelé fiche d'établissement). Il y consigne les risques professionnels existants et les effectifs qui y sont exposés. Cette fiche permet un repérage rapide des risques dans l'entreprise pour tous les intervenants en prévention des risques professionnels.

Le chef de service

Il est responsable devant le commandant de la prévention des accidents du personnel placé sous son autorité.

Le correspondant prévention du service (CPS)

Au sein de chaque service, un officier marinier est désigné CPS. Il assiste le chef de service dans sa mission de prévention. Il est le correspondant privilégié du CPRP pour son service. Il participe à l'identification des risques au sein de son service, aux actions de prévention, de formation du personnel de son service

Commission Consultative d'Hygiène et de Prévention des Accidents

La CCHPA est chargée d'assister le commandant dans sa mission de prévention des accidents et dans la mise en œuvre de la réglementation sur l'hygiène et la sécurité du travail. elle effectue des analyses des accidents, des postes, des risques, l'implantation de nouveau matériels Elle n'a aucune compétence dans les activités à caractère opérationnel ou d'entraînement au combat.

Cette commission se compose :

- ⚓ du président de la commission ou de son représentant (CDT ou CSD) ;
- ⚓ du chargé de prévention ;
- ⚓ du médecin de prévention ;
- ⚓ des membres représentant le commandement, désigné par le président ;
- ⚓ des membres représentant le personnel militaire.

La CCHPA se réunit tous les trimestres et exceptionnellement :

- ⚓ A la suite de tout accident ou incident ayant entraîné ou qui aurait pu entraîner des conséquences graves ;
- ⚓ Avant ou après un grand chantier (passage au bassin, dégazage) afin de prévenir des importantes modifications de comportement ;
- ⚓ Dans un délai de 24h00 à chaque fois qu'il n'a pas été trouvé une solution suite à l'expression d'un droit de retrait.

La documentation de prévention

Le Recueil des Dispositions de Prévention (RDP)

Il regroupe les informations relatives à l'organisation prévention, au résultat de l'analyse des risques ainsi qu'aux mesures de prévention et de protection applicable sur le bâtiment. Il contient les documents suivants :

Le Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)

Ce document retranscrit l'analyse des risques principaux par unité de travail et ainsi de prioriser les actions, de créer ou de mettre en place les mesures de prévention, protection, d'alerte associées.

Le registre spécial

Ce registre permet de signaler un danger grave et imminent. Tout constat de danger grave et imminent doit être consigné dans ce registre.

Le registre de santé et de sécurité au travail

Le registre doit être à la disposition du personnel. Civils et militaires ont la possibilité d'inscrire sur ce registre toutes les observations et toutes les suggestions qu'il juge opportun de formuler dans le domaine de la prévention des risques professionnels et de l'amélioration des conditions de travail.

En raison de son caractère cancérigène, Si vous devez manipuler des matériaux contenant de l'amiante, le bureau prévention doit obligatoirement être informé afin de vous délivrer la documentation, les EPI, en adéquation. Ils s'occuperont ensuite de votre suivi médical.



Le Document Technique Amiante (DTA)

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à la présence d'amiante dans un bâtiment. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans le bâtiment et des personnes appelées à intervenir sur les matériaux ou produits contenant de l'amiante.

Les plans de préventions

Pour toute intervention d'une entreprise extérieure, ce document permet de répertorier des risques et de assurer du respect du Code du travail.

Il est établi si une de ces conditions est remplie :

- ⚓ le travail fait partie des travaux à risques (21 travaux à risques listés) ;
- ⚓ une visite préalable de prévention a été effectuée ;
- ⚓ les travaux excèdent 400h/heures.

La fiche emploi Nuisance (FEN)

La fiche décrit les nuisances auxquelles sont exposés les agents sur leur lieu de travail et les moyens de préventions, collectifs et individuels, pour s'en protéger. Elle est renseignée en fonction du DUERP et est utilisée pour le suivi médical. Elle est mise à jour à chaque changement de poste ou lors d'une réévaluation des risques rencontrés par l'agent.

La fiche de données sécurité : LA FDS

Formulaire contenant des données relatives aux propriétés d'une substance chimique. Ces fiches sont très utilisées pour cataloguer l'information sur les produits chimiques. On doit pouvoir les trouver partout où une substance est utilisée.

Elles doivent contenir ces 16 rubriques obligatoires :

1. Identification de la substance / du mélange et de la société / l'entreprise ;
2. Identification des dangers ;
3. Composition et info sur les composants ;
4. Premiers secours ;
5. Mesures de lutte contre l'incendie ;
6. Mesures en cas de dispersion accidentelle ;
7. Manipulation et stockage ;
8. Contrôles de l'exposition individuelle ;
9. Propriétés physiques et chimiques ;
10. Stabilité et réactivité ;
11. Informations toxicologiques ;
12. Informations écologiques ;
13. Considérations relatives à l'élimination ;
14. Informations relatives au transport ;
15. Informations réglementaires ;
16. Autres informations.

La FDS est délivrée par le fournisseur avec tout ACD.

SECOURS aux PERSONNES

Les premiers secours



La formation de base aux premiers secours (PSC1) a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires à la bonne exécution des gestes de secours destinés à préserver l'intégrité physique d'une victime en attendant l'arrivée des secours organisés. Cette formation dure dix heures pendant lesquelles vous êtes évalués sur votre comportement face à des situations fictives.

Protéger

Lors d'un accident, il faut quand cela est possible et sans prise de risque de la part du sauveteur, supprimer ou écarter le danger de façon permanente pour éviter le sur-accident. On balise ensuite la zone.

Lorsque la victime ne peut se soustraire d'elle-même à un danger REEL, IMMEDIAT et NON CONTROLABLE, il faut alors dégager d'urgence la victime. Cette manœuvre reste exceptionnelle.



Alerter

Quand le danger est écarté, il faut rapidement appeler les secours par le biais de moyens appropriés: téléphones fixes ou portables, cabine téléphonique, bornes SOS sur l'autoroute.

Si vous ne possédez aucun de ces moyens, il est impératif d'appeler à la voix : « A L'AIDE ! », ainsi vous aurez un témoin qui s'en chargera pendant que vous débuterez les premiers soins.

Les numéros à connaître en cas d'urgence	15 SAMU	17 POLICE SECOURS	191 Pour les urgences aéronautiques
112 URGENCE EUROPEENNE	18 SAPEURS POMPIERS	114 Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes	196 Pour les urgences maritimes Appel aboutit aux CROSS

Lors du message d'alerte, les informations minimales à transmettre sont :

- ⚓ le numéro de téléphone ;
- ⚓ la nature du problème ;
- ⚓ La localisation précise de l'évènement ;

Attendre les instructions avant de raccrocher et appliquer les consignes données.

Secourir

A chaque situation, il existe des gestes simples qui peuvent sauver la vie d'une personne.

1/ Obstruction aigues des voies aériennes par un corps étranger

L'obstruction est totale

La respiration est inefficace

Ne peut plus parler, crier, tousser ou émettre de son, Garde la bouche ouverte, S'agite, devient rapidement bleu puis perd connaissance.

- ⚓ Donner de 1 à 5 claques dans le dos (entre les deux omoplates, avec le talon de la main ouverte, de façon vigoureuse) ;
- ⚓ En cas d'échec, effectuer de 1 à 5 compressions abdominales chez l'adulte (au creux de l'estomac, sans appuyer sur les côtes, vers l'arrière et le haut) ou au niveau thoracique chez l'adulte obèse ou la femme enceinte dans les derniers mois de grossesse (compression thoracique : au milieu du sternum, sans appuyer sur les côtes, vers l'arrière) ;
- ⚓ Si l'obstruction totale persiste, répéter le cycle claques dans le dos et compressions ;
- ⚓ Arrêter quand la personne expulse le corps étranger ou tousse ou respire ou perd connaissance ;
- ⚓ Demander un avis médical au 15.



5 claques dans le dos



5 compressions abdominales

puis

Si le problème n'est toujours pas résolu, alternez 5 claques dans le dos et 5 compressions abdominales

L'obstruction est partielle. La respiration reste efficace. La victime peut parler, tousse vigoureusement et respire.

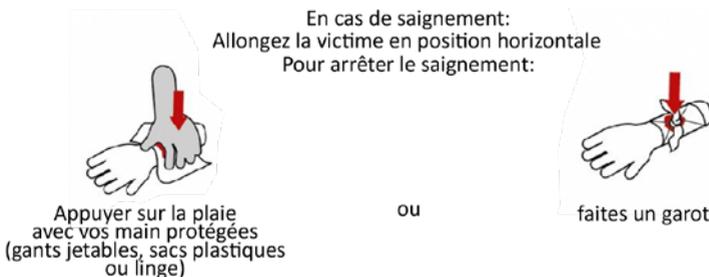
- ⚓ Ne jamais pratiquer de technique de désobstruction ;
- ⚓ Installer la victime dans la position où elle se sent le mieux ;
- ⚓ Encourager la victime à tousser (elle peut cracher par elle-même) ;
- ⚓ Demander un avis médical au 15 et appliquer les consignes ;
- ⚓ Surveiller que l'obstruction ne devient pas totale.

2/ L'hémorragie externe

La victime présente une perte de sang abondante qui provient d'une plaie ou d'un orifice naturel et qui ne s'arrête pas spontanément.

Si elle n'est pas stoppée rapidement, elle menace à très court terme la vie de la victime (détresse circulatoire, arrêt cardiaque).

- ⚓ Protéger si nécessaire ;
- ⚓ Comprimer immédiatement l'endroit qui saigne (force suffisante pour arrêter le saignement, permanente) si la victime ne comprime pas elle-même ;
- ⚓ Allonger la victime ;
- ⚓ Faire alerter les secours ;
- ⚓ Surveiller la victime (parler, couvrir, surveiller l'arrêt du saignement) ;
- ⚓ Si vous êtes seul avec la victime et que vous devez vous libérer pour alerter les secours, il faut réaliser un pansement compressif ;
- ⚓ Si la compression est impossible ou inefficace il faut mettre en place un garrot force suffisante pour arrêter le saignement, permanent, au-dessus de la plaie qui saigne, être visible) ;
- ⚓ Si la victime saigne du nez, l'asseoir, lui demander de se pencher en avant, de se moucher vigoureusement puis de comprimer ses narines. Si la victime prend des médicaments, en particulier ceux qui augmentent le saignement, ou si le saignement dure plus de 10min, se reproduit ou que cela survient après une chute ou un coup, demander un avis médical ;
- ⚓ Si la victime vomit ou crache du sang, la placer dans la position dans laquelle elle se sent le mieux, alerter les secours et surveiller la personne ;
- ⚓ Autre perte de sang par un orifice naturel, l'allonger, alerter et surveiller la victime.



3/ La victime a perdu connaissance

Une personne a perdu connaissance lorsqu'elle ne répond et ne réagit à aucune sollicitation verbale ou physique et respire. La perte de connaissance peut évoluer vers un arrêt respiratoire ou cardiaque. En effet, une personne qui a perdu connaissance, laissée sur le dos, est exposée à des difficultés respiratoires, liées à l'encombrement ou à l'obstruction des voies aériennes.

- ⚓ Protéger si nécessaire ;
- ⚓ Apprécier la conscience (questions simples, ordres simples) ;
- ⚓ Appeler à l'aide ;
- ⚓ Allonger la victime sur le dos ;
- ⚓ Libérer les voies aériennes en basculant doucement la tête de la victime en arrière et en élevant le menton (maintenir dans cette position, menton élevé) ;
- ⚓ Apprécier la respiration pendant 10 secondes au plus (joue, oreille, yeux) ;
- ⚓ Si la victime respire mettre la victime en PLS (position latérale de sécurité) (limiter au maximum les mouvements de la colonne, permet le contrôle de la respiration, position stable la plus latéral possible, permet l'écoulement des liquides vers l'extérieur).

Technique: la position latérale de sécurité (source: site de la croix rouge française)

Si la victime porte des lunettes, ôtez-les lui.

Assurez-vous que ses jambes sont allongées côte à côte. Si ce n'est pas le cas, rapprochez-les délicatement l'une de l'autre de manière à les placer dans l'axe du corps.



Disposez le bras de la victime le plus proche de vous à angle droit de son corps. Pliez ensuite son coude tout en gardant la paume de sa main tournée vers le haut.



Placez-vous à genoux ou en trépied à côté de la victime.

Saisissez l'autre bras de la victime d'une main, placez le dos de sa main contre son oreille, de votre côté.



Maintenez la main de la victime pressée contre son oreille, paume contre paume.

Attrapez la jambe la plus éloignée de vous avec l'autre main, juste derrière le genou, et relevez-la tout en gardant le pied au sol.



Placez-vous assez loin de la victime, au niveau de son thorax, pour pouvoir la tourner sur le côté vers vous, sans avoir à reculer.

Faites rouler la victime en tirant sur sa jambe jusqu'à ce que le genou touche le sol.

Dégagez doucement votre main de sous la tête de la victime en maintenant son coude de votre autre main afin de ne pas entraîner sa main et d'éviter ainsi toute mobilisation de sa tête.



Ajustez la jambe située au-dessus de sorte que la hanche et le genou soient à angle droit.



Ouvrez la bouche de la victime d'une main, avec le pouce et l'index, sans mobiliser la tête, afin de permettre l'écoulement des liquides vers l'extérieur.

Demandez à quelqu'un d'appeler les secours ou bien allez chercher de l'aide si vous êtes seul.

Vérifiez régulièrement que la respiration est normale.

4/ L'arrêt cardiaque

La victime a perdu connaissance mais ne respire pas ou présente des Gaspes. Le cerveau n'est alors plus oxygéné et des lésions peuvent être irrémédiables.

- ⚓ Faire alerter ;
- ⚓ Réaliser 30 compressions (comprimer fortement le sternum, entre 100 et 120 compressions/min) suivi de 2 insufflations (lente et progressive jusqu'au début de soulèvement de la poitrine, en moins de 5 secondes) jusqu'à l'arrivée des secours ;
- ⚓ Lorsque le défibrillateur autonome (DAE) arrive le faire mettre en place par le témoin.



5/ La victime se plaint d'un malaise

La victime, consciente, ne se sent pas bien et présente des signes inhabituels. Le malaise traduit une défaillance temporaire ou durable d'une partie de l'organisme. Certains signes peuvent révéler une situation pouvant entraîner une détresse vitale. Après avoir constaté que la victime ne se sent pas bien (pâleur, sueurs, douleurs...) :

- ⚓ la mettre au repos en position allongée, le plus souvent possible, assise en cas de difficultés à respirer, sinon dans la position où elle se sent le mieux ;
- ⚓ Lui poser des questions sur son état de santé habituel :
 - Quel âge avez vous ? ;
 - Depuis combien de temps dure ce malaise ? ;
 - Avez-vous déjà présenté ce type de malaise ? ;
 - Avez-vous été gravement malade ou récemment hospitalisé ? ;
 - Prenez-vous des médicaments ? (Si oui, lui donner).
- ⚓ Demander un avis médical ;
- ⚓ Surveiller la victime ;
- ⚓ Donner du sucre ou son traitement si la victime le demande.

6/ La victime se plaint d'une plaie

C'est une lésion de la peau qui, suivant son importance et sa localisation, peut entraîner une défaillance de la respiration, une hémorragie ou des complications comme l'infection.

Une plaie est grave si une hémorragie est associée, selon son mécanisme (objet tranchant ou perforant, morsures, projectiles...), son aspect (déchiquetée, multiple...) sa localisation (thoracique, abdominale, oculaire ou proche d'un orifice naturel).

Mettre la victime en position de repos adaptée à son état pour éviter son aggravation en attendant l'arrivée des secours :

En présence d'une plaie grave :

- ⚓ Ne jamais retirer le corps étranger (couteau, morceau de verre...) ;
- ⚓ Installer la victime en position d'attente et sans délai :
 - Assise en présence d'une plaie au thorax ;
 - Allongée, jambes fléchies en présence d'une plaie à l'abdomen ;
 - Allongée, yeux fermés en demandant de ne pas bouger la tête en présence d'une plaie à l'œil ;
 - Allongée dans tous les autres cas ;
- ⚓ Protéger de la chaleur, du froid ou des intempéries ;
- ⚓ appeler les secours et appliquer les consignes ;
- ⚓ surveiller la victime. Si la victime saigne abondamment.

Une plaie est simple s'il s'agit d'une petite coupure superficielle, d'une éraflure saignant peu.

7/ La victime se plaint d'une brûlure

La brûlure est une lésion de la peau, des voies aériennes ou digestives provoquées par la chaleur, des substances chimiques, l'électricité, le frottement ou des radiations. De plus, elle est accompagnée d'une douleur vive.

Une brûlure est grave si l'on est en présence :

- ⚓ D'une ou plusieurs cloques dont la surface totale est supérieure à celle de la moitié de la paume de la main de la victime ;
- ⚓ D'une destruction plus profonde associée souvent à des cloques et à une rougeur plus au moins étendue, dont la localisation est sur le visage ou le cou, les mains, les articulations ou au voisinage des orifices naturels ;
- ⚓ D'une rougeur étendue de la peau chez l'enfant ;
- ⚓ D'une brûlure d'origine électrique, radiologique ou chimique.

Une brûlure est simple quand il s'agit de rougeurs de la peau chez l'adulte ou d'une cloque dont la surface est inférieure à celle de la moitié de la paume de la main de la victime.

Pour une brûlure grave :

- ⚓ Refroidir la surface brûlée par ruissellement d'eau du robinet tempérée (15 à 25°C), au plus tard dans les 30 minutes pour limiter l'aggravation et l'extension, diminuer la douleur ;
- ⚓ Demander un avis médical et suivre les recommandations ;
- ⚓ Après le refroidissement, installer la victime en position adaptée, allongée en général ou assise en cas de gêne respiratoire ;
- ⚓ Surveiller la victime.

Pour une brûlure simple :

Poursuivre le refroidissement, jusqu'à disparition de la douleur ;
Par la suite, ne jamais percer les cloques et les protéger par un pansement.

Pour les brûlures particulières :

Par produit chimique, rincer jusqu'à l'arrivée des secours ;
Dans l'œil, rincer en prenant garde de ne pas souiller l'autre œil ;
Par ingestion, ne pas faire vomir ni boire ;
Par inhalation, placer la victime en position semi-assise ;
Electrique, protéger avant de toucher la victime et arroser la surface visiblement brûlée.

8/ La victime se plaint après un traumatisme

Un coup, une chute ou un faux mouvement peuvent provoquer des lésions des os, des articulations, des organes ou de la peau dont les signes sont une douleur vive, une difficulté ou une impossibilité de bouger, éventuellement un gonflement ou une déformation de la zone atteinte. Les traumatismes risquent d'entraîner des complications neurologiques (paralysie, trouble de la conscience ou perte de connaissance), respiratoires (gêne ou détresse) ou circulatoires (détresse). Éviter la mobilisation aggravant l'état de la victime.

La victime est consciente et présente immédiatement des signes de douleur au cou ou à la tête suite à un choc :

- ⚓ Conseiller fermement de ne pas mobiliser la partie atteinte ;
- ⚓ Alerter les secours et appliquer leurs consignes ;
- ⚓ Si possible maintenir la tête (le sauveteur est en position stable, le maintien de la tête limite ses mouvements) ;
- ⚓ Surveillez-la et parlez-lui régulièrement.

La victime est consciente et présente immédiatement des signes de traumatisme:

- ⚓ Conseiller fermement de ne pas mobiliser la partie atteinte ;
- ⚓ Alerter les secours et appliquer leurs consignes ;
- ⚓ Protéger de la chaleur, du froid ou des intempéries ;
- ⚓ Surveillez-la et parlez-lui régulièrement.

La SNSM Société Nationale de Sauvetage en Mer

source: <https://www.snsnm.org/>

Histoire



Rigault de Genouilly

En 1854, Théodore Gudin, un des deux premiers peintres de la marine qui avait perdu son frère dans un naufrage, propose la création d'une société unique dans le domaine du sauvetage en mer.

C'est finalement l'amiral Rigault de Genouilly qui créera le 12 février 1865 la Société Centrale de Sauvetage des Naufragés.

En 1967, la société centrale de sauvetage des naufragés va fusionner avec la Société des Hospitaliers Sauveteurs Bretons créée en 1873 pour donner naissance à la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM).

Créée sous la forme d'une association loi 1901, la SNSM, dont la vocation première est de secourir bénévolement et gratuitement les vies humaines en danger en mer et sur les côtes, sera reconnue d'utilité publique en 1970.

Missions

Les actions de la SNSM peuvent se décliner en trois grandes missions :

Sauver des vies en mer et sur le littoral

La SNSM assure :

- ⚓ les sauvetages au large, assurés par les sauveteurs embarqués bénévoles ;
- ⚓ la surveillance des plages, prise en charge par les nageurs-sauveteurs volontaires.

Former pour sauver

32 centres de formation et d'intervention à travers la France, 800 formateurs bénévoles dispensent près de 400 heures de cours et ateliers permettent de former les sauveteurs de demain.

Prévenir des risques et sensibiliser

Afin de sensibiliser le public aux dangers de la mer, ils interviennent auprès du public et cela même dès le plus jeune âge notamment dans les écoles ou à l'occasion de classes de mer.

Organisation



La politique maritime de l'Etat, pour l'organisation du sauvetage en mer, est menée par le Secrétaire général de la mer (SGMER) qui assure la coordination interministérielle des différentes administrations concernées (Défense, Douanes, Gendarmerie, Affaires Maritimes et Sécurité civile).

Le SGMER pilote et anime l'action des 3 préfets maritimes qui sont les grands ordonnateurs de l'action de l'État en mer. Sous leur autorité, les CROSS (Centres

Régionaux Opérationnels de Surveillance et de Sauvetage) assurent la coordination des opérations de sauvetage et la gestion des moyens d'interventions. Les moyens des CROSS sont gérés par leur administration de tutelle : la Direction des Affaires maritimes du Ministère de l'Écologie du Développement durable et de l'Énergie. Les CROSS font régulièrement appel aux Sauveteurs en Mer de la SNSM. Les Sauveteurs en Mer assurent chaque année à leur demande environ 50 % des interventions de sauvetage en France.

Quelques chiffres (2016)



- ⚓ 4 400 sauveteurs embarqués bénévoles
- ⚓ 1 333 nageurs sauveteurs
- ⚓ 218 stations de sauvetage
- ⚓ 256 postes de secours en plages
- ⚓ 8 000 personnes secourues
- ⚓ 5 519 interventions de sauvetage

LES CARRIERES

Source : guide du capitaine de compagnie - décembre 2017

OFFICIER MARINIER ET EQUIPAGE

Depuis 2007, la marine met en œuvre le dispositif VAREQ (Valorisation du Recrutement et de l'Emploi du personnel Equipage de la flotte) qui vise à inscrire le recrutement dans une démarche de progrès professionnel et une approche métier. Décision n° 6037-2007 DEF/EMM/PRH/NP du 30 novembre 2007.

Note n°-7384-2014 DEF/DPMM/PRH/NP du 9 juillet 2014.

Cette note décrit les principes qui président aux parcours professionnels du personnel marinier et équipage de la flotte.

Recrutement initial

Arrêté du 15 juin 2017 fixant les conditions d'engagement dans la marine nationale.
Instruction n° 32 DEF/DPMM/SRM/EQUIP du 11 décembre 2013.

Les engagés initiaux de la marine se répartissent en deux catégories : les officiers mariniers directs issus de l'école de maistrance (EDM), et le personnel équipage issu des quartiers-maîtres et matelots de la flotte (QMF). Ils se différencient par :

- ⚓ le niveau de recrutement : maistrance de BAC à BAC + 3, QMF de la 3ème au BAC ;
- ⚓ la durée du contrat initial : 10 ans pour les maistranciers, 4 ans pour les QMF prolongeable jusqu'à 11 ans : le contrat initial est assorti d'une période probatoire de 6 mois, renouvelable jusqu'à 18 mois au plus si la formation initiale le nécessite, pendant laquelle le contrat peut être dénoncé unilatéralement par l'engagé ou le ministère des armées (DPMM) ;
- ⚓ le statut : les maistranciers sont officiers mariniers, les QMF sont quartiers maîtres et matelots ;

Enfin, les maistranciers embrassent une spécialité tandis que les QMF ont un métier qui peut donner accès à plusieurs spécialités au moment de la sélection pour le brevet d'aptitude technique (BAT).

S'y ajoute le recrutement de volontaires. Ce contrat peut être considéré comme une phase préparatoire avant de postuler pour un contrat de QMF ou l'école de Maistrance.



© marine nationale

Centre d'instruction naval de Brest

Différents cursus

L'école de maistrance (EDM)

Les maistranciers sont formés pendant une année, dont 17 semaines à l'école de Maistrance, puis promus rapidement au grade de second-maître. Ils ont vocation à occuper des fonctions d'encadrement et de technicien à l'issue du BS. Les spécialités de la marine ouvertes pour maistrance sont :

- ⚓ Maintenance avionique aéronautique (AVIONIQUE) ;
- ⚓ Comptable logisticien (COMLOG) ;
- ⚓ Contrôleur d'aéronautique (CONTA) ;
- ⚓ Détecteur de bord bouée d'aéronautique (DASBO) ;
- ⚓ Détecteur anti-sous-marin (DEASM) ;
- ⚓ Détecteur navigateur aérien (DENAÉ) ;
- ⚓ Détecteur (DETEC) ;
- ⚓ Electronicien d'armes (ELARM) ;
- ⚓ Electrotechnicien (ELECT) ;
- ⚓ Energie nucléaire (ENERGNUC) ;
- ⚓ Entraînement physique militaire et sportif (EPMS) ;
- ⚓ Fusilier (FUSIL) ;
- ⚓ Gérant de collectivité (GECOLL) ;
- ⚓ Gestionnaire de ressources humaines (GESTRH) ;
- ⚓ Guerre électronique/transmission (GETBO) ;
- ⚓ Spécialiste hélicoptère d'aéronautique navale (HELAE) ;
- ⚓ Manœuvrier (MANEU) ;
- ⚓ Marin pompier (MARPO) ;
- ⚓ Mécanicien d'armes (MEARM) ;
- ⚓ Mécanicien naval (MECAN) ;
- ⚓ Météorologiste océanographe (METOC) ;
- ⚓ Navigateur-timonier (NAVIT) ;
- ⚓ Plongeur démineur (PLONG) ;
- ⚓ Maintenance porteur aéronautique (PORTEUR) ;
- ⚓ Spécialiste des systèmes d'information et des télécommunications (SITEL).

École des mousses

L'école des mousses a pour mission d'incorporer et de former de jeunes mineurs de 16 à 17 ans, sans condition de diplômes. La formation est orientée vers la découverte du milieu maritime, l'aguerrissement moral et physique et s'appuie sur les méthodes de l'enseignement professionnel.



© marine nationale

Les QMF

Les QMF suivent une formation initiale élémentaire (FIE) de 6 semaines complétée par une formation élémentaire métier (FEM) de 3 semaines à plusieurs mois, variable selon le métier choisi. Cette dernière vise à adapter les marins à leur futur environnement professionnel. Ils occupent ensuite des emplois d'opérateurs.

Les métiers ouverts au QMF sont les suivants :

- ⚓ Matelot restauration (MORESTAU) ;
- ⚓ Matelot machine (MOMACHINE), machine à dominante ATNAV / à vocation PLONG ;
- ⚓ Matelot de pont (MOPONT) ;
- ⚓ Matelot bureautique (MOBUREAU) ;
- ⚓ Matelot opérations (MOOPS), branches système de combat (SDC) et systèmes d'informations et de communications (SIC) ;
- ⚓ Matelot navigateur-guetteur (MONAV) ;
- ⚓ Matelot fusilier marin (MOFUSIL) ;
- ⚓ Matelot pompier (MOPOMPI), et matelot pompier de Marseille (MOPOMPI M) ;
- ⚓ Matelot de piste et de pont d'envol (MOPONVOL) ;
- ⚓ Matelot de maintenance aéronautique (MOMAINTAE) ;
- ⚓ Matelot musicien (MUSIF) ;
- ⚓ Sportif de haut niveau (SPORT HN).

Entre deux et huit ans de service en qualité de QMF, environ 50% d'entre eux accéderont



au brevet d'aptitude technique (BAT) au titre d'une spécialité, ce qui leur permet ensuite d'être promus second-maître et d'occuper des postes de techniciens. Leur progression professionnelle ultérieure est identique à celle des officiers marins issus de l'école de maistrance.

Volontariat dans les armées

Les volontaires (VLT) sont recrutés au titre d'un contrat d'un an renouvelable 4 fois. Ils suivent uniquement la FIE de 6 semaines (les MAPOV ne font qu'une semaine en FIE pour les formalités d'incorporation, ils rallient ensuite Marseille où ils sont formés durant 5 semaines), puis rallient leurs unités pour exercer des emplois d'opérateurs. Les spécialités ouvertes au recrutement sont :

- ⚓ Equipage volontaire (EQUIV) ;
- ⚓ Pompier volontaire (MAPOV, affecté au bataillon des marins pompiers de Marseille) ;
- ⚓ Opération et navigation (OPNAV) ;
- ⚓ Sécurité et logistique (SELOG) ;
- ⚓ Alimentation (VIVRE).

En outre, des recrutements particuliers de VLT ont été mis en place:

- ⚓ VLT EQUIV à vocation PROFOR, qui servent dans la FORFUSCO ;
- ⚓ VLT EQUIV option DFM, affectés à l'issue de la FIE au détachement des fusiliers marins de Houilles ;
- ⚓ VLT SELOG BN qui servent dans les Bases navales de Cherbourg, Brest, Toulon et l'Île longue, au côté des compagnies de marins pompiers ;
- ⚓ VLT EQUIV option RUGBY. Ces marins sont recrutés sur proposition du rugby club de la marine nationale (RCMN).

Recrutement interne ou spécifique

Aux spécialités de recrutement direct, il faut ajouter les spécialités suivantes, de recrutement interne ou spécifique :

- ⚓ Spécialiste d'atelier naval (ATNAV) ;
- ⚓ Musicien de la flotte (MUSIF) ;
- ⚓ Marin pompier de Marseille (MAPOM) ;
- ⚓ Auxiliaire des services des ports et des bases (AUSPB) ;
- ⚓ Hydrographe (HYDRO) ;
- ⚓ Inspecteur de la sûreté de défense (INSED).

Par ailleurs, depuis juin 2015, le recrutement local de QMF MONAV est ouvert au profit des sémaphores. Les candidats s'engagent pour servir pour une affectation de quatre ans dans le sémaphore pour lequel ils sont recrutés, puis rejoignent le cursus classique des QMF MONAV à leur départ au BAT ou au renouvellement de leur contrat.

Mécatronique navale

Il existe un recrutement spécifique « Mécatronique », EDM ou QMF, réservé aux élèves qui ont suivi un cursus de formation « mention complémentaire Mécatronique » en alternance lycée/PEM.

Les marins titulaires du certificat MECATRONIQUE, obtenu dès la fin du module d'employabilité (ME) au PEM, peuvent se voir attribuer le BAT de mécanicien naval (MECAN) ou d'électrotechnicien (ELECT) sur titre à l'issue d'un parcours qualifiant au terme d'une période de 6 mois dans leur cœur de métier.

Sélection aux cours

Brevet d'aptitude technique (BAT)

Instruction n° 30 DEF/DPMM/2/PM2 relative à l'accès au cours du brevet d'aptitude technique des quartiers-maîtres et matelots de la flotte du 04 juillet 2016.

Le cours du BAT a pour objectifs de donner des compléments de formation générale, militaire et maritime et de former des opérateurs qualifiés, aptes à mettre en œuvre et à participer à la maintenance des installations de la marine.

Les QMF candidats doivent :

- ⚓ réunir au moins deux ans et au plus huit ans de service en qualité de QMF à la date du 1er juillet de l'année scolaire d'ouverture du cours ;
- ⚓ être apte à servir dans la marine et dans la spécialité sans restriction d'emploi ;
- ⚓ avoir satisfait aux épreuves du contrôle de la condition physique générale (CCPG).

Pour l'accès à certains BAT (musicien de la flotte, plongeur démineur, etc.), l'admission des QMF s'effectue selon des modalités fixées par instruction particulière.

Modalités de présélection

Les candidats sont sélectionnés par une commission qui évalue l'aptitude des candidats à suivre avec succès la scolarité envisagée et à tenir un emploi de BAT. Cette sélection est faite en fonction des besoins de la marine et des critères définis ci-dessous :

- ⚓ notations annuelles ;
- ⚓ aptitude à l'emploi de niveau supérieur ;
- ⚓ durée des services accomplis ;
- ⚓ certificats et mentions obtenus ;
- ⚓ avis du commandant et du SLPA pour chaque spécialité envisagée ;
- ⚓ résultats aux tests niveau4 ;
- ⚓ CCPG ;
- ⚓ sanctions professionnelles et/ou disciplinaires et FIAT éventuelles.

Les marins admis sont répartis dans les sessions par spécialité en fonction de l'ancienneté de service, du test de langue anglaise validé avant la sélection, et des contraintes de gestion.

Le brevet d'aptitude technique de chaque spécialité est attribué le 1er jour du mois suivant la date de fin du cours de BAT.

Pour les forces sous-marines : le brevet d'aptitude technique de détecteur anti-sous-marin (DEASM) est attribué après réussite du cours de pré-embarquement, avec effet rétroactif.

Pour les maistranciers, le BAT est directement accessible à l'issue de leur formation initiale.

Brevet supérieur (BS)

Instruction n° 20 DEF/DPMM/2/RA/NP du 5 décembre 2014 relative aux modalités d'accès au brevet supérieur.

Présélection

Le personnel promu second maître au plus tard le 31 décembre de l'année précédant les travaux de présélection (31/12/A-2) est présélectionné en fonction :

- ⚓ de son métier, branche et/ou spécialité voire de son ancienne spécialité ;
- ⚓ de la durée des services accomplis ;
- ⚓ de la qualité des services rendus appréciée par la notation ;
- ⚓ de ses résultats au cours du certificat d'aptitude technique ou du BAT ;
- ⚓ de ses connaissances militaires et maritimes, générales et professionnelles évaluées par le niveau de formation supérieure (NFS) ;
- ⚓ le cas échéant, de la détention de certaines qualifications.

A la date du 1er octobre de l'année précédant l'année scolaire d'ouverture du cours (01/10/A-1), il doit :

- ⚓ avoir accompli trois années de services depuis l'obtention du BAT (en cas de changement de spécialité, le temps de services effectifs depuis l'obtention du dernier BAT est de deux années sauf pour les plongeurs démineurs pour lequel il est de trois) ;
- ⚓ totaliser moins de dix-sept années de services ;
- ⚓ être apte sans restrictions à sa spécialité.



©marine nationale

Pour une présélection à un cours du BS de l'année scolaire A, l'évaluation du NFS dans une des spécialités BAT conduisant à ce brevet doit avoir été validée entre le 1er juin de l'année A-6, au plus tôt, et le 31 mai de l'année A-1, au plus tard (dates incluses).

Une présélection particulière est opérée au bénéfice du personnel des forces sous-marines.

Attribution

Sauf cas particulier (spécialité de l'aéronautique navale), le BS est attribué rétroactivement au 1er jour du mois suivant la fin du tronc commun.

Un gain d'avancement peut être attribué en fonction du classement à l'issue du cours.

Brevet supérieur adapté (BSA)

Instruction n°22 DEF/DPMM/2/ASC/NP du 29 avril 2009 relative au Brevet supérieur adapté (mise à jour en attente de publication).

Le BSA est une voie alternative au BS afin de répondre à des besoins spécifiques en matière de formation et de recrutement dans des filières particulières :

- ⚓ atomicien de propulsion navale mettant en oeuvre des installations nucléaires (APN6) contrôle des missiles des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (CONTMIS - M45) ;
- ⚓ mise en oeuvre du système d'armes de dissuasion des SNLE (SAD - M51) ;
- ⚓ conduite du système inertiel de navigation (SINELE) sur SNLE ;
- ⚓ analyse des signaux de guerre acoustique (ANALYSTE).

Le brevet supérieur est accordé, avec effet rétroactif pour le personnel ayant suivi avec succès la totalité de la formation :

- ⚓ le 1er jour du mois suivant la fin du tronc commun pour les APN ou ANALYSTE ;
- ⚓ à l'issue du cycle complet pour les CONTMIS, SAD ou SINELE.

Un gain d'avancement peut être attribué en fonction du classement à l'issue du cours. Élimination d'une filière et attribution du brevet supérieur.

Le personnel éliminé au cours des processus de formation APN, SAD, ou ANALYSTE mais ayant validé le tronc commun du BS (respectivement MECAN, MEARM ou OPS), peut se voir attribuer le BS de sa spécialité s'il réunit les conditions définies dans l'instruction de référence.

Brevet supérieur technique (BST)

Instruction n°21/DEF/DPMM/2/COORD du 28 juin 2016 relative à l'attribution du brevet supérieur technique.

Le brevet supérieur technique (BST) sanctionne la valeur professionnelle acquise par les officiers marins tant par la formation reçue dans les écoles que par la pratique de la spécialité au cours de leur carrière dans la marine.

Ce degré de qualification peut être obtenu sur titre ou au choix et permet au personnel qui en est titulaire d'accéder à l'échelle de solde n° 4, de se porter candidat pour une admission dans le corps des officiers marins de maistrance (COMM), et de conditionner pour l'attribution du diplôme de qualification supérieure (DQS).

Attribution du BST sur titre.

Le BST est attribué sur titre aux titulaires d'une qualification dont la liste est fixée par une circulaire PM2 ou à compter du premier jour du mois suivant le début du cours du brevet supérieur (BS) aux élèves obtenant cette qualification.

Attribution du BST au choix.

Le BST est attribué au choix à des officiers mariniers trop anciens pour accéder au BS, pour sanctionner un niveau professionnel atteint dans leur spécialité. Le personnel candidat doit réunir les conditions suivantes, au 1er septembre de l'année d'attribution :

- ⚓ être officier marinier ;
- ⚓ être titulaire du brevet d'aptitude technique (BAT) ;
- ⚓ totaliser au moins dix-sept ans de services (décomptés selon les modalités définies en annexe de l'instruction de référence).

La commission supérieure des officiers mariniers (CSOM) participe à l'élaboration des propositions d'attribution du BST en fonction des listes du personnel conditionnant. Le BST est attribué par la ministre des armées (DPMM) en fonction des besoins de la marine au 1er septembre de chaque année.

Brevet de maîtrise (BM)

Instruction n°10 (n° 0-21412-2012 DEF/DPMM/2/ASC/NP) du 02 octobre 2012 relative à l'accès au brevet de maîtrise.

Le brevet de maîtrise sanctionne l'acquisition d'un haut niveau de qualification reconnu au travers d'un ou plusieurs certificats et/ou un parcours qualifiant. Le BM permet au marin qui en est titulaire d'occuper les emplois de cadre de maîtrise (troisième niveau) et constitue un critère prédominant pour l'avancement et l'attribution du diplôme de qualification supérieure (DQS).

Deux voies sont possibles :

- ⚓ Voie ALFA (diplômante) : les compétences sont acquises en suivant un cours de certificat supérieur (CSUP) ;
- ⚓ Voie BRAVO (qualifiante) : les compétences sont acquises grâce au parcours professionnel du marin.

Quelle que soit la voie considérée, les candidats doivent, au plus tard le 1er septembre de l'année d'attribution du BM :

- ⚓ Être à plus de quatre ans de la limite d'âge du grade (deux ans pour la voie Bravo) ;
- ⚓ Être apte physiquement et médicalement selon les normes fixées par la réglementation en vigueur ;
- ⚓ Avoir des désidératas en corrélation avec les emplois de BM.

Les documents entrant dans la composition des dossiers de candidature sont disponibles sur le portail ressources humaines (RH) de la marine.

Diplôme de qualification supérieure (DQS)

Décret n° 76-1191 du 23 décembre 1976.

Instruction n° 40 DEF/DPMM/2/RA/NP du 17 juillet 2014 relative à l'attribution du diplôme de qualification supérieure.

Le diplôme de qualification supérieur (DQS) peut être attribué au choix aux officiers marinières réunissant les conditions suivantes :

- ⚓ au moins 15 ans de services militaires effectifs ;
- ⚓ être titulaire du BS ou du BST et avoir effectué au moins 2 années en position d'activité depuis l'obtention de l'un de ces brevets.

Les dossiers des marins conditionnant sont examinés en décembre par les commissions supérieures des officiers marinières (CSOM), qui se réunissent en octobre et décembre de chaque année, pour une attribution au 1er juin ou au 1er décembre

Dispositifs de fidélisation

Prime réversible des compétences à fidéliser (PRCF)

La prime réversible des compétences à fidéliser (PRCF) est un outil de gestion conférant à certains marins une prime en échange d'un engagement.

Les marins doivent :

- ⚓ totaliser au moins 17 ans de service ;
- ⚓ Etre titulaires d'une qualification éligible (fixé par arrêté) et être employé au titre de cette compétence ;
- ⚓ être en position d'activité avec une date de fin de lien (DFL) ou limite d'âge compatible avec la durée de l'engagement à rester au service (ERS) ;
- ⚓ ne plus être lié par un ERS à la l'issue d'une formation spécialisée ;
- ⚓ être affecté en métropole ou en retour de séjour outre-mer/étranger au PAM de l'année N ;
- ⚓ ne pas être déjà titulaire de la PHT ou PRCF en cours de validité.

La PRCF est proposée aux marins réunissant les conditions et après avis des AGE.

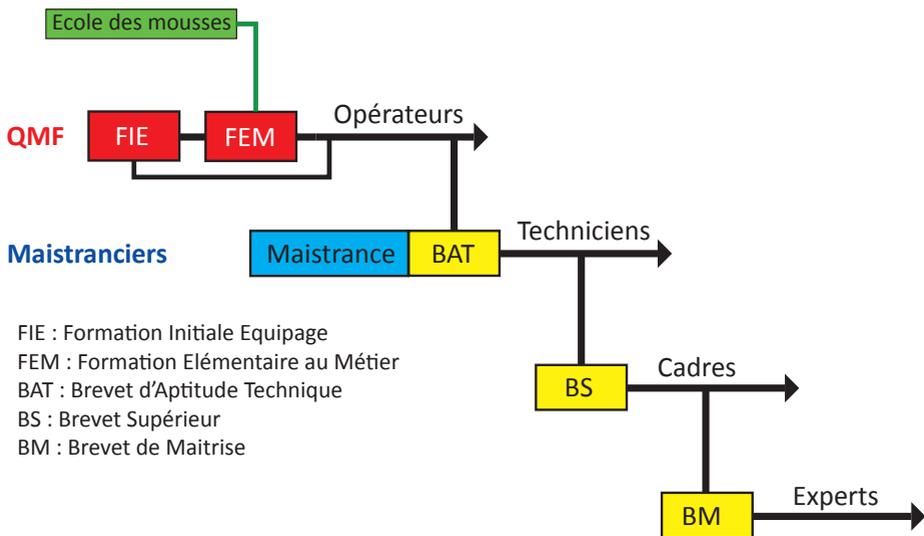
Prime de Haute Technicité (PHT)

Décret n° 54-539 du 26 mai 1954 (modifié).

Décret n° 2017-1005 du 09 mai 2017.

La prime de haute technicité répond à un besoin d'attractivité. Ainsi, la PHT est attribuée aux majors d'active qui réunissent les conditions suivantes :

- ⚓ Totaliser au moins 20 ans de service ramené à 17 ans de service par la commission d'attribution ;
- ⚓ Ne pas être lié par un engagement à rester au service (ERS) au titre de la prime réversible des compétences à fidéliser (PRCF) ;
- ⚓ Etre titulaire du concours de major ou avoir réussi les épreuves de sélection professionnelle (ESP).



Reconversion interne

Instruction n° 503/DEF/DPMM/2/ASC du 7 mai 2010 relative à la reconversion interne

Le changement de filière professionnelle est ouvert à tous les marins des équipages de la flotte et des marins des ports totalisant moins de vingt ans de service, et aux quartiers-maîtres et matelots de la flotte (QMF), dès lors qu'ils sont habilités confidentiel défense (CD) et aptes médicalement à servir sans restrictions dans les spécialités ou métiers envisagés.

QMF / BAT - changement de métier ou de spécialité

Les QMF doivent :

- ⚓ avoir servi au moins deux ans au titre du dernier brevet élémentaire métier détenu ;
- ⚓ réunir au moins deux ans et au plus six ans de service en qualité d'engagé.

Le personnel BAT doit :

- ⚓ avoir servi au moins deux ans au titre de la qualification reçue (cinq ans pour le personnel des spécialités navigantes de l'aéronautique navale).

Candidature de personnel titulaire du BAT à un BS

Selon les besoins de la marine, l'accès au BS est ouvert au personnel titulaire du BAT d'une autre spécialité. Actuellement, cette disposition s'applique pour le :

- ⚓ brevet supérieur navigateur timonier (BS NAVIT) : ouvert à toutes les spécialités ;
- ⚓ brevet supérieur mécanicien d'armes des forces sous-marines (MEARM FSM) : ouvert aux mécaniciens navals des forces sous-marines (MECAN FSM).

D'autres spécialités peuvent bénéficier de cette disposition. Le cas échéant, des appels à candidatures, fixent les conditions à réunir et les modalités pratiques.

L'admission au brevet supérieur adapté atomicien (BSA ATO) des marins non électrotechnicien (ELECT) ou mécanicien naval (MECAN) fait l'objet de dispositions spécifiques.

BS - seconde carrière

La seconde carrière est destinée aux officiers mariniers – de moins de vingt ans de service – titulaires du BS ou d'un certificat particulier, qui souhaitent se diversifier et donner une nouvelle orientation à leur carrière tout en répondant aux besoins de la marine.

Ce dispositif est également une opportunité pour les marins BS d'une spécialité vouée à disparaître ou excédentaire de continuer à servir l'institution dans un métier qualifié de déficitaire ou moins attractif.

On parle de « reconversion interne » pour les marins BAT et de « seconde carrière » pour ceux titulaires du BS, mais il s'agit bien dans les deux cas d'un changement de spécialité »

Filières et certificats particuliers.

Musiciens de la flotte / sportif de haut niveau de la marine nationale

Les marins de spécialité musicien de la flotte (MUSIF) mention MBAGADOU et le



© Vincent Orsini/Marine Nationale/Défense

personnel sportif de haut niveau de la marine nationale (SPOR HN), sont autorisés à demander un changement de spécialité dès le début de leur deuxième année de contrat.

Brevet supérieur hydrographe.

Un message d'appel à candidatures est diffusé au titre d'une année scolaire. Les candidats doivent réunir les conditions définies dans l'instruction citée en référence.

La priorité est donnée au personnel titulaire du BAT, mais le personnel titulaire d'un BS peut aussi se porter candidat. Le dossier de candidature est détaillé dans l'instruction en référence.

Les niveaux fonctionnels

Niveaux fonctionnels		Grade et/ou qualifications
NF 3b	Encadrement de deuxième niveau, commandement de petite unité, expertise technique ⚓ emploi de cadre de maîtrise	MJR, MP
NF 3a	Encadrement de premier niveau et technicien supérieur ⚓ emploi de chef d'équipe	PM, MT BS, BST ou BM, SM BS ou BST
NF 2	Encadrement élémentaire et technicien opérateur qualifié ⚓ emploi d'opérateur confirmé	MT BAT, SM BAT
NF 1b	Exécution et encadrement élémentaire ⚓ emploi d'opérateur élémentaire	QM1 et QM2
NF 1a	Exécution ⚓ emploi d'opérateur élémentaire	Matelots et volontaires (hors VOA)

Renouvellement de contrat

Instruction n° 33 DEF/DPMM/2/RA/NP du 21 juillet 2014, relative aux renouvellements des contrats d'engagement et de volontariat du personnel non-officier.

Concernant le personnel engagé :

Le déclenchement de la procédure de renouvellement ou de non renouvellement est du ressort de la DPMM. Un conseil d'unité doit être réuni au cours de l'année A pour les marins dont la date de fin de contrat intervient à A+1 et A+2.

A partir de 2016, les marins titulaires du BAT totalisant moins de 11 ans de service en fin de lien N+2 font également l'objet d'un examen.

⚓ Dans le contexte actuel de fidélisation, les renouvellements de contrats des marins titulaires du BAT, dont les perspectives de carrière longue sont avérées, totalisant moins de 11 ans de service en fin de lien N+3 sont étudiés ;

⚓ En fonction des besoins et de la valeur du dossier (dont l'avis du conseil d'unité), la DPMM notifie aux marins concernés son intention de renouveler, ou non, leurs contrats minimum un an avant la date de fin de lien. L'intéressé dispose alors d'un délai de réflexion d'un mois à compter du jour de la notification pour déclarer son intention de souscrire ou non le contrat d'engagement. Une absence de réponse au-delà du délai de réflexion vaut renonciation.

Les décisions de non renouvellement sont individuelles et notifiées aux marins. Ultérieurement à l'acceptation, si l'engagé se rétracte avant la souscription du contrat d'engagement, il devra signer une déclaration de renonciation.

Le personnel n'acceptant pas la proposition de renouvellement de contrat d'engagement ou renonçant à souscrire le contrat d'engagement perd, le cas échéant, le bénéfice de l'indemnité de départ du personnel non officier (IDPNO).

Concernant le personnel volontaire :

Le renouvellement du contrat de volontariat peut être autorisé, sur demande du volontaire. Dans le cas des volontaires en métropole, le deuxième renouvellement de contrat est normalement soumis au dépôt d'une demande d'engagement comme QMF. Outremer, cette condition n'est pas exigée.

Les demandes avec avis du commandant de formation sont adressées par message à la DPMM (PM2) :

⚓ 3 mois au plus tard avant le terme du contrat de volontariat pour le personnel affecté en métropole ;

⚓ 6 mois au plus tard avant le terme du contrat de volontariat pour le personnel affecté outre-mer ou à l'étranger.

Les décisions de renouvellement ou de non renouvellement sont prononcées par la DPMM si possible deux mois avant le terme du contrat.

Corps des officiers mariniers de Maistrance (COMM)

Instruction n° 31 DEF/DPMM/2/RA/NP du 24 février 2015 relative à l'admission dans le corps des officiers mariniers de Maistrance.

Les officiers mariniers servant sous contrat peuvent être admis à l'état d'officier marinier de carrière dans le corps des officiers mariniers de maistrance (COMM) des équipages de la flotte ou des ports. Les admissions dans un corps d'officiers mariniers de Maistrance sont prononcées annuellement.

Conditions

À la date d'admission, les candidats doivent réunir les conditions suivantes :

⚓ servir en vertu d'un contrat ;

⚓ avoir accompli au moins quatre années de services militaires effectifs ;

⚓ avoir détenu, pendant au moins deux ans, le grade de second maître ;

⚓ détenir un brevet élémentaire de spécialiste ou de technicien qui, dans la marine nationale, correspond aux degrés de qualification du BS ou du BST.

Expression du volontariat, dossier et retrait

Les candidatures sont exprimées sur le « formulaire unique de demande » (FUD). Dans un souci de cohérence, ces candidatures sont exprimées au cours de la période d'établissement de la notation.

L'avis du conseil d'unité est porté sur le FUD du candidat sous la forme suivante :

Très favorable : TF - Favorable : F - Défavorable : D7 - Très défavorable : TD3.

Admission

L'admission des candidats dans le corps des officiers mariniers de Maistrance est effectuée parmi le personnel ayant obtenu :

- ⚓ le brevet supérieur (BS) ou le brevet supérieur technique (BST), au plus tard, le 1er septembre de l'année A-2 et fait l'objet d'au moins une notation dans un emploi correspondant ;
- ⚓ Pour le personnel réunissant les critères ci-dessus, la commission supérieure des officiers mariniers (CSOM) qui examine les candidatures pour une admission au COMM, prend en compte l'ensemble des pièces du dossier.

OFFICIERS

Ecole navale



Recrutement et formation

OM/SC

Les OM/SC sont recrutés en externe comme en interne, parmi les VOA et les jeunes officiers mariniers ou quartiers-mâîtres et matelots. La formation initiale des OM/SC dure un an.

Certains OM/SC recrutés au sein d'une école d'ingénieur partenaire peuvent suivre un cursus bi-diplômant.

La formation initiale de tous les OM/SC comprend la mission "Jeanne d'Arc" qui est le creuset pour constituer une unique promotion d'officiers de marine.

OSM/SC

Les OSM/OSC sont recrutés annuellement sur circulaire d'appel qui précise les spécialités effectivement ouvertes pour l'année à venir.

Ils sont recrutés directement au titre d'une spécialité en externe comme en interne parmi les VOA et les jeunes officiers mariniers ou quartiers-mâîtres et matelots.

OSC/EM

Pour les OSC de la filière "État-major", un recrutement externe est ouvert en continu sur appel d'offre (fiche de poste) en fonction des besoins de la marine. Ils peuvent également être recrutés en interne parmi les VOA.

Les officiers sous contrats

Note n° 0-23032-2015 DEF/EMM/PRH/NP du 01 décembre 2015.

Note n° 0-23075-2017 du 10 novembre 2017 (cursus du personnel officier)

Les officiers sous contrat (OSC) sont rattachés aux corps des officiers de marine (OM/SC) ou des officiers spécialisés de la marine (OSM/SC). Il existe trois filières d'emploi pour les OSC :

- ⚓ Les officiers de marine (OM/SC) : ils ont statutairement vocation à exercer leurs attributions dans tous les domaines d'activité de la marine et à commander les unités de combat. Ils sont recrutés au titre des spécialités "conduite des opérations" (C.OPS) ou "énergie propulsion" (ENPRO). Ils ont vocation à suivre le même parcours professionnel que les officiers de marine de carrière (GEAOM, ESCAN ou une école équivalente de niveau 2, école de guerre, etc) ;
- ⚓ Les officiers spécialisés de la marine (OSM/SC) : ils ont vocation à exercer leurs responsabilités en priorité dans leur domaine d'expertise et de formation, à commander les unités spécialisées et éventuellement des unités de combat. En fonction de leur spécialité, ils sont destinés aux emplois dans la sphère opérationnelle (PILAE, TACAE, COA, CCA, INFOG ou SECUR) ou aux emplois relevant du soutien et des états-majors (FILORH, COSER, RENRI, RPUB, PSYAP, SPORT) ;
- ⚓ La filière "état-major" (OSC/EM) : ils sont destinés à servir dans la marine dans des emplois d'état-major (COSER, PSYAP) ou en école (ENSER, SPORT).

Renouvellement de contrat des OSC

Instruction n° 99 ARM/DPMM/1/RA/NP du 17 juillet 2017 relative aux dispositions statutaires applicables aux officiers sous contrat en matière de renouvellement, prorogation ou résiliation de contrat.

Note n° 0-23032-2015 DEF/EMM/PRH/NP du 01/12/2015 relative à la politique de gestion des officiers sous contrat (OSC).

Décret n° 2008-939 du 12/09/2008 modifié relatif aux officiers sous contrat.

Les demandes de renouvellement des contrats des officiers sont étudiées deux fois par an. Présidées par le directeur du personnel militaire de la marine (DPMM).

Les officiers désirant renouveler leur contrat doivent faire acte de candidature suite au GNP (vers novembre et mai) d'ouverture des campagnes de renouvellement. Les besoins de la marine en officiers et la manière de servir des OSC conditionnent les renouvellements de contrat dans chaque filière.

Ecole de guerre

Arrêté du 27 juillet 2012.

Instruction n° 18929-2016/DEF/DPMM/PRH/NP du 16 juin 2016 relative à l'attribution du brevet d'études militaires supérieures.



Conformément au code de la défense et à l'arrêté du 27 juillet 2012, le brevet d'études militaires supérieures (BEMS) est attribué à l'issue d'un cycle d'études dispensé dans le cadre de l'enseignement militaire supérieur interarmées du deuxième degré.

Cette formation s'adresse aux officiers de marine et aux officiers spécialisés de la marine. Elle est normalement assurée par l'école de guerre (EdG). Cependant, certains officiers peuvent effectuer tout ou partie du cycle d'études conduisant au BEMS dans des écoles de guerre étrangères.

Les officiers sont admis à suivre ce cycle à la suite d'un concours sur épreuves dont les conditions d'organisation et de déroulement sont fixées par une circulaire annuelle émise par la DPMM. Elles sont constituées de deux parties, une première écrite et une seconde orale.

Peuvent faire acte de candidature pour le concours de l'année N les officiers de marine et les officiers spécialisés de la marine, de carrière et sous contrat, totalisant entre 6 et 9 années de grade de lieutenant de vaisseau l'année N-1 ; le congé de maternité et les interruptions volontaires de service, en particulier le congé parental, dans le créneau 6 à 9 ans d'ancienneté de grade de lieutenant de vaisseau, allonge d'autant la période ouverte pour présenter le concours. Leur total mensuel est arrondi à l'année supérieure. Ils doivent détenir une autorisation d'accès aux informations « Secret Défense » en cours de validité, être titulaires du PLS 3333, ou d'un CML2 ou EML2 en anglais, ou pouvoir justifier d'un score > 785 au TOEIC (L&R) sans condition d'ancienneté ou de validité de l'examen, s'engager par écrit à rester en position statutaire pendant deux années à compter de la fin du cycle de cours conduisant au BEMS, avoir fait une demande d'activation en cas de réussite au concours pour les OSC.

Devenir officier par voie interne

Les possibilités de rejoindre le corps des officiers de marine ou des officiers spécialisés de la marine sont nombreuses et diversifiées et se présentent tout au long de la carrière des officiers marinières en fonction de leur âge et de leur temps de service. Tous les recrutements possibles, leur corpus documentaire, les recrutements en cours, des annales des concours des années précédentes sont disponibles sur le site Intramar du service de recrutement de la marine (SRM) accessible depuis le portail RH (Carrière/Cursus de carrière et filière/recrutement au corps des officiers).

Les paragraphes suivants offrent une vision synthétique des opportunités sans pour autant reprendre toutes les conditions d'accès qui sont détaillées sur le site précédemment cité (conditions de diplômes, d'aptitude médicale, ...). Les décrets 2008-938 et 2008-939 disponibles sur le même site définissent les statuts des officiers de marine (938), des officiers spécialisés de la marine (938) et des officiers sous contrat (939).

En début de carrière : rejoindre un statut de carrière ou contractuel

Officier sous contrat :

Age : être âgé de plus de 21 ans et moins de 27 ou 30 ans (suivant la spécialité demandée) au 1er janvier de l'année de recrutement.

Temps de service :

⚓ si leur temps de service est supérieur à 2 ans, les officiers marinières peuvent faire acte de candidature à la condition d'être titulaire du diplôme du baccalauréat ou du diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) ;

⚓ les VOA, OM de moins de deux ans de service et QMM peuvent faire acte de candidature à condition de détenir un diplôme, titre ou admissibilité décrits dans la documentation de référence (Portail RH/Recrutement au corps des officiers/Article « Devenez officier »).

1er contrat de 8 ans renouvelable pour atteindre un maximum de 20 ans de service pour les métiers de la filière « opérations ». Possibilité de demande d'activation.

1er contrat de 4 ans éventuellement renouvelable pour les métiers de la filière « état-major ».

Après le BS : rejoindre le corps des officiers spécialisés de la marine

OSM/Concours :

Age : 37 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours.

Temps de service : avoir plus de 8 ans de service militaire effectif dans la marine.

Etre titulaire depuis au moins 2 ans d'un brevet donnant accès à l'échelle de solde n°4 et figurant sur une liste arrêtée par la ministre des armées.

OSM/Choix :

Age : 48 ans au plus au 1er janvier de l'année de recrutement.

Temps de service : avoir plus de 20 ans de service militaire effectif dans la marine. Pour certaines qualifications précisées par arrêté (cf. site intramar), le temps de service minimum requis est ramené à 15 ans.

Etre titulaire depuis au moins 2 ans d'un brevet donnant accès à l'échelle de solde n°4 et figurant sur une liste établie par arrêté.

Pour retrouver toutes les instructions citées en référence, rendez-vous sur le Bulletin Officiel, en cliquant ici (https://boreale.intradef.gouv.fr/boreale_v2/) ou sur le portail RH (Experts RH/Documentation/Documents de base).

VALIDATION DES COMPETENCES ACQUISES (VCA)

Instruction n°17 du 09 mars 2016 relative à la reconnaissance de l'expérience professionnelle au sein de la marine.

L'objectif de la validation des compétences acquises (VCA) est de prendre en compte l'expérience et la valeur professionnelles des marins acquises au cours de leur carrière pour affranchir les intéressés de tout ou partie de la formation académique dans l'acquisition d'une qualification. Elle s'appuie sur un entretien avec un jury et conduit à l'obtention de qualifications relevant de la direction du personnel militaire de la marine (DPMM) (brevet, certificat, mention).

L'intérêt de la démarche VCA est double :

- ⚓ pour le marin, la VCA permet de se voir reconnaître des compétences et de valoriser l'expérience et les aptitudes professionnelles acquises dans sa carrière tout en le maintenant dans ses fonctions à bord et dans son port d'attache ;
- ⚓ pour la marine, la VCA permet de disposer rapidement de personnel reconnu apte à occuper les emplois correspondant à la qualification visée dans un champ professionnel donné, en évitant une formation redondante.

Cette démarche peut se faire sur demande de l'intéressé directement ou sur proposition de sa hiérarchie après avoir recueilli le volontariat du candidat. Elle est ouverte :

- ⚓ aux marins sélectionnés à un cours du brevet d'aptitude technique (BAT) ou de brevet supérieur (BS) pour les formations de cursus ;
- ⚓ à tous les marins pour les formations professionnelles complémentaires : stages qualifiant (SQ) et stages d'adaptation à l'emploi (SAE).

Le marin titulaire du BS ou du BAT obtenu par VCA a les mêmes perspectives de carrière, de rémunération, d'évolution statutaire ou d'emploi qu'un marin ayant obtenu ces brevets après une formation en école. Il fait l'objet de l'attribution des brevets aux dates de la première session du cours auquel il aurait été rattaché, obtient le gain d'avancement maximal du cours concerné, et demeure dans son unité jusqu'au plan annuel de mutation suivant où il sera géré selon ses desideratas.

En cas de non-validation de la VCA, le marin intègre normalement sa session du BS ou du BAT académique et ne doit pas considérer cette situation comme un échec mais

simplement comme la nécessité de suivre une formation en école, selon le processus classique de progression de carrière. En cas de validation partielle, le marin peut suivre les modules non validés en école. Le marin ayant définitivement acquis son brevet militaire sur un parcours mixte « VCA/école » bénéficiera des mêmes conditions que pour la validation totale (gain d'avancement maximal, gestion aux desiderata et non au classement).

Un marin peut se porter candidat à l'acquisition d'une mention ou d'un certificat (SQ ou SAE) par VCA, s'affranchissant également de la formation académique. Cette candidature peut s'effectuer tout au long de l'année. Le marin obtient le gain d'avancement du cours concerné. Il n'existe pas de VCA partielle pour les SQ et SAE.

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Instruction n°0-13495-2017/DEF/DPMM/FORM/NP du 5 avril 2017 relative à la politique et procédure de validation des acquis de l'expérience au sein de la marine.

Qu'est-ce que la VAE ?

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est un dispositif de portée nationale, qui consiste pour un candidat, à obtenir une certification civile figurant au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

Ce dispositif original permet aux personnels des armées, militaires ou civils, de valoriser leur progression au sein de l'institution et de faire reconnaître leurs compétences et leur valeur personnelle.

La marine mène une politique volontariste de valorisation et de reconnaissance des acquis de l'expérience pour faire de la VAE un outil de motivation et de fidélisation des marins. A ce titre, elle encourage les marins à se lancer dans une démarche VAE ; elle facilite ses démarches et l'accompagne pour la réalisation de son projet, notamment par la désignation d'un tuteur « métier ».

Une VAE, pour quoi faire ?

La VAE permet :

- ⚓ d'obtenir une reconnaissance officielle de niveau ;
- ⚓ de sécuriser son parcours professionnel ;
- ⚓ d'obtenir un diplôme sans suivre de formation, ou en réduisant à l'essentiel la durée de celle-ci ;
- ⚓ de reprendre ses études ;
- ⚓ d'accéder à un concours de la fonction publique de l'État, territoriale ou hospitalière, qui nécessite un niveau minimal de certification ;
- ⚓ d'évoluer dans l'emploi ;
- ⚓ d'accélérer, dynamiser ou relancer sa carrière.

Une VAE, pour qui ?

Tous les personnels sont concernés, militaires et civils, quel que soit leur âge, leur grade, leur statut ou leur de niveau de formation.

Les candidats doivent toutefois justifier d'une expérience d'au moins une année (ou 1607 heures) dans la spécialité associée à la certification professionnelle visée et, le cas échéant, répondre aux prérequis spécifiques de chaque métier.

La VAE, comment faire ?

Le candidat doit tout d'abord se déterminer sur la certification professionnelle qu'il souhaite obtenir, au vu notamment de ses compétences et de son parcours professionnel. Pour s'inscrire, le candidat renseigne le « livret de recevabilité », qu'il adresse à l'organisme certificateur (école ou organisme qui délivre la formation de spécialité).

Si sa candidature est jugée recevable, il constitue le « livret de présentation de l'expérience ». Ce dossier retrace l'expérience et les compétences professionnelles acquises au regard des exigences de la certification visée. Celles-ci sont détaillées dans les documents consultables sur le site Intramar. Les candidats peuvent bénéficier d'un accompagnement tout au long de leur démarche VAE.

Les candidats sont invités à solliciter un accompagnement : un accompagnement méthodologique, auprès des antennes régionales de Défense mobilité et un accompagnement « métier » auprès d'un marin de leur unité titulaire de la certification. Enfin, le candidat est convoqué à un entretien et le cas échéant à une mise en situation. Le jury évalue les compétences du candidat et se prononce sur la validation de la certification.

LA RESERVE

Code de la défense : articles L.4211 à L.4251 et R.4211 à R.4271 ;

Arrêté du 15/01/2001 ;

Arrêté du 10/03/2008 ;

Directive n° 230885/DEF/DRH-MD/SPGRH/FM.3 du 29/20/2009 ;

Directive n° 9924/DEF/CAB/CSRM du 04/10/2013.

Qu'est-ce que la réserve ?

Tout marin de carrière, sous contrat ou ayant accompli un volontariat est soumis à l'obligation de disponibilité pendant une durée de 5 ans à partir de sa date de fin de lien au service. Il appartient de facto à la réserve opérationnelle (RO2). Il peut être convoqué lorsque les circonstances l'exigent.

Parallèlement, tout marin quittant le service peut se porter volontaire pour signer un engagement à servir dans la réserve opérationnelle (RO1) au titre duquel il occupera effectivement un poste au sein d'une formation d'emploi en vue d'exercer une activité effective pendant un nombre de jours défini. Cette activité donne lieu à rémunération non imposable et se cumule avec la pension de retraite lorsqu'elle ne dépasse pas trente jours consécutifs.

Le statut de réserviste opérationnel est assorti de limites d'âge (celles de l'active + 5 ans) au-delà desquelles le réserviste devient ancien marin et pour les plus méritants, honoraires.

Le marin quittant le service actif ou la réserve opérationnelle peut intégrer la réserve citoyenne (R.CIT) pour effectuer des activités bénévoles dans le domaine du rayonnement, de la formation...

Le bureau PM3 du centre DPMM Lamalgue, implanté au fort Lamalgue à Toulon gère les réservistes et les anciens marins.

Défense mobilité

sources site intradef SGA connect

Chaque année plus de 20 000 militaires quittent le ministère des Armées, et environ 13 000 d'entre eux intègrent le dispositif proposé par Défense Mobilité, l'agence de reconversion de la défense, pour les accompagner dans leur démarche de transition professionnelle. En moyenne, 70% des militaires accompagnés par Défense Mobilité trouvent un emploi dans l'année suivant leur départ.

La reconversion

Défense Mobilité, l'agence de reconversion de la Défense, propose aux candidats un parcours de reconversion en trois temps afin de les accompagner sereinement dans leur transition professionnelle :

1/ Information des candidats sur le parcours de reconversion, les spécificités du monde civil, les fonctions publiques, la formation professionnelle et la validation d'acquis de l'expérience (VAE).

2/ Orientation des candidats vers leur entretien diagnostic, l'élaboration d'un bilan de compétences et d'un bilan personnel aboutissant à la définition du projet professionnel.

3/ Aide aux candidats à la constitution de leur CV, à la rédaction d'entretiens d'embauche, à la réalisation d'enquête terrain et, enfin, à la recherche d'un emploi.

Les candidats bénéficient également d'une formation adaptée à la mise en œuvre de leur projet et de l'accès à un réseau d'organismes et d'entreprises partenaires. Défense Mobilité s'associe étroitement avec l'ensemble des armées, directions et services pour accompagner les militaires vers le retour à la vie civile. Ils accompagnent également la transition professionnelle des personnels civils du ministère et des conjoints. L'agence met ainsi en œuvre des conventions de partenariats avec des entreprises, facilitant le reclassement professionnel des candidats et apportant simultanément de nouvelles opportunités de recrutement aux entreprises.

PARCOURS EN 3 TEMPS

De 18 à 24 mois
avant votre départ

Etape 1 INFORMATION

le parcours de reconversion
le milieu civil
les fonctions publiques
la formation professionnelle
la validation d'acquis de l'expérience (VAE)

De 12 à 18 mois
avant votre départ

Etape 2 ORIENTATION

votre entretien diagnostic
votre bilan de compétence
votre bilan personnel
la définition de votre projet professionnel

De 6 à 12 mois
avant votre départ

Etape 3 ACCOMPAGNEMENT

aides du PDM:
- à la construction de votre CV
- à la rédaction de lettres de motivation
- à la simulation d'entretiens d'embauches
- à la réalisation d'enquêtes de terrain
- à la recherche d'emploi

Une formation adaptée à la mise en oeuvre de votre projet :
un réseau d'organismes et d'entreprises partenaires

Accès à l'emploi

La validation des acquis de l'expérience (VAE)

Défense mobilité propose une information, un conseil sur la démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE), une orientation sur les titres et les diplômes de la Défense ainsi qu'un accompagnement pour les certifications professionnelles du ministère de la Défense.

Les missions du PDM (Pôle Défense Mobilité):

- ⚓ Informer via un réseau national de référents VAE ;
- ⚓ Conseiller au regard de la situation du demandeur;
- ⚓ Orienter vers une certification professionnelle ;
- ⚓ Accompagner sur un plan méthodologique.

Le centre militaire de formation professionnelle

Le Centre Militaire de Formation Professionnelle (CMFP) est l'un des atouts majeurs de l'offre de formation et de valorisation des compétences proposée par Défense Mobilité. Dans la démarche active vers une carrière civile, la formation professionnelle est en effet un facteur déterminant d'accès à l'emploi. Lorsque le métier exercé au sein du ministère de la Défense n'a pas d'équivalent civil, il est nécessaire d'en apprendre un nouveau.

Le projet de réorientation professionnelle ou le projet professionnel peuvent nécessiter un complément de formation. Unique au sein de la Défense, le CMFP accueille chaque année plus de 2 000 stagiaires dans le cadre d'une formation adaptée à leur projet professionnel.

Avec un accompagnement spécifique, les conditions d'apprentissage y seront optimales.



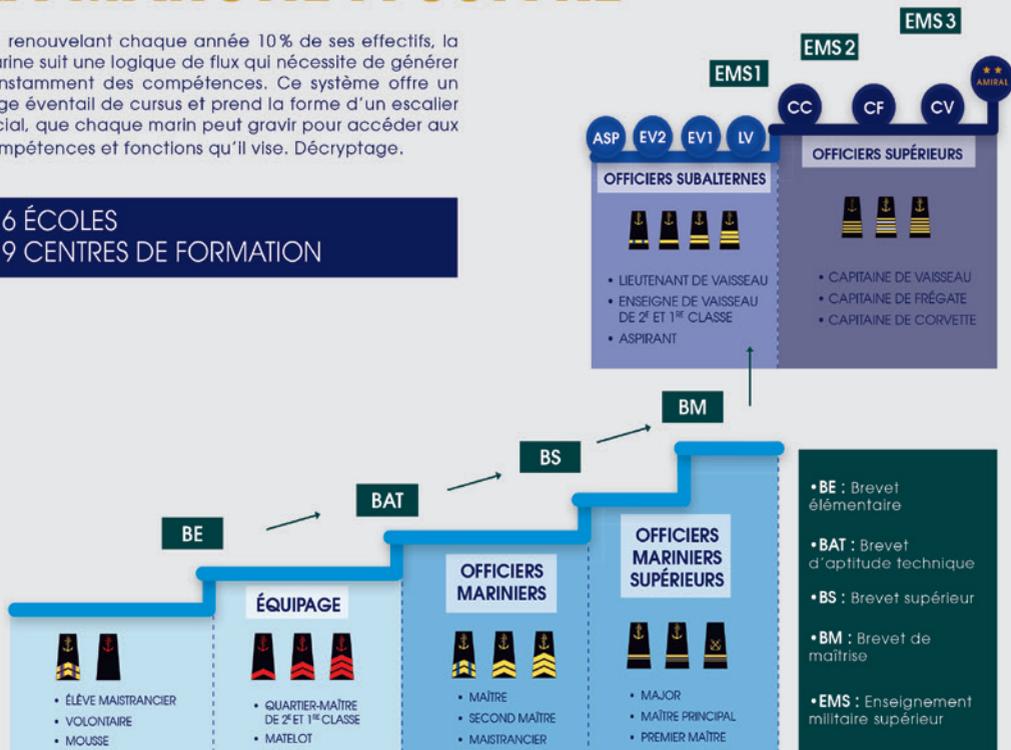
Pour avoir des informations complémentaires
appelez le:



FORMATION: LA MARCHE À SUIVRE

En renouvelant chaque année 10% de ses effectifs, la Marine suit une logique de flux qui nécessite de générer constamment des compétences. Ce système offre un large éventail de cursus et prend la forme d'un escalier social, que chaque marin peut gravir pour accéder aux compétences et fonctions qu'il vise. Décryptage.

- 6 ÉCOLES
- 9 CENTRES DE FORMATION



FORMATION INITIALE

PÔLES DE BREST ET LORIENT

- ÉCOLE NAVALE
- ÉCOLE DES MOUSSES
- ÉCOLE DE MAISTRANCE
- ÉCOLE DES FUSILIERS MARINS
- EIP 50S : École d'initiation au pilotage / escadrille 50S.

LE PÔLE DE CHERBOURG

- EMMAC : École des mousses et des matelots à Cherbourg

PÔLE ÉCOLES MÉDITERRANÉE

- ANTENNE ÉCOLE DE MAISTRANCE (ouverture sept. 2018)
- ÉCOLE DES MATELOTS

- LES BREVETS ET LES DIPLÔMES PROFESSIONNELS (BAT, BS, BM)
- LA MENTION
- LE CERTIFICAT



FORMATION TOUT AU LONG DE LA CARRIÈRE

● EPPE :

École du personnel du pont d'envol

Toulon



● EMPPM :

École des marins-pompiers de

Marseille

● ENSM / BPN :

École de navigation sous-marine / Bâtiments à propulsion nucléaire

Toulon

● EGDM :

École de guerre des mines

Brest

● EAMEA :

École des applications militaires de l'énergie atomique

Cherbourg



● ESHE 22S :

École de spécialisation sur hélicoptères embarqués / escadrille 22S

Brest



● CISMF :

Centre interarmées de soutien météo-océanographique des forces

Toulouse

● ENSM :

École de navigation sous-marine

Brest



● CIRA :

Centre d'interprétation et de reconnaissance acoustique

Toulon



● CEFAÉ :

Centre d'entraînement et de formation de l'aéronautique navale

Lorient

● ECOPLONG :

École de plongée

Saint-Mandrier



● ÉCOLE DES FOURRIERS

Restauration, hôtellerie, administration et ressources humaines

Cherbourg

● ESTLN :

École des systèmes, technologies et logistique navals

Toulon

● ESCO :

École des systèmes de combat et opérations aéromaritimes

Toulon

● EAN :

École de l'aéronautique navale et ses détachements

Cognac



● ECOFUS :

École des fusiliers marins et commandos



ANNEXES

Guide de lavage et de détachage

Les symboles d'une étiquette

Généralités

Les articles textiles comportent une ou plusieurs étiquettes ou vignettes fixées à différents endroits de l'article : au col, aux coutures de côté, à l'intérieur des poches, sur la lisière....

Présentation du code d'entretien

Sous forme de symboles placés dans l'ordre suivant :

Un CUVIER symbolise LE LAVAGE



Un TRIANGLE symbolise LE CHLORAGE (eau de javel)



Un CARRE symbolise LE SECHAGE



Un FER A REPASSER symbolise LE REPASSAGE



Un CERCLE symbolise LE NETTOYAGE A SEC



Les recommandations et conseils pour laver le linge

Tri du linge

Trier les articles :

-  Par degré de saleté ;
-  Par couleur ;
-  Par tissu.

Vérifications

Fermer complètement les fermetures à glissières et les bandes Velcro, qui risqueraient d'endommager les tissus.

Les articles neufs peuvent être gorgés de couleur et doivent par conséquent être lavés séparément les premières fois.

Retourner les articles délicats pour réduire les risques de boulochage et de délavage.

Vider les poches, et si possible les retourner.

Ne pas trop charger la machine, le linge doit circuler librement.

Vérifier les étiquettes d'entretien du linge

Les différentes températures de repassage

Symbole	Température
	Repassage à faibles T° : 50° à 100°
	Repassage à moyenne T°: 100° à 150°
	Repassage à forte T° : 200° à 250°

Quelques symboles

Symbole	Signification
	peut être passé au chlore (eau de javel)
	Séchage en tambour température modérée 60°C
	Séchage en tambour température normale 80°C
	Pas de séchage en tambour
	Le nettoyage à sec en pressing au Perchloréthylène commence à disparaître, maintenant on utilise des produits moins polluants

Le tableau ci-dessous donne les correspondances entre programmes de lavage, type de tissus et charges.

Vêtements	T° Max	Javel	Séchage	Repassage	Nettoyage à sec
treillis					
pantalon service courant				 sur l'envers	
polo					
serviette coton blanche					
serviette coton couleur					
tee shirt					
pull	 à la main				
coton blanc	à 				
coton couleur					
laine					
synthétique					

En utilisant des lave-linge et détergents concentrés, il est généralement possible de réduire la température de lavage. Ne pas hésiter à effectuer des tests afin d'obtenir les meilleurs résultats.

Techniques et produits



Le brossage

Le brossage est indispensable pour un travail de qualité, il s'effectue AVANT le passage en machine. Brossez les parties très souillées ou tachées des vêtements (le col, les poignets, les poches, les bas de pantalons etc...) avec du savon de Marseille ou du produit vaisselle au citron.

Le détachage

Le détachage c'est l'ensemble des procédés utilisés pour éliminer des fibres textiles les taches (ou salissures) localisées sur un article. Le but est de remettre un article en parfait état de propreté, en évitant : les cernes, les auréoles, les taches de propreté. Le détachage peut être un complément avant le lavage ou pas en machine !



Le citron

Les taches d'encre, de vin, de rouille, de sueur, de thé ou d'herbe (le citron fait dégorger l'encre, tamponner avec un morceau de coton ou de tissu imbibé de citron en changeant régulièrement jusqu'à disparition de la tache, puis laver en machine séparément). Le jus d'un citron additionné de sel éliminera les taches de rouille sûr les jugulaires Additionné de sel, un citron coupé en deux nettoiera également la semelle encrassée de votre fer. Le jus d'un citron dans l'eau chaude redonnera sa blancheur à un linge devenu gris.



Le vinaigre blanc

Utilisé dilué, le vinaigre blanc rafraîchit et fixe les couleurs des vêtements qui ont tendance à déteindre.

Dégraissant, désodorisant, détachant, le vinaigre blanc adoucit également le linge, en remplacement des adoucisseurs (versez le contenu d'un verre dans le bac adoucisseur).



La farine

Liquide (vin, sauce ou huile) sur vos vêtements, saupoudrez la zone tachée immédiatement de farine.

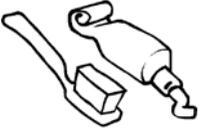
La farine absorbe les taches.



Le talc

Le talc est une poudre fine au fort pouvoir d'absorption. C'est un abrasif doux qui absorbe les taches d'huile, de gras, de thé, de vin, sur un tapis, sur du cuir, du daim, du papier peint ou n'importe quel vêtement.

Ni explosif, ni inflammable, le talc est 100% naturel.



Le dentifrice

Le dentifrice, légèrement abrasif, et composé de divers principes actifs, pour redonner leur blancheur aux tennis en toile blanche, pour enlever les taches sur un vêtement.

Le dentifrice (optez pour un dentifrice blanc basique sans aucun additif comme le fluor, etc...) est très efficace pour enlever les taches d'encre, de thé, de gras, de vin ou un trait de crayon.



Le savon de Marseille à 72% d'huile végétales (d'huile d'olive, de palme, coprah)

Râpé ou en copeaux, mélangé à l'eau et au vinaigre blanc, remplacera la lessive et le liquide-vaisselle.

Le savon de Marseille est également un puissant désodorisant et un détachant. Enlever une tache sur un vêtement ou sur du linge, en la frottant avec du savon de Marseille à peine humide de façon à former une sorte de croûte. Laissez sécher puis émulsionnez.

Cette méthode est efficace pour faire partir :

Les taches avant le lavage machine, d'alcool ou de bière, de café, de chocolat, d'épinard, de légumes, de fruits, de rouge à lèvres, de mascara, de sauce, de maquillage...

Autre avantage, le savon de Marseille est très économique, il dure deux fois plus longtemps qu'un savon ordinaire (savon 72% d'huile d'olive: 300g le cube moins de deux € en grande surface).



La mousse à raser

La mousse à raser peut se révéler un détachant efficace et économique pour nettoyer un tapis ou un siège tissu, et même enlever les taches de fruit, de vin, de café sur tous les textiles.



Le produit vaisselle au citron

Le produit vaisselle au citron s'utilise avant de mettre le linge en machine, (les taches de gras, de boue, de crayon feutre etc...) quelques gouttes suffisent car le produit mousse beaucoup sur la tache en frottant, laissez agir 10 mn, puis mettre en machine.



La pierre d'argile (pierre blanche ou pierre d'argent)

Composée uniquement de savon et d'argile, la pierre blanche ne contient aucun produit chimique.

C'est un détachant miracle multi usage, qui enlève les taches d'encre sur le cuir et le similicuir, et c'est surtout un dégraissant. La durée de conservation de la pierre d'argile est quasi illimitée.



Les cristaux de soude / carbonate de soude

Synthétisé à partir de sel marin et de la craie, les cristaux de soude (ou carbonate de soude) est un produit de nettoyage naturel, qui a les mêmes utilisations que le bicarbonate de soude mais en plus puissant. De plus il a tous les avantages de l'eau de javel (chlore) sans en avoir les inconvénients, car il ne décolore pas

les couleurs. Les cristaux de soude vous rendront de grands services pour enlever les taches rebelles de sang, d'huile, de sauces grasses, nettoyer les vêtements très sales, résistant à tous les lavages, et toutes les taches organiques dues aux animaux comme aux humains, et pour récupérer le linge déteint coloré par accident.

Les cristaux de soude possèdent également une action bactéricide qui le rend adapté aux lavages des langes de bébé.

Si l'on devait garder qu'un seul produit, il faudrait garder les cristaux de soude ! Plus ou moins dilué on peut l'utiliser pour tout nettoyer

La lessive

Son utilisation :

Tous types de linge, sauf la laine, la soie et le cuir. Parfait pour le trempage des pièces difficiles. Efficace sur le blanc et les couleurs grand teint (idéal entre 40°C et 60°C)

Le dosage :

pour 4 / 5 kg de linge

placer la poudre directement sur le linge dans le tambour de la machine :

pour blanchir 1 cuillère doseuse soit 30 gr.

pour blanchir et détacher 2 cuillères doseuse soit 60 gr.

à la main :

Pour 5 l d'eau très chaude, faire tremper le linge additionné d'une cuillère doseuse de poudre

linge blanc : max 6 heures

linge coloré grand teint : max 1 heure

Rincer soigneusement le linge après le trempage et avant le séchage.

Noeud de cravate double type Windsor



1

Croisez les deux extrémités de votre cravate sous le col de votre chemise, avec le grand pan au dessus.



2

Passez ce dernier sous le petit pan puis faites le passer vers le haut entre le col de la chemise et le croisement des pans de la cravate et ramenez le par devant vers votre gauche.



3

Ramenez le grand pan de l'autre côté du nœud (par derrière et vers votre droite), puis refaites une boucle autour du petit pan.



4

Passez le grand pan vers votre gauche devant le nœud.



5

Faites passer le grand pan vers le haut entre votre col et le croisement des deux pans de la cravate. Gardez votre index sur le nœud pour le maintenir en place.



6

Faites maintenant descendre le grand pan à l'intérieur du nœud le long de votre doigt.



7

Tout en maintenant le petit pan, tirez le grand pan afin de serrer la boucle. Remontez le nœud jusqu'au dernier bouton du col de votre chemise.

A

À bloc

Hisser en tête de mât au maximum possible.

Accoster (expression : (se faire) accoster un objet ou une personne)

(Se faire) apporter/amener quelque chose/quelqu'un.

Admission au Service Actif (ASA)

Début de la carrière d'un bâtiment au sein de la Marine à l'issue de sa période d'armement. Entrée officielle dans la flotte des bâtiments en service.

Affaler

Faire descendre un objet suspendu , une personne, un pavillon.

AEM

Action de l'État en mer.

Alavia

Amiral commandant l'aviation navale.

Alfan

Amiral commandant la force d'action navale.

Alfost

Amiral commandant les forces sous-marines et la force océanique stratégique.

Alfusco

Amiral commandant les fusiliers marins et les commandos.

Alindien

Amiral commandant la zone maritime de l'océan Indien.

Alpaci

Amiral commandant la zone maritime de l'océan Pacifique.

Alphabet international

Alpha, Bravo, Charlie, Delta, Écho, Fox-trot, Golf, Hôtel, India, Juliet, Kilo, Lima, Mike,

November, Oscar, Papa, Québec, Roméo, Sierra, Tango, Uniform, Victor, Whiskey, Xray, Yankee, Zulu.

Amarrer

Fixer au moyen de câbles, de cordages, de chaînes.

Amener

Abaissier, faire descendre. Amener les couleurs : « Rentrer » les couleurs.

Amer

Point fixe remarquable, à terre ou sur la côte, permettant de faire le point (église, phare, château d'eau...).

Amiral

Grade le plus élevé de la catégorie des officiers généraux dans la Marine. Son appellation est «amiral». Équivalent dans les autres armées : général d'armée.

On l'emploie aussi comme adjectif dans l'expression «le bâtiment amiral», c'est à dire, sur lequel monte l'amiral.

Amphitrite



Épouse de Neptune, roi de la mer. Un des personnages des cérémonies du passage de la ligne.

Ancre

Forte pièce d'acier suspendue à une chaîne, que l'on jette au fond de l'eau pour qu'elle s'y fixe et retienne le navire.

Appareiller, appareillage

Partir, prendre le large. Quitter le quai, le mouillage.

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Argus

Surnom de la liste d'ancienneté des officiers mariniers de carrière (équivalent de la « bible » des officiers).

Arrimer, arrimage

Ranger le matériel et le fixer afin de l'empêcher de subir des avaries en mer.

Armer

Armer un bâtiment, une embarcation : c'est fournir le matériel et le personnel nécessaire à la navigation.

Artilleur

Surnom donné aux électroniciens d'armes et aux mécaniciens d'armes.

Artimon

Plus petit mât arrière d'un voilier qui en comporte deux ou davantage.

Asfoy (prononcer asfoye)

Assistant de foyer. Dans les foyers de la Marine répartis en métropole et en outre-mer, ces spécialistes proposent aux marins et à leurs familles des activités culturelles et de loisirs, contribuant ainsi à l'épanouissement, au bien-être et à la cohésion des équipages.

Aspi

Surnom donné à l'aspirant, premier grade d'officier.

ASSP

Appontage simulé sur piste. Entraînement à l'appontage sur porte-avions effectué sur la piste d'une base de l'aéronautique navale. Cet exercice est programmé en principe avant chaque déploiement des avions embarqués sur porte-avions.

Assurer une bosse

Dévirer doucement l'aussière pour faire forcer la bosse et mollir l'aussière avant de la dégarnir et de la tourner aux bittes doubles.

ATBF

Actif très basse fréquence.

ATL2

Avion de patrouille maritime Atlantique, successeur de l'avion Atlantic (ATL1).

Attributs (du président)



Les attributs, petits objets symboliques, sont les « outils » du président du carré des officiers subalternes, qui les utilise pour animer et contrôler les repas dits « présidés ». Les attributs comprennent : l'échelle, le mur, la gaffe, la civière, le puits, la balayette, la pelle, la poubelle, le cercueil. En dehors du président, personne n'est autorisé à les utiliser, ni même les toucher.

Aussière

Cordage servant à l'amarrage du bâtiment terminé par un œil.

Aussières en béton

Un bâtiment a des aussières en béton lorsqu'il ne navigue pas pendant un certain temps. Voir aussi « reine des quais ».

Aveugler

Aveugler une voie d'eau, la boucher provisoirement.

Azimut ou relèvement

Angle relevé sur le compas et formé entre la direction du nord et l'objet visé.

B

Bâbord

Partie gauche d'un bateau quand on regarde l'avant.

Origine : voir «tribord».

Bâbord est aussi la gauche du marin ou le côté gauche de l'objet dont il parle.

Enfin bâbord est le nom donné à une des deux moitiés (bordées) de l'équipage d'un bâtiment, qui fait alternativement le quart avec l'autre, appelée tribord.

Bâbordais

Nom des membres de l'équipage qui font partie de la bordée bâbord.

Bachi

Coiffure à pompon rouge des matelots et quartiers-mâîtres masculins. Ce terme argotique supplante dans le langage courant l'appellation réglementaire de «bonnet».

Baderne



Sorte de paillason en forme de huit (8), tressé à partir de vieux cordages par le «bosco» du bord, employé à recouvrir des parties du bâtiment que des frottements pourraient détériorer . Son aspect, souvent usé et vieilli par les embruns, a donné naissance à l'expression «vieille baderne» utilisé à l'endroit des individus hors d'état de servir.

Baignoire

Partie supérieure du massif d'un sous-marin, où sont postés les veilleurs et le chef du quart lors des navigations de surface. Appelée ainsi à cause des effets des paquets de mer qui s'y accumulent. Le terme officiel est «fosse de veille».

Baille (la)

École navale

Désigne aussi la mer dans certaines expressions comme «tomber à la baille».

Balancer / balancement

Effectuer des essais de fonctionnement d'un matériel (exemple : «Attention plage avant, balancement de la tourelle!»). On effectue également des balancements de barre avant l'appareillage.

Balises ou balisage

Tourelles maçonnées, bouées, espars servant à indiquer les chenaux, roche, épave pour la navigation.

Baliser (se, se faire)

Marquer (faire marquer), en général avec une serviette de table, une place à la cafétéria ou au carré pour indiquer qu'elle est retenue.

BAN

Base d'aéronautique navale.

Bannette

Couchette.

Bannette chaude

A bord des sous-marins à propulsion diesel, une couchette était dite «chaude» quand elle était partagée par plusieurs marins qui y dormaient à tour de rôle (le dernier sous-marin pratiquant ce système, la Psyché , a été retiré du service en 1998).

Baptême

Cérémonie conviviale à bord des sous-marins, effectuée en plongée, à l'immersion maximum, pour «baptiser» les nouveaux sous-marinières.

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Barbotin

Couronne à empreintes du guindeau ou du cabestan sur laquelle les maillons d'une chaîne viennent s'engrener successivement pour virer ou dévirer.

BAT

Brevet d'Aptitude Technique

Bateau blanc

Surnom des bâtiments militaires de recherche scientifique, peints en blanc.

Bateaux gris

Surnom des bâtiments de surface, peints en gris.

Bateaux noirs (bêtes noires)

Surnom donné aux sous-marins, du fait de la couleur de leur coque.

Bâtiment

Navire militaire.

Bâtiment de commandement et de ravitaillement (BCR)

Série de pétroliers ravitailleurs conçus pour pouvoir également embarquer un commandant tactique de zone et son état-major.

Bâtiment de projection et de commandement (BPC)

Bâtiment amphibie disposant d'une importante capacité «porte-hélicoptères» et «commandement d'opérations amphibies».

BDD

Base De Défense

BE

bâtiment-école (voir aussi ménagerie)

Beaupré

Mât placé plus ou moins obliquement à l'avant d'un navire.

BEM

Bâtiment d'essais et de mesures.

Bible

Surnom de l'annuaire des officiers d'active de la Marine.

Bidel



Surnom du capitaine d'armes, officier marinier responsable de la discipline à bord. C'est le nom d'un célèbre dresseur de fauves parisien qui se produisait à la fin du 19ème siècle. Ses numéros étaient agrémentés de coups de feux et de fusées éblouissantes.

Bitte

Cylindre vertical en fonte ou en acier moulé servant à l'amarrage des bâtiments où elles sont disposées par paires. Bitte double : Pièce métallique fixée sur le pont ou un ponton servant à tourner une aussière en huit.

Bidellerie

Surnom donné au bureau du service courant (BSC).

Bidon(s)

Vocabulaire aéronautique; réservoir(s) de carburant additionnel disposé (s) sous les avions de combat. «Il s'est posé sur les bidons»: il s'est posé en catastrophe et s'est posé sur les réservoirs.

Bidou

Vient du mot breton «bidouric», qui signifie le jeune, le petit. Le plus jeune dans le grade le moins élevé chez les officiers marinières et officiers marinières supérieurs. Il seconde le président du carré. En particulier il est chargé d'annoncer les anniversaires.

Biffin

Personnel de l'armée de terre.

Bleu (c'est)

Signifie «tout va bien».

BMPM

Bataillon des Marins Pompiers de Marseille.

Bollard

Pièce métallique à tête renflée utilisée pour fixer les amarres sur le quai .

Bôme

Espar sur lequel se borde une voile.

Bonnet

Coiffure à pompon rouge des matelots et quartiers-maîtres masculins, plus communément appelé «bachi». Pour mémoire, la coiffure du personnel militaire féminin de la marine est un tricorne.

Bordache

Officier de Marine issu de l'École navale Provient de Borda , nom d'un marin célèbre attribué aux trois vaisseaux utilisés successivement entre 1840 et 1913 comme bâtiments-écoles de l'École navale.

Bordée

Répartition de l'équipage pour le service du bord en deux moitiés. On parle de bordée tribord et de bordée bâbord. Le terme désigne aussi une virée à terre entre marins.

Bosco

«Le bosco» : désigne le chef des manoeuvriers, qui est en général un officier marinier supérieur.
«un bosco» : désigne un marin de la spécialité de manoeuvrier.

Bosse

Petit cordage fixé sur des bittes servant à garder la tension de l'aussière quand on la tourne.
Pièces métalliques qui équipées de

stoppeurs permettent de tenir la chaîne lorsque l'ancre est mouillée ou saisie.

Bosser

Fixer, retenir une aussière ou un câble d'acier à l'aide d'une bosse.

Bossoir

Pièce métallique destinée à suspendre les embarcations et permettant de les amener ou de les hisser.

Bouchon gras

Surnom (péjoratif) des mécaniciens. Vient du bouchon d'étope qu'ils utilisent pour éponger les taches d'huile.

Bouée

Corps flottant. Bouée d'ancre. Bouée de sauvetage. Bouée de balisage.

Boum

Surnom des électromécaniciens d'aéronautique (branche armement). Également utilisé pour désigner les «artilleurs» sur les bâtiments de surface.

Boumerie

Dans l'aéronautique navale, local de travail des «boums».

BP

Brigade de protection.

Branlebas

Réveil.

Ce mot prend son origine dans les commandements relatifs au rangement des «branles», les hamacs de l'équipage au temps où celui-ci ne disposait pas de couchettes fixes et logeait dans les batteries. Le réveil était aussitôt suivi de leur rangement dans les bastingages (pour s'aérer quant il y avait du soleil, et, pendant les combats, pour protéger l'équipage de service sur le pont contre la mousqueterie et la petite mitraille). On distinguait alors le «branlebas» (rangement et propreté quotidiens) et le «branlebas de combat» (dispositions pour le combat).

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Branler

Se dit lorsque la mer est forte, ce qui occasionne de violents mouvements du bâtiment. (Exemples d'expressions : «ça branle drôlement», «on va se faire branler»).

Bravo Zoulou

Félicitations. Extrait du code des signaux OTAN.

Bridier

Serrer, souquer à bloc (fortement) un amarrage.

Bruit de course

Rumeur.

BS

Brevet supérieur.

BSC

Bureau du service courant.

But

Terme utilisé par les sous-marins pour désigner un bâtiment assigné comme objectif d'une de leurs torpilles ou missiles.

C

CA

Contre-amiral.

Cabane

Fête organisée à mi-mission à bord des sous-marins; les jours ne sont plus comptés mais décomptés à partir de cette date. Vient de «cabaner», qui signifie renverser sens dessus dessous.

Capestan



Tréuil à axe vertical servant au relevage des ancrés et à la manoeuvre des aussières.

Cahier

Registre des punitions, également appelé «peau de bouc».

Caille

Couchette (familier).

Caisson

Armoire individuelle.

Cambusard

Vin délivré par la cambuse, c'est à dire fourni par l'ordinaire à tous les carrés. Terme utilisé par opposition au «vin de précision» en provenance du coqueron.

Cambuse

Local utilisé pour le stockage des vivres du bord.

Campagne (partir en)

Affectation outre-mer (embarquée ou à terre). Il existe 2 types de campagne : avec ou sans famille.

Canoniers

Surnom des marins des spécialités «Électroniciens d'armes» (ELARM) et «Mécaniciens d'armes» (MEARM).

CAN

Conseil des Armements Nucléaires

Canot major (prononciation : canote)

Embarcation destinée au transport des officiers entre le bord et la terre. Par extension, appellation des véhicules militaires réservés aux déplacements des officiers, en particulier la voiture du commandant.

Cap

Route suivie par le bâtiment. Angle formé entre la direction du nord et l'axe du bâtiment. Suivre un cap : aller vers, se diriger vers.

«Cap de veau»

Surnom d'un officier du grade de capitaine de vaisseau.

Capeler (opposé : décapeler)

Fixer un cordage sur un corps fixe. Au sens figuratif, mettre un manteau, un vêtement.

Capitaine d'armes

Étymologiquement gradé responsable des armes légères. Cette activité a été supplantée aujourd'hui par celle de police du bord. Le capitaine d'armes est en principe un officier marinier de la spécialité de fusilier. Son surnom est «bidel».

Capitaine de corvette

Premier grade de la catégorie des officiers supérieurs pour les officiers des armes de la Marine. Appellation : «commandant». Abréviations : CC. Surnom : corvettard. Équivalent dans les autres armées : chef de bataillon, chef d'escadron(s), commandant.

Capitaine de frégate

Grade de la catégorie des officiers supérieurs pour les officiers des armes de la Marine. Appellation : «commandant». Abréviations : CF. Surnom : frégaton. Équivalent dans les autres armées : lieutenant colonel.

Capitaine de vaisseau

Grade le plus élevé de la catégorie des officiers supérieurs pour les officiers des armes de la Marine. Abréviations : CV. Appellation : «commandant». Surnom : cap de veau. Équivalent dans les autres armées : colonel.

Capitaine de pavillon

Appellation du commandant du bâtiment sur lequel embarque le commandant de la force maritime.

Carré

Appellation, sur les bâtiments, des salles de repos et salles à manger des officiers et des officiers mariniers.

On peut avoir jusqu'à 7 carrés à bord :

* carré de l'amiral

* carré du commandant

* carré des officiers supérieurs («carré sup»)

* carré des officiers subalternes («carré des sub»)

* carré des officiers mariniers supérieurs («carré OMS»)

* carré des officiers mariniers («carré OM»)

En fonction de la dimension et du rôle du bâtiment :

- il n'est pas prévu de carré pour l'amiral et quand il embarque, le commandant lui cède son carré, dont il devient l'invité

- à côté du carré du commandant, il n'y a qu'un carré d'officiers, celui des subalternes, les officiers supérieurs sont alors les invités permanents du carré commandant

- il n'y a qu'un carré, commun à tous les officiers, il s'agit du carré commandant

- il n'y a qu'un carré commun à tous les officiers mariniers.

Dans une chaloupe, espace à l'arrière réservé aux officiers.

Casex

Exercice de lutte anti-sous-marin.

Casquette à ressort

Officier dans le langage de l'équipage. En effet les galons de leurs casquettes évoquent un ressort (ce qui n'est pas le cas des casquettes des officiers mariniers qui n'ont qu'un ou pas de galon).

Catapo

Exercice de catapultage puis appontage sur porte-avions.

CDSN

Conseil de Défense et de Sécurité Nationale

Ceclant

Commandant en chef de la zone maritime Atlantique

Cecmed

Commandant en chef de la zone maritime Méditerranée

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

CEMA

Chef d'Etat Major des Armées

CEMM

Chef d'état-major de la Marine

CEPA

Centre d'expérimentations pratiques et de réception de l'aéronautique navale, établi à Hyères (CEPA/10S).

CEPPOL

Centre d'Expertises Pratiques de lutte antiPOLLution, établie à Brest.

Cercle (naval / officier marinier)

Établissement, situé en ville, proposant à ses membres (officiers ou officiers mariniers) et leurs familles des services de restauration, hébergement et distraction.

Cessan

Centre d'entraînement à la survie et au sauvetage de l'aéronautique navale établi à Lanvéoc Poulmic.

CFMM

Conseil de la Fonction Militaire Marine

Chandelier

Tube métallique fixé sur le pont recevant les filières.

Chambre (Passer à la)

Avoir communication de sa notation annuelle par son officier notateur. L'origine du terme est «chambre du conseil», le salon du commandant sur les vaisseaux du 18ème siècle.

Chanter le menu

Tradition du carré des officiers subalternes. Sur l'ordre du président «Midship menu !», le midship déclame le menu du jour sur un ton humoristique en s'appuyant sur un canevas défini par la coutume et identique dans tous les carrés.

Chasseur de mine tripartite (CMT)

Type de chasseur de mines construit en coopération internationale par la

Belgique, la France et les Pays-Bas.

Chatte



Petit grappin fixé à un bout. Utilisé en particulier pour récupérer le croisillon des exercices d'homme à la mer.

Chaumard ou chomard

Pièce métallique aux formes arrondies servant au passage des aussières. Le chaumard existe sous trois formes : ouvert, fermé ou à rouleaux.

Chauves

Surnom donné aux officiers par l'équipage : en moyenne ils sont plus âgés et portent plus souvent une casquette d'où la référence à leur calvitie.

Chef

Appellation du grade de second maître. Également surnom du chef du groupement navire (encore appelé «chef maille» ou «chef mach»). À l'état-major de la Marine, désigne le chef d'état-major de la Marine (Le Chef).

Chéqua

Diminutif de «chef du quart».

Chevalier (des mers)

Marin ayant passé la ligne (voir ce terme) et participé à son cérémonial en tant que néophyte. Après qu'il aura ultérieurement dans sa carrière fait passer la ligne à des néophytes, il pourra se prévaloir du titre de «dignitaire».

Chien jaune (ou «chien»)



© marine nationale

Directeur de pont d'envol (abréviation «dirponvol»); il porte un maillot jaune. Il dirige les équipes chargées des mouvements des avions et des hélicoptères sur le pont d'envol (appontage, décollage, déplacement, saisinage, etc.). Vient probablement du terme anglais «WAVE OFF» crié par le dirponvol, qui signifie au pilote de dégager immédiatement le pont d'envol. La prononciation rapide de ce terme fait penser à un aboiement.

Choquer

Donner du mou à un cordage manuellement Choquer en grand : laisser filer.

Chouf

Surnom d'un marin du grade de quartier-maître de première classe (QM1). Viendrait de l'arabe «Chouf» (regarder, observer) ou de «chauffeur» du temps des chaudières à vapeur.

Chromater

Action de passer du chromate (peinture anti-rouille) avant de peindre.

Cifusil

Compagnie de fusiliers marins.

CIN

Centre d'instruction naval.

Cinq panache

Surnom d'un officier supérieur du grade de capitaine de frégate, en référence à ses 5 galons panachés : 3 d'or alternés avec deux d'argent.

Cinq pleins

Surnom d'un officier supérieur du grade de capitaine de vaisseau, en référence à ses 5 galons dorés.

Cipal

Le cipal : appellation familière d'un officier marinier supérieur du grade de maître principal.

Cira

Centre d'interprétation et de reconnaissance acoustique: centre de formation des «classificateur en acoustique sous-marine» et autres «oreilles d'or».

CIRFA

Centre d'Information et de Recrutement des Forces Armées

Cloche

Pièce cylindrique verticale du cabestan sur laquelle on garnit les aussières.

CML

Certificat militaire de langue

CNR

Conseil National du Renseignement

CNCT

Conseil National du Contre Terrorisme

Cocher

Désigne un pilote d'aéronef. Utilisé aussi dans l'armée de l'Air.

Cochon

Flotteur métallique jaune utilisé dans la

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

dragage des mines.

Cocotte

Chauffière nucléaire à bord des bâtiments à propulsion nucléaire (sous-marins et porte-avions). Terme dérivé de cocotte-minute.

Cocoye (ou coye)

Surnom donné aux marins certifiés «commandos marine». Vient probablement de l'abréviation anglaise «CoCoy» (pour COMmando COMpany), les premiers commandos marine ayant été formés en Grande-Bretagne pendant la Seconde Guerre mondiale.

Coffre

Grosse bouée ou flotteur en tôle servant à l'amarrage d'un bâtiment.

Collecteur

Gros tuyautage : collecteur d'incendie.

COMAEQ

COMmandant Adjoint EQuipage

COMANAV

COMmandant Adjoint NAVire

Comar

Commandant/commandement de la Marine.

Titre des officiers qui commandent les ports principaux et leur arrondissement. Le titre est en principe associé au nom du port en question (exemple : Comar manche mer du nord).

Commissaire

Les commissaires constituent le corps d'administration générale des Armées. Corps navigant, ils sont conseillers du commandant en matières administrative, financière, juridique et logistique.

Les grades des commissaires sont :

commissaire de 3e classe (CR3), équivalent EV2 ;

commissaire de 2e classe (CR2), équivalent EV1 ;

commissaire de 1ère classe (CR1), équivalent LV;

commissaire principal (CRP), équivalent CC ;

commissaire en chef de 2e classe (CRC2), équivalent CF ;

commissaire en chef de 1ère classe (CRC1), équivalent CV

commissaire général de 2e classe (CRG2), équivalent CA ;

commissaire général de 1ère classe, équivalent VA.

Leur appellation est «Monsieur le commissaire» («Monsieur le commissaire général» pour les officiers généraux).

Commissariat

Le commissariat des Armées est le service d'administration générale des Armées.

Ses missions sont d'ordre :

- logistique et technique,
- administrative et financière,
- juridique.

Commission permanente des programmes et des essais (CPPE)

La CPPE intervient au nom du chef d'état-major de la Marine lors de la préparation et du contrôle des essais les plus importants pour vérifier que les bâtiments en armement répondent bien aux exigences du besoin militaire exprimé par la Marine.

Ultérieurement, après une période à la mer destinée à éprouver l'endurance des bâtiments, la CPPE propose au chef d'état-major l'admission des bâtiments au service actif.

COMOPS

COMmandant adjoint OPérations

Compas



Appareil de navigation servant à suivre une route, donner un cap, la direction d'un objet ou d'un amer visé (gisement, azimut). Le compas magnétique est une boussole. Le compas gyroscopique est un compas électrique.

Condamner

Condamner un bâtiment, c'est le déclarer hors service. Consigner un local en le fermant ou en y plaçant un factionnaire en interdisant l'entrée.

Conserve (la)

Bâtiment escortant autrefois la Jeanne d'Arc dans ses campagnes d'application. Vient de l'expression «naviguer de conserve» qui désigne une navigation à vue de deux navires.

Contre-amiral

Premier grade d'officier général. Son appellation est «amiral», son abréviation CA.

Équivalent dans les autres armées : général de brigade.

Coqueron

Local du bord où sont stockées les boissons propriétés d'un carré.

Consigner

Empêcher de communiquer avec la terre, Empêcher de pénétrer dans un endroit.

Cordage

On désigne sous le nom de cordage un ensemble de fils constitué par la réunion de fibres végétales ou synthétiques.

Corvettard

Surnom d'un officier des armes du grade de capitaine de corvette.

Corvette

Sortie à la mer d'instruction des chefs du quart passerelle. Effectuée à bord des bâtiments-écoles.

Coupée

Passerelle servant à monter à bord des bâtiments.

Coursive

Terme désignant les passages étroits, couloirs, corridors qui se trouvent à l'intérieur du navire.

Crabe

Surnom d'un marin du grade de quartier-maître de deuxième classe.

CRMAR

Centre de Renseignements de la MARine

Croc (prononciation : croque)

Surnom d'un commissaire de Marine.

CROSS

Centre Régional Opérationnel de Surveillance et de Sauvetage.

CSD

Abréviation de «commandant en second».

CSFM

Conseil Supérieur de la Fonction Militaire

CTF

Commander Task Force, commandant de force opérationnelle.

CTG

Commander Task Group, commandant de groupe opérationnel.

CTM

Chaland de transport de matériel.

Culer

Se dit d'un bâtiment qui va en arrière. Il bat arrière.

D

Dalot

Trou prévu sur le pont pour l'écoulement des eaux de pluie et de mer.

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

DCSSF

Direction Centrale du Service de Soutien de la Flotte

Déborder

Écarter du bord, repousser.

Décapeler

Opposé de capeler.

Décommettre

Séparer les torons ou les fils d'un cordage.

Défense

Protection que l'on suspend le long du bord afin d'amortir les chocs contre un quai ou la coque d'un autre navire.

Def. Nat.

Abréviation familière de la médaille de la défense nationale.

Dégagé

Fin de la période d'un travail (entretien, poste de propreté) ou de la journée.

Dégarnir

Défaire les tours sur une cloche ou sur une poupée.

Désarmement

Opérations effectuées suite au retrait du service actif (RSA) d'un bâtiment et consistant à lui retirer tout ou partie de ses armes et équipements.

Déssalage - Déssaler

Se retrouver à l'eau lorsque son embarcation se retourne. Rincer le bâtiment à l'eau douce.

Detec

Nom abrégé de la spécialité de détecteur.

Dévirer

Donner du mou à l'aide d'un treuil.

Dignitaire

Marin ayant déjà passé la ligne (voir ce terme) et l'ayant fait passer au moins une fois aux néophytes ; sinon il est simplement chevalier.

Dirfoy (prononciation : dirfoye)

Abréviation de directeur de foyer (voir aussi foyer)

DIRISI

Direction Interarmées des Réseaux d'Infrastructure et des Systèmes d'Information de la Défense.

Dirponvol

Directeur de pont d'envol (voir chien jaune)

Doubler une aussière

Capeler une deuxième aussière pour augmenter la résistance de l'amarrage.

DPMM

Direction du personnel militaire de la Marine

Drapeau

Contrairement au pavillon, c'est un ensemble comprenant une pièce d'étoffe, une hampe (mât) et des accessoires.

DRM

Direction du Renseignement Militaire

Drôme

Ensemble des embarcations dont est pourvu un bâtiment. Ensemble du matériel d'une embarcation.

DRSD

Direction du Renseignement et de la Sécurité de la Défense

DSSF

Direction du service de soutien de la flotte, suivi de la localisation géographique (Brest ou Toulon).



E-2C

Avion embarqué de surveillance aérienne Hawkeye .

Échappée

Espace laissé libre au passage entre deux ponts.

Échelle de pilote



© marine nationale

Échelle de cordage munie de marches en bois. Disposée le long du bord, elle sert à l'embarquement et au débarquement du personnel à partir d'une embarcation.

Écubier

Trou pratiqué à l'extrême avant du navire par lequel passe la chaîne d'ancre.

Élingue

Cordage entourant les objets pesants que l'on veut soulever, embarquer ou débarquer.

EDO

Embarcation de drome opérationnelle.

Embraquer

Faire un effort pour raidir, reprendre le mou à la main.

En berne

Mettre en berne le pavillon national, pour signaler un deuil, le positionner au $\frac{3}{4}$ de la hauteur du mât.

EMF

École militaire de la flotte.

EMM

État-major de la Marine.

Enseigne de vaisseau (E.V.)

Appellation des deux grades d'officier des armes immédiatement supérieurs à celui d'aspirant, à savoir «enseigne de vaisseau de deuxième classe» (abréviation EV2) et «enseigne de vaisseau de première classe» (abréviation EV1). Leur appellation est «lieutenant». Équivalents dans les autres armées : respectivement sous-lieutenant et lieutenant.

Enterrement

À l'occasion de la «perte» d'un de ses membres pour cause de promotion au premier grade d'officier supérieur, le carré des officiers subalternes organise son «enterrement». Cette cérémonie traditionnelle débute au carré des subalternes, comporte le passage du «corps» par la trappe et s'achève devant l'entrée de son nouveau carré, celui des «p'tits vieux». (Voir les mots «trappe», «carré» et «vieux»).

Eopan

Élève officier pilote de l'aéronautique navale. La filière des élèves officiers pilotes de l'aéronautique navale est destinée à former les jeunes diplômés de niveau bac à bac + 3 qui désirent devenir pilote de l'aéronautique navale en qualité d'officier sous contrat.

Épissure

Procédé de matelotage permettant de faire une boucle à l'extrémité d'un cordage.

EPV

École du personnel volant.

Esna

Escadrille des sous-marins nucléaires d'attaque.

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Espar

Perche de bois tenant lieu de balise dans des zones de navigation peu fréquentées. Sur un bâtiment, les espars sont les mâts et barres de flèche, les bômes et les tangons.

Étaler

Résister avec égalité. Maintenir l'équilibre. Dans le langage courant, synonyme de «assurer», «être à la hauteur de la tâche». On dit d'un marin facilement sujet au mal de mer qu'il «n'étale pas». Rappel : l'étale est la période de quelques minutes pendant laquelle la hauteur d'eau est stable entre deux marées.

Étrave

Extrémité avant de la coque d'un bâtiment.

ETBF

Écoute très basse fréquence.

Évasan

Évacuation sanitaire

F

FAA

Frégate AntiAérienne

FAN (prononciation : fane)

Force d'Action Navale.

Fanal



Lanterne (fanal de ronde, fanal de signaux..)

FASM

Frégate Anti-Sous-Marine.

FDA

Frégate de Défense Aérienne

Fif

Surnom donné aux maistranciers. Provient de «Fifora» (filière de formation rapide), appellation de la filière existant anciennement et réservée aux titulaires du baccalauréat (elle a été supprimée lors de la mise en place de l'École de maistrance).

Filière

Garde corps, protection afin d'éviter les chutes accidentelles à la mer.

FLF

Frégate légère furtive de type «La Fayette».

Flicmar

Gendarme maritime (familier).

Flottillard

Personnel de l'aéronautique navale affecté dans une flottille.

Flûte

Surnom de l'antenne d'écoute très basse fréquence (ETBF), tractée par les sous-marins et certains bâtiments de lutte anti-sous-marine. On utilise aussi, plus familièrement, le terme de «nouille».

Forfusco

Force maritime des fusiliers marins et des commandos.

Fourrier

Un fourrier est un marin spécialiste de la comptabilité, chargé de la nourriture, du couchage et de l'habillement. L'appellation provient de «sergent fourrier» et trahit l'origine «terrienne» de la fonction

Surnom : bras cassé (voir ce terme).

Foyer du marin

Établissement, situé en ville, proposant aux marins et à leur famille des services de restauration, hébergement, loisir, culture.

Frapper

Fixer un cordage sur un objet (frapper un pavillon sur sa drisse).

Frégate furtive

Autre appellation des frégates type «La Fayette». En référence à leurs formes spécialement étudiées pour diminuer leur signature radar.

Frégaton

Surnom d'un officier du grade de capitaine de frégate.

FREMM

Frégate Multi-Missions

FSM

Forces Sous Marine

Fus (prononciation : fuze)

Diminutif de fusilier marin.

Fusco

Diminutif de fusilier marin commando.

Fusible

Surnom d'un électricien.

G

Gabier



Marin de la spécialité de manoeuvrier, équipé d'un sifflet de gabier et chargé de rendre les honneurs à la coupée. A l'origine le gabier est un matelot s'occupant de l'entretien du gréement et des voiles et participant à la manoeuvre.

Gaé

Groupe aérien embarqué. Ensemble des aéronefs (avions et hélicoptères) embarqués sur le porte-avions.

Gaffe (déborder à la gaffe)

Au figuré, signifie «repousser (un problème ou un individu)».

Gambit

Surnom d'un médecin aspirant.

Gan

Groupe aéronaval.

Garde avant

Aussière qui empêche d'avancer.

Garde arrière

Aussière qui empêche de culer.

Garnir

Enrouler l'aussière sur la cloche (cabestan) ou sur la poupée (guindeau), 4 tours pour une aussière textile, 6 tours pour un câble acier.

GEAOM

Groupe école d'application des officiers de marine

Gisement

Sur un compas, angle relevé entre l'axe d'un bâtiment et la direction d'un objet (amer, autre bâtiment...).

GPD

Groupe de plongeurs démineurs. Il existe trois GPD :

le GPD de la Manche, basé à Cherbourg, le GPD de l'Atlantique, basé à Brest, le GPD de la Méditerranée, basé à Toulon.

Grand blanc

Surnom de la tenue de cérémonie blanche

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

portée par les marins outre-mer.

Gréer

Garnir une embarcation d'un mât, de voiles, de poulies et de cordages.

Gris coque

Couleur de la peinture utilisée pour les bâtiments de surface, surnommés de ce fait «bateaux gris». Exception à cette règle : les bâtiments militaires de recherche scientifique, peints en blanc et appelés «bateaux blancs». Les sous-marins sont quant à eux peints en noir, d'où leur surnom de «bateaux noirs».

GSBDD

Groupement de Soutien de la Base De Défense.

Guindeau

Treuil travaillant sur un axe horizontal utilisé pour les manoeuvres de force, par exemple virer sur les aussières lors de l'amarrage du bâtiment ; Également utilisé pour mouiller et relever les ancres.

H

Haler-bas

Affaler rapidement un pavillon. «Tomber comme une pierre».

Hisser

Élever, faire monter.

H.Q.

Sigle de «Hors Quart». Appellation donnée au personnel n'effectuant pas de quart à la mer comme le capitaine d'armes et l'infirmier du bord.

Huitième

Pénalité attribuée à un membre du carré des officiers subalternes pour ne pas

avoir respecté les règles du carré. Seul le président (à tous les membres sauf au midship), le vice-président (au midship) et le midship (au président sous certaines conditions) sont autorisés à distribuer les huitièmes.

Lorsque les huit huitièmes sont atteints, le membre concerné doit, pour se racheter et effacer sa dette, se montrer généreux et achète une bande dessinée qui rentre dans la patrimoine du carré ou offre une bouteille de vin de précision à l'occasion d'un repas présidé.

I

Igam

Inspecteur général des affaires maritimes.

Inclinaison

Angle que fait la route d'un bâtiment observé avec la direction dans laquelle le voit l'observateur.

Indien

Surnom d'un officier «rédacteur» dans un état-major (la plume fait l'indien).

J

Journal du parti

Par pure dérision, et sans remettre en question le nécessaire imprimatur de l'état-major de la Marine, les marins surnomment ainsi Cols Bleus, leur magazine hebdomadaire, auquel ils sont d'ailleurs nombreux à collaborer spontanément, parfois avec humour et impertinence, parfois en s'auto-censurant.

Jumelles en bois (regarder quelque chose avec des...)

Se dit d'une escale durant laquelle on ne peut descendre à terre. Désigne aussi un objectif qui paraît irréalisable «Voir le BS avec une paire de jumelle en bois».

Larguer

Larguer un cordage, c'est le laisser aller : décapeler une aussière, retirer les tours sur une bitte double.

LAS

Lutte Anti Surface ou lutte au-dessus de la surface.

Lieut' (prononciation : lieute)

Diminutif de «lieutenant» (appellation des grades d'aspirant et d'enseigne de vaisseau). Employé exclusivement par un subordonné pour parler de son chef («le lieut' te demande !»).

Lieutenant

Appellation des grades d'aspirant et d'enseigne de vaisseau.

Lieutenant de vaisseau (LV)

Grade d'officier des armes intermédiaires entre le grade d'enseigne de vaisseau de première classe et celui de capitaine de corvette. Son appellation est «capitaine». Équivalent dans les autres armées : capitaine.

Ligne (la) - L'équateur.

Le franchissement de l'équateur par un bâtiment est appelé passage de la ligne. Il est l'occasion de festivités initiatiques organisées pour les marins qui le franchissent pour la première fois, dénommés «néophytes». Elles s'achèvent par une cérémonie rituelle (le baptême) qui transforme le néophyte en «chevalier des mers». Un diplôme est remis en souvenir à chaque nouveau chevalier. Il devra le présenter à tout passage de ligne suivant, sous peine d'être considéré comme néophyte...

Ligne de foi

Ligne imaginaire matérialisant l'axe longitudinal du bâtiment.

Ligne de mouillage

Ensemble constitué des maillons et de l'ancre.

K

Keuneu

Le Lycée naval (anciennement Collège naval - d'où l'origine du terme).

Il est l'un des six lycées d'enseignement général relevant du ministère de la Défense. Géré par la Marine nationale, il est l'une des trois écoles qui constituent le Centre d'instruction naval (CIN) de Brest.

L

La main dessus !

Ordre qui, suivant le contexte, invite soit à réagir promptement, soit à se servir un verre. Dans ce dernier cas, peut être complété par «le nez dedans».

Lance amarre



Petit cordage d'environ 30 m dont l'extrémité est alourdie pour être lancée sur le quai et passer l'aussière.

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Long comme un zéro à quatre

Se dit de quelque chose qui n'en finit pas, comme un quart de minuit à 4 heures. On dit aussi: «Long comme un zérac»

Loufiat

Surnom d'un officier du grade de lieutenant de vaisseau.

Lover

Disposer un cordage en galette en vue de le ranger ou de le préparer pour une manoeuvre. Lover en plets : allonger un cordage en va et vient sur le pont du bâtiment.

LSM

Lutte sous la mer

M

Machine

Les spécialités des marins d'un bâtiment de surface sont réparties en deux catégories : «le pont» et «la machine». Les spécialités de l'énergie/propulsion (la machine) travaillent généralement sous le pont principal, tandis que les autres (le pont) travaillent en principe au-dessus. Les surnoms respectifs des membres de ces deux entités sont «pontus» et «mécanos».

Maille



Anneau formant une chaîne de mouillage.

Maillon

Longueur de chaîne valant 30 mètres.

Maistrance

Ensemble des officiers marinières de carrière. Par extension le terme s'applique également à l'ensemble des officiers marinières (de carrière ou sous contrat). Enfin, Maistrance désigne l'École de maistrance, chargée de former les officiers marinières directement recrutés dans le civil.

Maître

Deuxième grade d'officier marinier, intermédiaire entre celui de second maître et celui de premier maître.

Maneu

Abréviation de «manœuvrier». (voir aussi «bosco»).

Manoeuvre

Évolution. Mouvement.

Manœuvrier

Le manœuvrier est chargé de mettre en oeuvre et d'entretenir les appareils nécessaires aux manoeuvres des bâtiments: mouillage, amarrage, dragage, ravitaillement à la mer, transfert de personnel et de matériel...

Abréviation : maneu.

Surnom : bosco.

Ancienne appellation de la spécialité : gabier.

Manquer à virer

Laisser passer une opportunité.

Marcher sur les cloisons

Pris dans une tempête ou un cyclone, par plus de 45° de gîte, le marin peut «marcher sur les cloisons».

Marée

Une patrouille de sous-marin (par analogie à une campagne de pêche chez les marins-pêcheurs).

Se dit de quelqu'un «supportant bien» les boissons alcoolisées (tenir la marée).

Masquage des feux

Ordre réglementaire à bord d'un bâtiment de surface à la mer à l'heure du coucher du soleil. Les hublots du bord sont «masqués» par leurs tapes. Les seules sources lumineuses signalant le bâtiment sont les feux de navigation. Cette manœuvre est un entraînement quotidien à la discrétion absolue requise en opération.

Massif

Partie supérieure du sous-marin où s'effectue la veille en surface.

Mataf

Surnom pour «marin».

Matelot

Vient du néerlandais *matte-noot* signifiant compagnon de couche (voir *bannette chaude*).

Premier grade des hommes du rang dans la Marine nationale. Dans les manœuvres en formation, ce terme est utilisé pour désigner le bâtiment en tête de ligne ou de colonne (*matelot de tête*) ou qui précède (*matelot d'avant*).

MCO

Maintien en condition opérationnelle. Ensemble des opérations de soutiens technique et logistique mises en œuvre pour préserver la disponibilité matérielle des bâtiments en service.

Ménagerie

Surnom donné à l'ensemble des bâtiments-écoles qui portent un nom de fauve. Basés à Brest, appartenant tous à la même série, ils sont utilisés pour l'apprentissage pratique de la navigation aux élèves du groupe des écoles de Lanvéoc-Poulmic.

Ces bâtiments ont pour noms : Léopard , Panthère , Jaguar , Lynx , Guépard , Chacal , Tigre , Lion .

MGM

Major Général de la Marine

Midship

Surnom d'un officier du grade d'aspirant ou d'enseigne de vaisseau de 2ème classe (se féminise parfois en «*midshipette*», sur le même modèle que *marin/marinette*).

D'origine anglo-saxonne, le terme signifie «milieu du bâtiment» (*amidship*). Comme il s'agit de la zone où se font le moins ressentir les mouvements de roulis et de tangage, elle était considérée comme le lieu le plus propice au logement des jeunes officiers non encore amarinés.

Au sein du carré des officiers, surnom et appellation du plus jeune aspirant ou à défaut de l'officier le plus jeune dans le grade le moins élevé. Le rôle du *midship* au sein du carré est codifié par la tradition. C'est un personnage clé de son animation, aux côtés du président de carré.

Mille marin ou nautique

Mesure de longueur, de distance équivalant à 1852 mètres.

Misaine

Mât de l'avant d'un navire, situé entre le grand mât et le beaupré.

Moco

Surnom donné par les marins bretons aux Provençaux.

Origine : en occitan provençal, les phrases débutent souvent par «*amb'aquo*» («et alors»), qui, par transformations phonétiques, donne «*m'oco*»).

Mollir

Le vent, la mer mollissent lorsque leur force ou leur agitation diminue.

Monsieur

Appellation d'un officier, quel que soit son grade, suivie obligatoirement de son nom. (exemple : Que t'as dit *monsieur Untel* ?).

Appellation des médecins et des commissaires, plus précisément «*Monsieur le médecin*» et «*Monsieur le commissaire*».

Motel

Maître d'hôtel.

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

Mouiller

Jeter l'ancre à la mer et filer la longueur (touée) de chaîne nécessaire.

Mousse

Elève de l'école des mousses.

Surnom d'un marin du grade de matelot.

Musique (être de)

Avoir sa nuit complète. Terminer le quart à 20h pour le reprendre à 08h.

N

Nable

Trou qui perce de part en part le fond d'une embarcation et sert à l'écoulement de l'eau lorsqu'on la hisse. S'obture à l'aide d'un bouchon vissé.

Navalais

Médecin formé à l'ancienne École de santé navale (implantée à Bordeaux)

Terme souvent employé à tort pour désigner les officiers de Marine issus de l'École navale, qui sont des «bordaches».

Navres (prononciation navresse)

Navigation en eaux resserées.

Néophyte

Marin n'ayant jamais passé «la ligne» (voir ce terme).

Noeud

Unité de vitesse qui équivaut à 1 nautique par heure. Un bâtiment qui file 15 noeuds parcourt 15 milles marins à l'heure.

Neptune

Dieu de la mer ; il préside, en compagnie de son épouse Amphitrite, les cérémonies du passage de la ligne (voir ce terme).

NFS

Niveau de formation supérieure. L'examen du NFS est composé de trois épreuves portant sur les connaissances militaires, maritimes, générales et professionnelles

des marins. Le score obtenu, exprimé en points, est pris en compte, parmi d'autres critères, pour sélectionner le personnel admis à suivre le cours du brevet supérieur et pour les renouvellements de contrat après dix ans de services.

Niche

Couchette (familier).

Nounou

Appellation de la version «ravitailleur en vol» des chasseurs de l'aéronautique navale.

À cet effet on équipe l'avion désigné pour ce rôle d'un réservoir supplémentaire particulier nommé nourrice (d'où dérive le terme nounou). Grâce aux ravitaillements en vol de la nounou, la durée de la mission des chasseurs embarqués sur porte-avions peut être sensiblement allongée, malgré l'absence d'avions spécifiquement dédiés à cette tâche dans la Marine .

O

Octaam

Officier du corps technique et administratif des affaires maritimes

Officier de Marine (OM)

Un des deux corps d'officiers des armes de la Marine.

Les officiers de Marine sont des officiers généralistes destinés à exercer les fonctions de commandement et de direction de l'ensemble des activités de la Marine nationale. Ils sont recrutés par les concours de l'École navale, les concours internes ou sur titres ainsi que par la sélection «officiers sous contrat initial long». Ils servent en qualité d'officier de carrière ou d'officier sous contrat.

Officiers de la Marine

Les officiers de la Marine se répartissent entre officiers des armes et officiers des services :

Officiers des armes :

- officiers spécialisés de la Marine

Officiers des services :

- commissaires des armées
- administrateurs des affaires maritimes
- corps technique et administratif des affaires maritimes

Officier général

Catégorie supérieure des grades d'officiers. Dans la Marine, elle comprend, par ordre croissant, les grades de contre-amiral, vice-amiral, vice-amiral d'escadre, amiral.

Tous ces grades ont une appellation commune qui est «amiral».

Officier marinier (OM)

Dénomination du personnel «sous-officier» de la Marine.

Les cinq grades d'officier marinier sont : second maître, maître, premier maître, maître principal, major.

Officier marinier supérieur (OMS)

Officier marinier du grade de premier maître, maître principal ou major.

Officier subalterne

Première catégorie des grades d'officiers. Dans la Marine, elle comprend, par ordre croissant, les grades d'aspirant, d'enseigne de vaisseau de 2ème classe, d'enseigne de vaisseau de 1ère classe et de lieutenant de vaisseau.

Officier spécialisé de la Marine (OSM)

Un des deux corps d'officiers des armes de la Marine.

Les officiers spécialisés de la Marine reçoivent une formation poussée dans un domaine particulier, et sont destinés à exercer des responsabilités dans leur domaine de compétence.

Officier supérieur (OS)

Catégorie des grades d'officiers intermédiaire entre la catégorie des

officiers subalternes et celle des officiers généraux. Pour les officiers des armes de la Marine, elle comprend, par ordre croissant, les grades de capitaine de corvette, capitaine de frégate et capitaine de vaisseau. Tous ces grades ont une appellation commune qui est «commandant».

Oeil(s)



Boucle faite à l'extrémité d'un cordage.

Oeuvres vives

Parties du bâtiment situées sous la ligne de flottaison. La carène.

Oeuvres mortes

Parties des bâtiments situées au-dessus de la ligne de flottaison. Le fardage.

OM

Selon le contexte :

- officier marinier
- officier de Marine

OMS

Officier marinier supérieur.

Oreille d'or

Marin de spécialité «détecteur anti-sous-marins» (DEASM) breveté analyste en bruits et environnement acoustique.

OS

Officier supérieur.

OSC

Officier sous contrat. L'autre statut

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

d'officier est celui d'officier de carrière.

Oscar

Nom du mannequin flottant utilisé pour les exercices de repêchage d'homme à la mer. Fait référence au pavillon «Oscar» du code international des signaux hissé en mâture et signifiant «j'ai un homme à la mer».

OSM

Officier spécialisé de la Marine.

P

PA

Porte-Avions.

Pacha

Surnom du commandant d'unité (mot d'origine turque).

Pains

Jours d'arrêts (date du temps où les marins n'avaient que du pain et de l'eau lorsqu'ils étaient aux arrêts).

PAN (ou Pan)

Porte-avions nucléaire.

Panneau étanche

Permet le passage d'un pont à un autre.

Pap

Poisson auto-propulsé : drone d'exploration et d'intervention sous-marine embarqué sur les chasseurs de mines.

Passerelle

Généralement, local vitré placé sur le pont le plus haut du bâtiment et où se tient l'équipe de quart chargée de la conduite nautique du bâtiment sous les ordres de l'officier chef du quart (OCDQ).

Passex

Exercice entre bâtiments de différentes nationalités dont les routes se croisent.

Patmar

Patrouille maritime. Par extension désigne aussi un avion de patrouille maritime (Un patmar).

Patron

Appellation familière des grades de «maître» et «premier maître».

Désignation officielle du marin qui pilote une embarcation («patron d'embarcation»).

Dans les formations de l'aéronautique navale, il existe des «patrons de spécialités» (en général l'officier marinier le plus ancien de la spécialité) et, dans les flottilles de chasse, des patrons d'appareils (surnom : pistard - voir ce terme).

Titre enfin donné au «patron du pont» chez les sous-marinières (on dit également «pontus» ou «taulier» - voir ce terme).

Patrouille maritime

Aviation à long rayon d'action, basée à terre et chargée d'effectuer des missions au profit des forces navales à la mer, principalement la recherche et la destruction des bâtiments et des sous-marins adverses. Dans la Marine nationale ces tâches sont assurées par les Atlantique .

Pavillon

Pièce d'étoffe hissée sur un navire pour indiquer sa nationalité ou faire des signaux.

Pavois

Prolongation de la coque d'une hauteur suffisante empêchant le personnel de tomber à l'eau..

Pax

«Passager», à bord des bâtiments ou des aéronefs.

PCP

Poste de Commande Propulsion, ou

Permissions Complémentaires Planifiées
(correspond aux ARTT du personnel civil)

PCV

Poste de combat de vérification.

Peau (mettre sur la)

Mettre sur ... : punir (expression abrégée : mettre sur la peau). Vient du terme «peau de bouc» = cahier de punition.

Peau de renard

Se dit d'un marin fainéant et rusé comme le goupil (terme péjoratif très usité chez les fusiliers marins).

Pédro



© marine nationale

Hélicoptère de sauvetage d'un porte-avions. Systématiquement mis en l'air à l'occasion des opérations de catapultage ou d'appontage, il est chargé de se porter immédiatement au secours de l'équipage de tout avion qui tomberait à l'eau durant une de ces opérations.

PEI

Période d'entretien intermédiaire (entre des périodes de maintenance majeure que sont les Iper et les IEI - voir ces termes). Période de maintenance effectuée avec un délai d'appareillage fixé à 72 heures au plus.

Pêle-mêle (être sur le)

Être au rapport, sur le cahier, la peau (voir peau de bouc).

Pélot

Obus (100mm, 40mm, 20mm).

Photex

Séance de photos aériennes.

Pied de pilote

Marge de manœuvre (par analogie avec la marge de sécurité ajoutée au tirant d'eau pour se prémunir d'un échouage).

Piège

Nom donné par les pilotes à leur aéronef.

Pigoulière

Jadis, petit chaland portant les chaudrons à brai utilisés pour le calfatage des carènes du temps de la marine en bois. Au gré des carénages la pigoulière était déplacée d'un bâtiment à l'autre. A l'époque, comparer la propreté d'un bâtiment à celle d'une pigoulière n'était guère flatteur...

Aujourd'hui le mot est utilisé au carré des officiers mariners pour désigner l'ensemble à condiments qui circule d'un convive à l'autre.

Pingouin

Nom de l'insigne de l'aéronautique navale (une ancre ailée).

Surnom du personnel de l'aéronautique navale.

Pistard

Surnom donné à l'élève ayant le matricule le plus ancien d'un cours (il est chargé de faire la liaison entre l'adjudant et les élèves de son cours).

Noms également donnés aux patrons d'appareils dans les flottilles de chasse de l'aéronautique navale. Ils sont chargés de préparer l'avion et d'aider le pilote à s'installer dans le cockpit.

Plage arrière

Partie arrière du pont.

Plage avant

Partie avant du pont.

Planche de surf

Planche de bois équipée d'un raccord de manche à incendie. Elle sert, grâce à la mise en pression de la manche, à déboucher un collecteur d'hygiène. Un

P

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

marin (le «surfeur») se met debout sur la planche pour la maintenir sur la cuvette et contrecarrer l'effet de la pression.

Plante verte

Un des surnoms des fusiliers marins (en référence à la couleur verte de leur treillis, avant l'adoption des tenues camouflées).

Plaque de présentation

Objet décoratif, constitué d'un support de bois ayant la forme d'un écu et sur lequel est fixé l'emblème, habituellement en laiton, d'une unité de la Marine.

Plet

Chacun des ronds d'un cordage lové.

PLH

Plate-forme hélicoptère.

PM

Premier maître.

PMM

Préparation militaire Marine.

PMP

Puissance maximale permise (par les machines).

Point

Faire le point, déterminer la position exacte d'un bâtiment.

Pointe avant

Aussière qui empêche de culer et qui part de l'extrémité de la plage avant.

Pointe arrière

Aussière qui empêche d'avancer et qui part de l'extrémité de la plage arrière.

Poisson



Appellation du sonar remorqué des frégates anti-sous-marines.

Ponev

Équipier de pont d'envol : placé sous les ordres d'un directeur de pont d'envol (surnommé chien jaune - voir ce terme), ils sont chargés du saïsinage des aéronefs.

Pont

Les spécialités des marins d'un bâtiment de surface sont réparties en deux catégories : «le pont» et «la machine». Les spécialités de l'énergie/propulsion (la machine) travaillent généralement sous le pont principal, tandis que les autres (le pont) travaillent en principe au-dessus. Les surnoms respectifs des membres de ces deux entités sont «pontus» et «mécanos».

Pontus (se prononce pontusse)

Au sein de l'équipage d'un bâtiment de surface, désigne un marin d'une spécialité du «pont»(voir ce terme).

Chez les sous-mariniers le terme désigne le «patron du pont» (voir «taulier»).

Porte étanche

Permet le passage d'un compartiment à un autre.

Porte-hélicoptères (PH)

Bâtiment spécialisé dans la mise en œuvre d'hélicoptères (à distinguer d'un bâtiment porte-hélicoptères - BPH - qui possède la capacité d'embarquer et de mettre en œuvre un ou des hélicoptères.)

Poser la casquette

Quitter la Marine. Partir à la retraite.

Poste

Emplacement : poste d'amarrage d'un bâtiment à quai. Partie du bâtiment où est logé l'équipage.

Poupe

L'arrière d'un bâtiment.

Poupée

Pièce cylindrique horizontale du guindeau

sur laquelle on garnit les aussières ou les câbles d'acier.

Poulaines

Sanitaires, toilettes.

PR

Pétrolier ravitailleur

Prémar

Préfet/Préfecture maritime

Pres (le) [prononciation : prez]

Surnom du président d'un carré.

Président

«Le président» (des officiers marinières) est l'officier marinier élu pour représenter l'ensemble des officiers marinières du bord.

Les autres présidents du bord sont les présidents des différents carrés officiers et officiers marinières (le membre du carré le plus ancien dans le grade le plus élevé).

Proue

L'avant d'un bâtiment.

Q

QM (QM1, QM2)

Quartier-maître (de première classe, de deuxième classe)

QMM

Quartiers-maîtres et matelots

Quart

À la mer période de deux, trois, quatre ou six heures (en fonction du régime de veille) rythmant la vie à bord des bâtiments.

À quai, temps effectif de garde.

Désigne également le gobelet en inox utilisé par forte mer en remplacement

des verres pour éviter la casse et les blessures.

Quartier-maître

Appellation des deux grades immédiatement supérieurs à celui de matelot, à savoir «quartier-maître de deuxième classe» (abréviation QM2 ; surnom «crabe») et «quartier-maître de première classe» (abréviation QM1 ; surnom «chouf»). Equivalents dans les autres armées : caporal et caporal-chef.

Quartier-maître major

Matelot ou quartier-maître élu pour représenter l'équipage.

Remarque : le caractère électif de cette fonction date de 2001 ; auparavant le titulaire était désigné par le commandant.

R

Radio

Diminutif pour désigner les radiotélégraphistes.

Raguer

Un cordage rague lorsqu'il frotte, se détériore par frottement : le raguage.

Raidir

Tendre avec force

Ram (prononciation : rame)

Ravitaillement à la mer.

Rambarde

Barrière métallique horizontale empêchant le tomber à l'eau.

Rampant

Surnom donné par le personnel volant au personnel travaillant à terre ou au personnel du pont d'envol.

Surnom donné également au personnel

Q

R

S

T

U

V

W

X

Y

Z

de l'aéronautique navale n'étant pas de spécialité «navigant» (pilote, mécanicien de bord, électronicien de bord, etc.), afin de les différencier justement de ceux-ci appelés «volant».

RANO

Remise à niveau opérationnel.

Rat bleu

Faux écho radar ou défaut perturbant le bon fonctionnement des matériels électroniques (équivalent du «gremlin» chez les Anglo-Saxons).

Rat de bannette ou rat de caille

Marin qui passe le plus clair de son temps libre dans sa bannette.

Rat de base

Marin affecté à terre depuis une très longue période.

Rationnaire

Personnel prenant son repas aux rations (voir ce terme).

Rations

Premier service du repas, destiné au personnel de quart pendant le repas du reste de l'équipage, appelé «service principal». Expression dérivée : manger aux rations.

Prendre quelqu'un aux rations : accabler de reproches un subordonné qui a commis une erreur ou qui traîne des pieds dans l'exécution d'une tâche qui lui a été confiée, comme le gradé fusilier chargé de la surveillance des rations peut le faire avec un matelot se présentant aux rations alors qu'il n'est pas de quart pendant le service principal.

RCA

Rayé des contrôles de l'activité. Le marin n'est plus actif (retraite, décès...). «Je suis RCA à telle date» signifie «Je pars à la retraite à telle date».

Reine des quais

Bâtiment qui ne navigue pas souvent.

Renard



Tableau de pointage de présence des officiers. En cuivre massif, il comporte en principe la fonction, le nom et la photographie de chaque officier. Un coulisseau indique pour chacun d'entre eux la position «à bord» ou «à terre». Le renard est tenu à jour par le gradé de coupé.

Le terme provient du jeu «Le renard et les poules» qui comportait un disque percé de trous, dans lesquels étaient insérés des pinoches comme celles utilisées pour déterminer la position «à bord» ou «à terre» sur les premières versions des tableaux de pointage.

Retrait du service actif (RSA)

Fin de la carrière d'un bâtiment au sein de la Marine nationale. Sortie de la liste des bâtiments de la flotte en service. À l'issue le bâtiment peut être soit désarmé, soit cédé à une autre marine.

Réviser l'École de guerre.

Faire la sieste (expression en usage au carré des officiers subalternes).

Ribote

Sortie des membres d'un carré.

Ridoir



Appareil à vis permettant de raidir les filières.

Ris

Plis qu'on fait dans la voile pour en diminuer la surface. Prendre un ris: réaliser un ris. Larguer un ris: libérer la voile d'un pli.

Rond dans l'eau (faire des ...)

Pour le marin peu au fait des savantes évolutions, et qui se refuse à en découvrir la pertinence, toute navigation ne menant pas à une escale se résume à des évolutions qui pourraient paraître stériles, à faire des ronds dans l'eau.

Rouleau de renvoi

Pièce métallique tournante permettant de faire travailler le cordage dans l'alignement du treuil.

Rouler/roulis

Inclinaison d'un navire d'un bord sur l'autre sous l'action de la houle (vagues).

Royale

«La Royale» est le surnom de la Marine dans les autres armées (l'état-major de la Marine est (était) situé rue Royale à Paris).

RPC

Selon le contexte :

- remorqueur à propulsion cycloïdale,
- remorqueurs portuaires et côtiers,
- registre de préparation au combat.

RSA

Retrait du service actif.

Ruban légendé

Ruban noir qui orne le bonnet des matelots et qui porte le nom de leur unité d'affectation.

S

Sabre



Arme d'apparat portée en tenue de cérémonie par les officiers et les officiers marinières supérieurs. La forme et/ou la couleur du gland de la dragonne distinguent les niveaux de grade : couleur noir pour les officiers marinières et les aspirants, franges or pour les officiers subalternes, gland or pour les officiers supérieurs, ornementation d'étoiles (2 à 5) pour les officiers généraux.

Sar

Abréviation de l'expression aéronautique «search and rescue». Utilisé en flottilles d'hélicoptères et de patrouille maritime pour désigne les opérations aériennes de recherche et sauvetage (effectuées en mer le plus souvent).

SCA

Service du Commissariat des Armées.

Signaux flottants

Transmission de messages par pavillons de formes et couleurs variées, hissés dans la mâture.

S.M.

Selon le contexte, sigle pour «second maître» ou «secrétaire militaire».

Saisiner

Arrimer les aéronefs sur le pont d'envol ou dans le hangar.

Sako

Un des surnoms des fusiliers marins.

L'origine de ce mot est discutée :

- selon certains c'est une déformation de shako, coiffure portée par les fusiliers

S

T

U

V

W

X

Y

Z

marins sous l'Empire, encore présente actuellement dans la tenue de parade des saints-cyriens et de la garde républicaine.
- pour d'autre il s'agit de la contraction du commandement «sac au dos !», prononcé par les fusiliers marins pendant les manoeuvres d'infanterie effectuées par les corps de débarquement des bâtiments (voir corps de débarquement).

Sardines

Surnom des galons des officiers marinières.

SCEM

Sous-chef d'état-major.

Second

Abréviation de commandant en second ou officier en second.

Sécuritard

Personnel de la spécialité marin pompier.

SHM

Service Historique de la Marine.

Shom

Service Hydrographique et Océanographique de la Marine.

Sieste

Mouvement militaire réglementaire sur un bâtiment en mer. Un homme doit dormir en moyenne sept à huit heures par jour pour être en pleine forme. En conséquence le marin, qui voit sa nuit amputée d'heures de quart, dispose d'un temps de récupération à l'issue du déjeuner.

SIC

Systèmes d'information et de communication.

SID

Service d'Infrastructure de la Défense.

SIMMAD

Structure Intégrée du Maintien en condition opérationnelle des Matériels Aéronautiques du ministère de la Défense

SIRPA/Marine

Service d'information et de relations publiques de la Marine.

(Au sens strict, SIRPA : service d'information et de relations publiques des armées)

Site

Angle évalué entre un aéronef et l'horizon.

SLASM

Système de Lutte Anti-Sous-Marine.

SLM

Service Logistique de la Marine

SLPA

Service local de psychologie appliquée.

SNA

Sous-marin nucléaire d'attaque.

SNLE

Sous-marin nucléaire lanceur d'engins.

Sorcier

Surnom de l'infirmier du bord.

Souillarde (La)

Surnom donné à bord dans les offices ou cafétérias au bac à plonge. («être de souillarde» = «faire la vaisselle»).

Souquer

Raidir, serrer fortement un cordage.

Soute

Local se trouvant dans l'entrepont et la cale où l'on range différents matériels ou provisions.

Sous-marinade

Surnom des forces sous-marines.

Soute à béquilles

Carré des officiers marinières supérieurs (terme utilisé par les équipages et officiers marinières).

SSF

Service de soutien de la flotte : organisme

de la Marine chargé du maintien en condition opérationnelle du matériel naval et des munitions en service.

Stoppeur

Pièce métallique fixée sur une bosse qui permet d'assurer le frein du treuil de manoeuvre des ancrs quand celles ci sont saisies ou mouillées.

Sur le bord !

Commandement prononcé pour rendre les honneurs à un officier franchissant la coupée du bâtiment.

Surbeau

Partie que l'on doit enjamber pour franchir une porte étanche.

Surface

Les forces de la flotte de surface / pour les distinguer des forces sous-marines -la sous-marine- et de l'aéronautique navale -l'aéro.

Surfacier

Marin d'une spécialité de la flotte de surface (par opposition à «sous-mariner» et «aéro»).

Nota: les fusiliers commandos sont des surfaciers.

Surfeur

Voir «planche de surf»

Surveillance maritime

Ensemble des missions aériennes à caractère de surveillance des approches maritimes, de police en mer ou de recherche et sauvetage en mer. Ces tâches sont dévolues aux avions Falcon 50M, Gardian.

Tableau (d'avancement) [«être inscrit au tableau»]

Liste d'avancement au grade supérieur (pour les officiers et officiers marinières).

TACO

Coordonnateur tactique (de l'anglais «Tactical COordinator»), officier responsable de la conduite opérationnelle à bord d'un avion de patrouille maritime.

TACAE

TACTicien d'Aéronautique.

TAG

Téléphone auto-générateur, utilisé à bord des bâtiments lors des manoeuvres, exercices, avaries, sinistres, etc. Possède la particularité de fonctionner même en cas de panne du réseau électrique.

Talonner

Toucher le fond de la mer, un banc de sable, etc....avec un bâtiment.

Tanguer, tangage

Se dit d'un bâtiment qui lève successivement son avant et son arrière sous l'action des vagues.

Tangon

Espar qui sert à déborder

Tape de bouche



T

T

U

V

W

X

Y

Z

Bouchon (de bois ou de liège) servant à obturer la bouche d'un canon afin de le protéger des embruns et des intempéries. Les tapes de bouche d'apparat, ornées de l'emblème du bâtiment, sont aujourd'hui des objets décoratifs.

Tapis d'embarcation

Grande nappe de laine de couleur bleu marine, agrémentée d'un liseret rouge sur son pourtour et d'ancres dans les angles.

Cet objet traditionnel est utilisé lors des cérémonies à bord.

Taquets (être aux) : «Être à fond !»

Avoir atteint la limite de ses possibilités, en annuités de retraite, en charge de travail, voire... en matière de patience.

Taulier (tôlier)

Surnom du «patron du pont» aux sous-marins. Il tient le rôle d'adjudant du service courant. C'est l'équivalent du capitaine d'armes des bâtiments de surface. Le mot est dérivé de «taule/tôle», surnom de cellule, prison.

Tenir bon

Stopper toute action.

Taxi

Nom donné par les pilotes à leur aéronef.

TCD

Transport de chalands de débarquement.

Terminé barre et machine

S'emploie à l'issue d'un accostage. Dans le langage courant, signifie la fin d'une action, d'un travail.

Tête (faire tête sur quelqu'un)

Se mettre en rapport avec quelqu'un.

Teugue (pont)

Pont intermédiaire entre la plage arrière et la passerelle.

Tiers

Répartition de l'équipage pour le service du bord en trois divisions. On parle de

1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} tiers.

Dans cette configuration, le marin effectue un quart sur trois (quarts de 4H en journée et 6H la nuit).

Tirer à boulets rouges

Réprimander, rappeler vivement à l'ordre un subordonné.

Découle d'une ancienne pratique du combat naval qui consistait à charger un canon à l'aide d'un boulet en fonte rougi au feu. Ce procédé, très dangereux pour les canonniers (risque de départ intempestif du coup), occasionnait de gros dégâts aux bateaux atteints en mettant le feu aux voiles et aux ponts.

TLD

Traversée de longue durée.

TM

Abréviation qui désigne un navire de commerce (appellation : «Tango Mike»).

Toile de pudeur

Toile déployée le long des coupées pour préserver l'intimité des dames en jupe des regards indiscrets, en particulier à marée haute.

Torpilleurs

Surnom donné au marins de spécialité mécanicien d'armes de lutte sous-marine (Malas).

Touée

Longueur de chaîne utilisée pour un mouillage. Elle change selon la profondeur de l'eau.

Touque

Surnom d'une carafe de vin.

Tourelle

Tour blindée tournante ou fixe servant à abriter les canons du bord. En balisage : indique un obstacle.

Touret

Cylindre à axe horizontal sur lequel sont rangées les aussières.

Tourner

Faire un tour franc et 3 tours en huit avec une aussière pour la bloquer. Pour le câble acier, il faut faire 6 tours en huit et faire un amarrage entre chaque tour.

Tours d'hélices (avoir des)

Expression «mesurant» le temps de service embarqué sur bâtiment (nombre de jours de mer).

Très souvent utilisé lors de confrontations entre jeunes et vieux dans l'expression «Quand tu auras autant de tours d'hélices que moi, on en reparlera».

Tracou

Terme désignant la manœuvre de rapprochement entre deux bâtiments qui permet de transférer du courrier d'un bord vers l'autre.

Tranche (inspection de)

Portion d'un navire correspondant au compartimentage. Fait l'objet d'inspections dites «de tranche» par le commandant du bâtiment. Par extension l'expression est employée également pour désigner les inspections de locaux des unités à terre.

Trans

Diminutif pour «transmetteur», aujourd'hui les SIC.

Trapèze (Passer au)

Convocation chez le capitaine d'armes pour répondre d'une infraction commise ou passer au rapport.

Trappe (passer à la trappe)

Lors du passage au grade de second-maître, pour passer de la cafétéria équipage au carré officier marinier, on fait passer le nouveau promu (largement badigeonné de toutes substances grasses et nauséabondes) par la «trappe», le passe-plat.

Cette tradition existe également entre carrés officiers subalternes et supérieurs (lorsque ceux-ci sont séparés) lors d'une promotion au grade de capitaine de

corvette.

Traversée de longue durée

Pendant sa période d'armement, à l'issue de la clôture d'armement (fin des travaux de construction) et avant son admission au service actif (entrée officielle dans la flotte des bâtiments en service), un nouveau bâtiment effectue une période d'essais à la mer de plusieurs semaines destinée à éprouver son endurance, habituellement ponctuée d'escalas à l'étranger, appelée traversée de longue durée (TLD).

Treuil

Guindeau et cabestan. Appareil mécanique servant à vider ou dévider une aussière, à manipuler les chaînes d'ancre.

Tribord

Partie droite d'un bateau quand on regarde l'avant.

Viendrait d'une déformation de la prononciation d'un terme hollandais signifiant «côté où se trouve le gouvernail». A l'époque les gouvernails n'étaient pas dans l'axe du bateau mais généralement sur le côté droit de celui-ci. «steer-board» serait ainsi devenu «tribord». Le terme «bâbord» aurait la même origine, décrivant le côté du bateau auquel le barreur tournait le dos soit «back-board» déformé en «bâbord». Tribord est aussi la droite du marin ou le côté droit de l'objet dont il parle.

Enfin tribord est le nom donné à une des deux moitiés (bordées) de l'équipage d'un bâtiment, qui fait alternativement le quart avec l'autre, appelée bâbord.

Tribordais

Nom des membres de l'équipage qui font partie de la bordée tribord.

Tricorne

Chapeau à trois cornes, coiffure du personnel militaire féminin de la Marine.

Tripartite

Surnom d'un «chasseur de mines tripartite».

T

U

V

W

X

Y

Z

Trou d'homme

Trou dans le pont permettant le passage d'un homme ou de matériel.

U

Unité

Formation de la Marine (bâtiment, flottille, commando,...)

V

VA

Vice-amiral.

VAE

Vice-amiral d'escadre.

Vaguemestre

Personne tenant les fonctions de postier (réception, distribution, envoi du courrier) à bord.

Vent de la bouée (être au)

Avoir de la marge, être paré, dans les temps.

Vert

Expression d'origine aéronautique qui signifie de façon générale : «tout est ok». Exemple: un hélico vert est un hélicoptère disponible.

De la même façon, «rouge» veut dire «indisponible».

Vertrep

Transfert de matériel ou de denrées entre bâtiments par hélicoptère (le plus souvent par palette-filet suspendue sous l'appareil). Vient de l'anglais VERTICAL REPLENISHMENT.

Vice-amiral (VA)

Le deuxième grade d'officier général dans la Marine. Son appellation est «amiral». Équivalent dans les autres armées : général de division.

Vice-amiral d'escadre (VAE)

Le troisième grade d'officier général dans la Marine. Son appellation est «amiral». Équivalent dans les autres armées : général de corps d'armée.

Violon

Système servant à maintenir la vaisselle sur les tables des carrés lors de mauvaise mer. Au carré, lorsque les violons sont sortis, ce n'est pas vraiment la fête !

Virer

Tirer sur une aussière à l'aide d'un treuil.

VOA

Volontaire officier aspirant.

Vol blanc

Retour prématuré de mission pour cause de problème médical.

Vol bleu

Retour d'affectation outre-mer ou de mission pour cause de sanction disciplinaire.

Volant

Personnel de l'aéronautique navale des spécialités dites «navigantes» (par opposition aux «rampants», surnom donné au personnel des spécialités à terre). Cette distinction est commune à l'armée de l'air et à l'aviation légère de l'armée de terre.

Z

Zébulon

Technicien supérieur en radioprotection.

Zérac

Quart de minuit à quatre heures du matin (de zéro à quatre). Utilisé en particulier dans l'expression «long comme un zérac», qui qualifie quelque chose qui n'en finit pas, comme certains quarts de minuit à quatre heures.

Zizi ou ziz'

Personnel instrumentiste (chimiste) embarqué à bord des sous-marin nucléaires.

Dans le reste de la Marine, et en particulier dans l'aéronautique navale, surnom d'un militaire de l'armée de l'air.

Zmag (prononciation : z'mague)

Zone maritime Antilles Guyane

Zmas (prononciation : z'masse)

Zone maritime de l'Atlantique sud

ZMOI (prononciation : z'moye)

Zone Maritime de l'Océan Indien

Ironiquement : Zone Maritime Ouest Iroise pour les petits bâtiments de Brest lorsqu'ils appareillent pour la journée en rêvant à de grands déploiements.

U

V

W

X

Y

Z



Guide élaboré par la cellule multimédia
CIN Brest
septembre 2018



**CIN BREST
MULTIMEDIA**

La version numérique du guide du marin est disponible sur intradef:

<http://cinbrest.marine.defense.gouv.fr>
« guide du marin »

ou

<http://portail-rh-marine.intradef.gouv.fr>
« guide-du-capitaine-de-compagnie / guide du marin »

Pour commander les exemplaires papier:

Les commandes sont à adresser à l'EDIACA du SCA

N° nomenclature : 20 210 6116

Photo de couverture:

Plage avant du patrouilleur de haute mer (PHM) Commandant Bouan, en mer durant l'opération Triton.

Face à un flux migratoire intense et à une situation humanitaire dégradée en Méditerranée centrale, la France a répondu à l'appel du Conseil européen visant à renforcer la présence de l'Union européenne en mer. Du 2 au 22 septembre 2015, le patrouilleur de haute mer (PHM) Commandant Bouan s'est engagé dans l'opération Triton, opération dédiée à la surveillance et au sauvetage en mer entre le sud de l'Italie et le sud de Malte. Durant cette opération coordonnée par l'agence Frontex, le PHM a participé à deux importantes opérations de sauvetage : la première s'est déroulée le 5 septembre et a permis de secourir 327 personnes. La seconde, le 11 septembre, a vu le Commandant Bouan récupérer 140 naufragés. Dans les deux cas, il s'agissait de vieux bateaux de pêche surchargés et à la dérive.

Date de prise de vue : 10/09/2015

Copyright : ©Sébastien Chenal/Marine Nationale/Défense

